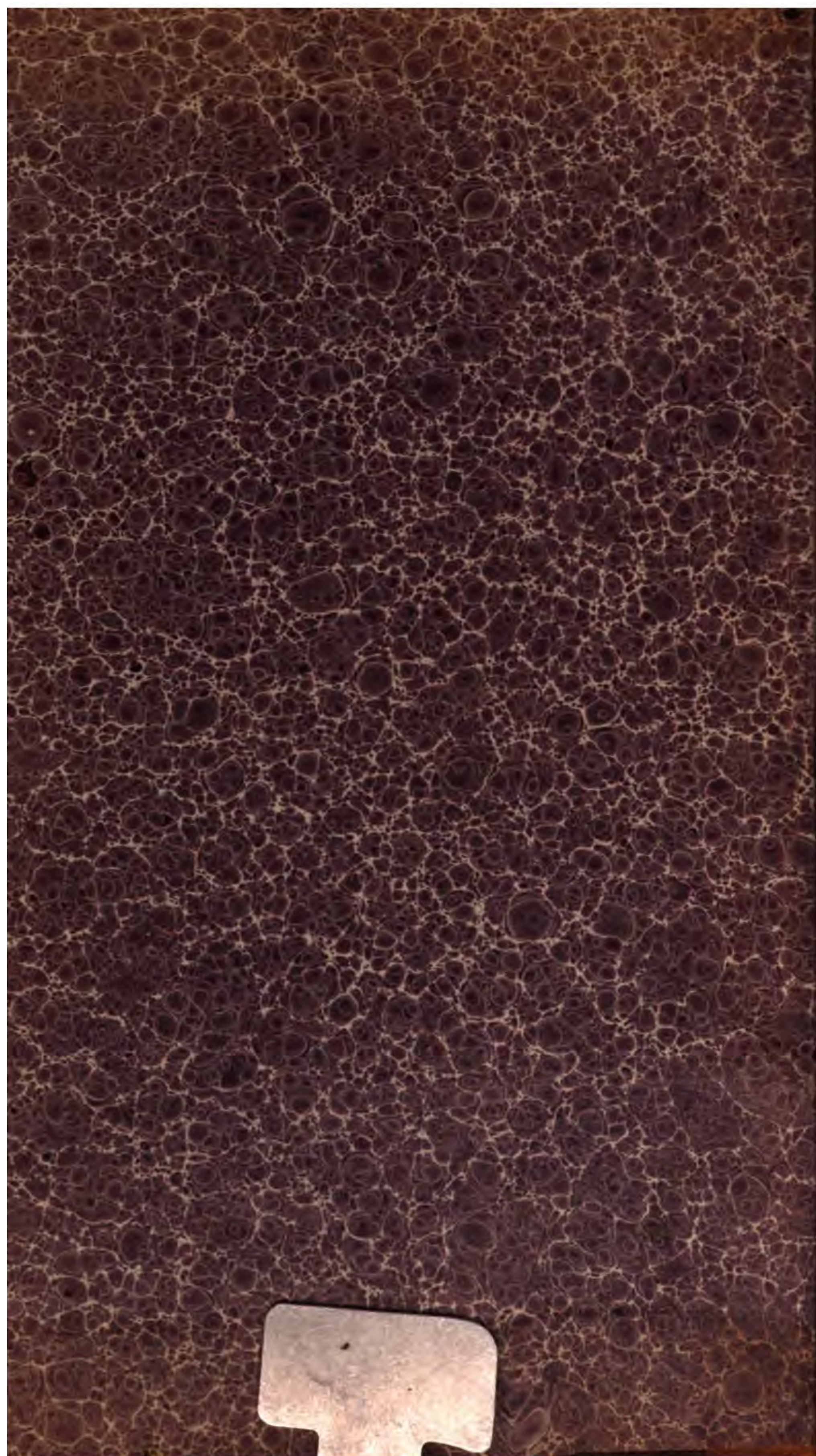
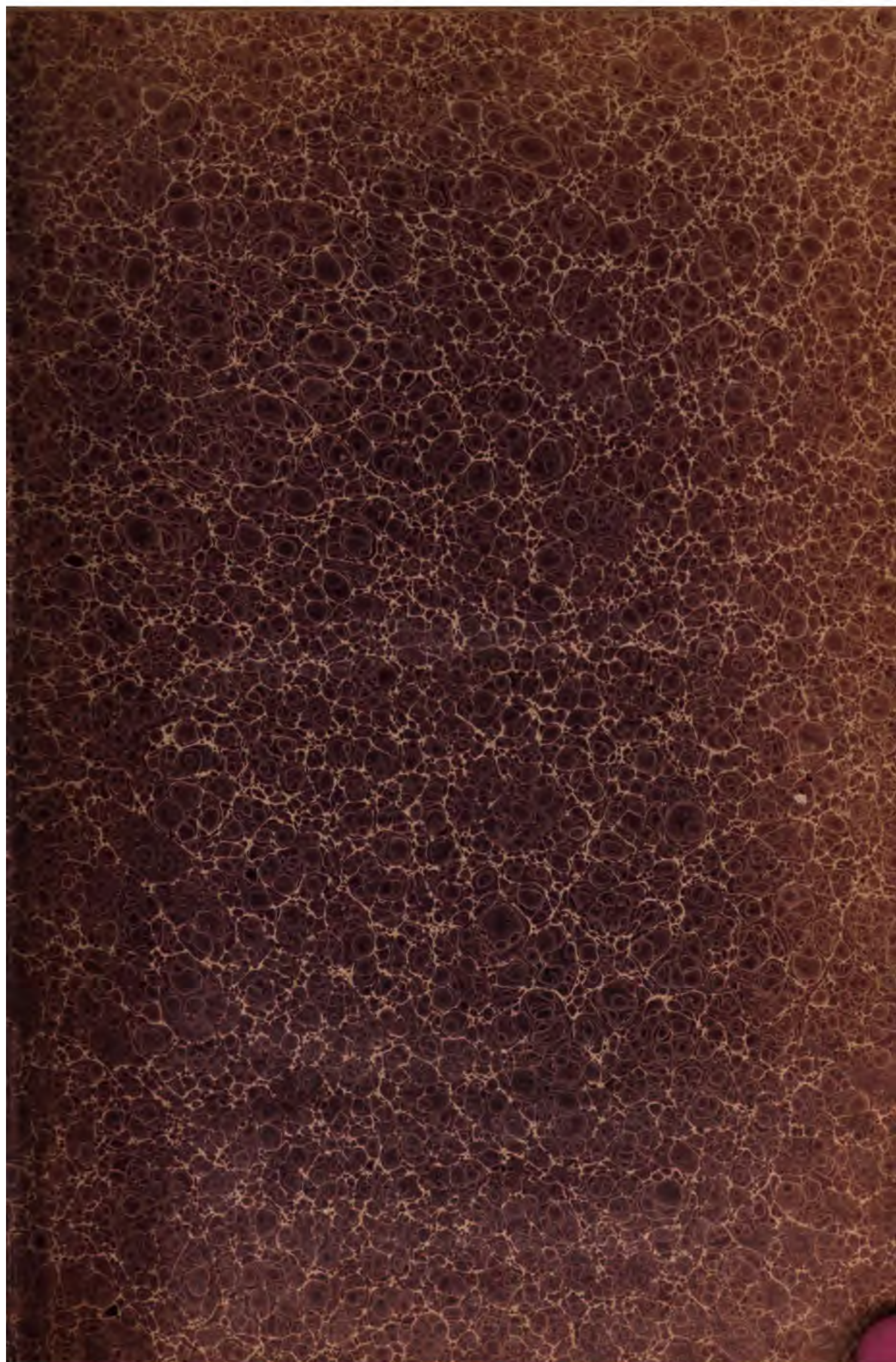








LES PRISONS

DE L'EUROPE.

IMPRIMERIE DE Mme Ve DONDEY-DUPRÉ,
RUE SAINT-LOUIS, 46, AU MARAIS.

LES PRISONS

DE L'EUROPE,

BICÊTRE, LA CONCIERGERIE, LA FORCE, LA SALPÊTRIÈRE, LE FOR-L'ÉVÊQUE,
SAINT-LAZARE, LE CHATELET, LA TOURNELLE, L'ABBAYE, SAINTE-PÉLAGIE, PIERRE EN CIZE,
POISSY, HAM, FENESTRELLES, LE CHATEAU D'IF, CHATEAU TROMPETTE,
LE MONT SAINT-MICHEL, CLAIRVAUX, LES ILES SAINTE-MARGUERITE, LA TOUR DE LONDRES,
PIGNEROLLES, LE SPIELBERG, LES PLOMBS DE VENISE,
LES MINES DE SIBÉRIE, LES SEPT TOURS, LES CACHOTS DE L'INQUISITION.

Histoire des prisonniers d'état, des Victimes du Fanatisme politique et religieux,
Intérieur des Bagnes, Travaux et Punitions des Forçats,
Détails inédits sur toutes les Prisons élevées par le Despotisme.

PAR

MM. Alboize et A. Maquet,

Auteurs de l'Histoire de la Bastille.

MAGNIFIQUE ÉDITION,

SPLENDIDEMENT ILLUSTRÉE DE GRAVURES SUR ACIER.

III

PARIS.

ADMINISTRATION DE LIBRAIRIE,

RUE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES, 26.

—

1845

LA CONCIERGERIE.

I

Origine de la Conciergerie. — Droits et priviléges du concierge. — Détails topographiques sur l'ancienne Conciergerie et sur le Palais. — La forteresse des Parisiens, la Tour, la maison du Faubourg. — L'Horloge. — Les jardins de Saint-Louis. — Division naturelle de l'ouvrage. — Pierre de la Brosse, prisonnier. — Le jugement de Dieu. — La béguine de Nivelle.—Diplomate et prophétesse. — Les crimes de la Brosse. — Son supplice. — Gérard la Guette, prisonnier. — Exactions des rois contre les exacteurs. — Crime et punition du prévôt Capetal. — Jourdain de l'Isle, parent du pape par les femmes. — Origine des parlements. — La Divion et sa servante. — Les gentilshommes bretons. — Henri de Malestroit. — Pierre Rémi. — Les plaies de la France. — Lépreux. — Pastoureaux. — Sorcelleries et trahisons. — Pierre Duruc. — Jacques Dutertre. — Le médecin juif. — Conspiration contre Charles V. — Exécution des conspirateurs.

Il est à remarquer que la plupart des prisons semblent avoir hésité à se déclarer prisons tout d'abord; leur nom leur faisait peur. Ainsi la Bastille élève ses tours, creuse ses fossés, pointe ses canons, et dit : Je suis une forteresse; voyez mes bastions. Le For-l'Évêque n'est d'abord qu'un prétoire destiné aux jus-

tices religieuses. Saint-Lazare est un couvent, Bicêtre un hospice. La Force n'a jamais eu pour destination d'enfermer des prisonniers, mais bien d'abriter une grande famille féodale.

Peu à peu cependant toutes ces maisons passent du nom au fait. Les canons de la Bastille et de Vincennes sont des armes pour le geôlier contre les réclamations des peuples; le nom religieux et le prétexte charitable protégent l'abus de l'incarcération. Les sujets croient toujours n'avoir qu'une prison, et ils en ont plus de dix.

C'est une étude digne d'attention que ce penchant perpétuel des gouvernements vers l'euphémisme. On n'aime pas à dire aux gens que l'on s'apprête à emprisonner : Je bâtis encore une prison; mieux vaut leur dire : Je fonde une communauté religieuse; je construis une place forte destinée à vous protéger; j'ouvre un nouvel asile aux infirmes et aux malades. Or, remarquons en passant que plus un gouvernement est fort, c'est-à-dire despotique, plus il recherche l'euphémisme : c'est-à-dire plus il a peur de déclarer son intention. Ainsi c'est Louis XIV qui, pressé par le besoin d'ouvrir les mille cachots dont il aurait besoin pour assurer son règne, décore du nom d'*Hôpital général* cette Salpêtrière, ce Bicêtre, et leurs vingt succursales où viendront s'engouffrer des populations de mendiants, de coupables, de suspects et de rebelles.

On se cache moins de nos jours pour bâtir une prison. C'est qu'on a compris que l'homme moral a ses infirmités comme l'homme physique, et que le législateur est charitable en élevant un asile à ces maladies déplorables de l'esprit, comme le médecin en fondant un hospice pour les maladies du corps. La répression et la correction vers lesquelles marche la philosophie

moderne sont des remèdes honorables, en sorte qu'il est aussi digne d'une nation éclairée d'inscrire le mot *prison* au fronton de tel édifice que de graver le mot *hospice* sur tel autre.

Sur quoi s'exerceraient les scrupules de la société?..... sur une sentimentalité vide. L'imperfection n'est-elle pas l'une des conditions essentielles de la nature humaine, et la perfectibilité n'est-elle pas cet autre élément de notre organisation? Douce compensation de tant de maux, divin encouragement qui change en enseignement tous les accidents de la vie, et permet au législateur, c'est-à-dire au médecin moral, de ne désespérer jamais comme le médecin physique fait souvent, car l'esprit de l'homme est durable et son corps éphémère.

On trouverait peut-être dans ce sentiment même la raison des pruderies de l'ancienne société. Elle qui ne cherchait pas à corriger, à perfectionner, à guérir, mais seulement à punir, à torturer et à se venger, elle n'osait afficher son dogme, et cherchait à laisser le moins de traces possible des applications qu'elle en faisait. Cachant le criminel, c'est-à-dire la victime, elle devait déguiser nécessairement la prison. Il n'y a réellement à Paris d'anciennes prisons pour les malfaiteurs, de prisons avouées, juridiques, reconnues par la société elle-même, que la Conciergerie et le Châtelet. Encore le Châtelet n'est-il, dès le principe, qu'une forteresse romaine : il est vrai qu'il faut pour cela remonter aux Césars.

Mais la Conciergerie, malgré son nom honnête, n'a jamais été autre chose qu'une prison. Nous parlons uniquement de cette partie de l'édifice qu'on appelait la Conciergerie, c'est-à-dire demeure du concierge. En effet, dans le palais restauré par saint Louis, qui l'enrichit de longues colonnades gothiques

et *n'oublia pas les cuisines* (1), le concierge était naturellement celui qui laissait entrer les amis dans la demeure royale, mais qui empêchait les ennemis d'en sortir. Or, un pareil concierge est-il autre chose qu'un geôlier? un pareil palais est-il autre chose après tout qu'une prison? Nous avons suffisamment expliqué dans l'*Histoire de la Bastille* comment les rois et les grands, c'est-à-dire la société féodale, avaient l'habitude de bâtir à la fois un fort qui était leur force militaire, un palais qui était leur résidence et le caractère de leur supériorité hiérarchique, une prison qui était le gage de leur force physique. Nous pouvons donc de toute manière assurer que la Conciergerie fut toujours une prison. Les anciennes ordonnances des rois de France désignent sous ce nom la prison du palais de Paris, aux époques les plus reculées dont fassent mention les annales de notre histoire.

Il importe d'éviter le détail minutieux et diffus des premières chroniques ou si l'on veut des premières histoires topographiques. Une description de l'antique édifice, bâti par Robert II, n'aiderait en rien l'intelligence du lecteur. Nous n'avons d'ailleurs rien à lui apprendre de la Conciergerie à cette époque. Contentons-nous de cette simple phrase d'Héligand : « C'était un édifice d'une insigne beauté que ce palais. » La beauté insigne consistait dans l'assemblage d'une grosse tour carrée et de plusieurs bastions qui la flanquaient. La prison, *la Conciergerie*, était un cachot souterrain dont la beauté insigne n'est vantée par aucun historien. Ce cachot béant, comme on voit, au cœur même du vieux Paris, dans la Cité, avait dû renfermer bien des victimes, bien des misères depuis le jour où les *nautes* parisiens, maîtres et habitants de l'île

Lutèce, y avaient vu jeter les premiers coupables par l'ordre des centurions romains (2).

Nous ne nous apitoierons pas avec quelques écrivains sur cette lugubre opération de la fondation d'une prison. La raison, nous l'avons dite plus haut : le mal est dans l'homme comme le bien. Toute société met en commun ce bien et ce mal, le bien pour en user, le mal pour le réprimer ou le guérir. Et certes, du jour où il y a eu dans le berceau d'une ville un coin destiné à une prison au lieu d'un poteau destiné à une exécution sanglante, de ce jour il y a eu religion, force et justice dans cette société naissante. Le bien était en germe, et le temps put féconder ce germe.

Revenons à notre Conciergerie. Après Robert II et son édifice d'une *beauté insigne*, saint Louis restaura son palais et bâtit sa sainte chapelle d'une beauté réellement surprenante. Puis Philippe le Bel vint embellir, agrandir ce palais. Philippe le Bel institua pour le palais, comme c'était l'usage pour toutes les maisons royales, un concierge ou commentaire, c'est-à-dire un gouverneur, lequel instituait lui-même un bailli pour administrer la justice en son nom ou à sa place.

Voilà qui élargit considérablement le sens de ce mot concierge. Attendons une nouvelle explication ; c'est un historien spécial qui la donne :

En janvier 1359, le dauphin Charles, régent du royaume, confirma tous les droits et prérogatives du concierge du palais, par des lettres dont voici à peu près la teneur :

Ce concierge a et peut exercer pour lui et ses officiers toute justice et seigneurie basse et moyenne au palais et dans toutes ses appartenances et dépendances, tant sur les maisons que sur

les auvents jusqu'à la rivière de Seine de côté et d'autre; et par devant, depuis le ruisseau qui est au bout du grand pont, le long du palais jusqu'à la rivière devant Saint-Michel, et en retournant en la rue de la Calandre et en ses maisons jusqu'à la petite rue de l'Orberie, et en descendant de cette rue vers la rivière tant qu'il y a terre sèche autour du palais, en allant vers les Augustins, et, d'autre part, vers le Châtelet de Paris jusqu'au grand pont.

Mais le concierge n'a pas l'exécution de ces criminels lorsqu'il y a peine corporelle ordonnée. En ce cas, lui ou ceux qui exercent la justice pour lui, sont tenus de rendre le malfaiteur *tout jugé* (admirable expression!), s'il est laïque, au prévôt de Paris, hors la porte du palais, sur le chemin, pour en faire l'exécution, *les meubles réservés au concierge*; et s'il est clerc, on le rendra à l'official de Paris ou à ses juges ordinaires.

Le concierge a sa cour au palais, et y tient ou fait tenir ses plaids, etc., etc.

Il a aussi droit d'avoir au palais des ceps ou des prisons pour y arrester les malfaiteurs.

Enfin nul autre que lui ne peut avoir cour et juridiction temporelle au palais et dans ses bornes, excepté le parlement, les requêtes du palais, les maîtres de requêtes de l'hôtel tant que le roy est au palais, et la chambre des comptes.

Il a la connaissance des contracts, marchés et promesses qui se font au palais entre toutes personnes, forains et autres.

Il peut arrêter et punir tous ceux qui se battent et injurient au palais.

Il peut tourner à son profit les épaves et choses égarées qui se trouvent au même lieu.

Il a droit d'arrêter tous les larrons et autres malfaiteurs jusqu'à ce qu'il ait jugé s'il y a crime capital.

Il peut imposer sur eux des amendes à son profit.

Il peut arrêter et mettre à l'amende ceux qui gravent ou contrefont des sceaux, si cette falsification s'est faite au palais.

Il peut prendre et faire brûler toutes fausses denrées apportées au palais ou dans ses limites, et les maîtres ne peuvent visiter les denrées s'ils ne sont appelés par le concierge ou ses officiers.

Il prend sur les maisons de la rue de la Calandre, de la place Saint-Michel et de la petite rue de l'Orberie, le chantelage du vin, consistant en quatre deniers parisis sur chaque tonneau de vin vendu en ces maisons, et autant sur chaque muid d'avoine.

Quand le roy est au palais, le concierge a tous les jours un septier de vin, douze pains de cour et un de bouche, deux poules, deux pièces de chair, des chandelles pour se coucher, et tout le vieux bois, le charbon et les cendres qui restent quand le roy s'en va du palais.

Il peut mettre et ôter les auvents qui tiennent aux murs du palais quand bon lui semble. Il a plusieurs rentes et même cens sur plusieurs maisons.

Il peut mettre au palais et en chasser toute sorte de merciers et de mercerie, et peut à ce sujet tirer quelques présents une fois l'an.

Or, les merciers du palais (marchands) avaient accoutumé, dit Sauval, de bailler par forme d'étrennes, le premier jour de janvier, au concierge du palais, la somme de vingt-cinq écus d'or et une bourse brodée.

A chaque nouveau boucher qui s'établit à la Grande-Boucherie, il a trente livres et demie et quelque chose de plus pesant de chair, moitié bœuf et moitié porc, avec un demi-chapon plumé, demi-septier de vin et deux gâteaux.

Tous les arbres secs sur tous les chemins royaux de la prévôté et vicomté de Paris lui appartiennent.

Il doit avoir toutes les clefs du palais, excepté de la porte de devant, et inspection des portiers.

Il est voyer dans la limite de sa juridiction, en sorte que personne n'y peut bâtir sur rue sans sa permission.

Enfin il a sur la recette de Paris trois sous par jour, qui font cinquante-quatre livres un sou parisis par an, et un muid de blé à prendre sur les halles.

Ces priviléges rehaussent, comme on voit, singulièrement les fonctions de ce concierge; ils donnent une idée des moyens employés par l'autorité féodale pour rémunérer, sans toucher au trésor particulier du maître, les officiers et dignitaires.

Quant à la topographie, la Conciergerie n'était d'abord que le logement de ce gouverneur, au-dessous duquel s'étendaient les cachots des prisons. Les offices et cuisines étaient aussi en cet endroit, habitations demi-souterraines, dans lesquelles, avant qu'elles ne fussent comblées comme elles le sont aujourd'hui, pour la plupart, on pouvait retrouver les traces de ces énormes cheminées bâties dans les vieux palais.

Les rois n'habitant plus ce palais, la Conciergerie fut tout entière prison, et le palais siége de la justice. Dans le même lieu, habitaient le pouvoir coërcitif, le pouvoir judiciaire, et la répression ou punition.

On remarque que le sol de la Conciergerie est inférieur à

celui de la rivière ; avant la construction du quai les eaux venaient baigner le pied des tours. Le séjour des premiers étages de ces tours eût donc été mortel à cause de l'humidité, si plusieurs étages de souterrains n'eussent été pratiqués au-dessous. Ces affreux cachots sont aujourd'hui comblés, comme nous l'avons dit.

Le jardin royal, au temps où les rois habitaient ce palais, s'appelait le *grand Préau*, et occupait l'emplacement sur lequel avant 1776, était bâtie la Conciergerie. L'incendie de cette année ayant détruit la plupart des bâtiments de la prison, l'on construisit ceux qui subsistent aujourd'hui, et qui font face au midi à la cour principale appelée encore le Préau.

Mais laissons de côté, pour le présent, ce qui touche à la Conciergerie de nos jours. Cette prison et le palais dont elle dépend ont trois époques distinctes. La première comprend leur fondation, demeurée obscure. Elle traverse plusieurs siècles depuis la période romaine, et ce palais ou cette prison s'appelle successivement : *la Forteresse des Parisiens;* sous Childebert, *la Tour;* dans Grégoire de Tours, *Maison du Faubourg.* Hugues-Capet quitte le palais romain des Thermes pour le palais de la Cité; son fils Robert reconstruit à neuf ce palais que, malgré la réédification du Louvre par Philippe-Auguste, saint Louis et Philippe le Bel habitent et embellissent successivement. Enguerrand de Marigny, écrit du Haillan, fut conducteûr de cette opération sous Philippe le Bel.

Les deux tours qu'on voit encore s'élever parallèlement au coin du quai de l'Horloge sont les restes de ce palais, dans le jardin duquel saint Louis, vêtu d'une cotte de camelot, d'un surcot de tiretaine sans manches et d'un manteau de sandal noir

par-dessus, rendait la justice, couché sur des tapis, avec Joinville et d'autres qu'il choisissait pour conseillers. De ce jardin, le saint roi pouvait envoyer les délinquants à son concierge; les cachots étaient contigus, ou, pour mieux dire, subjacents au jardin.

Du temps de Louis le Gros et de Louis le Jeune, cet édifice s'appelait le Nouveau Palais, par rapport aux Thermes de Julien, qu'on nommait le Vieux Palais. Et c'est sur la tour carrée, située au bout du pont au Change, à l'angle du palais même, que fut appliquée la première grosse horloge qu'on eût vue à Paris. C'était en 1370; et au sommet de cette tour, dans le petit lanternon qu'on y voit encore, était le *toque seing* du palais, cette cloche au glas funèbre qui sonna l'heure de la Saint-Barthélemy.

Cette époque de transformations successives aboutira donc au fameux incendie du 7 mars 1618, qui détruisit la plus grande partie des bâtiments de saint Louis.

La seconde partie comprendra un siècle et demi depuis la réédification du palais et d'une tour de la Conciergerie, jusqu'au deuxième incendie de 1776. La troisième période traversant la fin du dix-huitième siècle, la révolution et l'empire, aboutit naturellement à la description de la Conciergerie actuelle.

Que la Conciergerie ait été prison depuis la fondation du palais, personne n'en doute. On paraît moins bien renseigné quant au nom des prisonniers qu'elle a renfermés.

Nous allons essayer de chercher dans des historiens quelques renseignements oubliés peut-être au fond de l'ombre. Et tout d'abord un des procès les plus célèbres du treizième

siècle, celui de Pierre de la Brosse, va nous mettre en rapport avec le palais et la Conciergerie de la première époque.

Louis IX avait pour barbier un homme de basse extraction, nommé Pierre de la Brosse. Un barbier de ce temps-là était, du reste, un homme aussi distingué qu'un concierge pouvait être un personnage important. Le nom ne fait rien à la chose. La Brosse était chirurgien du grand roi. C'est avec peu de raison ou plutôt de réflexion que tous les historiens ont répété ces paroles de la chronique : *C'était un homme de néant*. Pierre de la Brosse fut, au contraire, un esprit élevé, cultivé, qui mania d'une main hardie la politique dangereuse de l'époque, et qui, s'il fut coupable des crimes qu'on lui a imputés, n'en reçut la punition qu'à cause de cette infériorité de la naissance qui a toujours paralysé, sous le régime féodal, les plus énergiques volontés, les plus puissants génies. Honnête ou non, l'homme eût réussi sans cette tache de la roture.

Le chirurgien de saint Louis devint premier ministre ou plutôt chambellan de Philippe III, fils et successeur de son ancien maître. Il régnait despotiquement, grâce à son habileté dans les affaires, sur l'esprit du jeune roi, lorsque ce prince perdit sa femme Isabelle d'Aragon, laquelle, en cinq ans de mariage, lui avait donné quatre enfants.

A vingt-neuf ans, Philippe épousa en secondes noces Marie, sœur de Jean, duc de Brabant, lequel amena lui-même à Paris la princesse sa sœur, et assista, dans la Sainte-Chapelle, aux cérémonies magnifiques qui eurent lieu pour la célébration de ce mariage.

La fête fut splendide; toute la noblesse brabançonne avait voulu servir d'escorte à sa duchesse, toute la noblesse française vint

recevoir sa nouvelle reine. Marie était belle, le roi l'aima bientôt, et comme elle avait autant d'esprit que de beauté, les courtisans s'aperçurent bientôt que la reine deviendrait toute-puissante.

Marie, fière de sa jeunesse, de ses succès, de sa puissance, ne daigna pas chercher autour d'elle si tant de rayons n'avaient pas blessé quelques regards. Elle gouvernait son époux et régnait en France; les affaires ne l'effrayaient pas; elle parlait au roi guerre, finances et poésie. Philippe III transporta sur la reine toute la confiance qu'il avait accordée à son chambellan.

Il faut peu de chose à la cour pour jeter une ombre sur ce pâle soleil qu'on nomme la faveur. La Brosse s'aperçut qu'il se faisait autour de lui un grand vide, que les flatteurs changeaient leurs habitudes et prenaient racine dans les antichambres de la reine; nul ne venait plus solliciter l'assistance de celui qui semblait naguère l'astre de la cour et le dispensateur des grâces.

La Brosse se souvint que deux ans auparavant, lorsque Alphonse X, roi de Castille, celui qu'on surnomma le Sage et l'Astronome, cherchait à éviter une guerre terrible dirigée contre lui par Philippe, les plans du roi de France ayant été vendus au Castillan, tous les courtisans, jaloux de la faveur dont jouissait la Brosse, avaient essayé de le détruire dans l'esprit du roi en le désignant comme l'auteur de cette trahison. Un danger pareil, d'où le favori n'était sorti que par miracle, n'allait-il pas se représenter lorsque la reine, accaparant pouvoir et crédit, aurait rendu inutiles les services du ministre? La Brosse se décida donc à détruire la reine comme on avait voulu le détruire lui-même. Ce qu'on appelle ambition à la cour n'est souvent et presque toujours qu'un accès d'amour-propre.

Pour attaquer convenablement Marie de Brabant, la Brosse employa, dit-on, la calomnie. Cette princesse était de mœurs enjouées, d'un commerce facile. Elle aimait les arts, protégeait les poëtes. Si fort abandonné que fût le chambellan, il lui restait bien encore un noyau de courtisans, les plus rusés ou les plus dévoués, comme on voudra, ceux enfin qui attendent pour quitter le coin de l'âtre que la flamme et la chaleur en soient complétement évaporées. La Brosse leur montra Marie bien légère, bien familière pour une reine assise sur le trône de saint Louis. Sa gaieté faisait froncer le sourcil à ces chevaliers austères, à ces prêtres rigides.

— La reine manque de majesté, dirent les uns.

— On parle de la reine, dirent les autres.

— C'est une femme qui règne en dépit de la loi salique, fit observer l'évêque de Bayeux, parent de Pierre la Brosse.

Tous ces bruits grossirent en circulant. La reine seule ne les entendit pas et continua de vivre à sa guise. La cour devint une joyeuse cour, sans licence pourtant, rendons cette justice à une reine déjà justifiée suffisamment par bon nombre de tragédies et de poëmes épiques faits en son honneur.

Mais le roi apprit ce qu'on disait ; et il l'apprit en des circonstances que la Brosse eut soin de choisir favorables à ses projets.

Marie, vive comme une femme et franche comme une Flamande, cachait mal le dépit que lui causait la présence des trois fils du roi héritiers de la couronne, et promettant déjà, par leur attitude fière et leur santé florissante, le plus chétif et le plus obscur avenir aux enfants qu'elle pourrait avoir de Philippe, cet époux qui l'aimait et qu'elle aimait.

Un jour la Brosse sortit de la grand'chambre avec un geste de colère au moment même où Philippe sortait de son appartement, situé en face, sur le même palier :

— Qu'avez-vous donc à vous emporter ainsi, Pierre? dit le roi; la reine est-elle fâchée?

— Oh! non pas, Dieu merci, cher sire, répondit la Brosse... il n'y a que moi de fâché.

— Pourquoi?

— Je me trompais, cher sire: plût à Dieu qu'il n'y eût que moi de triste... Mais, écoutez, écoutez, dit-il au roi.

On entendit, en effet, dans la galerie qui séparait les deux tours et donnait sur la rivière, pleurer un enfant que plusieurs voix cherchaient à consoler.

— C'est mon fils aîné Louis, je crois, dit Philippe... s'est-il blessé?

— Ne m'interrogez pas, cher sire, dit le chambellan; je ne veux pas brouiller, mais bien arranger les affaires du roi.

— Parlez, notre ami, je le veux.

— Eh bien, cher sire, la reine a été mauvaise mère envers votre fils Louis; elle lui a dit qu'il n'était pas encore le roi et qu'il lui devait le respect; puis elle l'a pris par le bras assez rudement, et l'enfant a pleuré; car enfin il est fier, et il a raison, puisqu'il doit être roi. « Madame, a-t-il répondu, je dois être roi; c'est là loi. — La loi est injuste, » a répondu la reine.

Philippe à son tour fronça le sourcil.

— Voyez-vous, cher sire, dit la Brosse, que j'ai eu tort de parler...

— Non, c'est bien, répondit le roi. La reine a du dépit de n'avoir pas d'enfants...

— En eût-elle, sire, Louis votre fils aîné n'est pas moins l'héritier de la couronne et reconnu tel par tous les bons Français.

Le roi soupira. Il aimait beaucoup cet enfant. Il traversa la galerie avec une sorte de précipitation, et vint au jeune prince, qui, à sa vue, pleura beaucoup plus fort, comme font tous les enfants, même les moins fiers et les moins rois.

Philippe prit son fils par la main, le tira du milieu d'un groupe de femmes et l'emmena par les jardins. Ce fut un événement dans le palais. On avait entendu la Brosse raconter au roi l'origine de la querelle, et le soir même il y avait vingt courtisans de plus dans le cortége du chambellan; car Philippe avait fait sa promenade du soir entre Louis et la Brosse.

Ce fut un nuage un peu plus opaque répandu sur le bonheur du ménage royal. Après celui-là vinrent tous ceux que la Brosse tenait prudemment en réserve comme le dieu mythologique. Tant de nuages amassés finissent par faire une tempête.

Mais la beauté de Marie et l'amour du roi triomphèrent obstinément. De son côté, la Brosse soufflant toujours quelque discorde, la tempête arriva. Soyons d'abord historien, nous deviendrons après commentateur. Quand nous aurons décrit l'orage, nous en rechercherons la cause.

Plusieurs jours après cette promenade, le jeune Louis est saisi d'une fièvre violente. Des médecins sont appelés. La Brosse les aide de ses lumières. Bientôt l'enfant royal se tord dans d'affreuses convulsions, et après une maladie assez courte, mais douloureuse, il expire. Dans un palais personne n'admet la mort comme une condition de la nature. La Brosse exige que le corps soit ouvert. On remarque sur la peau du cadavre et

dans ses entrailles même plusieurs taches livides, de celles qu'imprime ordinairement un poison dévorant ou un virus morbide, cause première d'une foule de maladies naturelles.

Aussitôt vingt voix s'élèvent pour déclarer que le jeune prince est mort empoisonné. En regardant autour d'eux, les courtisans ne voient personne de plus intéressé au succès de ce crime que la reine, dont l'antipathie pour Louis s'était manifestée récemment.

— La reine a empoisonné le fils du roi, disent les amis du roi et surtout ceux de la Brosse, qui saisissait la nouvelle occasion de ruiner son ennemie.

Marie de Brabant, éclairée un peu tard sur les effets de tant d'animosité soulevée contre elle, en appelle à l'amour de son époux, qui, dans sa première douleur, reste froid et défiant. Puis, conseillée elle-même par des amis ou inspirée par sa haine contre la Brosse, elle s'écrie :

— Ce n'est pas moi qui ai empoisonné Louis; c'est le chambellan qui a commis le crime afin de me le faire attribuer.

Cette nouvelle accusation étonne Philippe; elle étonne la Brosse et ses amis. En l'absence de preuves, car s'il y eût eu des preuves, la reine était perdue naturellement, le chambellan avait à se justifier aussi bien que Marie elle-même. Il allègue donc les lieux communs de la présomption. Marie avait intérêt à tuer le prince, Marie voulait faire régner ses enfants, Marie voulait se débarrasser des fils du roi qu'elle savait bien devoir être un jour ses plus cruels ennemis. Marie enfin, même en chérissant Philippe, ne pouvait-elle être ja'ouse de la feue Isabelle d'Aragon, qui avait eu le bonheur de donner quatre

enfants au roi, et réveillait souvent en lui, du fond de son tombeau, de mélancoliques souvenirs?

— Si j'eusse voulu tuer le prince, dit Marie, je me fusse servie de mes amis. Or, nul d'entre eux n'a assisté Louis dans sa maladie. C'est le chambellan qui a choisi et mandé les médecins, qui a désigné les serviteurs; lui-même a indiqué souvent les remèdes. Eussé-je risqué de trahir mon secret devant ces gens intéressés à me perdre? rien n'est plus aisé que de découvrir la vérité. Plaise au roi que tous ceux qui ont entouré le prince mourant soient mis à la torture. Un seul aveu suffit pour mon entière justification.

Le moyen était violent, proposé par une reine poétique, par une femme. Cette application de plusieurs hommes recommandables et sans doute innocents à l'affreuse torture d'alors, n'annonce pas une énorme sensibilité. C'était l'usage et le droit de cette époque. Beaucoup de souffrances roturières n'étaient pas trop pour racheter une réputation royale.

La Brosse savait bien que le roi aimait encore la reine, mais pas assez pour lui sacrifier un ancien serviteur. Il agit de son côté; personne ne fut mis à la torture, et le crime, ou plutôt l'accusation, continua de planer tantôt sur l'une, tantôt sur l'autre des deux têtes rivales.

Nous avons dit que la Brosse était un esprit supérieur. Mais si fort habile que soit un homme, il est de son siècle malgré lui; il est embarrassé dans les mille liens dont l'usage, le préjugé, l'ignorance l'enlacent à chaque pas qu'il veut faire hors du chemin battu. On vit dans son époque et l'on n'en sort que par la mort. La Brosse, ne pouvant disposer d'autres moyens

que ceux usités, fit accuser la reine officiellemement par un homme qui lui était dévoué.

Une accusation capitale était alors un défi. L'accusateur venait devant les juges avec une armure, et mettait sa vie dans l'un des plateaux de la balance. Si l'accusé fournissait un défenseur, le combat avait lieu. On sait assez à quoi s'en tenir sur ces sortes d'épreuves qu'on appelait *le jugement de Dieu.*

L'accusateur de la reine s'avança donc, soutenu secrètement par la garantie de son patron. On devinait vaguement cet appui redoutable, et la terreur d'une défaite écarta tous ceux qui eussent voulu soutenir l'innocence de Marie. Après les trois appels, s'ils étaient demeurés inutiles, Marie était condamnée de fait. La Brosse avait calculé que personne en France ne prendrait contre lui le parti de la Brabançonne, et quant au résultat de cette affaire, il ne le craignait pas. Dieu était censé avoir jugé lui-même, les hommes n'avaient plus rien à y voir.

Le premier appel du champion accusateur ne fut pas entendu. Le second demeura également stérile. Au troisième, dont chacun attendait le même résultat, un grand bruit se fit entendre dans la salle d'audience solennelle, et plusieurs chevaliers se présentèrent la visière baissée. A leur tête marchait un champion revêtu d'armes magnifiques, et dont un panache aux couleurs brabançonnes ombrageait le cimier d'or.

Marie poussa un cri de joie. La Brosse pâlit. Le chevalier releva le gant, découvrit son visage, et dit :

— Moi, Jean, duc de Brabant, je soutiens que celui-là a menti qui accuse de meurtre Marie, ma sœur, reine de France, et me voici pour engager le combat. Héraut, parlez.

Un des chevaliers approcha, c'était le héraut. Il lut la for-

mule du défi. Une trompette sonna. Jamais silence plus profond n'avait pesé sur une assemblée si diversement agitée.

L'accusateur restait fasciné par le regard impérieux du prince son adversaire. N'était-ce pas être vaincu d'avance que vouloir engager le combat avec un pareil champion?

La Brosse, comprenant tout le désavantage de cette position, regarda son champion pour lui donner le courage d'une contenance défensive. Mais l'accusateur ne voyait plus planer au-dessus de toute cette affaire le pouvoir de la Brosse; son patron retombait à un rang inférieur. Combattre avec la certitude d'être vaincu, c'était risquer les blessures d'abord, puis une mort ignominieuse. Cet homme ayant fait toutes ces réflexions pendant une seconde proclamation du héraut, baissa la tête et ne répondit pas.

— Mon maître me sauvera, pensa-t-il, quand il s'agira du châtiment infligé par la loi, mais il ne me défendrait pas contre l'épée du duc Jean; il ne pourrait l'empêcher de traîner mon cadavre autour de la lice.

— Répondrez-vous enfin? dit le duc avec une fierté nouvelle.

— Si monseigneur le duc est sûr de l'innocence de madame sa sœur, répondit l'accusateur, à quoi servirait mon témoignage à moi, humble et chétif chevalier? Dieu, dont on invoquerait en vain la justice en croisant deux épées, ne parlera-t-il pas tôt ou tard pour dévoiler le coupable?

— Vous entendez! s'écria Jean de Brabant, il refuse le combat! L'épreuve est terminée... la reine de France est innocente. Trompettes, sonnez le triomphe de la reine ma sœur!

Alors Philippe, aux joues duquel montait une fébrile rou-

geur, se leva sur ses fleurs de lis et remercia le duc Jean; il tendit sa main à la reine; puis s'adressant au champion vaincu :

— Tu n'as pas voulu persister, dit-il, tu es à notre discrétion. Duc Jean, je vous le livre.

L'accusateur tourna les yeux vers la Brosse, qui était demeuré impassible aux pieds du roi, sur l'estrade.

— Qu'en pense monsieur le chambellan? dit le duc avec un ironique sourire, dont tout autre que la Brosse eût pénétré la terrible intention.

— Je pense, sire duc, répliqua la Brosse, que l'accusateur qui se désiste dans l'épreuve est un chevalier vaincu dans le combat. Il se trouve à la merci du vainqueur. Il a accusé la reine, et aujourd'hui il déclare la reine innocente. Si cet aveu est un repentir, monseigneur le duc et madame la reine examineront ce que mérite d'indulgence le repentir d'un coupable. Si c'est la peur qui a dicté cette rétractation, le vainqueur jugera ce qu'il doit accorder de créance à la dénégation d'un lâche. Mais, je le répète, l'accusateur est à la merci de monseigneur le duc selon nos lois, selon le droit reconnu par l'Église.

— N'avez-vous plus rien à dire? demanda le roi à la Brosse avec intérêt.

La Brosse reprit courage sans avoir témoigné qu'il eût craint un seul moment.

— Cher sire, dit-il, une accusation avait été portée. Ce ne fut point par moi. Madame la reine m'a fait accuser moi-même; or, je ne me suis pas défendu et n'ai pas choisi de champion, je m'abandonnais à la justice de Dieu. Est-il reconnu que madame la reine soit innocente? je le veux : mais il n'est pas dé-

claré que je sois coupable. J'adjure monseigneur le duc et madame la reine de le dire devant moi..... suis-je coupable de la mort du prince?... et l'illustre champion qui a soutenu l'innocence de la reine sa sœur jetterait-il le gant pour maintenir ma culpabilité?

La Brosse, cet *homme de néant*, s'était montré si grand par cette audacieuse initiative, que le valeureux duc de Brabant hésita lui-même devant une accusation formelle.

— Nous sommes venus, dit-il, pour défendre la reine, et non pour accuser. Que Dieu et le roi poursuivent leur tâche, s'il s'agit de punir.

Le sort de l'accusateur n'était plus douteux. Le duc de Brabant requit droit de justice contre ce malheureux, qui, sans preuves contre la reine, et sans autres armes qu'un zèle irréfléchi, avait couru au-devant de la mort. Il fut, dit Mézeray, condamné au gibet, et la Brosse dut songer désormais à faire lui-même ses affaires.

Si Philippe eût été un de ces princes naïfs à qui l'on faisait croire que l'inspiration divine ne manque jamais, la rétractation de l'accusateur eût suffi pour absoudre pleinement la reine. Mais la Brosse, aussi radicalement justifié que Marie de Brabant par cette singulière épreuve, fit observer au roi qu'on ne trouvait pas de criminels sans doute, mais que pourtant il y avait eu un crime. Le meurtre était flagrant, puisqu'on avait constaté la présence du poison. Philippe ne jugea pas à propos de recommencer la procédure, mais il fut convaincu par les paroles de la Brosse, et se remit à flotter, triste condition des rois, entre un soupçon sur sa femme et un soupçon sur son ami.

Marie s'aperçut bientôt de la contre-mine. Elle en parla au duc de Brabant, qui, mettant à profit les idées superstitieuses de ce siècle, écrivit au roi de France :

« Mon frère, ce que le hasard cache à de certains hommes, Dieu le révèle à d'autres. Il y a, dit-on, dans vos états et dans les miens plusieurs saintes personnes illuminées de l'esprit divin. Consultez-les sans faire de scandale. Il vous importe non pas tant de punir que de vous délivrer d'une perplexité douloureuse... Votre cœur me comprendra. Je ne veux point ouvrir cet avis à la reine, ma sœur; n'en parlez pas au chambellan, votre féal serviteur; de prince à roi, traitons cette affaire en famille. »

Philippe se rappela aussitôt qu'il avait le bonheur de vivre dans un temps où trois prophètes se partageaient la vénération, la crédulité des fidèles chrétiens. Un historien, qui fait l'esprit fort, les appelle gravement *trois faux prophètes*. C'étaient le vidame de Laon, un moine vagabond, Français tous deux, et une béguine de Nivelle, en Brabant. Le roi n'eut que l'embarras du choix; mais c'était un embarras énorme, et si énorme, qu'il n'échappa point à la Brosse, dont l'attention, comme on le pense bien, ne s'était pas assoupie.

— Si le roi ne choisit pas, dit-il, il faut que je choisisse.

Et il s'occupa sérieusement de fixer le choix du roi sur un des Français prophètes; mais la fatalité ou les savantes combinaisons de Marie et de son frère firent pencher Philippe en faveur de la béguine. Or elle était sujette du prince brabançon, par conséquent facile à influencer, et portée d'inclination naturelle pour la sœur de son prince, sa compatriote. Le désavantage de la partie adverse était réel.

La Brosse se fût bien chargé de rédiger une petite communication de l'esprit divin, au cas où Philippe se serait adressé au vidame de Laon ou au moine français; il avait assez de pouvoir en France pour obtenir de ces prophètes un rapport concluant contre son ennemie. Mais la béguine, la forcerait-on jamais à accuser Marie?... Jamais! Cela était tellement impossible, même à l'esprit divin, que la Brosse s'aperçut du danger, et ne s'occupa plus que de l'éviter. Les rôles étaient intervertis; il ne s'agissait plus de perdre la reine, mais bien de n'être pas convaincu, par la révélation de la béguine, d'un crime que sans doute il n'avait pas plus commis que Marie elle-même.

Tandis que le duc et sa sœur s'applaudissaient du choix fait par Philippe, et du succès inévitable de l'épreuve, la Brosse faisait nommer commissaires, pour instruire cette affaire à Nivelle, Mathieu, abbé de Vendôme, et Pierre, évêque de Bayeux ou d'Évreux. Or, cet évêque était son frère.

Nous pouvons affirmer sans trop de témérité que le ciel n'avait rien dit à la béguine du meurtre prétendu commis sur Louis de France. Tout ce qu'elle en savait lui avait été appris par l'entremise du duc Jean. Les commissaires, après avoir reçu sa déclaration chacun en particulier, avec mille précautions pour que cet isolement fût constaté, revinrent près de Philippe, qui les attendait avec impatience.

— Eh bien! dit Philippe à l'abbé de Vendôme, qui le premier était revenu à la cour, que savez-vous?

— Sire, je ne sais rien, dit l'abbé; la béguine a refusé d'entrer en communication avec moi sur le sujet qui intéresse votre repos. Mais peut-être a-t-elle parlé au sire évêque.

Le roi fut désappointé. Il attendit l'évêque.

— Voyons, messire Pierre, m'apportez-vous quelques nouvelles? La pieuse béguine a-t-elle révélé le secret?

— Oui, sire.

— Ah! enfin! s'écria Philippe III, dont la satisfaction fut grande, bien qu'il eût à redouter une certitude funeste pour son amour ou pour son amitié... Racontez-moi ce qui s'est passé...

L'évêque s'inclina.

— Impossible, sire, dit-il; la religieuse de Nivelle a parlé, sans doute, mais sous le sceau de la confession... La confession ne se révèle pas, vous le savez, sire.

Ce ne fut plus le désappointement, mais bien la fureur qui éclata sur le visage du roi.

— Vous ai-je dit de la confesser? s'écria-t-il.

— Vous m'avez dit de la faire parler, sire, elle n'a voulu parler qu'à cette condition.

Le lendemain, malgré la Brosse, deux autres commissaires partaient pour Nivelle. C'étaient un Templier, avec un évêque de Dôle. La béguine s'expliqua moins difficilement, à ce qu'il paraît, ou les missionnaires furent moins scrupuleux, car ils rapportèrent au roi la réponse suivante :

— Marie de Brabant est innocente. Ses accusateurs sont des calomniateurs.

— Voilà qui est heureux, dit le roi. Mais enfin il y a eu crime. Quel est le criminel?

Ni l'évêque ni le Templier ne s'expliquèrent. Mais comme Marie était reconnue innocente, c'en fut assez pour que le roi reprît tout son amour pour elle. La Brosse perdit dès ce moment en crédit tout ce que gagnait la reine.

— La première occasion, pensa-t-il, me perdra. Je ne suis plus utile, et j'ai de cruels ennemis.

Cette occasion, le duc de Brabant la guettait.

Nous avons dit qu'Alphonse, roi de Castille, avait prétendu être averti des plans de Philippe par l'indiscrétion d'un familier du roi de France, et que les soupçons avaient été dirigés par les ennemis du chambellan sur ce favori qu'ils redoutaient. Incapable de perdre la Brosse par l'accusation d'empoisonnement qu'il avait eu tant de peine à écarter de la reine, sa sœur, le duc de Brabant chercha d'autres moyens. Laissons parler l'histoire.

La faction de Castille avait soulevé la Navarre contre le lieutenant du roi Eustache de Beaumarchais, et les rebelles assiégeaient cet officier dans un quartier de Pampelune. Ces fâcheuses nouvelles décidèrent Philippe à entrer en Béarn, et le Castillan, à dessein de l'amuser pour qu'il n'entrât pas aussi en Espagne, demanda à s'aboucher avec Robert d'Artois, et par ces conférences, fit perdre au roi cinq semaines de temps; en sorte que, l'armée française manquant de vivres, Philippe décampa tout à coup et reprit la route de France. Le Castillan, étant bien informé par quelque traître, en avertit aussitôt Robert, qui n'eut pas moins d'étonnement que d'indignation.

Il est temps de commencer ici le commentaire.

Quelle trahison inutile que celle qui consistait à avertir le Castillan d'un événement dont il allait être instruit quelques heures après! Ce traître-là ne devait pas espérer grande reconnaissance d'Alphonse, et trahissait son roi pour bien peu de chose. Et quant au Castillan, qui *avertissait* Robert d'Artois de la trahison, faisait-il pas un effort bien chevaleresque? Certes

l'étonnement et l'indignation de Robert d'Artois étaient naturels, mais il devait se consoler, après tout, en songeant que le traître eût pu avertir le Castillan huit jours plus tôt, et lui donner l'idée de couper la retraite aux Français, qu'on eût pris ainsi entre la famine et la bataille.

Toute cette trahison est d'une invention qui ne fait pas honneur à la tactique du traître. Voyons si elle ne ferait pas plutôt honneur à l'imagination haineuse des ennemis de la Brosse.

Alphonse le Castillan, qui avait averti aussitôt Robert des communications du traître, n'avait pu lui nommer personne : en loyal chevalier, il l'eût dû faire ; il paraît que la chose était réellement impossible. Mais Robert ne garda pas pour lui toute son indignation et son étonnement, et l'on sut dans toute la France que le roi avait été trahi par quelqu'un d'inconnu. L'inconnu, c'est le plus vaste champ qu'on puisse ouvrir aux soupçons ; chacun fut donc libre de soupçonner à l'aise. Reprenons l'histoire :

La cour étant à Melun, un jacobin du couvent de Mirepoix rendit un paquet au roi en main propre, et lui dit l'avoir reçu d'un homme qui était mort la veille en ce couvent ; l'homme n'était connu de personne, on ignore encore aujourd'hui son nom, son pays, sa qualité. Quant au paquet, il contenait une lettre cachetée du sceau de Pierre la Brosse ; et il faut avouer que le hasard est bien merveilleux qui avait conduit cette affaire de façon à faire mourir l'homme inconnu, et à faire tenir au roi une lettre qui ne compromettait que la Brosse. Mais elle le compromettait si fort que le roi pâlit, demeura stupéfait et assembla un conseil. Justement ce même hasard avait amené le duc de Brabant à Melun vers cette époque, et il de-

meura aussi étonné que le roi des monstrueuses choses qu'on trouva dans cette lettre.

C'était quelque avis transmis par le grand chambellan au roi de Castille, encore une trahison du genre de la dernière, mais beaucoup plus criminelle; car, cette fois, comme il ne s'agissait pas de la faire passer sous les yeux d'un ennemi, on avait pu trahir un secret important.

— Tout s'explique, dit alors un conseiller officieux; voilà la preuve non-seulement d'une félonie, mais de deux autres félonies; l'avis donné en Béarn au roi Alphonse, l'avis donné au commencement des hostilités partent du même auteur, et cet auteur, sa signature est au bas de la lettre que tient notre sire le roi.

Immédiatement la Brosse fut arrêté. Il ne s'attendait à rien moins. On le conduisit à Paris, tandis que la colère du roi, habilement soufflée par les conseillers et les créatures de la reine, méditait une vengeance éclatante. Il paraît à peu près certain qu'il fut d'abord enfermé dans la tour du Louvre, puis ramené au château de Janville en Beauce, afin que le roi ne quittât pas de vue son prisonnier durant son séjour à la campagne.

Enfin, les juges étant assemblés, le chambellan fut reconduit à Paris dans le palais et écroué à la Conciergerie, à peu près comme Enguerrand devait être écroué à Vincennes sous les pieds du roi, lorsqu'il se promenait avec ses courtisans dans les jardins.

Le procès ne pouvait manquer d'avoir une issue fatale au prévenu. Les présomptions, les accusations de tout genre, la terrible preuve d'une signature, et, par-dessus tout, la disgrâce

royale, aidèrent la conscience des juges. La Brosse se défendit en homme hardi, en homme habile. Mais où trouver le témoignage d'un homme mort dans ce couvent de Mirepoix? que dire à ce zélé jacobin, qui avait accompli la dernière volonté d'un moribond en portant au roi un paquet dont il ignorait le contenu? La Brosse essaya de nier son cachet; mais c'était un pauvre moyen.

Il ne songea pas à invoquer les révélations de quelque prophète; et, y eût-il songé, on n'eût pas été crédule en sa faveur comme on l'avait été pour la reine.

Après avoir langui quelque temps dans la prison humide et noire du palais, la Brosse fut condamné purement et simplement à être pendu, — car c'était un homme de néant, — convaincu, dit l'arrêt, de trahison, d'intelligence avec les ennemis de la France, de vol, de péculat; convaincu de tout ce qui peut faire pendre un homme. On ne parla pas de l'affaire du poison, et c'est ce qui nous étonne.

Le duc de Brabant voulut assister à l'exécution du coupable. Pierre de la Brosse ayant été extrait de la Conciergerie par une compagnie d'archers, et tenu au collet par le bourreau, fut accroché aux fourches patibulaires en présence d'un peuple immense. Il mourut courageusement et noblement. Ainsi finit la longue tragédie dont les acteurs avaient tour à tour cherché à faire le dénoûment à leur profit.

Maintenant la Brosse était-il coupable? Du meurtre... on n'en sait rien. Mais il n'avait aucun intérêt à ce meurtre, qui avançait les affaires de son ennemie la reine, et ne pouvait retomber assez sûrement sur la tête de cette princesse. La maladie était quelque fièvre maligne, comme le fait observer judi-

cieusement Anquetil, et la Brosse crut devoir tirer parti de ce hasard déplorable. Voilà son crime réel; la justice divine l'en a puni plus tard en suscitant contre lui les représailles du duc de Brabant; car nous ne pouvons croire à la trahison de la Brosse plus que nous n'avons cru aux révélations de la béguine et à ce crime stupide d'un empoisonnement inutile. La Brosse, en marchant au gibet, se sera souvenu du bûcher sur lequel il voulait faire monter la reine innocente alors, comme il l'était lui-même plus tard.

Mais une criminelle action de la Brosse, à laquelle nous n'avions pas songé, nous est révélée par l'historien Mézeray, qui semble applaudir avec une joie féroce à chaque cruauté commandée par les rois contre leurs favoris. Voici le crime signalé par l'historien, et les termes dans lesquels il le formule :

« La Brosse fut pendu aux fourches patibulaires..... assez coupable quand il n'aurait point commis d'autre crime que d'avoir obsédé son roi et enlacé sa personne sacrée et son esprit par ses artifices. »

Il est difficile d'exprimer plus brutalement un sentiment plus bassement flatteur pour les rois. Cette phrase de l'historien justifierait le supplice de la maréchale d'Ancre! Elle est un singulier remercîment de Mézeray au cardinal de Richelieu, lequel fut si libéral envers lui. Richelieu, qui *obséda* beaucoup, comme on sait, le roi Louis XIII, et enlaça son esprit et sa personne sacrée par l'artifice de son génie, se trouve ainsi condamné tout net aux fourches patibulaires. Ce n'est sans doute pas dans un tel but que le grand cardinal avait envoyé à l'historien malade et pauvre cinq cents écus dans une bourse brodée à ses armes. Il est vrai que Mézeray publia son *Histoire de France* un an

après la mort du ministre, et, par conséquent, n'en attendait et n'en redoutait plus rien.

Le peuple n'avait rien compris à cette intrigue de cour, et il se montra fort surpris, dit un historien, du supplice de la Brosse, auquel il ne savait pas avoir à reprocher tant de *péculats*, de trahisons et d'exactions. Ce fut là une de ces justices de rois comme on en faisait une par règne pour *soulager* le pauvre peuple.

En voici une d'un autre genre. Elle ne paraîtra pas de moins merveilleuse invention.

Il était d'usage que les rois employassent des receveurs généraux, des fermiers, pour la rentrée de l'impôt. C'était pour la royauté un moyen d'échapper aux malédictions des peuples, qui, prenant l'effet pour la cause, l'instrument pour la pensée, avaient au moins à détester cordialement quelqu'un qui ne fût pas le roi.

Marigny, comme nous l'avons vu dans l'*Histoire de Vincennes*, avait payé de sa vie cette responsabilité. Il ne devait pas être le seul. On vit les rois profiter de l'activité, du zèle brutal des fermiers qu'on appelait traitants ou maltôtiers, et que le peuple appelait Lombards parce qu'ils étaient presque tous de ce pays. Les sommes exigées rentraient au trésor royal, et quand les fermiers toujours plus ou moins riches, soit par leurs spéculations personnelles, soit par des exactions sinon excusables, du moins presque inévitables, s'étaient suffisamment engraissés, et, selon l'expression énergique d'un poëte, « étaient bons à rôtir, » alors, pour soulager le pauvre peuple, un roi, qui se faisait surnommer le Justicier ou le Sage, envoyait au gibet les fermiers, saisissait leur bien et donnait leur charge à un autre,

pour préparer de nouveaux trésors aux rois ses successeurs.

On ne les pendait pas toujours tous : on se contentait du principal administrateur. Ainsi Charles le Bel, âgé de vingt-huit ans dès son avénement au trône, confisqua-t-il tous les biens des maltôtiers, non pas au profit des gens volés, mais au profit du fisc, et, ainsi dépouillés, ces *misérables* furent renvoyés dans leur pays.

Or, le receveur général, Gérard la Guette, encore un homme de néant, ce qui veut dire surtout homme sans appui, fut arrêté, jugé comme un insigne voleur, et on lui mit sur la tête tout ce que ses commis avaient fait de violences et d'injustices. Le but principal du roi réformateur était la découverte et la saisie des trésors immenses que l'on supposait avoir été amassés par la Guette.

Mis dans la prison du roi, sous la garde du concierge, et livré au parlement, la Guette, qui avait persisté à se dire innocent, fut appliqué à la torture.

Les questions étaient complexes.

— Avouez vos crimes, lui disait le juge.

— Je n'ai pas commis de crime.

— Alors indiquez l'endroit où vous cachez votre argent.

— Je n'ai pas d'argent caché, répondait le malheureux, qui sentait bien que le roi avait plus besoin de ses trésors que d'une bonne justice.

On avait mis au pillage la maison de la Guette; on avait fouillé jusqu'aux cendres des cuisines, jusqu'aux derniers carrés des jardins : les commis s'en étaient allés effarouchés.

— Donc, prouvez-moi que je suis coupable, dit le malheureux.

— Prouvez que vous ne l'êtes pas, répondit le juge.

Et il donna ordre que les tortures redoublassent. Un cri de douleur fut le seul aveu du patient.

— Vous avez des frères, dit alors le juge; ils ont eu avec vous, sous les règnes précédents, le maniement des monnaies; ils ont volé le roi comme vous. Parlez-nous d'eux.

— Ont-ils fourni chaque année au roi les sommes exigées par les marchés?

— Ce n'est pas répondre... Indiquez le chiffre de leur for tune.

— Eh! comment voulez-vous que je sache leur fortune, puisque je ne connais pas la mienne?

—Qu'est-ce à dire? interrompit le juge déjà radieux.

— Sans doute..... puisque vous prétendez que j'ai des trésors. Cependant je ne sais où ils sont.

Sur un signe du juge en colère, les bourreaux reprirent leur office.

— Hélas! dit la Guette, vous m'avez tué!... Comment trouverez-vous les trésors à présent?

Après cette dernière ironie, le malheureux expira.

Le roi justicier, qui ne voulait pas que sa justice fût perdue comme les trésors du défunt, ordonna que le corps de la Guette serait mis sur une claie, tiré hors de la Conciergerie par les rues de la ville, et accroché au gibet de Montfaucon, où, sept ans auparavant, s'était balancé le cadavre d'Enguerrand.

Enguerrand avait bâti le gibet : la Guette l'avait fait restaurer.

Il y avait eu naguère un meilleur exemple de justice. Le

prévôt de Paris, nommé Capetal ou Chaperel, en fournit l'occasion.

Vers le commencement de 1320, un crime affreux s'était commis à Paris. L'un des riches bourgeois de la ville assassina son ennemi au sujet d'un héritage. Pris en flagrant délit, le meurtrier fut conduit à la prison du Châtelet, et livré à la terrible justice de ce temps-là.

Mais sa femme, ses parents, effrayés de l'expéditive allure du prévôt, allèrent trouver ce magistrat. Capetal aimait la bourgeoisie, dont il était issu; il aimait à se voir supplier par une femme belle et qui promettait d'être reconnaissante; il aimait aussi rendre service.

— Votre mari est arrêté, dit-il à la femme du meurtrier, et on le juge en ce moment. S'il n'est condamné qu'à la prison, vous le pourrez voir souvent, je vous le promets.

— Hélas! sire prévôt, dit un des parents du meurtrier, riche maltôtier qui s'engraissait en attendant la potence, l'arrêt vient d'être rendu; notre parent est condamné à la peine de mort.

— Voilà qui est plus grave, répondit Capetal. Je n'y puis rien faire. Vous savez que le bourreau, selon la coutume, s'emparera demain du condamné, le tirera des prisons, le conduira aux halles, et le hissera au haut d'une potence : résignez-vous.

Les parents se jetèrent aux pieds de Capetal.

— Je sais bien, dit-il, que c'est un grand malheur pour un homme riche, et surtout pour la famille, qui se trouvera gravement entachée de ce jugement.

— N'est-il donc rien à espérer?...

— Je ne vois rien.

— Oh ! sire prévôt, ni sacrifices, ni dépenses, ne coûteraient à la famille, à la malheureuse épouse.

Le prévôt cacha sa bouche avec sa main, comme pour prendre une attitude pensive. Mais, en réalité, il dissimulait un sourire.

— Il y aurait bien un moyen, dit-il.

— Ah ! messire, parlez ! parlez !

— Le condamné a-t-il des amis dévoués... fort dévoués ?...

— Beaucoup, messire.

— Et qui ne reculeraient devant rien pour sauver ce malheureux ?...

— Assurément.

— Il s'agirait que l'un d'eux se dévouât pour lui.

Le visage de l'interlocuteur exprima le plus complet étontonnement.

— Je ferais en sorte que l'exécution eût lieu de grand matin ou fort tard, dans la nuit même...

— Eh bien ! messire, dit le parent, qui ne comprenait pas encore.

— Et alors, le bourreau, prenant la victime quelconque qu'on lui offrirait, l'exécuterait à mort... Voilà tout.

— Mais, s'écria le parent; mais, messire, qui donc consentira jamais à remplacer un condamné à mort sur l'échafaud ?

— Cela vous regarde, dit froidement le prévôt...

— C'est impossible, répliqua l'homme découragé...

— A défaut d'amis, puisqu'il n'a pas d'amis assez dévoués, poursuivit Capetal, on trouverait peut-être en cherchant bien...

— Qui donc, messire ?

— Oh! ce serait difficile...

— Mais encore...

— Et surtout très-cher... car, ainsi que vous le disiez tout à l'heure, la vie est douce, et personne ne consent facilement à la perdre.

— Si cher que ce soit, messire, nous le payerons...

— Ah! vraiment, dit Capetal avec un regard perçant... Eh bien! redites-moi cela pour que je puisse agir en conséquence.

Le parent, transporté de joie, répéta sa promesse sans préciser aucune somme; il laissait cela, dit-il, à la discrétion de messire le prévôt.

— Nous verrons, nous verrons, fit Capetal avec affabilité. Revenez tantôt.

On lui baisa les mains, on baisa le bas de sa robe, on sortit à reculons de sa chambre, avec toutes les marques d'une joie et d'une reconnaissance inexprimables.

Capetal, après le départ de ce bon parent, demanda sa mule, et alla visiter le Châtelet. Il trouva le condamné dans un de ces horribles cachots où les reptiles et les insectes de toutes sortes, fourmillant dans la fange, commençaient le supplice du patient bien avant l'arrivée du bourreau. Depuis sa condamnation, le meurtrier avait été transféré dans cette fosse, les geôliers n'ayant plus souci de lui, car il ne pouvait plus rien leur rapporter. L'exécution était fixée au lendemain.

Dans l'ombre où se débattait le misérable, avec des hurlements affreux, Capetal, debout sur les premières marches de l'escalier qui plongeait dans ce sépulcre, aperçut un autre visage, faiblement éclairé par le reflet de la torche que le geôlier secouait par intervalles.

— Hélas! hélas! messire prévôt, criait le condamné, délivrez-moi, secourez-moi... J'ai froid, j'ai peur en ce cachot...

— Vous n'y êtes pas seul cependant, dit le magistrat.

— Je suis avec des assassins, avec des scélérats, dit le criminel, oubliant par habitude qu'il était un assassin lui-même.

— Doucement, doucement, répondit alors une voix sortie comme par miracle de ce gouffre infect, il n'y a de scélérat, d'assassin ici que vous...

— Qui parle là-bas? demanda Capetal en s'avançant avec une sorte d'effroi mêlé de curiosité.

— Eh! venez donc, messire, dit la voix; certifiez à ce digne compagnon d'infortune que je suis un honnête homme... Me reconnaissez-vous, messire prévôt... messire Capetal?

Capetal prit la torche des mains du geôlier, et sans manifester d'émotion, bien que son cœur fût agité par la plus poignante anxiété :

— Allez! dit-il aux porte-clefs; je veux interroger cet homme; retirez-vous.

Capetal demeura seul sur l'escalier, près de cet homme enchaîné, incapable de se mouvoir...

— Il me semble que je vous connais, dit-il...

— Oui, pour mon malheur, reprit la voix... Je suis ce pauvre écolier qui ai dessiné de fâcheux emblèmes sur votre porte, et que vous avez fait arrêter... En vain l'Université, ma mère, m'a réclamé, vous avez su ensevelir votre vengeance avec le coupable... Qui peut savoir que je gémis dans ces cachots? Voyons, messire, voyons, pitié! Ai-je assez souffert? Ai-je assez expié une faute légère?... Pardonnez-moi; et de même qu'espérant toujours en vous, je n'ai jamais songé à vous accuser,

je vous jure sur notre Sauveur qu'une fois hors de prison je ne vous accuserai jamais.

Capetal descendit lentement les degrés humides, et se dirigea, la lumière à la main, vers l'angle fangeux d'où partaient ces nobles supplications.

Il y avait dans un bain d'eau croupie, sur des débris de fumier infect, un homme jeune encore, un malheureux que n'avait pas réussi à tuer l'épouvantable supplice d'une captivité de plusieurs années.

— Je vous reconnais, lui dit Capetal... Ainsi, vous n'avez jamais parlé?

— Jamais, monseigneur! Jamais, je le jure devant Dieu.

L'infortuné voulut lever une main vers la voûte du cachot, le poids des chaînes entraîna par terre ce bras languissant.

— Et si vous sortiez, si vous deveniez libre, vous ne parleriez jamais?

— Monseigneur! s'écria le jeune homme, ma famille m'attend peut-être encore, me pleure, car j'ai disparu bien étrangement : enlevé par vos archers après une émeute. Mais je dirai que, dans la crainte d'être inquiété, j'ai voyagé; je dirai que vous ne m'avez jamais fait de mal, que je ne vous connais pas... Et de plus, je vous bénirai...

— C'est bien, dit Capetal après un silence qu'il employa à regarder attentivement son ennemi pâle et humilié... Vous sortirez de ce cachot demain. Vous jurez de ne rien dire, telle chose qui vous arrive, telles formalités que je croie devoir accomplir à votre égard.

— Sur mon salut éternel, je le jure!

— Adieu, dit Capetal.

Et il s'éloigna du prisonnier, dont les bénédictions semblaient importuner sa modestie. Puis, se rapprochant de lui :

— Je vais faire enlever d'ici, dit-il à voix basse, votre compagnon, qui a entendu la conversation...

— Il peut nous trahir alors, dit l'écolier.

— Il est condamné à mort et doit mourir demain.

— Pauvre homme, murmura l'écolier en regardant à son tour le condamné que ces terribles paroles venaient de plonger dans un évanouissement profond.

Capetal vint au riche meurtrier, lui enleva un habit assez propre dont il était couvert et le porta à l'écolier. Rappelant alors le geôlier, il lui donna quelques ordres. Le geôlier saisit le meurtrier par les épaules, et le tira hors du cachot; bientôt l'on entendit le bruit de plusieurs verrous qu'il fermait.

— A demain, dit Capetal à l'écolier.

— Merci! merci! monseigneur, cria encore une fois l'innocent.

Capetal remonta sur sa mule et revint chez lui. Le parent du meurtrier l'attendait avec beaucoup d'impatience.

— Vous aimez donc beaucoup votre parent? dit le magistrat avec un sourire de bon augure.

— Oh! oui, messire.

— Réjouissez-vous, alors. J'ai trouvé l'homme qu'il vous faut : un pauvre diable dégoûté de la vie et du régime d'une prison consent à mourir à la place du condamné; mais il veut qu'on enrichisse sa famille, et ses prétentions sont exorbitantes...

— Que demande-t-il donc, messire? dit le parent ravi et inquiet à la fois.

— Il demande trente mille écus. Aussi lui ai-je dit que la chose était impraticable.

— C'est plus des deux tiers de la fortune de mon parent.

— Cela ruinerait sa veuve, dit tranquillement Capetal.

— Sa veuve! messire... hélas...

— Je veux dire sa femme; c'est que je pense malgré moi à cette exécution de demain, et demain celle qui est sa femme aujourd'hui sera sa veuve.

— Eh bien! messire, la vie vaut mieux que l'argent... On donnera tout pour sauver la vie du condamné. Où faut-il porter l'argent?

— Je suis fort embarrassé, dit Capetal; car une fois le nom prononcé, mon secret est le vôtre... Or, une indiscrétion peut nous perdre; moi, pour ma trop grande indulgence; vous, parce que la justice reprendrait votre parent et vous punirait en outre... Une seule personne doit savoir cela.

— Vous! vous, messire... Oh! c'est bien vrai, dit le crédule financier.

— Si donc vous vous fiez à moi, interrompit le prévôt, je me charge de tout... Demain, quand tout Paris croira que votre parent est hissé à la potence, un autre, vêtu de sa robe, coiffé de son bonnet, passera par les mains du bourreau... Voilà un beau résultat, n'est-ce pas?

— C'est un homme d'un fier courage! fit observer le financier... et qui aime singulièrement sa famille...

— Votre parent quittera Paris pour un certain temps; puis, si le bourreau venait à mourir dans quelque sédition, on pourrait lui attribuer cette erreur, obtenir des lettres de grâce...

— Oh! ne songeons pas à l'avenir... Merci, messire Capetal...

Si apauvri que soit mon parent, il trouvera toujours bien moyen de vous être reconnaissant du service que vous nous rendez.

— Ne parlons pas de cela.

— Pour ma part, messire, je ne suis pas ruiné, dit le financier avec un sourire plein de promesses.

— De grâce.....

— Et vous saurez ce que nous estimons la faveur que vous nous faites d'épargner l'échafaud à un homme de notre nom.

Le financier s'éloigna la joie au cœur.

Le lendemain — c'était en hiver — avant le jour, une exécution aux flambeaux eut lieu sur l'emplacement des halles. Un homme vêtu d'un surcot de laine brodé, coiffé d'un chaperon fourré, le visage caché sous un bâillon énorme, sortit du Châtelet en frissonnant de bonheur au contact de l'air pur qu'il n'avait pas respiré depuis longtemps... Le malheureux dut croire, lorsqu'il se vit entouré d'archers et conduit vers le pilori, qu'il s'agissait de quelque amende honorable, d'une de ces insignifiantes formalités, comme Capetal l'en avait prévenu la veille.

Le bourreau l'avait bâillonné d'après un ordre exprès, au sortir du cachot même, tandis que plusieurs heures avant le meurtrier trouvait la porte de son cachot toute grande ouverte, voyait ses liens détachés et se glissait dans l'ombre jusqu'à une porte secrète où l'attendait ce parent dévoué.

On pendit l'écolier malgré sa résistance furieuse et ses gémissements inarticulés. Pendant ce temps-là Capetal comptait avec satisfaction les trente mille écus en or apportés par deux mules dans la cour basse de son logis.

Le cadavre de l'écolier fut porté à Montfaucon, d'où Capetal

comptait bien le faire immédiatement retirer avant qu'un œil indiscret eût pu le reconnaître et constater qu'il n'était pas celui du condamné. Pour cette opération, la présence du prévôt était indispensable. Il se hâta donc de partir dès le point du jour avec deux hommes, pour faire détacher le cadavre, qu'on eût jeté dans un lit de chaux vive. A huit heures et demie le prévôt était sur le terrain, et cherchait sa victime au gibet. Mais il ne vit qu'une corde fraîchement coupée; le cadavre avait été enlevé.

Cela ne lui eût pas paru extraordinaire si le corps eût été celui du riche bourgeois. Souvent en effet les familles des suppliciés risquaient la hart et l'amende pour donner la sépulture aux malheureux restes de leurs parents. Mais quel intérêt s'attachait à l'écolier? Malgré lui, Capetal eut peur et revint précipitamment à Paris.

Il avait raison d'avoir peur.

Un écolier, que le spectacle de la pendaison avait peu satisfait en ce qu'il n'avait pu suffisamment admirer le visage du patient, escorta le corps jusqu'à Montfaucon, attendit le départ du bourreau, et, aux lueurs d'un feu de paille, reconnut, non pas le bourgeois meurtrier, mais un de ses chers camarades dont il avait pleuré longtemps l'étrange disparition.

Un écolier! quelle aubaine pour l'Université que cette violation du droit acquis et du droit commun! Il y eut émeute. Capetal, assiégé dans sa maison par une multitude furieuse, fut conduit en prison. Le roi le réclama aussitôt. La Conciergerie s'ouvrit devant le prévôt jusqu'à ce qu'il eût donné l'explication de sa conduite.

Le bourgeois évadé se cachait. Capetal espéra tout arranger

en livrant le secret de sa retraite qu'il connaissait. Mais le parent si reconnaissant conta aux juges ce qu'il savait de l'intégrité, de l'obligeance du prévôt, et, au bruit des applaudissements de toute la ville indignée à juste titre d'une des plus effroyables iniquités qui eussent épouvanté la société, Capetal, extrait de la Conciergerie du palais, fut conduit à son tour aux halles de Paris, et, par sentence du parlement, pendu haut et court, sans que personne se présentât pour le suppléer dans cette triste cérémonie.

Philippe V fit donner à la famille du malheureux écolier toute la fortune du prévôt, qui s'était enrichi dans l'impunité de beaucoup de crimes du même genre. Quant au riche, que son argent avait sauvé de la mort, l'histoire ne dit pas ce qu'il devint.

Quelques historiens placent aussi à la Conciergerie le dénouement d'une tragi-comédie qui occupa le peuple et le parlement au milieu de l'année 1323.

Un seigneur gascon nommé Jourdain de l'Isle, exerçant, selon l'usage, droit de haute et de basse justice sur ses terres, ne se contentait pas de ravager juridiquement son canton; peu soucieux d'aller guerroyer contre les infidèles, s'inquiétant peu des Anglais, il était lui-même l'ennemi le plus féroce de ses vassaux.

Armé de pied en cap, suivi de tous les vagabonds et voleurs du pays qu'il avait enrégimentés, il courait sur ses terres et sur celles de ses voisins plus faibles, rançonnant les voyageurs, pillant les couvents, détroussant les marchands forains. Quant aux femmes du pays, elles n'étaient pas plus en sûreté dans leur propre patrie que si elles eussent été transportées chez le Sarrasin.

Lorsqu'on faisait à ce brigand quelque remontrance :

— Bah! disait-il, que voulez-vous qu'il m'arrive? — J'ai du

fer et des soldats contre les surprises ou les violences. — Quant au roi, il me doit le respect, puisque je suis seigneur chez moi et bon gentilhomme. Pour la religion, si elle s'en mêle, vous savez bien que je suis parent par ma femme de notre saint père le pape Jean XXII.

Cela dit, il riait, commandant de nouveaux pillages, de nouveaux meurtres, et rentrait dans son château-fort comme un vautour dans son aire.

Après bon nombre d'incendies et de massacres, le peuple du pays s'avisa qu'il payait au roi de France, son premier maître assez d'impôts de toute nature pour être un peu protégé. D'ailleurs l'instant arrivait où, à force d'avoir été volé par Jourdain, le vassal serait hors d'état de payer aucune taille.

Le brigand n'avait pas fait ces réflexions. Mais les habitants de son malheureux domaine n'ayant pu ou n'ayant voulu satisfaire les collecteurs de l'impôt, des plaintes vinrent jusqu'au roi, et le parlement se trouva saisi de l'affaire.

Ce parlement, dont nous donnons en quelques mots l'origine et la constitution, fut d'abord une assemblée de barons et de prélats, que le roi désignait pour chacune des sessions, à l'effet de discuter les grands intérêts politiques du royaume. Puis la nécessité d'accaparer l'exercice de la justice engagea les rois à déférer à un parlement constitué en permanence les plaintes de tout sujet du royaume. Ce parlement fut simplement d'abord le conseil qui accompagnait le roi dans ses voyages, et ne prit le nom de parlement que parce qu'il représentait les anciens parlements politiques.

Mais Philippe le Bel fixa le parlement à Paris, dans son palais, et ordonna qu'il se tiendrait deux fois l'an, aux octaves

de Pâques et de la Toussaint, et que chaque séance serait de deux mois.

Bientôt, les lois romaines s'étant introduites dans notre jurisprudence depuis la découverte des Pandectes de Justinien, il fut impossible à des guerriers, à des dignitaires ignorants, de siéger raisonnablement pour l'interprétation d'un code aussi compliqué. Il fallut leur adjoindre des lettrés pris dans les classes inférieures; car l'étude, douce consolation, est née au sein du peuple, et lui a conquis une véritable noblesse. En effet, les savants devinrent peu à peu les juges de leurs semblables, et ce fut devant leur tribunal que comparurent les puissants eux-mêmes. *Cesserunt arma togæ*, — l'épée céda au livre.

Le parlement, constitué comme on le voit, prit plus tard un développement nécessaire. En 1344, Philippe de Valois l'organisa selon des formes qu'il a conservées presque intactes jusqu'à sa clôture définitive, arrivée à la fin du dix-huitième siècle. Ce tribunal reçut le nom de *cour*, et le lieu de ses séances celui de *palais*, parce qu'à cette époque il siégeait effectivement à la cour même et dans le palais des rois. Trois chambres le composaient à l'origine, et il en comptait cinq lors de son extinction. Chambre de plaidoyer ou grand'chambre, — chambre des enquêtes, — chambre des requêtes, avec trente juges moitié clercs, moitié laïcs pour la première, — quarante à celle des enquêtes, — huit à celle des requêtes. Tel était le parlement de Philippe de Valois. — Grand'chambre avec dix présidents et quarante-sept conseillers, — trois chambres d'enquêtes avec deux présidents et vingt-trois conseillers par chambre, — une chambre des requêtes avec deux présidents et quatorze conseillers, en tout cent trente-huit

juges, sans compter les princes du sang et les ducs et pairs qui avaient droit d'entrée, sinon de délibération, tel était le parlement lorsqu'il cessa d'exister en 89.

Revenons à Jourdain de l'Isle.

Le parlement ou conseil du roi Charles le Bel pria ce prince d'envoyer un huissier au brigand pour le sommer de comparaître à la cour du parlement. C'était pour le pauvre messager une triste commission.

Jourdain le reçut avec les plus grands honneurs lorsqu'il sut que le roi le lui envoyait; puis il le pria d'exposer le but de sa visite. L'huissier déroula son parchemin,

— Oh! oh! dit Jourdain, qu'est-ce cela? le parlement?

— Le conseil du roi, messire.

— Fort bien. Mais le roi ne sait-il pas que je suis maître chez moi? Est-ce que, par hasard, j'aurais touché à quelques-unes de ses prérogatives?

— Je l'ignore, messire. Vous avez connaissance des ordres du roi, vous êtes prévenu.

— Aller à Paris! moi! quand rien ne m'y force!

— N'y pas aller c'est désobéir, messire.

— Je crois que ce maraud me menace! dit Jourdain de l'Isle.

Et quittant aussitôt ce masque d'aménité qu'il avait eu tant de peine à prendre, il appela ses gens.

— Fustigez-moi rudement ce drôle, dit-il, car il vient de m'insulter.

— Craignez le roi! craignez mon maître! s'écria le malheureux huissier.

— Crains-moi plutôt! dit Jourdain en riant; c'est moi qui suis ton véritable maître en ce moment.

L'huissier eut beau implorer le nom du roi, menacer, protester, il fut cruellement maltraité. Plusieurs historiens disent qu'il fut mis à mort par ce farouche tyran de la Gascogne.

Le roi, furieux, et excité par le parlement, écrivit à Jourdain de l'Isle pour lui promettre de si cruelles représailles que l'on s'en souviendrait longtemps dans le pays.

— Bon ! dit Jourdain à ses parents et à ses amis; au-dessus du roi il y a le pape, et ma femme est sa cousine. Je suis cousin du pape.

— Oui, lui dit un sage conseiller; mais le roi de France a une foule d'archers qui ne sont pas sujets du pape, et qui viendront démolir votre donjon; vous courez grand risque d'y être brûlé vif... Faites ce que le roi vous demande; allez à Paris, comparaissez devant ce fameux parlement.

— Que j'aille me jeter ainsi dans la gueule du loup!

— Ce serait une folie si vous y alliez seul. Emmenez tous vos amis, qui sont les grands de la province, cela fera un cortége respectable : le roi et le parlement y auront égard.

— Vous avez pardieu raison! J'y songerai.

A force d'y songer, Jourdain se leva une petite armée de gentillâtres et de parents; puis il vint à Paris, comptant qu'il en serait de lui comme de Robert d'Artois, à qui Philippe VI avait pardonné si facilement.

Il comparut devant le roi d'abord; mais ce prince lui tourna le dos, le fit arrêter dans le palais même et jeter dans ses prisons. C'est pour cela que nous inscrivons ici son histoire. Jourdain débuta par un cachot de la Conciergerie. Renvoyé devant le parlement, il fut écroué au Châtelet.

Il eut beau répéter que ses vassaux étant vilains n'étaient

rien; qu'ils lui appartenaient comme propriété, que les tuer c'était faire usage de sa propriété, les voler rentrer dans son bien : le parlement, qui ne goûta pas cette manière de se défendre, le condamna comme un vilain à la peine de mort.

— Je suis gentilhomme! s'écria Jourdain... je suis cousin du pape...

— Cela nous est égal, répondit le roi.

— Mais la religion...

— La religion dit : « Tu ne tueras pas. » Or, vous avez tué souvent...

— On ne condamne à mort qu'un félon; je n'ai pas commis de félonie.

— Vos vassaux sont mes sujets. Abusant de votre droit, vous avez fait maudire mon sceptre qui vous confère ce droit. Vous êtes félon.

Jourdain espérait beaucoup en ses parents. Ceux-ci voulurent, en effet, plaider pour le principe beaucoup plus que pour l'homme. Charles le Bel, qui était dans ses bons moments de justicier, demeura inflexible.

— Quoi! mourir pour si peu? répétait Jourdain.

— Et mourir pendu! murmurait le populaire, excessivement flatté de l'humiliation du seigneur gascon, et qui se pressait dans le prétoire.

En effet, le parlement avait condamné Jourdain au *gibet*, ni plus ni moins qu'un des plus minces manants.

Au jour dit, Jourdain fut conduit au pilori, puis hissé à une potence, aux applaudissements du public, qui affluait à Paris pour voir la bonne justice du digne roi, *moult honoré et bon au poure peuple.*

Nous ne retrouvons dans aucun historien la Conciergerie, qui, en sa qualité de prison, dut jouer un si grand rôle pendant le quatorzième siècle. Il ne serait pas naturel que les cachots eussent été vides à une époque où la France, envahie par les Anglais, en proie aux discordes intestines, se débattait tour à tour contre ses rois, contre ses ennemis, contre ses amis, contre tous les malheurs imaginables. Nous avons hésité à inscrire sur le registre d'écrou de cette prison les deux femmes complices de Robert d'Artois, la Divion et sa servante, qui, en 1332, avaient produit de fausses lettres, scellées d'un faux cachet royal, pour faire rendre à Robert le comté d'Artois. Ces femmes, excitées par l'appât d'un gain considérable, ne reculèrent pas devant ce crime. Robert d'Artois, prévenu par le roi, ne voulut pas avoir l'air de craindre un procès, et le procès eut lieu. Jeanne de Divion, sa servante, et un ouvrier qui avait falsifié des registres ou contrefait des titres de chancellerie, furent traduits devant le parlement. L'ouvrier s'étrangla dans sa prison. Les deux femmes furent condamnées à être brûlées vives, ce qui fut exécuté. Quant au comte Robert d'Artois, banni du royaume, il devint le plus cruel ennemi de la France, passa aux Anglais, revint avec eux ravager la Bretagne, et fit presque autant de mal à son pays les armes à la main que Charles de Navarre devait lui en faire plus tard avec le poison de la plus infâme politique. La Divion avait certainement été emprisonnée dans la Conciergerie, prison du roi.

Louis X avait fait arrêter Marigny, Charles IV la Guette; il était donc bien difficile d'arrêter encore un trésorier sous le règne de ce dernier prince. Aussi attendit-on qu'il fût mort; mais à peine eut-il fermé les yeux, que, le besoin d'argent se

faisant sentir, Philippe de Valois, régent (c'était le fils de ce Charles de Valois, ennemi mortel de Marigny), s'aperçut que la clameur publique accusait Pierre Remy de malversations, concussions, etc. Une grande preuve de l'animosité populaire, c'est qu'un jour on avait trouvé sur le pilori de Montfaucon ce distique écrit par quelque clerc :

En ce gibet, icy, emmy,
Sera pendu Pierre Remy.

Or, Philippe de Valois savait que Remy était fort riche; et de fait cela ne pouvait surprendre. Voyant qu'on pendait, coupables ou non, tous les trésoriers les uns après les autres, Remy eût été un trésorier bien sot de ne pas se donner les bénéfices en courant la chance de subir les charges. Il possédait douze cent mille livres lorsqu'on l'arrêta pour lui faire son procès.

La somme était exorbitante. Maître Remy ne put en justifier l'origine, et immédiatement il fut condamné à être pendu. On assure que la chose ne le surprit pas, et qu'il avoua au bourreau ce qu'il n'avait pas voulu dire aux juges, à savoir, que, dans la gestion de certaines affaires en Gascogne, il avait plutôt soigné ses intérêts que ceux du roi. Cela valut un degré de plus de punition à son cadavre, car de la potence des halles on le traîna au grand gibet de Montfaucon, où on le pendit le 25 avril 1328.

Remy avait aussi fait réparer ces fourches patibulaires. Ne dirait-on pas que les surintendants des finances, ayant à cette époque le privilége d'user les potences, se croyaient obligés de les entretenir?

Pourquoi n'ajouterions-nous pas tout de suite que sous le

règne suivant, sous Philippe VI, deux autres trésoriers furent encore confisqués et pendus ; l'un, Macé de Maches, en 1331, l'autre, Réné de Siran, en 1333? Quelle vigilance de la part des rois! Qu'on vienne se plaindre ensuite des traitants qui dévoraient la subsistance des peuples!

La Conciergerie reçut la plupart de ces prisonniers, soit avant, soit après le jugement. Jamais siècle ne dévora plus de souffrances, — dévorer est le mot, puisque son histoire regorge tellement de malheurs publics qu'elle ne peut donner place dans ses annales aux misères particulières. On avait eu les Pastoureaux, gens de campagne, que la misère avait poussés hors de leurs cabanes, et qui, d'abord mendiants, puis pillards, avaient trouvé des armes, ravagé tout le pays, tué les juifs, forcé Paris, pris le Châtelet, et campé dans le Pré-aux-Clercs! Philippe le Long dut faire quelques prisonniers parmi tant de traînards.

Il y avait eu ensuite les lépreux ou mésiaux. Ces malheureux malades, objet d'horreur pour les populations, qui redoutaient jusqu'au regard de l'un d'eux, avaient été accusés d'être soudoyés par les juifs pour empoisonner les sources, les fontaines et jusqu'aux rivières. Il s'agissait, disait-on, de rendre lépreux tous les chrétiens.

On se mit alors à tuer lépreux et juifs ; ces derniers surtout; les prisons leur furent un asile d'où ils purent s'échapper, moyennant la rançon que le roi voudrait bien exiger d'eux à cette occasion.

L'opinion la plus accréditée était que les Maures, furieux de leurs défaites en Espagne, avaient formé avec les juifs une alliance hébraïco-mahométane, en conséquence de laquelle on

détruirait tous les chrétiens par maléfices. Ainsi, la *Chronique de Saint-Denis* raconte que Philippe le Long étant en Poitou, apprit l'heureuse nouvelle qu'on venait de brûler tous les lépreux du Languedoc. Il demanda pourquoi. Parce que, lui dit-on, ils ont confessé avoir voulu *détruire et conchier de mésellerie* tous les chrétiens. Le seigneur de Parthenay envoya au roi l'aveu tout scellé d'un lépreux de qualité, qui avait reçu douze livres et du poison d'un juif, avec prière d'engager les autres lépreux de sa connaissance à en faire autant, moyennant la même indemnité d'argent et de poison. Or ce poison, d'après l'aveu du mésel, consistait en un mélange « de sang, d'urine, de trois sortes d'herbes qu'il ne voulut pas nommer, et du *corps de Jésus-Christ.* » Le tout, bien séché et réduit en poudre, était mis dans des sachets et jeté à l'eau. Ainsi s'empoisonnaient les fontaines et les rivières. Un chroniqueur de l'époque prétend avoir vu un de ces sachets; mais il renfermait bien d'autres ingrédiens que ceux du mésel de Parthenay.

« Une femme méselle, dit-il, passait sur le chemin. Elle avait grand' peur d'être prise. On la vit jeter derrière elle un paquet qu'on s'empressa de porter à la justice. Il contenait la tête d'une couleuvre, les pattes d'un crapaud, des cheveux graissés d'une liqueur puante, *chose horrible à voir et à sentir*. Le tout jeté au feu ne brûla pas, preuve sûre que c'était un violent poison. »

On comprend que le roi, ému par de si graves nouvelles, rebroussât chemin précipitamment, et donnât ordre qu'on prît et qu'on jugeât tous les lépreux du royaume.

Ce fut alors qu'on découvrit la formidable alliance des juifs et des mahométans. Car les juifs ne voulant pas donner d'ar-

mes contre eux, étant déjà suspects, poussaient en avant les lépreux, et ces derniers tinrent des conciles où ils déclarèrent, a dit sérieusement un historien, que si tous les chrétiens étaient lépreux, personne ne serait plus déprisé ni expulsé pour cette cause. Aussi acceptèrent-ils les offres des juifs.

Ici l'histoire devient tellement fable puérile que les commentaires seraient superflus. Les juifs, d'après cette ridicule accusation, furent persécutés dans tout le royaume, et Philippe le Long leur offrant la faculté de se racheter, par de l'argent, de l'échafaud, de la prison ou de l'exil, tira d'eux cent cinquante mille livres, somme énorme; mais en même temps il laissa entrevoir le véritable but de la persécution. Les plus lépreux n'étaient pas certainement les mésiaux physiques.

Faut-il ajouter que la Conciergerie doit avoir vu bien des juifs et bien des lépreux?

Après les lépreux on avait eu les Anglais et les traîtres. Philippe VI avait dû faire décapiter Olivier de Clisson, convaincu d'avoir voulu livrer Nantes au roi d'Angleterre. Il avait, dans la même année 1343, fait renfermer dans sa prison et décapiter pour le même crime de trahison, douze nobles, dont six chevaliers, messires Geoffroy de Malestroit, et Jean son fils, Jean de Montalban, Guillaume d'Évreux, Alain de Calilac, Denis du Plessis, Jean de Séné David; puis, trois mois après, trois chevaliers normands.

Puis, il y avait eu Charles le Mauvais, roi de Navarre. Ce dernier fléau valut à la France autant de malheurs que toutes les calamités ensemble. Avant de passer à l'énumération de ces maux, parlons d'un autre fléau qui fit bien des victimes.

C'était pendant la captivité du roi Jean; triste époque, où le

soleil de la France paraît toujours obscurci d'un voile funèbre.

Tandis que les seigneurs fatigués de la guerre, dégoûtés par leurs pertes, pactisaient avec l'Anglais, ou essayaient de remplir leurs coffres vidés, le pauvre peuple de France, affamé, abandonné, près d'être livré comme un bétail aux Anglais, ses nouveaux maîtres, s'émut à son tour du malheur de la nation.

« Dans un petit village près de Beauvais, dit un historien dont le récit est simple et clair, mais dont l'opinion n'est pas favorable à la cause populaire, se manifesta une fureur maniaque, qui, semblable à une maladie contagieuse, infecta rapidement la Picardie, la Champagne et l'Ile-de-France, et dont on ne put arrêter les fureurs qu'en détruisant les fanatiques. »

Cette fureur maniaque était la faim, le désespoir; et le remède, hélas! fut doux en comparaison du mal.

« Des paysans, en sortant de vêpres, s'entretenaient des malheurs du temps, de la captivité du roi, qui occupait alors et affligeait toute la France.

— C'est, s'écria l'un d'eux, la faute de ces grands seigneurs, de ces nobles, de ces chevaliers, qui auraient dû le défendre jusqu'à la mort, et qui l'ont laissé prendre. Et quels efforts font-ils pour le délivrer? à quoi sont-ils bons? A tourmenter les paysans, accabler leurs vassaux de corvées, abuser insolemment de leurs femmes et de leurs filles. Pourquoi souffririons-nous plus longtemps ces excès? Armons-nous, nous sommes plus nombreux qu'eux. — Tuons, massacrons, anéantissons cette race maudite »

Ils s'arment en effet de fourches, de faux, de fléaux, atta-

quent le château le plus voisin, embrochent le seigneur, et, dit l'historien, le font rôtir.

Au bout de quelques mois, ils étaient cent mille hommes, avaient un chef qui s'appela ironiquement Jacques Bonhomme. La Jacquerie était née.

Ils pillèrent et brûlèrent les châteaux, tuèrent les seigneurs qui, de leur côté, s'alliant entre eux, les joignirent souvent et les taillèrent en pièces. Mais le nombre suppléait à la tactique. Cent couteaux finissaient par creuser un trou dans une armure de fer.

Il faut avouer que ces pauvres gens, dont les excès furent horribles, agissaient pour une cause bien touchante. Ils défendaient le roi, ils défendaient leur liberté, leur existence. Mais l'orgueil de quelques succès et le défaut d'organisation les perdirent.

Une de leurs bandes vint jusqu'à Meaux, où était la cour. De Paris s'élancent aussitôt les mendiants, les gens sans aveu, fléau des capitales : ils vont opérer leur jonction avec l'armée de la Jacquerie et menacent la ville d'un siége. Déjà les femmes et les filles des nobles et des princes se lamentaient et se croyaient perdues. Mais plusieurs chevaliers, parmi lesquels était Grailli, captal de Buch, Anglais, revenant d'une expédition lointaine avec une troupe considérable, offrirent leurs services à ces dames et donnèrent bataille aux *Jacques*. Ces malheureux furent écrasés par les chevaliers armés de toutes pièces, et sept mille périrent en cette journée. Bientôt le régent en tua plus de vingt mille, et le sire de Couci les détruisit entièrement dans ses terres d'Artois et de Picardie.

Le roi de Navarre, Charles le Mauvais, éternel ennemi du roi

de France quel qu'il fût, regardait ces massacres avec l'intention de profiter de la victoire. Il vit la Jacquerie perdue, et bien qu'il l'eût favorisée d'abord, il se hâta d'aider à la ruiner complétement. Il prit vis-à-vis d'elle, pour prétexte de sa déloyauté, le meurtre de quelques seigneurs ses amis, que les Jacques n'avaient pas épargnés par irréflexion.

Charles le Mauvais convoitait le trône de France, mais il voulait le prendre sans l'usurper, et travaillait à se le faire offrir. La captivité du roi Jean favorisait son plan: mais après le roi Jean restait le dauphin Charles, beau-frère de Charles le Mauvais. Après mille félonies pardonnées, ce prince infâme osait venir caresser le fils d'un roi dont il allait voler l'héritage, et le dauphin, trompé par le repentir apparent, par le dévouement hypocrite de son beau-frère, vivait avec lui dans une sorte d'intimité, l'admettait à sa table et mangeait chez lui.

Charles le Mauvais empoisonna le dauphin dans un de ces repas; le poison ne devait pas produire un effet immédiat. C'était une de ces savantes compositions italiennes qui produisent la maladie d'abord, puis la mort sans apparence de crime. La vigueur du tempérament de Charles dauphin triompha de ce poison. Il fut malade; ses ongles, ses cheveux tombèrent, et ses jours furent certainement abrégés par cette tentative d'assassinat. Charles le Mauvais était bien capable d'un tel crime, lui qui, pour se délivrer d'un capitaine gascon, lequel voulait lui vendre trop cher sa troupe de gendarmes, l'empoisonnait à sa table même, sous ses yeux, et le regardait mourir sans manifester la moindre émotion.

Charles le Mauvais fut l'instigateur du prévôt Marcel, qui voulut livrer Paris aux Anglais et proclamer roi de France ce

tyran hideux. Il échoua, et, furieux doublement de sa défaite et du triomphe de son ennemi, demanda grâce en rougissant au dauphin, devenu Charles V.

« Je n'aime pas le roi de France, disait-il à ses confidents; quelque belles paroles qu'il m'ait dites, j'ai toujours entendu, par toutes manières que j'ai pu, lui faire grief et dommage; et, si je pouvais, je mettrais volontiers peine à sa destruction. »

En effet, Charles V marchait de succès en succès... Son oncle, l'empereur Charles IV, accompagné du roi des Romains Venceslas, était venu accomplir un pèlerinage à Saint-Maur-les-Fossés. C'était grand honneur pour la cour de France, c'était un commencement d'alliance entre la France et l'Allemagne contre l'Angleterre, l'unique espoir de Charles le Mauvais.

Charles le Mauvais n'était pas superstitieux. Rarement les grands scélérats ont-ils ces faiblesses. Mais il avait une sorte de confiance dans les veines de succès ou d'infortune, suivant les chances, comme le fait un joueur. Charles V perdit sa femme, Jeanne de Bourbon, qu'il aimait tendrement. Cette princesse venait d'accoucher d'une fille. Le roi de France était en mauvaise veine.

Ce fut vers cette époque que le Navarrais tint conseil avec ses affidés. Ce dut être quelque affreux conciliabule comme celui de Satan et de ses ministres.

Un soir, un homme descendit d'une péniche qui abordait furtivement au rivage de l'un des petits ports de Normandie. L'histoire ne nous a pas conservé le nom de ce pays. L'étranger, après avoir donné un ordre à ses rameurs, alla droit à une maison du village, où deux hommes attablés dans une salle basse l'attendaient avec impatience.

Cet homme portait le costume des Navarrais : beret d'où pendait la bande d'étoffe aux couleurs de Charles, longue ro- qui indiquait une profession scientifique. Un seul serviteur l'a- compagnait, portant une longue boîte fermée de plusieurs serrures.

— Me voici, maître Angel, dit-il en entrant dans la salle...

— Entrez, messire Dutertre, asseyez-vous. Nous vous attendions par cette marée.

— On eût pu me voir sur les chemins; mais sur l'eau, pas de traces. J'ai préféré venir par mer,

— Comment, sur les chemins? Venir d'Angleterre par les chemins? Comment faire pour venir d'une île par la terre? dit rapidement et avec malice un petit homme vêtu d'une robe bariolée comme en portaient les juifs, et coiffé du bonnet de forme caractéristique que la loi imposait aux israélites à cette époque, comme un signe distinctif de leur odieuse religion.

— Vous voilà bien avec vos questions, messire Angel, et avec vos yeux pétillants de malice, répondit le nouveau venu. Ne dirait-on pas que je vais en être transpercé jusqu'au fond de l'âme?... Qui vous parle de l'Angleterre, messire?...

— Pas de détour, messire Dutertre; car si vous vous méfiez de monsieur mon voisin, c'est à tort. Sire Duruc, montrez au digne sire Dutertre votre créance et votre pouvoir, dit le juif Angel.

Alors l'homme qui n'avait encore rien dit se leva, tendit à Dutertre un parchemin scellé des armes de Navarre. Dutertre le lut avec attention.

— Ce n'est pas tout, dit-il.

— Il y a encore ce cachet, répondit Angel, qui tira de l'au-

mônière de son voisin un cachet d'argent avec une devise particulière.

— Fort bien, dit Dutertre. Je reconnais messire pour mon ami... Messire... ?

— Duruc, répondit le voisin du juif...

— J'ai beaucoup entendu louer ce nom et celui qui le porte. Prudence, audace, philosophie, telles sont les vertus qu'on lui attribue... Messire habite près du roi de France?

— Oui, messire... Je suis quasi plénipotentiaire de notre seigneur Charles de Navarre.

— Qu'on appelle le Mauvais, dit Angel, et qui est certainement le meilleur...

— Vous devez le savoir, dit Dutertre, vous son médecin.

Et il se mit à rire avec une bruyante ironie.

— Pourquoi me dites-vous cela? demanda Angel.

— Parce qu'un médecin est quelque peu apothicaire, et que depuis peu de temps notre seigneur Charles de Navarre a eu bien des malades autour de lui... pour exercer sa sensibilité... Sa femme d'abord... Comment va-t-elle?

— Elle est morte, dit tranquillement Angel.

— Vous la soigniez? répondit Dutertre.

— Hélas! oui, fit le juif.

— Mais ce n'est pas tout... Il y a ce digne cardinal de Boulogne, conseiller intime de notre maître...

— Ah! ne m'en parlez pas... Monseigneur Guy d'Auvergne est mort bien malheureusement.

— Oui; eh bien! j'étais chargé de demander pour lui l'absolution à notre saint père Grégoire XI. Ce sera trop tard. Mais

parlons du présent... Que veut le roi de Navarre?... Où en est la France?

— Répondez-nous d'abord, dit Angel..... Où en est l'Angleterre?

— Je le veux bien, dit Dutertre... Tout est pour le mieux. Le traité avec Édouard est conclu; je l'apporte dans cette cassette. Les Anglais s'engagent à envahir toute la Normandie, à propager la guerre civile..... à servir de tous leurs moyens la cause de notre gracieux souverain.

— Admirable résultat! dit Angel... Mais la signature d'un traité pareil a dû occasionner un bruit énorme? Les Anglais s'en doutent... Le roi de France le saura?...

— Je ne crois pas, répliqua Dutertre. Pour qu'on sache une chose, il faut l'avoir apprise. Or, à moins que le roi Édouard et le roi de Navarre ne confessent l'un et l'autre leur alliance, je ne vois pas de possibilité à ce qu'on l'apprenne.

— Laissez donc, dit le juif avec malice... Vous! un ambassadeur, vous débarquez avec un navire en France, et vous ne croyez pas être trahi par un matelot sur dix!

Dutertre se mit à rire avec un éclat sinistre.

— Vous parlez comme un homme qui n'aurait jamais connu notre gracieux maître Charles le Mauvais et sa fortune fidèle. Des matelots! des traîtres! Ah! messire Angel... il en est des expéditions maritimes du roi de Navarre comme de vos préparations pharmaceutiques... Nul n'en sait au juste le résultat, excepté nous.

Angel et Duruc se regardèrent surpris.

— Sans doute, continua Dutertre, le secret se fût divulgué si j'eusse amené des matelots et un grand navire; mais je suis

venu sur une petite barque montée par deux rameurs et mon valet...

— C'est impossible, s'écria vivement Angel; je sais qu'un esquif monté par vingt hommes a été mis à votre disposition; je le sais... vous vous en êtes servi...

— Je ne dis pas, messire Angel, que cet esquif ne m'ait pas servi; je dis qu'il ne me servira plus. En mer, nous avons essuyé une violente tempête...

— Il a fait le plus beau temps du monde.

— Ici, peut-être; mais au-dessus de l'esquif la nuée a été terrible.. Cet esquif s'est entr'ouvert... Aux premiers craquements, j'étais descendu par prudence dans la chaloupe avec mes trois serviteurs... les autres ont été engloutis avec le navire.

Angel et Duruc échangèrent un regard d'admiration craintive.

— Voilà, dit le juif, un événement bien providentiel.

— Pourquoi douterait-on de la Providence? répliqua audacieusement Dutertre... N'est-ce pas, messire Duruc? vous devez pratiquer cette maxime, vous? car bien des événements vous ont *aidé*, n'est-ce pas, depuis que vous négociez pour Charles de Navarre à la cour de France?

Duruc réfléchit un moment. Sur ses lèvres fines erra un sourire qui contrastait singulièrement avec l'ombre de tristesse qui venait d'envahir son front intelligent.

— Oui, répondit cet autre agent du Navarrais; j'ai eu les séditions du populaire, les complots du prévôt Étienne Marcel, ce déloyal Français qui a tant de fois servi la Navarre, j'ai eu la famine qui dévorait les Parisiens, j'ai eu le meurtre des conseillers fidèles du dauphin et les réconciliations fréquentes de notre maître et de son ennemi, réconciliations qui amenaient

toujours quelque festin soit à l'hôtel de Nesle, soit au palais... Ah! messire Angel, à tant de faveurs providentielles il ne manquait que vous.

Le juif fit un mouvement.

— Nous sommes dignes de nous comprendre, ajouta Pierre Dutertre en se levant pour vider un hanap d'hydromel dont pétillait l'écume dorée. Maintenant vous savez les affaires d'Angleterre, racontez-moi celles de France.

— Messire, dit alors Duruc à Dutertre, je vous attendais. Vous allez demeurer ici, en Normandie, et expédier le traité fait avec l'Angleterre à notre maître de Navarre. Moi, je demeure à la cour de Charles V, selon mes instructions..... La suite nous sera dévoilée en temps utile...

— Et vous, sire médecin? dit Dutertre.

— Moi, dit Angel, je n'ai rien à faire; je flotte. Mes services passés m'ont acquis le droit de me reposer. Or, je vous avoue que le repos m'est nécessaire. Je vais gagner la Touraine, pour y vivre obscur; je ne suis pas, comme vous, une tête de diplomate placée sur les épaules d'un homme d'armes. Je n'ai que ma science, et c'est peu de chose pour me rassurer quand j'ai peur.

— Quand vous avez peur? dit Dutertre avec surprise... Que signifie cette énigme?

— Oui, quand j'ai peur, murmura le juif en regardant furtivement autour de lui et dans les coins obscurs de la salle, comme pour s'assurer qu'il n'allait pas sortir de l'ombre quelque fantôme accusateur.

— Eh bien! sire médecin, reprit Dutertre en s'animant, vous êtes dans l'erreur quand vous parlez de repos, et ce mot-

là sonne mal dans la bouche d'un serviteur du roi de Navarre... Se reposer quand tout reste à faire !

— Tout, dit Angel avec timidité... tout? Mais le plus important n'est-il pas conclu?... Cette alliance avec l'Anglais...

— Est inutile, dit Dutertre en regardant Duruc, si le roi de France peut tenir une épée, lever sa bannière et crier : « A moi, mes barons! »

Angel tressaillit... et son œil vacillant se ferma comme vaincu par le regard fier et dilaté du scélérat qui le fascinait.

— Or, continua tranquillement Dutertre, nous sommes ici trois amis du roi de Navarre. L'un, messire Duruc, a travaillé aux négociations de la cour de France; moi, j'ai pratiqué les relations extérieures; vous, maître Angel, vous n'avez encore rien fait qu'en Navarre. A votre tour.

— A la bonne heure, dit Angel; mais j'attendrai les ordres de notre gracieux souverain.

— Les voici, dit Dutertre en tirant à son tour un parchemin de son aumônière. Lisez.

Angel prit le parchemin avec inquiétude, et reconnut la main du roi de Navarre.

« Vous êtes un grand clerc, écrivait le prince, maître Angel. Vous savez l'hébreu, le grec et le latin; vous êtes physicien, légiste et *moult argumentatif*. Charles V aime fort les savants, il vous recevra tout gracieusement. *Une fois le roi de France mort...* »

Ici s'arrêta Angel, pétrifié de douleur et de crainte...

— Continuez, dit Dutertre, d'autant plus qu'après ces mots vient l'accomplissement du souhait que vous avez formé. « Le roi de France mort, vous pourrez choisir telle résidence qu'il vous plaira; mes bienfaits vous y suivront. »

Angel suffoquait de rage. Tant qu'il avait pu exercer son horrible science dans les états mêmes du roi de Navarre, sous la protection immédiate du bourreau couronné, Angel avait fait preuve de complaisance et servi un maître qui ne laissait pas le choix entre la désobéissance et la mort. Mais aller seul, chez un prince qui l'accueillerait avec faveur, se voir renié et perdu sans ressources après la perpétration du crime, c'était une destinée épouvantable. Pendant quelques secondes le juif resta sans force et sans voix.

— Eh bien? dit Dutertre.

Angel releva la tête. Il avait pris sa résolution.

— Eh bien! dit-il; c'est un ordre difficile à exécuter; mais j'essayerai.

— A la bonne heure, maître Angel. Donc nous voilà bien concertés. Messire Duruc retourne à la cour de France. Moi je reste en Normandie. Maître Angel se fait précéder d'une réputation merveilleuse, grâces à quelques cures faites en chemin, et on lui ménage chez le roi une réception triomphale. Il a pour intermédiaire direct messire Duruc, auquel il communique les progrès de l'entreprise. *Le roi mort*, je donne le signal, car j'aurai été instruit d'avance, — et à peine Charles ferme-t-il les yeux, que l'Anglais débarque en Normandie, au milieu de la confusion inséparable d'un interrègne.

— Projet mirifique! dit Duruc.

— Projet sublime, dit Angel, qui ruminait le sien.

Tout Charles le Mauvais était en effet dans ces plans de Dutertre. La ruse odieuse, la violence combinée de deux trahisons, le crime partout.

Quand les trois brigands eurent causé quelque temps en-

core, et passé en revue les principales calamités de ce triste siècle, Angel parla de dormir le dernier. Ne s'agissait-il pas d'être prêts à partir le lendemain de bonne heure, et la soirée n'était-elle pas avancée?

Dutertre et Duruc s'étaient compris dès les premiers regards. Décidés à tout, froidement endurcis dans l'obéissance, ils avaient envisagé avec inquiétude les hésitations imperceptibles du médecin juif. En vain Angel s'efforça-t-il pendant le reste de la conversation de détourner les fâcheuses idées qu'il avait pu faire naître. Ce ne fut donc plus lui seul qui dissimula. Il croyait avoir à tromper les autres; mais on le surveillait.

Il gagna sa chambre après un bonsoir cordial adressé aux deux confidents de Charles; on put le croire endormi. Au bout d'une heure sa lampe était éteinte.

Mais il ouvrit doucement la fenêtre de cette chambre placée au premier étage, se chargea de l'or qu'il possédait, et de certains papiers précieux, puis se pelotonnant avec l'habileté d'un gymnaste, il sauta de façon à tomber sur les orteils, pour faire le moins de bruit possible. Une fois dehors, il prit son chemin vers la mer.

— Oh! non! se disait-il, assez de crimes. Tuer le roi de France! tuer le protecteur des savants! couvrir d'exécration mon nom que j'espérais illustrer par des actions généreuses... Cela n'arrivera pas. Charles de France sera prévenu; il apprendra enfin quel monstre est le roi de Navarre, et peut-être en ma faveur soulagera-t-il un peu mes coreligionnaires opprimés par un fanatisme absurde... Allons!

Et Angel redoubla de vitesse.

Voici quel était son plan : congédier les matelots de Dutertre, en leur montrant le sceau du roi de Navarre. Une fois privé des ressources de l'embarquement, Dutertre, isolé dans le royaume de France, serait facilement arrêté. L'arrestation se ferait ainsi : Angel allant trouver le gouverneur de la ville la plus prochaine, lui demanderait assistance contre les assassins du roi.

Déjà il apercevait le long de la jetée en madriers de chêne la petite barque de Dutertre balancée par les flots de la marée haute. Au fond de l'esquif dormaient couchés sous les bancs deux hommes enveloppés dans de larges cabans de peaux de mouton. Angel les appela, mais d'une voix étouffée par la crainte d'une surprise. Le vent l'empêcha d'être entendu. Il se décida alors à descendre dans la barque ; ce qu'il fit au moyen d'une rampe de fer destinée à cet usage.

Les hommes, éveillés en sursaut, se précipitèrent sur lui. Il les eut bientôt calmés par l'explication satisfaisante dont nous avons parlé. Ces hommes obéissants promirent de s'éloigner, pour ne pas compromettre leur chef, et d'aller attendre à quelques lieues les ordres de Dutertre.

Angel terminait à peine son exhortation, et il allait reprendre le chemin du port, quand une secousse violente fit trembler tout à coup la barque. Une autre secousse acheva de porter le trouble dans l'esprit du médecin, qui, se retournant, aperçut à sa droite Dutertre, à sa gauche Duruc. Les matelots stupéfaits regardaient alternativement Angel et les deux hommes.

— Qu'y a-t-il? que faites-vous ici? demanda Dutertre à Angel, dont la pâleur livide était rendue plus effrayante encore

par le reflet d'une lune sanglante sur laquelle passaient de gros nuages.

Angel ne répondit pas.

— Et vous, parlerez-vous? dit Duruc aux matelots.

En peu de mots ceux-ci donnèrent l'explication si terrible pour Angel. Dutertre et Duruc l'écoutèrent avec un silence sinistre.

— En mer! cria Dutertre; en mer sur-le-champ.

Duruc s'assit au gouvernail, Dutertre l'imita, et força de s'asseoir le juif, qui les étudiait d'un regard épouvanté.

— Nous partons? dit-il... Pourquoi partons-nous?...

— Parce que nous avons soulevé quelques défiances dans le village, répliqua sèchement Duruc.

Angel s'apprêtait à pousser un cri pour éveiller les guetteurs; mais Dutertre appliqua sa large main sur la bouche du juif, et bientôt après le bâillonna d'un mouchoir. Pendant ce temps, sa barque, poussée au large par deux rameurs vigoureux, s'enfonçait insensiblement dans les ténèbres.

Duruc, accroupi sur le banc du milieu, travaillait à quelque ouvrage que le médecin juif ne pouvait bien distinguer, tant sa terreur était grande. L'explication ne se fit pas attendre. Une corde garnie d'un nœud coulant s'échappa des mains de Duruc; Dutertre la passa au col d'Angel, et une des lourdes pierres formant le lest, étant précipitée à la mer, entraîna par dessus le plat-bord et la corde et le malheureux juif, qui glissa de son banc dans les flots. Ses vêtements s'emplirent d'eau, ses bras battirent pendant quelques secondes la couche inférieure des vagues, puis un bouillonnement étrange eut lieu à cette place, et ce fut tout.

— Voilà le secret de notre maître enseveli, dit Dutertre, et voilà notre sûreté à tous conquise pour un assez long temps.

— Le sot! ajouta Duruc, hésiter au milieu de la route...

— Oh! messire, murmura Dutertre, il n'eût rien perdu pour attendre, et son obéissance n'eût pas mieux valu pour lui. Est-ce que l'on vit quand on porte en son sein des secrets comme ceux-là?

— Croyez-vous que ces paroles soient rassurantes pour nous? dit Duruc, essayant de sourire.

— Je ne vous crois pas plus sot que moi, répliqua Dutertre; car je n'ai pas l'intention de retourner près du roi de Navarre si ce triomphe n'est pas assuré. Quand on commet des crimes pour les grands, il faut pouvoir le dire à tout le monde, et porter dans sa poche l'absolution et le remercîment.

— C'est juste, dit Duruc. Maintenant rentrons au port. La nuit est froide. Diable de juif! va! Comment allons-nous faire à présent?

— A terre! cria Dutertre aux rameurs; et rappelez-vous que le silence est une des vertus indispensables aux serviteurs du roi de Navarre.

— L'exemple est convaincant, répliqua l'un des matelots.

— Eh bien! messire Dutertre, reprit Duruc, justice est faite; mais qui donc empoisonnera le roi de France?

— Consultons les instructions. Vous savez que le roi de Navarre prévoit tout. Mais d'abord, emmenons ces hommes; un bon feu, de l'hydromel et du bœuf grillé, leur feront oublier le côté triste du spectacle que nous leur avons donné tout à l'heure. Amarrez la barque, mes braves, et soupons!

Les matelots ne se firent pas prier. Dutertre les enivra, les fit

coucher, ferma solidement la porte de la maison, et revenant près de Duruc, il ouvrit la boîte que nous l'avons vu apporter, et en tira plusieurs notes.

— Messire, dit-il, écoutez les instructions :

« A défaut du médecin juif, s'aboucher avec le maître-queux du roi de France; cet officier est parent du valet de chambre de Charles le Navarrais. »

— C'est votre affaire, messire Duruc. A vous la lettre de recommandation, à vous aussi ce petit paquet cacheté si soigneusement... et que voici au fond de la boîte.

— Ah! ah! dit Duruc... Me voici, je crois, au même point qu'était Angel tout à l'heure...

— Sauf l'hésitation, je suppose, dit Dutertre.

— Certainement.

— Et par conséquent sauf la pierre de cent livres et les vingt brasses d'eau salée.

— J'aime à le croire.

— Lisez bien la note, messire mon confrère, et que le diable vous inspire heureusement.

— Merci.

Duruc lut le parchemin avec une attention que l'on comprendra.

— C'est facile à faire, dit-il; on peut être pendu, par exemple.

— Pendu ou noyé, c'est toujours la suffocation, répliqua Dutertre.

— Vous avez, ma foi, raison, confrère, dit philosophiquement maître Duruc.

Ils se serrèrent cordialement la main, et Duruc au point du jour partit pour Paris.

Un mois après, un officier des cuisines du roi entrait furtivement dans le logis qu'habitait Duruc aux environs du palais. L'agent du Navarrais semblait attendre cette visite avec impatience. Il accueillit l'officier en homme que l'on veut gagner à une cause épineuse.

—Des scrupules! lui dit-il; ridicule faiblesse!... Votre cousin est en faveur près de Charles de Navarre. Vous n'avez qu'à paraître à la cour de ce prince pour y faire une brillante fortune. Ne parlez pas de trahison; ce n'en est pas une, car le roi de Navarre est aussi un prince français, et il a beaucoup de partisans à Paris. Qui vous défend d'être un de ces partisans?

— Oh! c'est toujours un crime que d'enchanter, d'ensorceler un roi!... son maître.

— Ce n'est pas un crime, c'est une épreuve que d'ailleurs vous ne ferez pas vous-même, c'est moi qui opérerai.

L'officier demanda encore des éclaircissements.

— Je ne veux rien vous cacher, dit Duruc. Charles, surnommé le Mauvais, — c'est bien à tort, hélas! — ne croit pas à la sincérité du pardon que lui a accordé le roi de France. Voilà son unique tourment, sa vie en est empoisonnée. D'où vient cette défiance du roi Charles V? d'un manque d'affection.

— Sans doute, répliqua naïvement l'officier.

— Eh bien! il s'agit de lui rendre cette affection qu'il portait naguère à son beau-frère de Navarre. Et comme les événements n'ont pas eu ce pouvoir, comme les hommes y ont échoué, ne faut-il pas user de moyens surnaturels?

— Sans doute.

— Or quoi de plus efficace qu'un philtre, qu'une composition magique?

— Vous me persuadez...

— A la bonne heure, s'écria Duruc radieux..... A quand l'épreuve?

— Mais lorsqu'il vous plaira... Toutefois, donnez-moi encore satisfaction sur ce point... De quoi se composera l'épreuve?

Duruc, comprenant que le moment décisif était arrivé, pesa la valeur de chacune ses paroles.

— Presque rien, dit-il... les charmes opèrent de toutes sortes de façons. Une amulette déposée dans les habits du roi, un parfum brûlé dans ses appartements, suffiraient à combler toutes nos espérances. Mais malheureusement vous n'êtes ni le valet de chambre ni le parfumeur de notre grand roi... Il faut donc user des moyens qui sont en notre pouvoir. J'ai songé à la plus simple méthode. Elle consiste à sucrer le mets favori du prince avec un suc délicieux, que l'on nomme parmi les gens de l'art *poudre de sympathie*... Or quoi de plus aisé pour le maître-queux de Charles V? Il n'y a pas même l'embarras de l'opération... je la ferai moi-même.

— Oh! mais c'est merveilleux, répondit l'officier... Essayez, messire; employez votre *poudre de sympathie*. Je présente demain à notre maître un gâteau de nouvelle invention. C'est une pâte exquise arrosée de senteurs et de confitures choisies..... Venez aux cuisines... à l'office.

— J'irai, dit Duruc. A quelle heure?

— Une heure avant le dîner de notre sire; demain, à onze heures.

— Je serai exact. Vous verrez, notre ami, l'effet merveilleux

de ce charme ; Charles de Navarre rentrera heureux dans Paris ; Charles, son beau-frère, ne s'y opposera nullement ; ce sera un grand triomphe pour bien des intérêts qui ont souffert depuis longtemps. Votre fortune est faite.

— Oh ! je suis modeste, dit l'officier...

— Fussiez-vous ambitieux, vous serez satisfait. La parole est-elle donnée ?

— Elle est donnée. A onze heures, demain.

L'officier partit avec une impassibilité qui fit bien rire Duruc.

— Cuisinier ! cuisinier ! s'écria-t-il, tu peux être habile à confectionner les gâteaux et les sauces, mais tu gardes bien mal la vie des princes... Il est neuf heures, j'ai le temps d'écrire à Dutertre par un courrier qui arrivera cette nuit. Le poison n'a d'effet qu'au bout de trente-six heures, c'est assez pour que Dutertre fasse aux Anglais le signal convenu.

Duruc se mit en effet à écrire à son confrère de Normandie, en attendant l'heure du rendez-vous à l'office de Charles V.

Il est rare qu'un homme conserve la prudence avec l'orgueil. Duruc était fier d'avoir mené à bien son entreprise. Il écrivit à Dutertre en vainqueur. En effet, de quoi s'agissait-il désormais ? Deux heures au plus séparaient le criminel de son triomphe. Pas d'obstacles : toutes les portes ouvertes. Duruc, introduit par l'officier dans les cuisines, accomplissait le crime, revenait chez lui, enlevait un coffre plein de ses principaux papiers, et fuyait vers la Normandie sans crainte même d'être poursuivi. Ce fut donc avec cette assurance presque toujours pernicieuse, car elle est folle, qu'il écrivit à Dutertre le plan et le succès de la scène qui allait se passer au palais.

Ensuite, il ouvrit un coffret caché dans une boiserie secrète, en tira le poison que Charles de Navarre avait envoyé à Dutertre pour Angel ou son successeur, et, aux premiers coups de onze heures, s'achemina vers les cuisines du palais situées en face de la Conciergerie.

L'officier reçut Duruc avec la même bonhomie, le conduisit à l'office, et se mit en devoir de lui laisser accomplir l'œuvre magique à laquelle deux princes allaient devoir le retour d'une inaltérable amitié. Duruc feignit de se livrer à quelques grimaces préparatoires, ouvrit le paquet fatal, et en saupoudra l'appétissant gâteau, sur lequel comptait l'officier pour réjouir les yeux et délecter l'estomac du roi son seigneur.

Duruc avait versé la moitié du contenu sur le plat; il tenait encore à sa main l'autre moitié, lorsque tout à coup le maître-queux passant de la naïve crédulité à l'attitude la plus menaçante :

— A moi! cria-t-il en saisissant vigoureusement le poignet de Duruc, et en lui portant sous le nez la lame d'un large couteau d'office.

— C'est pour plaisanter? dit Duruc, tremblant et pâle.

— Nous allons le savoir, poursuivit l'officier.

Quatre officiers d'un rang subalterne vinrent se ranger autour du Navarrais, et le forcèrent à une parfaite immobilité.

— Qu'on essaye ce gâteau sur un des dogues de la cour, dit l'officier. Si la substance est purement magique, le dogue sera pris d'une amitié subite pour quelqu'un, pour vous peut-être, messire Duruc, et par conséquent vous vous trouverez sauvé par lui, son témoignage vous absoudra.

Cette terrible raillerie redoubla les transes de Duruc. Il se vit perdu.

— Si, au contraire, continua l'officier, cet ingrédient sympathique n'avait pour résultat que la mort du dogue, ma foi... tant pis pour vous, mon compère.

— Faut-il commencer l'épreuve? dit l'un des assistants.

— Oui, car j'ai promis au roi, notre cher sire, de ne pas le faire attendre.

Une seule chance restait à Duruc. Si l'on n'offrait au dogue qu'un faible morceau de gâteau, sa mort ne serait pas subite. Mais cette espérance fut de courte durée. Le dogue était en appétit; l'odeur du miel parfumé l'affriandait. En une minute il eut dévoré, englouti l'énorme gâteau, non sans des témoignages d'une satisfaction qui durent flatter l'amour-propre culinaire du maître-queux.

Quant à Duruc, le dogue fut moins flatteur. Au moment où il léchait sur l'assiette d'argent les dernières parcelles de la poudre empoisonnée, ses yeux devinrent fixes, sa langue épaisse, il fut saisi d'un vertige de convulsion, et expira deux heures après dans d'horribles souffrances.

Duruc, incapable de se défendre, fut conduit à la Conciergerie. L'excuse de magie n'était plus admissible. Pendant qu'il tombait lourdement du haut de ses rêves de fortune, le roi Charles V, instruit du complot, faisait chercher dans le logis de Duruc des preuves à l'appui de l'accusation. La première de toutes, c'était le départ d'un courrier que les voisins avaient vu monter à cheval une heure auparavant, après avoir reçu de Duruc une lettre renfermée dans un sachet de peau, selon l'usage d'alors.

Trois des meilleurs cavaliers du palais se mirent à la poursuite de cet homme qu'ils rattrapèrent à Mantes. La première pensée du roi avait été de faire arrêter ce messager, pour s'emparer de la dépêche. Mais on préféra tenir jusqu'aux fils les plus éloignés de la conspiration. Le messager eut ordre, sous peine de la vie, de continuer sa route et de remettre la lettre au destinataire.

Dutertre était demeuré en Normandie dans une ville de l'apanage du roi de Navarre. Chaque jour avançait le terme de cet exil : en attendant la glorieuse nouvelle, il mettait ordre aux moindres détails. L'Angleterre se tenait prête; Charles de Navarre devait s'acheminer vers Rouen.

Parmi tous les instruments sur lesquels comptait aveuglément le Navarrais, l'un des plus fidèles, les plus importants peut-être, était un homme distingué par sa noblesse, un chevalier sans reproche, un jeune homme de haute vertu; c'était le comte de Beaumont, fils aîné du roi de Navarre.

Ce jeune prince avait toujours considéré son père comme un homme calomnié par des ennemis. Doué d'une intelligence supérieure, il n'avait pas laissé l'esprit d'intrigue envahir peu à peu tous les bons instincts de sa nature. On eût pu le comparer à ces lis éclatants de blancheur qui se dressent majestueux et parfumés dans la fange impure d'un bourbier.

Charles V chérissait tendrement ce jeune homme, qui était son neveu. Il le traitait comme un fils; il se plaisait à oublier, en l'admirant, tous les sujets de haine que Charles de Navarre lui avait donnés. Le Navarrais, habile à profiter de tous ses avantages, se servait donc du jeune comte de Beaumont pour

atténuer les effets de la vengeance que tôt ou tard Charles V exercerait contre la Navarre.

Le comte de Beaumont visitait pour son père les places fortes qu'il possédait en Normandie, lorsque fut découverte à Paris la conspiration de l'empoisonnement. Dutertre fit hommage au fils de son maître, et s'applaudit d'une présence illustre qui le garantissait, lui, en cas de dangers, et offrait un point de ralliement aux Anglais aussitôt qu'ils pourraient débarquer en France. Ce voyage du comte de Beaumont en Normandie n'était donc pas sans utilité pour la cause du roi de Navarre, et en cela comme en bien d'autres occasions, le jeune homme était complice involontairement de son père.

Dutertre faisait sa cour au comte de Beaumont lorsque la lettre de Duruc lui fut remise par le messager. Le scélérat n'éprouva qu'un regret au milieu de sa joie, c'était de ne pouvoir communiquer au comte de Beaumont la nouvelle d'un événement qui allait faire passer la couronne dans sa famille. Mais Dutertre ne jugeait pas le jeune homme capable d'apprécier une pareille fortune ; c'était le plus bel hommage qu'il pût rendre à sa vertu.

— Ce message est bien pour vous? dit l'envoyé à Dutertre.

— Oui. Pourquoi cette question?

— Parce que je craindrais de commettre une erreur.

— Je ne vous comprends pas, dit Dutertre.

— Je m'expliquerai si vous me permettez de vous dire quatre mots en particulier.

Dutertre obtint cette permission du jeune prince, et suivit l'envoyé hors de la salle.

— Parlez maintenant... C'est messire Duruc qui vous envoie... a-t-il ajouté quelque chose à la missive écrite?

— Oui, messire..... il m'a chargé de vous dire qu'il est arrêté.

— Arrêté!... s'écria Dutertre avec épouvante; arrêté!

— Et vous, continua-t-il en arrachant des tremblantes mains du scélérat la lettre de Duruc, vous aussi je vous arrête.

Dutertre ne pouvait concevoir l'idée de résister. Ce messager était un chevalier du roi de France, qui découvrit les fleurs de lis de sa poitrine : six lances brillaient dans le vestibule.

Mais après la première émotion, Dutertre recouvra un peu de présence d'esprit.

— M'arrêter! dit-il; vous n'y songez pas : je suis ici sur les terres du roi de Navarre, mon maître, mon seul seigneur.

Un sourire méprisant fut la réponse du chevalier.

— Monseigneur! monseigneur! cria Dutertre en appelant le comte de Beaumont... trahison! trahison!

Le comte, prompt comme un jeune homme, s'élanca hors de la salle aux cris du serviteur de son père.

— Des lances! des épées! cria-t-il avec surprise... quoi! de la violence chez moi!

— Monseigneur, répondit le chevalier, voici l'ordre de notre maître le roi de France.

— Mais vous êtes ici chez le roi de Navarre, répondit le prince.

— Le suzerain est maître partout, ajouta le chevalier.

— Je me plaindrai au roi Charles de cette violation de mon droit, s'écria le jeune homme bouillant de colère.

— Nous ferons escorte honorable à votre seigneurie, ré-

pliqua le chevalier. Et quant à l'homme que vous protégez si généreusement, ajournez votre jugement, monseigneur; vous savez que le roi de France s'appelle Charles le Sage!

Le comte de Beaumont se croyait outragé par cette expédition poussée jusqu'en son palais. Il ne savait comment concilier un procédé pareil avec l'accueil si tendre que Charles V venait de lui faire récemment à Paris.

Échauffé par l'indignation hypocrite de Dutertre, il suivit le détachement d'archers et d'hommes d'armes qui emmenaient à Paris Dutertre, tandis que deux conseillers fouillaient ses papiers et sa correspondance.

Sur le passage du jeune prince, les gouverneurs des villes relevant de Charles le Mauvais arrivaient par curiosité d'abord, puis demeuraient par respect, et lui formaient un cortége assez imposant pour rassurer quelque peu Dutertre.

En deux jours l'escorte arriva sous Paris.

Aux premières paroles de reproches que le comte de Beaumont adressa devant la cour à son oncle, Charles V s'approcha de lui, et lui prenant la main :

— Beau neveu, dit-il modérez-vous; c'est dans votre intérêt même que je vous parle.

— Ce ne peut être dans mon intérêt, sire, que l'on arrête les serviteurs de mon père.

— Ne parlez pas si haut, cher neveu. L'homme dont vous déplorez l'arrestation est coupable, et vous le défendriez mal des crimes qu'on lui impute.

— J'ai à défendre avant tout, cher oncle, les droits de mon père et les miens, reprit le jeune homme avec hauteur.

— Essayez alors, dit Charles V en lui présentant la lettre de Duruc saisie entre les mains de Dutertre.

Le jeune homme parcourut cette lettre, et son visage se couvrit d'une pâleur mortelle.

— Quoi ! pourriez-vous croire à ces horreurs? dit-il.

— Venez, beau neveu ; gagnons un endroit plus retiré ; vous connaîtrez alors la vérité tout entière.

Le comte de Beaumont se soutenait à peine. Mais l'indignation était encore son impression dominante.

— Pareille calomnie ! répétait-il... de roi à roi... un semblable crime... mais c'est impossible!

Charles emmena le jeune homme au fond de son *retraict*, dont les fenêtres, au midi, donnaient sur les jardins couverts de feuillages, et divisés en losanges, plantés de légumes et de fruits comme un jardin potager.

— Voyez, lui dit-il, beau neveu, ce côté resplendissant au soleil ; la nature y déploie ses riantes richesses. Le raisin mûrit sur les treilles, les fleurs grimpent au tronc des arbres. Ne respirez-vous pas le parfum et la vie par cette fenêtre?..... Venez maintenant de ce côté, ajouta le sage roi.

Et il conduisit le comte à une fenêtre opposée qui ouvrait sur la Seine, au nord.

— Ici, dit-il, pas de soleil ; l'ombre froide, la pierre nue : voyez rouler la rivière aux flots profonds. Tout à l'heure vous avez contemplé l'image de la vie, effrayez-vous à l'image de la mort. Si dans ce palais, à quelques pas de distance, change ainsi l'aspect de la nature, ne vous étonnez pas qu'il y ait dans l'âme humaine deux faces bien différentes. Oui, l'homme renferme en lui-même ces fleurs et cette poésie riantes, ces

abîmes et cette glaciale nudité. Votre père, mon cher enfant, ressemble à ce palais. Ici le dehors éblouissant, là le sombre intérieur : la surface fleurie, vous la connaissez; le gouffre épouvantable, vous allez le connaître.

Charles, qui était le plus éloquent, le plus habile politique de son temps, retraça en peu de mots au jeune comte ses luttes incessantes contre le roi de Navarre, ses trahisons toujours nouvelles, toujours pardonnées; ses alliances avec les ennemis de la France, sa part dans les guerres civiles; ses crimes domestiques, que devait couronner le dernier attentat médité par Dutertre et Duruc.

— J'ai accusé, dit-il au prince écrasé par la vérité de ce tableau; je vais prouver maintenant.

Il mit alors sous les yeux du comte de Beaumont les lettres, les poisons, les traités saisis chez Dutertre, les notes de Charles saisies chez Duruc; toute la correspondance de Charles de Navarre avec Marcel, l'ancien prévôt des marchands de Paris; ce misérable qui, sous prétexte de servir la cause du peuple, ouvrait aux Anglais les portes de la capitale. Il lui dépeignit ses amis, les maréchaux de Champagne et de Normandie, égorgés à sa vue par les ordres de ce Marcel, dirigé lui-même par Charles le Mauvais. Enfin il déroula lentement, avec art, cette longue suite d'atrocités qui suffirait à souiller cent existences de scélérats.

— Voilà, dit-il en terminant, ce qu'a fait votre père au roi de France.

Le comte de Beaumont avait passé de l'indignation au plus violent désespoir. Il pleurait, il suppliait; il se jeta aux pieds du roi.

— Oh! grâce pour le roi de Navarre! s'écria-t-il; grâce, mon oncle!... il est votre frère...

— Un seul mot, un seul titre peut encore le sauver, dit Charles V... c'est qu'il est votre père.

Le comte de Beaumont embrassa les genoux du roi.

— Ne déshonorez pas notre race! murmura-t-il.

— Cher enfant, dit le roi, rien ne peut déshonorer une noblesse comme la vôtre, je veux dire celle de l'âme. Mais rien ne peut empêcher une dégradation comme celle qui menace Charles de Navarre, je veux dire le jugement de la postérité...

En attendant cette opinion des siècles à venir, Charles V traduisit Duruc et Dutertre devant sa cour de parlement, comme prévenus d'empoisonnement, de parricide, de félonie.

Le comte de Beaumont, atterré, souscrivit aux ordres de Charles V, et accompagna les capitaines envoyés par Charles V en Normandie pour occuper toutes les places fortes que possédait le roi de Navarre en cette province.

Le procès de Duruc et de Dutertre fut poursuivi avec méthode et persévérance. Il semblait que le parlement fût heureux de mettre le pied sur la tête d'un ennemi tant de fois épargné. Avant l'arrêt, les coupables furent extraits de la prison pour être appliqués à la torture; et comme ils se voyaient abandonnés à jamais, comme ils sentaient que Charles de Navarre était bien perdu, comme aussi les méchants n'ont pas cet orgueil que donne la bonne conscience, et d'où résulte le mépris des souffrances et de la mort, Duruc et Dutertre s'empressèrent d'épargner à leur corps, par des aveux sans restriction, autant de tortures qu'il se pourrait.

Le parlement condamna ces deux misérables à mourir sous

la hache du bourreau. De la Conciergerie, où leur agonie ne fut pas longue, ils furent traînés aux halles. Une foule immense vint jouir de leur supplice. Duruc et Dutertre, en échangeant un suprême regard d'intelligence, regrettèrent peut-être la mort du médecin juif, dont la dernière hésitation avait, sans doute, racheté les crimes près du tribunal de Dieu.

Comme ils étaient gentilshommes, on leur dressa un échafaud tendu de noir. C'était aussi pour ajouter de la solennité à l'exemple donné aux traîtres nombreux qui désolaient alors la France. Dégradés, souffletés par le bourreau, ils firent amende honorable, avouèrent tout haut leurs crimes et ceux de leur maître. Après quoi, leurs têtes roulèrent sur le plancher aux grands applaudissements de la multitude.

II

Charles V quitte le Palais pour l'hôtel Saint-Paul. — Les insurgés du Nivernais. — Robert Wourdreton, dernier empoisonneur du roi de Navarre. — Polifer et Rodrigo. — Les Bourguignons et les Armagnacs. — Renaud d'Angennes. — Charles de Villiers. — Jean de Nielles. — Jean de Nantouillet. — Les dames d'Armagnac Montauban, de Chasteaux, de Romans, de Quésnoy, d'Anclus des Barres. — Projets des Bourguignons. — Parallèle de cette époque avec l'époque républicaine. — Élargissement des prisonniers. — Départ du duc de Bourgogne. — Fin tragique de Pierre des Essarts. — Paris livré aux Bourguignons par Perrinet Leclerc. — Le connétable d'Armagnac, le chancelier Henri de Marle, l'évêque de Coutances, emprisonnés à la Conciergerie. Massacres du 12 juin 1418. — Conspiration en faveur de Charles VII, *roi de Bourges*. — Emprisonnement et mort de Baudran, la Chapelle, Morant, Savin, Perdreau et le Bigneux. — Perrette et Péronne sous Louis XI. — Les oiseaux satiriques. — Jean Hardi, empoisonneur du duc de Bourgogne. — Le duc de Luxembourg au Palais. — Claude de Chanvreux. — Olivier le Dain. — Jean Doyac. — Daniel.

Charles V n'était encore que dauphin, et déjà, las du poids de la guerre civile, avait cherché à s'éloigner des lieux où son enfance n'avait eu que de lugubres spectacles. Le Palais avec ses tours sombres, ses salles austères, ses cachots que l'on devinait sous les fleurs du jardin, le Palais, rendez-vous des juges et des conseillers sinistres, lui déplaisait. Ce n'était pas cette demeure qu'il comptait donner au roi dans des jours meilleurs.

Il fit construire le bel hôtel Saint-Paul sur la rive droite de la Seine, l'agrandit par l'acquisition des hôtels voisins, dessina les jardins, désigna ses ornements favoris pour chaque salle et chaque galerie. Là il devait avoir sous sa main les volières, les chenils, les écuries; puis les cours spacieuses destinées aux champs clos, les vastes salles d'armes, les retraits

sombres aux vitraux coloriés, les terrasses inondées d'un soleil pur. Plus loin, au lieu de prisonniers, habiteraient dans les galeries souterraines, dans les préaux écartés, des lions, des tigres, ménagerie plus intéressante pour les regards du roi que cette ménagerie de rages humaines, sur lesquelles, depuis tant de siècles, marchaient les rois ses ancêtres dans le vieux palais de Robert II.

Quand les peintres, les doreurs, les fleuristes, les statuaires eurent achevé leurs travaux à l'hôtel Saint-Paul, Charles V espéra pouvoir vivre heureux en ce logis, qu'il appelait d'avance *Maison des esbattements du roi.*

Ce fut alors que la Conciergerie abandonnée devint spécialement prison, comme le palais devint la maison de la justice.

Charles V vécut doucement à l'hôtel Saint-Paul jusqu'en 1380, époque à laquelle Charles VI, son fils, lui succéda, bien qu'âgé seulement de douze ans et quatre mois. Après le règne du *Sage* venait le règne du *Fou.*

On sait les principaux événements de cette époque déplorable. Charles VI épousa Isabeau de Bavière, et eut pour ennemi le duc de Bourgogne Jean Sans-peur, nouveau roi de Navarre, c'est-à-dire nouveau fléau pour le royaume de France.

Charles le Mauvais avait jeté sa funeste influence sur le règne du fils après avoir si longtemps essayé de détruire la fortune du père. Sa haine avait passé de Charles V à Charles VI. Sur ses vieux jours, Charles le Mauvais tenta encore une fois de décider en sa faveur le destin toujours contraire, et il envoya des assassins au jeune roi âgé de dix-neuf ans.

On se rappelle que pour faire empoisonner Charles V, il lui

voulait envoyer le médecin Angel; un savant, un lettré devait être bien accueilli d'un prince qu'on surnommait le Sage. Mais pour réussir auprès d'un jeune prince tout ardent aux fêtes et *moult dévotieux aux plaisirs*, le Navarrais choisit un émissaire d'un autre genre. Philosophes ou grammairiens étaient mal venus à la cour de France en 1386. Charles le Mauvais gagna le valet d'un ménestrel fameux, lui confia ses projets, son poison favori, et le chargea d'anéantir non-seulement le roi de France, mais toute sa famille et toute sa lignée.

Robert Wourdreton, Anglais d'origine, promit au Navarrais un résultat prochain. Mais à la veille de tenter l'aventure, il fut saisi, jeté à la Conciergerie, et condamné à être écartelé. L'exécution de cet arrêt, la nouvelle publicité donnée aux crimes du roi de Navarre, réduisirent ce monstre au désespoir, et il mourut peu de temps après.

Mais, nous venons de le dire, avec lui ne devait pas cesser la mauvaise fortune de la France. Il restait Isabeau. On a raconté dans l'Histoire de la Bastille et dans celle de Vincennes les crimes de cette reine et leur influence terrible sur les calamités de ce règne.

C'est vers cette époque que plusieurs habitants du Nivernais, révoltés contre la tyrannie de leur évêque, furent écroués à la Conciergerie.

Quand le roi eut été déclaré fou après l'apparition du fantôme de la forêt du Mans, le conseil de régence s'occupa de ses propres affaires, comme font, comme ont fait, et comme feront toujours les régences. Le duc de Bourgogne faisait la guerre au comte d'Armagnac; et pendant que les deux rivaux concentraient leurs forces sur eux-mêmes, on voyait des bandes

de brigands armés dévaster les environs de Paris et venir piller les faubourgs mêmes de la capitale.

Enfin on envoya contre ces ennemis d'un nouveau genre un gouverneur de Paris, le comte de Saint-Paul; un maréchal de France, Boucicaut, et un prévôt de Paris, Bureau de Saint-Clair, qui venait de remplacer Pierre des Essarts, que le duc de Berri n'aimait pas.

Ce fut en quelque sorte un combat. Les bandits, mal armés, mais aguerris, mais retranchés dans des fermes et des métairies, se défendaient bien, et se sauvaient encore mieux. Ils étaient commandés par deux chefs appelés Polifer et Rodrigo. Ils furent vaincus et traqués par les habitants des bourgs voisins; on en prit une grande quantité.

La colonne expéditionnaire rentra dans Paris avec cent vingt prisonniers, qui furent répartis dans les différentes prisons. La Conciergerie eut l'honneur de donner asile aux deux chefs et à leurs principaux officiers. Le procès fut court. La mort pour tous ceux qui excédaient quinze ans, le fouet pour les enfants au-dessous de cet âge.

Il y avait, en effet, beaucoup de jeunes gens élevés à la façon de Bohême à voler les poules et les quartiers de chair dans les maisons de campagne, à racoler les enfants comme eux, à couper les bourses dans les foules les jours de fête. Quand il s'agissait de tenir la campagne, ces jeunes élèves savaient donner de fausses indications aux archers, ou bien ils se jetaient aux jambes des chevaux et les empêchaient de galoper, pendant que leurs aînés jouaient des couteaux sur les hommes d'armes.

L'exécution fut multiple. Polifer et Rodrigo, suivis de trente hommes d'élite de leur bande, furent conduits au pilori et

pendus les uns après les autres. On leur appliqua le nouvel usage dû au repentir de Pierre de Craon, l'assassin du connétable Clisson, c'est-à-dire on leur permit de se confesser au pied d'une croix de pierre que ce Craon avait fait élever près du pilori, en expiation de son crime récemment pardonné.

Polifer et Rodrigo moururent en gens tout fiers de paraître jusqu'au dernier moment à la tête d'une troupe. Mais quand les trente principaux eurent été pendus, on ne trouva plus assez de potences pour les autres. On les enferma dans des sacs de cuir ou de toile grasse et on les jeta tout simplement dans la rivière, par-dessus le pont au Change. C'était, comme on se le rappelle peut-être, l'usage pour les coupables d'un rang inférieur; c'était aussi le procédé dont usaient les sombres geôliers des prisons d'état, qui attachaient sur le sac un écriteau : *Justice du roi*, et envoyaient aux flots un mystère que nul n'osait essayer de pénétrer. Pour les brigands, la justice du roi fut expéditive et généralement appréciée. Les enfants, pendant ce temps-là, étaient fouettés dans les carrefours.

Après cette exécution, dont les Parisiens furent très-glorieux, le duc de Bourgogne, presque maître de la France, s'occupa de détruire tous les ennemis qu'il avait dans Paris. Ces ennemis étaient les partisans du comte d'Armagnac et du duc d'Orléans. Il s'appuya sur le petit peuple, et forma un corps de cinq cents hommes, composé de bouchers, d'écorcheurs, gens de main capables de rendre à la maison de Bourgogne les plus efficaces services. Il appela cette troupe milice royale, et lui donna pour chefs les riches bouchers de Paris. Ces maîtres bouchers, tout-puissants dans la petite bourgeoisie, formaient une espèce de société composée de plusieurs familles qui étaient toutes en-

semble propriétaires des boucheries de la porte de Paris et de celles du cimetière de Saint-Jean, et à mesure qu'une de ces familles s'éteignait faute d'hoirs mâles, le profit tournait à celles qui restaient, à l'exclusion des femmes et des bâtards. C'était, comme on voit, une aristocratie dans le peuple, et leurs richesses étaient immenses (3).

Ces bouchers, dont les principaux étaient Legoix, Thibert, Saint-Yon, furent aveuglément défenseurs de la maison de Bourgogne, en croyant défendre seulement la cause du peuple. Ils dirigèrent souvent avec habileté certains mouvements populaires, et ne se laissèrent pas entraîner, autant qu'on eût pu l'attendre de la barbarie du siècle et du manque d'instruction. Mais l'écorcheur Caboche eut l'honneur de donner son nom à la révolte; les insurgés s'appelèrent Cabochiens comme ils s'étaient appelés autrefois Maillotins. L'écorcheur eut les priviléges du maillet de plomb.

La guerre civile organisée, le duc de Bourgogne donna le signal. Anéantir tout ce qui avait pu tenir au parti d'Armagnac, devint son unique affaire. C'était bien évidemment la cause du roi qu'il combattait par une spécieuse passion pour la démocratie. Une fois les nobles abattus, Jean Sans-peur n'était-il pas le roi du peuple ?

Paris jouit sous un roi en démence du libre exercice de la puissance populaire. Mais ce fut une horrible accumulation d'excès en tout genre. « Il arrivait souvent, dit un contemporain, grands désordres dans la ville, car les habitants s'y dénonçaient les uns les autres; aucuns méchants du commun s'en mêlaient, qui pillaient sous divers prétexte ceux qui disaient avoir tenu le parti du comte d'Armagnac, et lorsqu'on haïssait un

homme, il suffisait de dire : *Il a été Armagnac*, et tout présentement, à l'heure même, il était tué sur le carreau. »

Ce qu'il y eut de plus étrange, ce fut de voir Charles VI, dans ses moments lucides, embrasser le parti des Bourguignons contre les Armagnacs ses défenseurs. Il rétablit la prévôté des marchands, charge essentiellement populaire, et nomma échevins des Bourguignons, Jean de Troyes, Jean de l'Olive, Denis Saint-Yon et Robert de Bellon. Puis il déclara les Armagnacs ennemis de l'état, déploya contre eux l'oriflamme, et alla assiéger le duc de Berri dans Bourges.

Le duc de Bourgogne n'avait encore pu atteindre les têtes royales. Charles VI ne l'inquiétait guère; mais il avait plus de souci du dauphin, jeune homme fier, quoique indolent, et dont la sortie de Paris eût amené le plus grand désastre pour ses affaires. Aussi le dauphin était-il gardé à vue par la multitude armée; son hôtel Saint-Paul ne désemplissait pas de Bourguignons plus ou moins insolents qui venaient lui faire des discours et lui arracher chaque jour soit une concession, soit un ami.

Les Bourguignons avaient pris pour signe de ralliement des chaperons blancs; ils en offrirent au dauphin, aux ducs de Berry et de Bourgogne, en les priant de s'en couvrir comme d'une marque à laquelle on reconnaîtrait les amis du peuple. Le dauphin subit cette violence, et ce n'était pas tout. Le harangueur du parti, Eustache de Pavilly, lui reprocha en face sa dissolution, ses orgies avec des femmes, sa passion pour le vin et pour le jeu. Le dauphin dissimula sa fureur; mais quelque temps après, un autre chef des révoltés, Jean de Troyes, célèbre chirurgien de Paris, se mit à la tête de dix mille hommes armés, et vint chez le dauphin à l'hôtel Saint-Paul.

Le dauphin prit l'initiative, et s'adressant à celui qui portait la parole :

— Qu'a-t-on fait, dit-il, de mes officiers, de mes amis?

— Monseigneur, expliqua Jean de Troyes, nous les avons mis en prison, et nous venons vous demander la permission de leur faire leur procès; même mesure est requise contre les financiers qui pressurent le peuple.

— Comment! s'écria le dauphin, mes officiers emprisonnés, jugés! qu'ont-ils fait?

— Monseigneur, ce sont des traîtres qui ont corrompu et corrompent tous les jours votre jeunesse. Il faut que le peuple les punisse pour ce crime énorme.

Le dauphin resta pétrifié de cette audace.

— De plus, continua l'orateur, vous avez des parents, des serviteurs, qui sont à bon droit suspects au peuple, et nous voulons leur châtiment.

— Vous passerez sur mon corps! dit le dauphin pâle et tremblant de colère.

— Non, monseigneur, nous vous aimons trop pour cela, répondit l'ironique orateur.

Au même instant, le capitaine de Paris, Hélion de Jacqueville, l'un des chefs les plus populaires de la révolte, entra suivi de seize hommes, et se mit à fouiller les appartements du dauphin. Il fit prisonnier Louis de Bavière, beau-frère du roi, et l'envoya dans la tour du Louvre. Puis on saisit le gouverneur du dauphin, Renaud d'Angennes, le maître d'hôtel de la reine, Charles de Villiers, le chancelier du dauphin et de la reine, Jean de Nielles, Jean de Nantouillet, d'autres seigneurs et les dames d'Armagnac, de Montauban, de Chasteaux, de Ro-

mans, de Quesnoy, d'Anclus des Barres, toutes de la maison de la reine ou de la dauphine.

— Voilà les véritables ennemis de l'état, dit Jean de Troyes.

— Où les conduit-on? demanda le dauphin... Leur veut-on du mal?... Ils sont innocents.

— On les enfermera dans la Conciergerie, réplique Jean de Troyes, et s'ils sont innocents, le peuple le verra bien.

On ne peut savoir ce qu'il fût arrivé si le dauphin, se voyant le moins fort, n'eût eu recours à la diplomatie. Il remarqua combien le peuple était las de toutes ces violences; mais au plus fort des excès les révoltés sont souvent maintenus dans le mal qu'ils détestent par la crainte même du châtiment. Le dauphin résolut de mettre à profit cette observation.

Les chefs de la sédition savaient bien qu'il ne pouvait y avoir d'amnistie pour eux, et que tout rapprochement entre les princes serait cimenté par leur sang. Aussi Caboche, Jean de Troyes, les Saint-Yon, étaient-ils infatigables à poursuivre la révolte. Jacqueville monta un soir à l'hôtel Saint-Paul, où le dauphin donnait un bal, et lui fit devant l'assemblée un affront sanglant. Il lui reprocha ses plaisirs qui ruinaient le peuple.

— Voilà un homme qui parle bien haut, s'écria la Trémoille en s'approchant indigné du dauphin.

— Et voilà un homme, répliqua Jacqueville en montrant la Trémoille, que le peuple de Paris devrait accrocher à quelque gibet pour la corruption incessante qu'il exerce sur nos princes.

— Tu en as menti! maraud, s'écria la Trémoille furieux.

— Vraiment! ajouta Jacqueville tremblant de colère; eh

bien, le châtiment ne se fera pas attendre. Tu vas me suivre, corrupteur... et gare le gibet.

A ces mots, Jacqueville s'approchait du groupe où le dauphin, livide, tourmentait la poignée de sa dague. Le capitaine de Paris n'eut pas plus tôt allongé la main, que le jeune prince s'élança sur lui. On vit briller la lame, et le dauphin frappa trois fois. Chacun regarda Jacqueville comme blessé à mort.

— Heureusement j'ai ma cotte de mailles, dit-il... A moi, le guet!

Le guet arriva. C'en était fait de la Trémoille, mais le duc de Bourgogne parut soudain et arrêta le tumulte. Les soldats furent congédiés.

— Vous le voyez, dit le dauphin, vos gens m'assassinent dans ma maison.

— Monseigneur, répondit le duc de Bourgogne, écoutez un peu le pauvre peuple... ou plutôt écoutez-moi...

C'était ce que le dauphin désirait le plus. Les deux puissances belligérantes promirent de laisser aller les choses de façon à ce que le peuple fût détruit par le peuple, à ce que l'excès fût éteint par l'excès.

Les bourgeois, aux premiers mots que le dauphin fit circuler de paix et d'amnistie, relevèrent la tête, et coururent à l'hôtel de ville pour tenir conseil. Ce n'était pas le compte des chefs de la révolte, aussi Jacqueville et Simon Caboche rompirent-ils violemment le congrès. Mais malgré eux la réaction marchait.

On signa un traité de paix à Pontoise, le 8 août 1413, et l'on promulgua que tous ceux qui n'approuveraient pas cette négociation seraient ennemis de l'état et du roi.

Les bouchers se croyaient assez forts pour empêcher la rati-

fication des traités. Ils en appelaient à leurs partisans. Les bourgeois en appelaient au vrai peuple, fatigué de guerres civiles. Le conseil tenu à l'hôtel de ville fut une des séances les plus orageuses qu'on eût vues depuis longtemps.

— On nous parle de la paix, s'écria Henri de Troyes, fils du chirurgien, mais celle que l'on propose est une paix fourrée de peau de renard, et le sang qu'on veut épargner ce n'est pas celui du peuple, mais bien celui des Armagnacs; quant à eux, j'en connais qui ont trop de sang, et les couteaux seront tirés.

— Délibérons! crièrent les bourgeois.

— Attendons! crièrent les bouchers.

Un charpentier du cimetière Saint-Jean, quartenier, nommé Guillaume Cirace, homme froid et résolu, se leva :

— Délibérons par quartiers, dit-il, et la pluralité des voix décidera. C'est comme cela qu'on connaît les volontés du peuple.

— Pas de quartiers! répondirent les bouchers, ou bien bataille! et l'on verra la volonté du peuple en place de Grève.

— Ah! vous croyez? répliqua Guillaume; eh bien! je vous dis, moi, que la chose se décidera par quartiers; et si vous vous y opposez, souvenez-vous qu'il y a dans Paris autant de frappeurs de coignée que d'assommeurs de bœufs. Nous nous compterons quand il le faudra.

Le peuple et les bourgeois furent électrisés; ils crièrent : Par quartiers! par quartiers! et se ruant sur les bouchers, les mirent en fuite.

La cause paraissait perdue. Jean de Troyes glissa pour mot d'ordre à ses partisans : Demain, à la Conciergerie.

Quand on veut considérer attentivement cette époque, on

est frappé des points de ressemblance qu'elle offre avec la période révolutionnaire de 90 à 97. Un roi annulé, des divisions parmi l'aristocratie, des réactions, des péripéties nombreuses, qui précipitent tour à tour les chefs populaires les plus aimés. Encore quelques mots, et nous allons voir arriver les massacres de prisonniers. Un seul trait manque à la révolution du dix-huitième siècle, c'est l'invasion étrangère, c'est l'Anglais maître de Paris. S'il y régna, ce ne fut pas du moins avec le fer : l'épée de l'étranger se brisa contre la république de 93.

Entre autres bénéficiaires de l'insurrection, Jean de Troyes, le chirurgien, s'était fait nommer concierge du Palais. Il tenait donc en son pouvoir les prisonniers nobles faits dans la maison du dauphin. La Conciergerie regorgeait d'Armagnacs. N'est-il pas un peu permis de penser que Jean de Troyes et ses alliés les écorcheurs se disposaient à faire des ennemis du duc de Bourgogne ce que la commune de Paris fit des siens en 92? On verra de quel côté fut l'intention purement patriotique.

Jean de Troyes trouva le lendemain au rendez-vous donné à tous les Bourguignons une multitude considérable; l'affluence fut telle que l'orateur se vit forcé de conduire ses auditeurs de la place du palais au cloître Saint-Benoît.

Là, quand chacun fut disposé à écouter la communication, Jean de Troyes déploya un manuscrit volumineux, et commença la lecture du *factum* le plus violent contre la faction orléaniste. Il espérait l'un de ces succès bruyants qu'il avait souvent obtenus en dévoilant les fautes du gouvernement. Mais la communication parut longue... on laissa passer sans applaudir les plus belles fleurs de rhétorique.

Tout à coup, à l'extrémité de la rue Saint-Benoît, on vit pa-

raître des hoquetons aux couleurs delphinales, et un cavalier précédé d'une bannière se montra bientôt avec un grand concours de bourgeois et de soldats.

Jean de Troyes abordait cette importante partie d'un discours qu'on nomme la narration; c'étaient les faits et gestes des Armagnacs dépeints avec des couleurs qui eussent donné de l'indignation aux murailles.

— Mon père, lui dit Henri de Troyes, qui regardait la masse des auditeurs ondulant vers la rue Saint-Benoît, et désertant l'orateur pour le héraut... voilà quelque surprise de nos ennemis. Je vois messire Juvénal des Ursins à cheval; il est bien accompagné. Les bourgeois l'entourent avec des figures rayonnantes.

— Tant pis! répliqua Jean de Troyes... Tant pis! ma péroraison en sera troublée.

Il disait vrai... Malgré les instances des Bourguignons zélés répandus dans l'auditoire, les rangs s'éclaircissaient peu à peu sur la place du cloître, et d'autant grossissait le cortége de Juvénal des Ursins.

Trois sons de trompette annoncèrent au peuple que le cavalier allait haranguer à son tour.

— Bonnes gens! s'écria Juvénal des Ursins d'une voix retentissante, écoutez ceci; je parle au nom du roi notre cher et vénéré seigneur.

Les trompettes sonnèrent encore une fois; tous les bonnets furent levés en signe de respect. Juvénal déploya un parchemin, et lut :

« Nous, roi de France, voulant éteindre parmi nos sujets tous brandons de guerre intestine, et rendre à ce royaume la

paix qui lui est tant nécessaire, déclarons par les présentes avoir juré cette paix avec les princes de notre maison ; si voulons qu'elle soit publique, et pardonnons à tous, bourgeois et manants, les fautes et délits commis dans les excès de la guerre civile. »

A peine ces paroles étaient-elles achevées, que tous les bonnets volaient en l'air. Noël! Noël! cria le peuple; longue vie au roi notre sire!

Cependant Jean de Troyes, impassible au milieu des quarteniers de la cité, reprit sa lecture, non sans frémir de colère.

— Assez! assez! crièrent les quarteniers eux-mêmes... Noël! Noël!

Jean de Troyes essaya de ramener l'attention; mais la foule se jeta sur lui, arracha de ses mains le mémoire, et le mit en pièces. Chacun s'en retourna vers l'hôtel Saint-Paul en criant : La paix! Noël! la paix!

Jean de Troyes, revenu au Palais avec quelques fidèles, avait encore assez de pouvoir pour soulever deux quartiers fort mal disposés en faveur du roi. C'étaient celui des halles et de l'hôtel d'Artois, dévoués au parti bourguignon.

— Que faut-il pour un coup de main? se demandèrent les chefs de la sédition, une demi-journée. Que trois cents hallebardes envahissent demain la Conciergerie, la Bastille, et nos principaux ennemis ne résisteront plus demain soir. Le duc de Bourgogne tient les clefs de la Bastille, j'ai les clefs de la Conciergerie...

Ainsi devait finir le drame. Mais le dauphin força le roi à redemander la Bastille au duc. Quant à Jean de Troyes, qui attendait ses amis du quartier des halles, il fut prévenu; mandé

par le roi, il fut destitué de sa charge, et les archers du roi remplacèrent les Cabochiens sous les guichets de la Conciergerie. Jean de Troyes, avec quatre cents Cabochiens, essaya en vain de se fortifier dans l'hôtel de ville; vers midi le dauphin, suivi de trente mille bourgeois armés, alla délivrer ses prisonniers de la Conciergerie. Ceux-ci, une fois dehors, devinrent acteurs dans la réaction qui commença contre les Cabochiens.

Nous avons montré dans l'*Histoire de Vincennes*, Jean Sans-peur essayant pour dernière ressource d'enlever le roi dans une partie de chasse à Vincennes. Il échoua, et sortit de France, laissant ses amis à la merci des Armagnacs vainqueurs. Il n'avait réussi qu'à faire égorger beaucoup d'Armagnacs par les Bourguignons, sans compter les Bourguignons qui allaient être égorgés par les Armagnacs. Il est vrai que l'année 1418 devait lui apporter une revanche.

En attendant, l'un des hommes les plus populaires de ce temps, l'un de ses meilleurs amis, Pierre des Essarts, prévôt de Paris, avait été sacrifié par ce prince sans foi, et livré aux Cabochiens, qui l'accusaient de tiédeur. Sous le banal prétexte de concussion, Pierre des Essarts avait été condamné à mort, et enfermé provisoirement à la Conciergerie, en même temps que les prisonniers faits chez le dauphin. Ce fait ressort de la relation même de son supplice.

Il sortit de la grosse tour du Palais le 1er juillet à midi, fut traîné sur la claie, par le pont au Change, jusqu'à l'hôtel de la Coquille, rue Saint-Denis, et là on le fit monter dans un chariot qui le mena aux halles. Pierre des Essarts mourut avec courage. Sa tête fut placée au bout d'une pique; son corps porté au gibet de Montfaucon.

Ce dauphin dont nous avons parlé, mourut quelque temps après la funeste bataille d'Azincourt. C'était un prince « bel de visage, suffisant, grand et gros, de corps pesant, tardif, peu agile, moult curieux, et magnifique d'habits et joyaux, désirant grade d'honneur de par dehors. » Il aimait les moines, il aimait la débauche. Son règne eût été un nouveau fléau pour la France, et sauf l'intention du duc de Bourgogne, Louis dauphin avait souvent mérité les remontrances des orateurs populaires.

Après la défaite d'Azincourt, le duc de Bourgogne voulut revenir à Paris; mais Armagnac avait repris sa puissance, s'était fait nommer connétable, et ne laissa pas rentrer son ennemi. Ce fut un temps de conspirations : les Bourguignons, confondus avec les partisans de la démocratie, donnèrent beaucoup d'occupation aux Armagnacs, et nul doute que si l'époque eût été plus éclairée, moins subjuguée par le prestige des noms aristocratiques, la cause populaire n'eût fini par triompher des Orléanistes et des Armagnacs.

Ce fut après bien des tentatives infructueuses que Jean Sans-peur fit alliance avec Isabeau, disgraciée et bannie à Tours. Les bourgeois de Paris, qui s'étaient lassés des excès des Cabochiens, furent bientôt las des insolences du parti armagnac; et, de fait, pendant trois ans, les nobles partisans du nouveau connétable accumulèrent plus de charges et plus d'affronts sur cette triste capitale que les Bourguignons n'y avaient commis de violences. Enfin, tout éclata. Perrinet Leclerc, outré de ressentiment pour une injure qu'il avait reçue de quelques Armagnacs, livra la ville au duc de Bourgogne, dont l'armée y fit son entrée, sous les ordres de Villiers de l'Isle-Adam, le 29 mai, dans la nuit.

Sans répéter cette histoire, qui se trouve complétée dans *la Bastille* et *le Donjon de Vincennes*, nous remarquerons seulement le rôle que joue la Conciergerie en ces ébats sanglants du vainqueur.

Le connétable d'Armagnac, le chancelier Henri le Corgne, dit de Marle, et son fils, l'évêque de Coutances, furent conduits à la prison du Palais. Tous les autres Armagnacs furent saisis chez eux, et emprisonnés, soit au Châtelet, soit au Louvre, soit au Temple. Les prisons regorgeaient à tel point que l'on fut forcé de publier à son de trompe qu'il était défendu sous *peine de la corde* d'emprisonner qui que ce fût sans autorité de justice. Il n'est pas sans intérêt de remarquer qu'en ce premier moment d'ivresse le peuple emprisonna, mais ne tua point.

Au commencement de l'échauffourée, Tanneguy Duchâtel avait saisi le dauphin dans son lit, et l'enveloppant d'une robe à la hâte, l'avait emporté à la Bastille, puis à Melun. Dès qu'on apprit à Paris la fuite du jeune prince, et par conséquent la probabilité d'une seconde rentrée des armées d'Armagnacs, ce fut une exaspération facile à comprendre. Alors commencèrent quelques vengeances particulières, déguisées sous le prétexte de la cause politique. Des bandes armées parcoururent Paris, pillant, rançonnant et tuant. Ce fut un carnage des partisans obscurs de l'aristocratie. Les nobles avaient été conduits aux prisons sous bonne garde.

Le peuple avait deviné juste · Tanneguy Duchâtel se mit à la tête de seize cents gendarmes, et le 1er juin 1418 força l'entrée du faubourg Saint-Antoine, avec l'intention d'enlever du Louvre Charles VI, auquel le peuple avait fait approuver toute l'exécution du 30 mai. Les Armagnacs traversèrent la rue

Saint-Antoine dans sa longueur jusqu'à la place Baudoyer, furieux de n'avoir pas trouvé à l'hôtel Saint-Paul le roi, qu'on avait transféré au Louvre. Alors le prévôt des marchands et Villiers de l'Isle-Adam réunirent des troupes, afin de chasser les Armagnacs, qui se préparaient à délivrer les illustres prisonniers de la Conciergerie.

La bataille fut sanglante. Mais le peuple tomba de toutes parts sur les gentilshommes dorés, les accula au détour des rues étroites, les dispersa, les écrasa par le nombre, et leur fit prendre la fuite. Ils se retirèrent en désordre dans la Bastille, laissant dans la rue Saint-Antoine, champ de bataille acharné, quatre cents morts, que le bourreau de Paris fut chargé de jeter à la voirie. Tanneguy laissa garnison à la Bastille et se replia sur Meaux.

L'odeur du sang, l'imminence du danger, car les Armagnacs pouvaient rentrer d'un moment à l'autre, les discours violents des bannis cabochiens qui revenaient en foule, excitèrent le peuple à une vengeance plus complète, mais moins honorable. Et comme il faut que l'historien pèse avec impartialité les motifs déterminants de toute opération politique, nous sommes surpris encore ici de trouver une frappante analogie entre les événements du 12 juin 1418 et ceux de septembre 92.

Les Bourguignons, disons mieux, les Cabochiens, n'avaient de sûreté que dans les otages déposés aux prisons. Ce mot, *les prisonniers*, était l'unique consigne, l'unique préoccupation des Parisiens, qui d'ailleurs étaient assez habitués aux trahisons pour prendre feu dès la première alerte. Cette alerte fut donnée le 12 juin par un potier d'étain de la Cité, nommé Lambert, qui, de garde à la porte Saint-Antoine, voyant quelques partis

armagnacs s'approcher de la ville, prit peur, et doublant le poste de la porte, parcourut la ville en criant : Alarme! les Armagnacs! gardez les prisonniers!

On se souvint que peu de jours avant, cette délivrance des prisonniers n'avait tenu qu'à un fil... On envisagea avec terreur l'avenir qui se préparait pour les Parisiens au cas où, le connétable d'Armagnac étant délivré, la réaction se ferait encore une fois.

A peine le cri : Gardez les prisonniers! se fut-il répété dans la ville, que les Bourguignons le traduisirent par le sens le plus expéditif : Mort aux prisonniers. On courut donc à la Conciergerie, dont les gardes firent bonne résistance, et ces gardes étaient des bourgeois et des artisans parisiens. Mais la populace était irritée et invincible comme une mer en furie. Les portes furent enfoncées, le torrent roula sous les guichets, traversa les sombres corridors, et vint enlever de leurs cachots le connétable, le chancelier, et l'évêque de Coutances, têtes principales dont le salut tenait si fort au cœur des Armagnacs.

Ces prisonniers étaient exécrés du peuple pour la fatigante tyrannie qu'ils avaient fait peser sur lui à diverses reprises, et notamment depuis la fuite du duc de Bourgogne et des Bourguignons, parce qu'ils étaient les irréconciliables ennemis de Jean Sans-peur. Leur sort ne pouvait être douteux. A cette vue abhorrée, les assistants poussèrent un cri terrible de féroce ressentiment, puis se précipitèrent sur les victimes. Le connétable fut entraîné dans la cour du Palais, au grand jour, et criblé de mille coups mortels. A ses côtés, on poignardait Henri de Marle, homme intègre, dont le seul crime était d'avoir deviné la politique intéressée du duc de Bourgogne. L'évêque de

Coutances, jeune homme dont la douleur fut inexprimable lorsqu'il vit expirer son père, tomba lui-même assommé sous les maillets de plomb et déchiré par les épieux.

Cette horrible exécution ne dura pas cinq minutes. Il semblait que les assassins fussent pressés, non de tuer, mais de rendre impossible le mal qu'ils attendaient de ces hommes redoutés.

Après le meurtre, vint l'orgie du meurtre. Ces furieux, que l'on retrouve toujours les mêmes à toutes les époques et dans tous les partis, ces démons du carnage, qui ressemblent aux insectes dévorants nés de toute corruption, vinrent s'acharner autour des cadavres. On les dépouilla de leurs habits, on les attacha tous trois ensemble par les bras avec une corde, et chacun des bourreaux vint donner son coup de couteau ou de massue sur les restes du connétable.

« Ces cadavres, dit Pierre de Fenin, furent trois jours dans la cour du Palais, et les voyait qui voulait en cet état. Et avait le comte une jambe rompue, et était tranché d'un coutel parmi le corps, depuis les épaules jusqu'en bas, et là les traînaient les petits enfants de Paris de place en place. »

Les autres prisonniers furent assommés à la sortie du guichet, sous lequel on les appelait un à un. Comme ils étaient obligés de baisser la tête, les uns étaient percés de coups d'épée, les autres broyés à coups de hache, et leurs corps traînés dans un tas de boue, de peur que ceux qui étaient dans la prison, s'apercevant du carnage, refusassent de sortir. Ces cruautés durèrent si longtemps qu'autour de la prison le sang ruisselait en abondance, et qu'on en avait jusqu'à la cheville du pied.

Aux autres prisons, ce fut la même méthode et le même acharnement. Les prisonniers étaient jetés sur des piques, et déchirés en passant de main en main. Au Châtelet, on n'épargna pas même les prisonniers pour dettes. On refusa la sépulture chrétienne à tous les Armagnacs, surtout aux chefs, qui furent mis en terre profane à la culture de Saint-Martin-des-Champs.

Il y eut aussi beaucoup de femmes tuées dans ce massacre. C'étaient les dames du service de la reine, et les femmes des principaux Armagnacs. Plusieurs furent éventrées, et les enfants dont elles étaient grosses tirés de leurs entrailles, sans que les massacreurs voulussent les laisser baptiser. On rapporte que l'une d'elles ayant été égorgée, les assassins, voyant son fils qui s'agitait encore dans son sein, s'écrièrent : Regardez donc ce petit chien qui se remue. Ces barbaries furent poussées si loin que les chefs même en eurent horreur; mais il était trop tard : la lie était montée à la surface.

L'un des principaux exécuteurs des meurtres avait été le bourreau Capeluche, partisan zélé du duc de Bourgogne. Cet homme avait donné leçon à plusieurs des égorgeurs en abattant les victimes sur une place, aux grands applaudissements de l'assemblée. Mais le sang versé retomba sur sa tête. Le duc de Bourgogne, feignant l'indignation, le fit jeter à la Conciergerie, en attendant qu'on l'envoyât à l'échafaud. Capeluche, condamné à perdre la tête, demanda résolument au duc de Bourgogne, autrefois son compère :

— Qui me coupera la tête d'une façon satisfaisante?

— Je croyais que le bourreau de Paris avait dressé des valets, répondit le prince.

— Mes valets les plus habiles ont disparu depuis qu'ils se sont vus menacés de mettre à mort leur maître.

— Et celui-là que je vois... avec ton épée...

— Celui-là est un ignorant.

— Bah ! pour une fois, répliqua le duc en s'éloignant sans la moindre compassion pour son ancien ami.

Capeluche monta donc sur l'échafaud, théâtre de sa sanglante renommée. Arrivé en présence du valet qui faisait l'office d'exécuteur :

— Tu vas t'y prendre si mal, lui dit-il, que tu me feras beaucoup souffrir, et que le populaire se moquera de toi. Ne lève pas trop l'épée, et la tiens bien obliquement. Le coup lancé, lâche une des mains ; je connais ma lame, elle coupera toute seule.

Cette démonstration si calme redoublait la terreur du valet, et la multitude ne comprenait pas trop le sens de cette scène. Capeluche prit alors l'épée, se campa fièrement devant le billot, et, dans une attitude académique, dessina lui-même la ligne que devait décrire le coup mortel.

— Comprends-tu bien? demanda-t-il au valet.

— Oui, maître. A présent je suis sûr de ne pas manquer.

— Frappe donc, dit Capeluche en se plaçant à genoux, le col tendu, les yeux fixes. Et vous, merci, mon Dieu !

Le valet, fidèle à la leçon qu'il venait de recevoir, fit siffler l'épée selon la règle, et abattit d'un seul coup la tête de Capeluche.

Ne trouve-t-on pas dans ces divers récits l'analogie que nous avons voulu établir entre les massacres de 1418 et ceux de la

révolution de 93? Ne sont-ce pas le même acharnement, la même inflexibilité des bourreaux et des victimes? Mais qu'on est heureux lorsqu'on parcourt l'histoire de la grande révolution d'y lire, en traits qui éclatent dans les moindres actes, ces mots : Liberté, patrie, au lieu des mots vengeance et pillage, qui déshonorent la querelle mesquine des Armagnacs et des Orléanistes !

Pour suivre pas à pas les chroniques et détailler les événements, il nous faudrait les dix mille volumes qui peuvent résulter des cent énormes in-folios d'écrous que possède la seule Conciergerie. Esquissons seulement les principaux faits d'après les principales figures.

Sous Charles VII, prince ruiné par les Anglais et les Bourguignons coalisés, et qu'on appelait le *roi de Bourges*, Jeanne d'Arc vint assiéger Paris pour le compte de ce *gentil roi* qu'elle avait fait sacrer à Reims. C'était encore une querelle des Armagnacs, comme on le voit par *le Journal d'un Bourgeois de Paris*. Les Parisiens, effrayés de retomber aux mains du roi Charles, se défendirent si vigoureusement, qu'ils repoussèrent l'armée assiégeante. Mais un complot se tramait à Paris en faveur du *roi de Bourges*; et, pour la rareté du fait, les conspirateurs, en défendant les droits du roi, étaient animés de sentiments véritablement nationaux. Il s'agissait de chasser l'Anglais.

La correspondance s'établit entre Charles VII et ses partisans; mais le porteur des messages, un carme, nommé Pierre Ballie, se laissa prendre par les Bourguignons, et fut mis à la torture pour donner des renseignements précis.

Il avoua tout ce qu'on voulut. En conséquence, les prisons s'emplirent de prétendus conspirateurs, tous bourgeois et no-

tables de la ville, au nombre de plus de deux cents. La Chapelle, clerc des comptes; Jean le François, dit Beaudran, conseiller au Châtelet, furent le plus compromis par les révélations du carme. Ils furent écroués à la Conciergerie avec Renaud Savin et Morand, procureurs; Guillaume Perdriau, conseiller au Châtelet, et Jean le Bigneux, boulanger. Appliqués à la torture, ils ne rendirent que des réponses insignifiantes. Cependant Beaudran et la Chapelle furent condamnés à être décapités et écartelés, ce qui fut exécuté le 8 avril 1430; les autres furent *seulement* décapités aux halles. Beaucoup moururent dans les tourments de la question.

Sous Louis XI, successeur de son père Charles VII, le nouveau duc de Bourgogne, autrefois comte de Charolais, devint ennemi juré du roi de France depuis l'annulation que celui-ci avait fait faire par les états de quelques articles du traité de Conflans. Le Bourguignon usait de violence, le roi français d'artifice. L'un prit les armes, l'autre intrigua, et fit sous main révolter les Liégeois contre son ennemi. Cependant Charles, duc de Bourgogne, inspirait beaucoup de terreur à Louis XI, qui, en attendant l'effet de la révolte de Liége, donna rendez-vous à Péronne au Bourguignon pour l'apaiser par de nouvelles perfidies. Malheureusement le duc de Bourgogne reçut à Péronne la nouvelle du soulèvement des Liégeois, et devina l'auteur de cette catastrophe. Il entra dans une telle fureur, lui qui tenait Louis XI en son pouvoir, que le jeune roi dut craindre pour sa vie.

C'était en effet le conseil que donnaient au Bourguignon ses plus fidèles amis. Charles fut assez généreux pour ne pas le suivre, mais il voulait une vengeance complète, et fit signer à

Louis XI un traité beaucoup plus onéreux, beaucoup plus humiliant que celui de Conflans. Le roi se croyait délivré.

— Pas encore, lui dit le Bourguignon ; vous avez fait révolter les Liégeois, vous verrez les résultats de votre politique. Je veux que vous me suiviez devant la ville rebelle, et que vous soyez témoin du châtiment que je leur inflige. Cela vous donnera peut-être quelques remords.

Si Louis XI avait évité les poignards du Bourguignon, il n'était pas quitte avec les Parisiens au sujet de ce traité de Péronne. Lorsqu'il revint sous la ville pour faire enregistrer le traité par le parlement, les esprits étaient disposés à des manifestations tellement railleuses, que le *bon roy* en eut peur et n'entra pas dans la ville.

On l'appelait *Perrette*, du nom d'une bourgeoise sa maîtresse, et de Perrette on faisait Péronne par extension. Bien plus, comme s'ils n'eussent pas eu assez de langues pour mystifier le prince, ces Parisiens endiablés avaient fait provision d'oiseaux de toute espèce, pies, corbeaux, geais, chouettes et bouvreuils, qui peuvent imiter la voix humaine, et ils les dressaient à dire du matin au soir :

— *Holà, Perrette!* Ou bien : *Péronne, fi! fi! Péronne!* Sans préjudice des injures qu'ils accolaient au nom de Perrette :

— Donne à boire à ton paillard, Perrette! Ou bien : à ton larron...

Les oiseaux qui disaient ces choses se vendaient fort cher.

Le roi n'était pas très-endurant. Il eut peur du concert que feraient les oiseaux parleurs s'il entrait dans sa bonne ville de Paris, et il lui sembla que, dans le lointain, d'énormes éclats de rire emplissaient les rues et s'évaporaient comme une nuée

insolente du fond de ce Paris, qu'il apercevait dans la brume. Or, un matin, Louis XI ayant mûrement réfléchi, fit venir un *jeune fils* de Paris, nommé Henri Perdriel, qu'il savait intelligent et qu'il affectionnait beaucoup :

— Mon compaing Perdriel, lui dit-il, tu es bon oiseleur, à ce qu'on dit; or, je veux te charger d'une chasse qui te fera honneur et profit.

— Merci, monseigneur, dit le *jeune fils*.

— Tu vas t'en aller à Paris avec bon nombre de mes hommes d'armes et une grande quantité de cages...

Perdriel ouvrit de grands yeux. Le roi continua gravement :

— Oui, mon fils; beaucoup de cages... N'oublie pas parchemins et plumes...

— Pour chasser, monseigneur? dit Perdriel; des parchemins... des plumes; et dans Paris! Chasser dans Paris!

— Dans Paris. Écoute-moi donc. Tu passeras dans chaque rue et observeras bien les boutiques et le devant des logis..... Chaque oiseau que tu apercevras, tu le confisqueras en notant avec soin l'adresse et le nom du propriétaire.

Il n'est pas d'usage à la cour que l'on questionne le roi; mais Louis XI devina la question sur les lèvres du jeune homme. Il lui dit donc avec douceur :

— Mon fils, j'ai signé un traité avec mon cousin de Bourgogne; c'est pourquoi je lui suis obligé... Tout prince qui a échangé sa parole contre celle d'un autre prince, ne doit pas souffrir qu'on insulte son allié. Or, les Parisiens le font, à ce qu'il paraît, et souvent.

— Mais, sire, les oiseaux...

— Eh! justement; les oiseaux disent toute la journée : Pé-

ronne! Péronne! avec un air de mépris pour mon cousin de Bourgogne; ils ajoutent même quelquefois *larron*, *ribaud*, *paillard* et autres vilains mots que je ne puis souffrir lorsqu'il s'agit de Charles mon cousin. Va donc, mon compaing, mets en cage tout ce que tu trouveras d'oiseaux, et quant aux bourgeois qui les ont instruits, nous leur payerons les frais d'éducation. Va.

Henri Perdriel vint en effet à Paris et fit main basse sur les pies, corneilles et autres volatiles dont le bavardage déshonorait si vilainement un grand roi et une petite bourgeoise. L'exécution fit rire d'abord; puis on réfléchit que le roi voudrait sans doute faire payer la rançon des oiseaux. Alors on ne rit plus. Ce fut Perdriel qui s'égaya le plus aux dépens de son maître, lorsqu'il eut constaté que les pies disaient *Perrette* encore plus distinctement que Péronne.

L'histoire ne nous apprend pas ce que Louis XI fit de tous ces oiseaux qu'il avait voulu être apportés *devers lui*. Mais il garda rancune aux Parisiens, et de longtemps ne put prendre plaisir à séjourner dans leur ville.

Le duc de Bourgogne avait agi en homme généreux à l'égard de Louis XI. Était-ce un calcul? ou eut-il plus tard un remords capable de le conduire à de honteuses vengeances? Toujours est-il que Louis XI accusa ce prince d'avoir cherché à le faire empoisonner, comme Charles le Mauvais avait fait pour Charles V et Charles VI. Tradition de la maison bourguignonne.

Le complot avait été conseillé par le duc à un marchand nommé Ytier, lequel, pour éviter de se compromettre, aurait chargé son valet Jean Hardi de s'aboucher avec deux cuisiniers de la maison du roi pour jeter du poison dans un mets destiné à ce prince. Toujours la tradition bourguignonne.

Mais ces valets se rappelèrent l'insuccès de toutes les tentatives précédentes. Peut-être furent-ils inspirés par leur amour pour le roi de France, et ils dénoncèrent Jean Hardi, préférant perdre la grosse somme que celui-ci leur avait promise. Le crime devait se commettre à Péronne; l'assassin fut immédiatement arrêté et envoyé au parlement de Paris, qui le fit écrouer tout d'abord à la Conciergerie, sous la responsabilité du prévôt et des échevins. L'arrêt fut prononcé contre Jean Hardi le 30 mai 1474. Il portait en substance que Jean Hardi, reconnu coupable de tentative d'assassinat sur la personne du roi, serait extrait de la Conciergerie, traîné sur une claie de la porte de cette prison à la place du Palais, mis en un tombereau sur cette place et conduit à celle de la Grève pour y être écartelé. On planta sa tête sur une pique devant l'hôtel de ville; le tronc fut brûlé, et les quatre membres envoyés à quatre villes frontières du royaume.

Louis XI, devenu plus tranquille à l'extérieur, s'occupa de son plan de nivellement, et commença à faucher une à une toutes ces têtes de grands vassaux, toujours agitées, toujours menaçantes au moindre souffle, comme les plus hauts épis d'une moisson. Il sut se réconcilier avec le duc de Bourgogne, qui lui livra Louis de Luxembourg, connétable de France, un des plus dangereux ennemis de sa puissance et de son orgueil. Le connétable, condamné à mort par le parlement, fut conduit de la Bastille au Palais, où se firent tous les préparatifs de son exécution. Dès cette époque nous remarquerons les mêmes pratiques pour plusieurs condamnés à mort, et cette cérémonie deviendra un usage.

Le règne de Louis XI a dû remplir souvent les cachots de la

Conciergerie; mais les justices de ce prince étaient éclatantes pour les grands, obscures pour les petits. Louis XI ménageait les apparences avec le peuple. Ce prince dut faire un fréquent usage des grandes oubliettes adjacentes à la Conciergerie et qui venaient aboutir aux grilles donnant sous la rivière. Ces oubliettes joueront plusieurs fois un rôle dans l'histoire de la prison.

Sous Charles VIII, on mit en prison, dit Felibien, à la Conciergerie, le 1er décembre 1496, Claude de Chanvreux, conseiller clerc au parlement, à cause d'une fausse procuration au moyen de laquelle l'évêché de Xaintes avait été résigné en cour de Rome au profit de Pierre de Rochechouart. Le 23 du même mois, les chambres s'assemblèrent au sujet de la demande que faisait l'évêque de Paris du prisonnier, qu'il réclamait comme clerc, et, par arrêt, Chanvreux fut débouté de sa cléricature. La veille de Noël au matin, le prisonnier fut amené au parquet de la cour pour assister à la prononciation de son arrêt, vêtu d'une robe d'écarlate et d'un chaperon fourré. Il se mit à genoux, la tête nue, et, toutes les chambres assemblées, Jean de la Vacquerie, premier président, lui prononça l'arrêt en vertu duquel, pour plusieurs faussetés par lui commises, et subornation de notaire et de témoins touchant l'évêque de Xaintes, dont il avait été convaincu, il fut privé de son office de conseiller et de tout autre office de judicature.

Après cela, quatre huissiers le menèrent sur la table de marbre, où sa robe d'écarlate lui fut ôtée de même que son chaperon et sa ceinture. On le revêtit d'une autre robe et il fut ramené nu-pieds et nu-tête au parquet avec une torche de quatre livres à la main. Il se mit à genoux et fit amende honorable en

criant : *Mercy à Dieu, au roi, à la justice et aux parties intéressées.* La fausse procédure fut lacérée; cela fait, le prisonnier fut amené en la cour du palais et livré au bourreau, qui le fit monter dans une charrette et le conduisit au Châtelet, où son arrêt fut crié, et de là au pilori, où on le fit tourner trois tours, après quoi il fut marqué au front d'une fleur de lis avec un fer ardent, et puis conduit par les huissiers à la porte Saint-Martin pour aller en exil hors du royaume.

Le règne de Charles VIII avait été inauguré par une justice éclatante, véritable progrès sur ces prétendues satisfactions que les anciens rois accordaient au peuple à leur joyeux avénement, ainsi que l'ont prouvé tant d'exécutions de dilapidateurs.

Le roi successeur de Louis XI était si jeune que la régence avait été confiée à sa sœur, Anne de Beaujeau. Cette princesse sentit la nécessité de se faire bien venir du peuple par quelque action d'éclat.

Or, si Louis XI avait rudement persécuté les grands seigneurs, il avait fait mordre cruellement le peuple par ses dogues favoris. C'étaient de sanglantes dérisions que les amitiés du feu roi pour les seigneurs Tristan, le Dain et autres bourreaux. Ce fut sur ces misérables que la régente jeta d'abord les yeux. Avec eux, s'offrait à la haine publique un Auvergnat nommé Jean Doyac, devenu gouverneur d'Auvergne avec autant de raison que le barbier le Dain était devenu comte de Meulan.

Le roi mort, ces honnêtes personnages comprirent que leur bon temps était passé. Olivier fit ses préparatifs pour se retirer dans ses terres; Doyac n'oublia pas de se mettre à couvert selon ses moyens en attendant l'orage.

Déjà tout était disposé pour la retraite du barbier le Dain,

et il calculait avec son valet Daniel, élevé à la dignité d'intendant, les événements qui pourraient un jour le ramener à la faveur, quand la porte s'ouvrit et un homme entra précipitamment chez Olivier; il était en habit de voyage, et sa personne tout entière témoignait par un désordre extrême de l'agitation d'une conscience troublée.

— Jean Doyac! s'écria Olivier, le gouverneur de l'Auvergne... Ah! notre ami, soyez le bienvenu à Paris.

— Heureux de vous voir en prospérité, sire comte de Meulan.

— Et plus près encore du bonheur le plus grand que j'aie jamais goûté... Je pars.

— Vous quittez la cour; c'est horrible à penser... Nos services sont bien mal récompensés... Hélas! les princes sont ingrats... Ah! c'est le compère Daniel; bonjour, compère.

Daniel n'était pas un valet ordinaire. Le bruit public l'accusait d'avoir été pour son maître tantôt un espion, tantôt un bourreau, tantôt le plus retors des collecteurs lorsqu'il s'agissait d'impôts forcés. Entre un valet pareil et un gouverneur d'Auvergne comme Doyac, il se trouvait trop de points d'analogie pour qu'ils ne s'alliassent pas sans étiquette.

— Oui, dit Daniel, nous nous retirons. C'en est fait.

— Nous vivrons dans nos terres, ajouta Olivier; seigneur de plusieurs villages, d'un bourg même; riche et honoré, bien qu'on dise...

— Sans doute; vous êtes craint... C'est le plus grand honneur que je connaisse.

Olivier s'aperçut que cette description d'un bonheur prochain faisait soupirer Doyac.

— Qu'avez-vous? lui dit-il; et ce voyage à Paris n'est-il pas de votre goût?

— Au contraire; la cour me veut faire payer des arriérés considérables... Il s'agit même de quelques honneurs particuliers... Mais je m'en passerai, je suis modeste...

— La régente vous aime donc, vous?

— Je suis un homme nécessaire; et puis, voyez-vous, Olivier, ma position est superbe : je n'ai jamais tué ni trahi bien ouvertement; j'ai fait de la diplomatie financière; jamais personne ne m'attaquera. Mes administrés sont furieux de ma grandeur, car ils se rappellent m'avoir vu quitter le pays en jaquette déchirée; mais après tout ils sont fiers d'être commandés par un compatriote. Bref, j'espère beaucoup de notre nouveau règne.

— Tant mieux, messire Doyac, tant mieux; moi, je n'espère rien.

— Ah! mon vieil ami, c'est que vous... Mais bah! oublions tout cela.

— Que voulez-vous dire, Doyac?... Vous m'effrayez. Savez-vous quelque chose?

— Eh! cher ami, lorsqu'on a manié tant d'affaires, comme disait notre bon maître, il est impossible de ne pas garder au bout des doigts un peu d'encre ou un peu de sang... Eh! c'est vrai... Ne vous révoltez pas...

— Du sang! du sang! mais, mon cher ami, la mémoire du roi est là pour répondre...

— Vous parlez comme un enfant... Est-ce que jamais on s'en prend aux morts quand on a des vivants à tourmenter? Est-ce que nos ennemis iront faire le procès au bon roi qui

dort sous la lame d'argent... Vous voulez rire... Au contraire, un bon gros vivant, un comte de Meulan, un riche gentilhomme! Ah! c'est de bonne prise, et le populaire aime les proies, vous savez.

— Vraiment! Doyac, vous savez quelque chose, dit Olivier fort agité; vous me contez là des histoires de l'autre monde.

— De l'autre monde en effet; et, je l'avoue... c'est que, voyez-vous, j'ai encore devant les yeux....

— Quoi donc?

— Bref, écoutez ceci : j'arrivai à Paris ce matin, et aussitôt d'aller à la cour... c'était un devoir... je me présente... tous visages étrangers... Cependant, en regardant bien, je reconnais... devinez qui?...

— Mais... que sais-je moi? nous connaissons tant de monde.

— C'était chez la régente, notez bien... dans les salles d'audience, parmi ceux qui attendaient leur tour. Devinez... quelqu'un... de l'autre monde, comme vous disiez tout à l'heure.

Olivier devint fort pâle, et regardant Daniel avec inquiétude :

— Trouves-tu cela, toi, Daniel? dit-il.

— Je cherche, messire, je cherche...

— Ah! c'est qu'il y en a beaucoup, hein? dit Doyac... Mais cherchez mieux... Voyons, que je vous aide... une femme.....

Olivier tressaillit... Daniel frissonna.

— Je ne sais pas ce que vous voulez dire, balbutia Olivier.

— Ni moi non plus, ajouta Daniel.

— Je vais vous aider. Une femme encore jeune, belle, aux traits fatigues par la douleur, une femme que j'ai vue à vos pieds bien des fois, quand j'avais l'inestimable bonheur de travailler avec vous à rendre heureux notre bon maître.

— A mes pieds! une femme! continua Olivier de plus en plus décontenancé.

— Quelle mémoire rebelle! poursuivit Doyac. Cette femme, vous l'aimiez, et c'était elle qui se traînait à vos pieds, parce qu'elle avait une grâce à vous demander.

— Oh! dit Daniel avec un affreux sourire, que de femmes nous ont demandé des grâces!

— Celle-là, continua Doyac, était la femme d'un pauvre gentilhomme accusé de félonie et renfermé au Plessis-les-Tours; un beau jeune homme. Ils s'aimaient tendrement, et venaient de s'épouser. Chaque jour la malheureuse venait supplier maître Olivier, c'est-à-dire M. le comte de Meulan, de solliciter du roi la liberté de son mari... On dirait que vous vous souvenez...

— Messire, vous répétez cet absurde conte inventé par mes ennemis...

— Un conte? Oh! ce n'est pas à moi qu'il faut le dire... car j'ai bien entendu votre entretien avec elle, le jour où l'on parlait de *vider* la prison encombrée... Elle demandait toujours la même chose... et, la voyant si belle, vous lui demandâtes aussi une grâce...

— Oh! ne riez pas, je vous prie, monsieur le gouverneur d'Auvergne, votre rire me fait un singulier effet...

— Je vois que vous vous rappelez la fin... Je vois aussi la mémoire de ce bon Daniel s'éclaircir peu à peu. Vaincue par les terreurs que vous semiez dans le château, la femme du prisonnier vous dit un soir, sur l'escalier, ces mots que je crois encore entendre résonner à mon oreille : *Et si je disais oui?...*

Olivier détourna la tête avec un frisson.

— Je dirais oui aussi, et il serait libre, répondîtes-vous en

montrant les clefs de la prison qui pendaient à la ceinture de Daniel... La nuit fut longue, maître Olivier... Vous prîtes la dame par la main; elle pleurait à grosses larmes, et vous l'accompagnâtes en son logis, après avoir dit deux mots à l'oreille de Daniel... Ces mots-là je n'ai pu les entendre, par exemple, mais je sais ce que le lendemain tout le monde se répétait dans la ville : — Le prisonnier s'est étranglé dans sa prison.

Ce fut au tour de Daniel à couvrir d'une main tremblante son visage livide.

— Ah! s'écria Doyac, avec son rire infernal, c'était réellement le bon temps! Temps évanoui! belles heures de puissance envolées! Toutefois, comme je vous le disais, ce souvenir m'est revenu plus amer et plus doux à la fois quand j'ai vu dans l'antichambre de la régente maître Coictier, le médecin du feu roi, mandé comme moi chez la princesse... Il était avec elle... avec...

— Qui donc?... mon Dieu!

— Blanche d'Aléman, la femme du prisonnier qui s'étrangla... la femme qui vous a dit *oui*, et à qui vous avez dit : Il sera libre.

— O ciel! s'écria Olivier pendant que Daniel poussait un hurlement de terreur... Quoi! elle vit encore, elle est revenue! elle est à la cour! Mais on l'a dite morte, elle avait disparu... Que faisait-elle?... lui parlait-on? vous a-t-elle parlé?

— Oh! que de questions d'un seul coup! Peste! comme vous reprenez intérêt à l'histoire!... Ma foi, mon cher compère, je ne lui ai pas parlé, je la connaissais peu; et puis sa connaissance me paraissait peu utile en ce moment. Elle eût pu nuire au bon accueil que m'ont fait plusieurs personnes attachées à

M. le duc d'Orléans et à M. de Beaujeu... Cependant j'ai remarqué que la régente lui a donné audience avant tout le monde, et qu'elle est demeurée si longtemps avec cette femme, que l'heure du dîner est arrivée. Vous savez que l'on dîne à onze heures chez la régente.

Olivier se promenait avec égarement, lançant par intervalles un regard inquiet à Daniel, qui lui répondait par un regard désespéré.

— Blanche ici! murmurait-il.

— Vous vous alarmez pour cela! poursuivit Doyac... Eh! que voulez-vous qu'on dise de cette affaire?... Mon cher, vous êtes peu épicurien... La femme vous plaisait, et il paraît que vous lui avez plu... Ce n'est pas votre faute, n'est-ce pas, si le mari s'est étranglé dans la prison?... Qu'en dit Daniel?... vous ne répondez pas, vous m'approuvez?...

— Cet homme me fera mourir, dit Olivier... Daniel, mon ami, hâtons-nous; le chariot est arrivé, n'est-ce pas? Fais-y placer les meubles les plus précieux... Prends nos papiers et la cassette noire, tu sais; — et puis, mon cheval, mon cheval...

Daniel allait obéir, quand plusieurs coups frappés à la porte le firent retourner vers son maître.

— Maître, dit-il, voici des cavaliers...

— Quelque visite, interrompit Doyac; je me retire... J'ai rendez-vous au Palais à une heure, et c'est bientôt. Recevez donc mes adieux. Je vais chez la régente, je touche mon arriéré à la cour des comptes, je reçois les félicitations de leurs altesses, et je retourne à Clermont-Ferrand, où je suis un petit roi, disputant le pas à M. de Bourbon, qui m'en veut à la mort. Si vous passez par là, venez me voir. J'y mène une vie charmante,

Louis XI tout pur; je pends par-ci, je pille par-là; c'est au mieux. Adieu, bon et cher compère Olivier; adieu, Daniel.

Et Doyac s'en retourna au Palais avec la légèreté de conscience qui caractérise l'homme de bien.

Les cavaliers postés à la porte l'avaient laissé passer. L'un d'eux descendit précipitamment de cheval, et suivit de loin le digne gouverneur, qui marchait sans défiance, suivi d'un laquais blasonné aux armes de ce drôle. Les autres cavaliers entrèrent dans la maison, et leur chef arrivant jusqu'à Olivier :

— Sire comte, lui dit-il, madame de Beaujeu se plaint que vous partiez sans prendre congé d'elle.

Olivier, interdit, ne sut que répondre...

— Et vous, digne Daniel... ajouta l'officier, ne me reconnaissez-vous pas?...

— Messire Philippe de Commines! s'écria Daniel: vous!... Mais voyez donc maître, c'est le seigneur de Commines en personne...

Olivier, un peu rassuré, salua son noble visiteur.

— Son altesse madame la régente sait donc mes projets de campagne? dit-il... Excusez-moi, messire, je me croyais disgracié.

— Je ne sais si vous êtes disgracié, dit tout à coup Philippe de Commines avec un front sévère; mais à coup sûr vous êtes mandé au Palais... leurs altesses vous y attendent.

— Moi! balbutia Olivier... cet honneur?...

— Veuillez me suivre, dit Philippe de Commines...

— Au nom du roi, notre maître, ce digne prince qui est mort, s'écria Olivier; au nom de celui qui vous aimait tant, messire de Commines, dites-moi ce qu'on me veut... Expli-

quez-moi comment il se fait que vous, dont l'amitié pour le duc d'Orléans est déjà presque un crime, vous soyez député par la régente pour m'appeler...

— Je vais vous répondre, et avec franchise. — Je ne vous escorte pas au Palais, je vous arrête. Madame de Beaujeu voulait avoir la gloire de jeter dans les fers celui que poursuit toute la haine du peuple; mais M. le duc d'Orléans, mon maître, m'a chargé de lui procurer cet honneur, et je lui ai obéi. J'ai voulu, aux yeux de mes concitoyens, qu'il fût bien établi que j'ai servi Louis XI, mais en homme... non en bourreau... Comment le mieux prouver qu'en accablant celui qui fut le principal bourreau de Louis XI? Olivier le Diable, je vous arrête.

Olivier croyait faire un horrible rêve. Il vit Commines lui ôter son épée, saisir la cassette que Daniel tenait déjà sous son bras, et ordonner le départ. Machinalement il suivit les gardes, traversa les rues avec un cortége de curieux qui le maudissaient, et arrivé au Palais fut introduit chez la régente.

— Voici le prisonnier, dit Commines au duc d'Orléans.

— Pardonnez-moi, madame, dit le prince, d'avoir prévenu vos ordres en ce qui touche cet homme; mais c'est en votre nom que j'ai voulu le faire arrêter.

— Que me reproche-t-on? demanda le Dain, effrayé de ces préambules.

— Tu le sais, misérable, dit la régente... un de tes amis, un scélérat comme toi t'en a parlé tout à l'heure, l'Auvergnat Doyac, gouverneur comme tu es comte... un gentilhomme de même façon... A propos... qu'en a-t-on fait?

— Il est à la Conciergerie, dit le duc d'Orléans. Le drôle

demandait un payement! Il le tient. La cour des comptes n'est pas si loin de la Conciergerie qu'on ne puisse prendre l'une pour l'autre.

— Doyac arrêté! murmura Olivier... Mais enfin que me veut-on? qu'ai-je fait?

— Tiens! s'écria la régente en appelant d'un signe un huissier; regarde à cette porte, et tu reconnaîtras ce que tu as fait...

Olivier, comme s'il eût été fasciné par une apparition terrible, regarda, bouche béante et les cheveux hérissés, la figure pâle et menaçante de Blanche d'Aléman, encadrée dans la pénombre du cabinet de la régente.

— Il me reconnaît bien, madame, murmura la victime, et ce n'est pas lui qui protestera contre votre justice.

— Qu'ai-je fait? qu'ai-je fait? s'écria encore Olivier.

— Je vais te le dire, continua la jeune femme avec une voix vibrante et solennelle : tu m'as promis la liberté de mon mari si je m'abandonnais à tes infâmes désirs. J'étais belle alors; je t'ai refusé avec mépris. Un jour que la nouvelle s'était répandue d'une exécution générale dans les prisons, j'ai gagné un geôlier en lui donnant tout ce que je possédais... Il m'a permis de parler à mon époux... Je me suis jetée à ses pieds, je lui ai confessé la souillure dont tu me menaçais. C'était un homme plein d'honneur que mon mari, un vaillant guerrier, qui m'aimait avec idolâtrie. Si tu refuses ce monstre, me dit-il, il me fera tuer dans les cachots, et la violence ne lui coûtera pas pour te posséder... Si je devenais libre, au contraire, je le tuerais en combat singulier, avec l'assentiment du roi, à qui nous prouverions son infamie. Ce peu de mots, tombés d'une bouche

si loyale, me décidèrent. Je revins à toi, et te dis : Sauve donc mon mari!... Cette nuit-là, tandis que je sacrifiais ma vie... mon honneur... un homme entrait dans le cachot de celui pour qui je m'immolais, et avec la ceinture du prisonnier... Oh! monstre abominable! il étranglait le malheureux sans défense, l'enfermait dans un sac de cuir, et le jetait à la rivière, de peur que si mon mari eût été délivré, le roi n'eût demandé compte de la tête qui lui échappait.

L'homme qui entra dans la prison, c'était Daniel, ton serviteur, comte de Meulan!

— Il faut prouver cette fable, murmura le Dain.

— Voici le témoignage écrit du geôlier, qui m'en a instruite le lendemain de la mort du roi... Je m'en doutais, Olivier; mais que faire, tant que vivait ton protecteur? .. J'ai demandé conseil à Dieu, et Dieu m'a dit d'attendre. J'ai caché ma douleur dans un couvent... Aujourd'hui c'est à toi de pâlir, de prier, de souffrir...

Olivier ressemblait au parricide de l'antiquité; les furies vengeresses l'agitaient de leurs menaces et de leurs fouets sanglants. Il eut peur, et demanda grâce... Il nia encore, et offrit de prouver son innocence.

— Faites! lui dit la régente; vous comparaîtrez devant la cour du parlement. En attendant, rejoignez à la Conciergerie l'Auvergnat Doyac. L'un est un assassin, l'autre un voleur insigne...

— Et le valet? demanda un conseiller.

— Daniel est assassin et voleur en même temps. Il accompagnera son maître. Ces deux hommes doivent être l'un pour l'autre une douce compagnie.

La cour du parlement jugea en effet la cause. Olivier le Dain fut condamné à mort; son valet Daniel l'escortait sur l'arrêt, comme il l'avait escorté dans ses crimes, comme il devait l'escorter à l'échafaud. Tous deux furent tirés de la prison, et après avoir fait amende honorable, pendus au gibet commun de Paris. Le maître essayait de faire bonne contenance; le valet pleurait et demandait des prières à la multitude, qui lui répondait par des imprécations et des injures.

Le soir même de cette exécution, la malheureuse Blanche quitta la ville et disparut, sans qu'on pût jamais retrouver ses traces; mais Doyac, l'audacieux voleur, avait entendu partir de la prison Olivier, son voisin, son ami. L'impression que lui fit ce départ fut toute joyeuse, il se croyait à jamais sauvé. La peine de ses espiégleries serait peut-être un blâme du parlement ou quelque amende, et il se réjouissait comme un homme échappé au péril.

Mais un greffier, entrant dans son cachot avec une lugubre solennité, le rappela aux idées sérieuses. On lui lut un arrêt des plus amples, par lequel il était condamné comme menteur, faussaire, voleur...

Doyac eut peur du reste et se boucha les oreilles.

— Je suis un homme perdu! s'écria-t-il. Oh! les envieux!... perdre un si grand diplomate! O fureur des partis!

Les geôliers ne répondirent à ses doléances que par des éclats de rire. Cependant un homme était demeuré près de lui, et lui parlait avec beaucoup de politesse... Doyac, impatienté, se retourna :

— Que me voulez-vous?... qui êtes-vous? dit-il.

— Messire, je suis le maître des hautes-œuvres de justice, vulgairement appelé le bourrel de Paris.

Doyac poussa un cri épouvantable...

— Je conçois votre éloignement pour moi, messire, dit le bourreau; mais enfin, nous obéissons au roi et à la loi... c'est notre devoir.

En même temps il appliquait sur la tempe de Doyac un fer froid... Doyac poussa un autre cri.

— Que faites-vous? m'égorgez-vous?

— Non, messire, je coupe seulement vos cheveux... ainsi qu'il est prescrit.

— On va me décapiter! mais c'est inique! O justice humaine. Enfin! je suis innocent... je suis gentilhomme, c'est pour cela qu'on me décapite...

— Mais vous vous trompez, on ne vous décapite pas, dit le bourreau impatienté en lui abattant tous les cheveux du côté droit.

— Maintenant veuillez vous déshabiller et vêtir cette robe.

— Que me fera-t-on encore?... On m'écartèle donc... Jésus! c'est abominable.

— Eh non!... messire Doyac, soyez calme... là... patience.

On lui lia les mains.

— Un confesseur! criait-il, un confesseur; je veux me réconcilier avec Dieu.

— Ce n'est pas l'usage en pareil cas.

— On me traite en criminel de lèse-majesté; c'est bien cela! grand Dieu! décapité, écartelé, brûlé peut-être... pour quelques écus que j'ai détournés!

Jamais la terreur et la basse humilité d'une conscience bourrelée n'avaient parlé plus éloquemment ce langage abject des scélérats qui désespèrent. Doyac fut d'abord conduit au carrefour Bussy, non sans une vive surprise. Ce fut là qu'il reconnut à quoi servait cette chemise de laine dont le bourreau l'avait affublé ; car un valet du tourmenteur la lui rabattit jusqu'à la ceinture, et deux bras vigoureux firent pleuvoir sur son dos une grêle de coups de fouet. Il pleurait; les spectateurs riaient. On lui remit la chemise, et on le conduisit au carrefour Saint-André-des-Arcs, où la même cérémonie eut lieu. La même foule se pressait sur son chemin, le suivant de place en place, jusqu'à la place de Grève, où l'on s'arrêta.

Là il y avait un échafaud, ce qui redoubla les angoisses et les hurlements de Doyac. Il monta ou plutôt fut traîné sur les planches, attaché à un poteau par le cou et les épaules.

— Mon Dieu, je vous recommande mon âme ! s'écria-t-il.

— Recommandez-moi plutôt votre oreille, répondit le bourreau, qui, lui appliquant sa large main sur la tempe, abattit d'un seul coup, avec une dextérité étonnante, l'oreille droite du misérable.

Au cri que poussa Doyac, la foule répondit par des hurlements de plaisir et des sarcasmes. Le bourreau enduisit la plaie d'un certain baume qui arrêta presque aussitôt le sang, et rabattit un capuchon sur la tête de Doyac.

— Ah ! mon Dieu ! merci, Jésus ! dit-il, ce n'est que l'essorillement...

— L'autre opération, messire, lui dit le boureau, est un peu plus douloureuse, mais pas longue, surtout si vous vous y prêtez bien.

— Encore souffrir! s'écria Doyac effrayé; souffrir toujours!

— Tendez-moi votre langue, s'il vous plaît.

— Hélas! c'est la langue percée, murmura Doyac; mais, en vérité, tout cela est pire que la mort.

— Patience, patience, dit le bourreau. Et prenant la langue du patient dans une petite pince d'acier, qui la retint fortement avec les pointes dont elle était hérissée, il en perça l'extrémité d'un fer chaud que lui tendit son valet. Cette fois la douleur fut telle que le patient s'évanouit.

Dès lors, l'échafaud, la foule, les tortures, il ne vit, ne sentit plus rien. Lorsqu'il revint à lui, la nuit était venue. L'air frais, un mouvement étrange appelèrent son attention. Il était couché dans un chariot, sous les toiles duquel, abrité comme par des rideaux, il entrevoyait les étoiles dans le ciel pur.

Une douleur cuisante lui rappela bientôt les tristes événements de la journée. Il avait soif, et demanda à boire; mais un archer, couché près de lui sur la paille, ne lui répondit pas et continua de dormir.

— Je suis banni, dit-il; on me transporte hors de France. Hélas! désespoir affreux! et mon or que j'avais si prudemment enfoui, moi l'homme aux précautions... Si je corrompais cet archer... mais non... il n'est pas seul; et puis je ne pourrais marcher, et puis je suis mutilé, je suis horrible à voir, on me reconnaîtrait, on me chasserait de toutes les habitations... Mais mon trésor... malheureux que je suis!... mon trésor!

A force de sangloter, de gesticuler, il réveilla son gardien.

— Quel est le lieu de mon exil, charitable soldat? demanda-t-il à l'archer.

— Votre exil?... mais on ne vous exile pas du tout... Vous allez à Monferrand d'abord : vous l'avez donc oublié?

— Monferrand! juste ciel! Oh! quel bonheur!

Et Doyac commença une action de grâce, interrompue par l'archer stupéfait.

— Cela vous fait plaisir? lui dit-il; eh bien, vous n'êtes pas difficile.

Doyac pensa que l'archer faisait allusion à la honte qui devait résulter pour le condamné d'un retour ignominieux dans sa ville natale, d'où il était sorti naguère si brillant, si redouté.

— Mon ami, dit-il, je sais m'humilier; la main de Dieu s'est appesantie sur moi.

— Et un peu la main du maître bourreau, successeur de Jean Cousin, dit l'archer.

— Je reverrai mon trésor, pensa Doyac... et je l'emporterai bien loin...

On arriva plusieurs jours après à Monferrand. A l'approche du cortége, toute la ville était venue en habits de fête pour jouir de l'abaissement du plus méprisé tyran qui eût jamais pesé sur une province. Doyac croyait n'avoir à subir que ces regards dévorants, que ces insultes aiguisées par de longues colères. Lorsque les pierres, les projectiles honteux ramassés dans la fange pleuvaient sur lui :

— Voilà bientôt la fin du martyre, se disait-il.

Il n'était pas au bout. Sur la grande place attendait un échafaud pareil à celui que Doyac avait vu avec tant de terreur sur la place du pilori de Paris. Ce fut alors seulement qu'il se rappela, le malheureux, qu'on lui avait laissé une oreille.

Le bourreau de Monferrand ne fut pas moins adroit que son

confrère de Paris. Doyac, après avoir été fustigé rudement pour le divertissement de ses compatriotes, perdit sa seconde oreille. Ensuite il fut banni de la ville. Mais on suppose qu'il y dut rentrer pour emporter une partie des trésors mis à l'abri.

Telles furent, avec la fameuse amende de cent cinquante mille livres imposée comme restitution à Jacques Coictier, les expiations subies par les meilleurs amis de Louis XI.

Ce fut aussi vers le commencement de ce règne que Philippe de Commines, pour avoir embrassé avec trop de zèle les intérêts du duc d'Orléans (Louis XII), fut arrêté avec le cardinal Georges d'Amboise et plusieurs autres seigneurs mécontents. Anne de Beaujeu se montra sévère pour Philippe de Commines. Elle le fit d'abord enfermer à Loches dans une cage de fer *d'un pas et demi de long*, que l'historien avait pu voir de près lorsqu'il servait son ancien maître Louis XI. Commines raconte ses souffrances en termes trop énergiques pour que nous y puissions substituer notre prose; mais son histoire est diffuse à tel point que nous ne saurions embarrasser le lecteur dans un dédale de petites intrigues de cour. Rappelons seulement cette phrase du célèbre chroniqueur, phrase qui résume ses douleurs et caractérise les événements sous le poids desquels il succomba :

« Je suis venu, dit-il, à la grande mer, et la tempête m'a noyé. »

Ces cages de fer s'appelaient *filets* ou *fillettes de Louis XI*. On passait au prisonnier sa nourriture à travers les barreaux avec une fourche, et une fois par semaine, s'il était homme d'importance, on le faisait sortir pour lui dégourdir les jambes et lui faire prendre un repas suivi.

Commines séjourna huit mois dans la cage de fer.

De Loches, Commines, qu'on voulait faire juger par le parlement, fut amené à la Conciergerie. Après dix-huit mois de captivité dans cette prison, il obtint, grâce aux démarches actives de sa femme, que son procès fût appelé devant une commission préparatoire. Félibien raconte que, malgré la justification satisfaisante qu'il fournit lui-même de ses actes politiques, Commines fut condamné à dix ans d'exil et à la confiscation du quart de ses biens.

Nous trouvons peu de chose dans l'histoire de la Conciergerie sous Louis XII, successeur de Charles VIII. Ce prince, pour lequel tant de gens avaient été persécutés, ne s'occupa d'aucun lorsqu'il fut arrivé au trône. On l'appela le *Père du peuple*, et l'on rapporte de lui un mot qui témoigne d'une réelle magnanimité. Mais si le roi de France oublia les querelles du duc d'Orléans, avouons que le duc d'Orléans ne rappela point assez au roi de France les services que Commines lui avait rendus.

Voici que nous touchons à un règne sur lequel se sont exercés tous les panégyristes et tous les détracteurs; règne chevaleresque, règne despotique, tellement semé de triomphes désastreux, de fantaisies ruineuses, de gloires funestes, de plaisirs corrupteurs, que l'historien, s'il raconte les faits avec franchise, peut passer souvent pour un commentateur désobligeant. Suivons pourtant cette méthode, et avec d'autant plus de confiance, que l'histoire d'une prison n'est jamais le beau côté de l'histoire d'un règne.

III

Haine de Louise de Savoie pour le connétable de Bourbon. — Le surintendant Jacques de Beaulne Semblançay. — Jean de Poitiers Saint-Vallier, Diane de Poitiers et François Ier. — Charles-Quint délivre les prisonniers de la Conciergerie. — Jean Leclerc. — Jacques de Pavanes. — Le conseiller Berquin. — Origine des persécutions contre le calvinisme. — Saint-Léger l'Amaury. — Le ministre huguenot Dumoulin et les écoliers. — Le brigand Pontault. — Tiennette Petit. — Emprisonnement de quelques conseillers au parlement par Bussy Leclerc. — Notables parisiens emprisonnés par les Seize. — Les jésuites Jean Guignard, Léonard Perrin, Ambroise Georges, professeurs de Jean Châtel, assassin de Henri IV. — Les jésuites sont chassés de France. — Curieuses révélations de Pierre du Jardin, capitaine de la Garde, prisonnier à la Conciergerie, au sujet d'Henri IV. — Ravaillac. — Éléonora de Galigay. — Son écrou textuel. — Incendie du Palais et d'une partie de la Conciergerie. — Conjectures auxquelles cet événement a donné lieu.

Au printemps de l'année 1521, un grand mouvement se fit dans le palais du Louvre. Odet de Foix, plus connu sous le nom de Lautrec, partait pour la conquête du Milanais, et sa sœur, la belle comtesse de Chateaubriant, maîtresse du roi François Ier, l'accompagnait jusqu'à ses équipages, qui attendaient au dehors.

Lautrec, avant de quitter le château, causa longtemps avec un beau vieillard à la barbe blanche, à la haute stature, dont

l'œil vif et le front dégagé accusaient encore la vigueur de la santé, la hardiesse de l'intelligence.

— C'est donc convenu, dit-il, monsieur le surintendant des finances, vous aurez soin de ma bonne armée... L'argent est le nerf de la guerre, dit M. de Trivulce; vous le savez, vous, monsieur de Semblançay.

— Monsieur, répondit le vieillard, vous avez demandé trois cent mille écus au roi, et le roi les a promis; ils seront donc envoyés. Vous pouvez penser que j'ai à cœur autant que personne la gloire de mon pays. Laissez faire d'ailleurs, ajouta-t-il, madame de Chateaubriant ne vous oubliera point.

— Hélas! monsieur de Semblançay, répliqua Lautrec, ce n'est rien d'aller guerroyer contre des ennemis en armes; le plus difficile est de se défendre contre les ennemis qu'on laisse dans sa patrie.

Et, ce disant, Lautrec tourna les yeux vers une fenêtre du Louvre, où se tenaient, regardant son départ, une femme richement parée et un homme de vaste corpulence.

Peu d'instants après, Lautrec avait pris congé de sa sœur et était parti. Semblançay rentra lentement dans ses bureaux.

Alors le gentilhomme qui causait à la fenêtre avec la femme de grande mine, dont nous avons parlé, lui dit en souriant :

— Eh bien, madame, votre altesse n'est-elle pas satisfaite? voilà encore un ennemi de moins. Le roi votre fils n'a pu vous vaincre cette fois en diplomatie. Lautrec s'en va, et vous allez régner à votre aise; madame de Chateaubriant n'aura plus les conseils de son frère.

— Chancelier Duprat, dit la dame, qui n'était autre que la

duchesse d'Angoulême, Louise de Savoie, M. de Lautrec est parti, c'est vrai; mais regardez au bout de cette allée : voyez-vous ce gentilhomme qui se promène avec un autre de mes ennemis bien cruels?

— Ah! M. le connétable de Bourbon, et son ami, son confident Saint-Vallier? Eh! madame, celui-là aussi vous l'avez écrasé d'un seul coup. Envoyer M. de Lautrec dans le Milanais quand M. le connétable espérait ce gouvernement; humilier ainsi le premier homme de guerre et le plus riche prince de la maison de Bourbon; élever l'un en ruinant l'autre, c'est la plus belle de vos vengeances... de vos justices, voulais-je dire; car M. de Bourbon est un ingrat et un félon... il a dédaigné la main d'une princesse à la fois belle, riche, toute-puissante.....

Louise de Savoie rougit. Était-ce de pudeur? était-ce de colère? Duprat n'eut pas de peine à deviner.

— Vous appelez cela une vengeance, chancelier? Pour un tel affront je me suis montrée clémente; mais patience! oh! patience! Vous occupez-vous toujours du procès que nous lui réservons?

— J'en prépare toutes les pièces selon le commandement de votre altesse, dit Duprat avec un respectueux salut.

— Qu'il soit ruiné, qu'il soit honni, qu'il devienne le plus humble des gentilshommes de France, celui qui a méprisé l'amour d'une princesse!... murmura Louise de Savoie... Mais pensons à Lautrec.

— Ah! madame, il faut avouer, dit le chancelier, qu'en nuisant à l'un, vous servez un peu l'autre. M. de Lautrec est brave, habile homme de guerre; il peut, avec de beaux faits d'armes, donner beaucoup de crédit à sa sœur madame de

coffres; jamais pièces d'or ne m'ont paru plus belles : elles représentent une victoire au moins!

— Adieu, mon père; nous allons nous réjouir, puisqu'il y a de l'argent ici et de braves chevaliers là-bas, dit le roi, qui commanda ses équipages, et partit oublier le Milanais sous les ombrages de Chambord, parmi ses peintres, ses statuaires et ses amours.

Mais la duchesse d'Angoulême n'avait pas perdu un moment. Le roi parti, elle fit venir Semblançay, qui déjà ordonnait le départ du convoi, et dressait les bordereaux avec cette froide activité qui a sur la pétulance l'avantage de l'infaillibilité.

— Mon père, lui dit-elle, c'est là l'argent destiné à nos armées d'Italie?

— Oui, madame; il va partir.

— Et c'est vous qui l'expédiez? dit la reine, dont le chancelier Duprat suivait chaque parole, tout en déchiffrant des correspondances.

— Oui, madame... il le faut... c'est urgent.

— Écoutez-moi donc, monsieur le surintendant, dit Louise de Savoie. Vous allez, s'il vous plaît, renvoyer ces gardes, ces courriers, et arrêter l'envoi.

— Comment, madame! s'écria Semblançay surpris; mais votre altesse demande là une chose impossible. Arrêter l'envoi d'un secours d'argent! retarder la paye des Suisses!

— J'ai mes idées là-dessus, dit la reine.

— Mais, madame, votre altesse n'y songe pas... le roi vient d'ordonner.

— Je veux être obéie, monsieur.

— C'est impossible, madame ! répliqua Semblançay avec fermeté... le convoi partira.

Louise regarda le chancelier, qui souriait en haussant les épaules. Elle comprit ce geste. Semblançay était un vieillard d'une opiniâtreté invincible. Le heurter de front, c'était s'exposer à des discussions interminables. Elle changea donc de batteries.

— Allons, dit la duchesse, il faut tout vous dire, mon père. Je veux me réconcilier avec Lautrec, qui n'a pas lieu de se louer de moi. Je veux que le secours d'argent lui vienne de moi directement. Or, j'ai le moyen de lui faire parvenir la somme sans frais de transport. Comprenez-vous mon désir, mon père ?

Semblançay réfléchit un moment.

— Je le comprends, madame, dit-il; mais je ne puis désobéir au roi.

— Dites, reprit Louise, que vous ne voulez pas me confier vos trois cent mille écus. C'est triste pour une princesse ; mais enfin, les financiers sont faits ainsi...

La reine mit tant de grâce à prononcer ces mots, que le bonhomme Semblançay fut presque vaincu.

— Ce n'est pas défiance, madame, dit-il, mais habitude de régularité.

— Parlez donc, mon père; vous allez être satisfait. Voyons, en échange de ces lingots et ces écus, ma signature vous suffira-t-elle ?

— Oh ! votre altesse...

— Donnant, donnant; cela se fait dans les caisses bien administrées. Passez-moi la plume, chancelier, dit Louise à Duprat.

La duchesse se plaça devant une table, et souscrivit une reconnaissance en forme des trois cent mille écus d'or, que Semblançay fit ranger symétriquement dans une salle basse du palais.

— Mais enfin ils partiront? dit-il avec un dernier scrupule.

— Encore de la défiance! Eh! mon cher ministre, calmez-vous; je suis responsable : n'avez-vous pas ma signature?

Semblançay livra l'argent, prit la reconnaissance pour aller la serrer dans une de ses meilleures armoires. Il n'était pas au bas de l'escalier, que Louise de Savoie avait appelé un de ses gens.

— Gentil, dit-elle, suis le seigneur surintendant; observe bien le papier qu'il tient à sa main, et ne le perds pas de vue, afin de savoir à quel endroit il le dépose.

Gentil était un des commis de la duchesse, jeune homme dévoué à la princesse, qui avait fait sa fortune, et le tenait non-seulement par la reconnaissance, mais par l'amour. Gentil voulait épouser l'une des femmes de la duchesse, et attendait de s'être assez signalé au service de Louise de Savoie pour obtenir son consentement à ce mariage.

Il courut donc après Semblançay, qui ne pouvait concevoir le moindre soupçon sur un homme que chaque jour la duchesse lui dépêchait plusieurs fois. Gentil engagea la conversation avec le vieillard, le vit enfermer la quittance dans un coffre d'ébène ciselé d'argent, et passer avec calme de cette affaire finie à une autre, en véritable ministre qu'il était. Le commis fit son rapport à la duchesse, qui lui répondit seulement ces mots :

— N'oublie pas ce que tu as vu.

Quant à l'argent, si nous ne savons l'emploi qu'en fit la du-

chesse d'Angoulême, au moins apprendrons-nous l'usage qu'elle n'en fit pas.

C'est dans l'histoire que nous puiserons les détails de la campagne entamée par Lautrec, sous l'espérance des trois cent mille écus accordés par François Ier.

Lautrec avait réuni dix mille Suisses par la promesse des ducats qu'il attendait. Après bien des démarches, il atteignit les ennemis près de Milan. Ils étaient retranchés dans le parc d'un vieux château nommé *la Bicoque*, entouré de murs et de fossés profonds. On n'y pouvait pénétrer que par une chaussée étroite.

Lautrec ne pouvait risquer une bataille sans être sûr du succès, car François Sforce, son adversaire, était homme à profiter si habilement d'une faute, que le Milanais était perdu sans une victoire complète. Lautrec envoya donc reconnaître la position par des capitaines expérimentés, qui la jugèrent inexpugnable. C'était aussi l'avis du général, et il ordonna le campement.

Mais il ne se doutait pas que son armée allait lui causer, par une ardeur étrange, les mêmes embarras que peuvent susciter la lâcheté ou le mauvais vouloir. Les Suisses s'impatientaient depuis longtemps de ne pas recevoir leur paye; les ducats de Paris n'étaient pas arrivés. Au lieu de se décourager et de poser les armes, les Suisses vinrent demander au général l'ordre d'attaquer la Bicoque, sous prétexte qu'ils avaient besoin d'argent et que la victoire leur ouvrirait les portes de Milan. A Milan, on pillerait. Lautrec refusa, par la raison toute simple que l'on serait battu.

Les Suisses sont opiniâtres. Ils insistèrent. Lautrec leur fit

observer qu'au bout de quelques jours de blocus les ennemis affamés se rendraient, et que Milan ne serait pas moins à la disposition des pillards. Les obstinés répondirent par des cris et des menaces. Ils demandèrent leur solde ou le combat.

— Vous le voulez, dit Lautrec; vous serez battus! Réfléchissez-y bien... la Bicoque est imprenable.

Les Suisses ne changèrent pas d'avis; et demandèrent l'ordre d'attaque ou leur paye.

— Allez-y donc, s'écria Lautrec; mais au moins laissez combler le fossé pour le passage de la cavalerie.

Peine perdue. Les Suisses prennent les armes, s'avancent en bon ordre comme des murailles agissantes, et se frayent un passage sous le feu terrible des batteries ennemies. Ils vont toujours cependant, et descendent dans les fossés sous le canon qui ne peut plus leur nuire; mais là l'ennemi bien retranché les fusille d'aplomb avec un succès qui étonne ces guerriers inébranlables. Que faire d'une pique contre des murailles? En vain ils en mesurent la hauteur; pas une brèche, pas un endroit où le pied ne glisse. Après avoir attendu trop longtemps et laissé la moitié des leurs dans le fossé, ils se décident à battre en retraite.

Une retraite en pareille situation était l'expression du plus amer découragement. La bataille n'était pas perdue s'ils eussent écouté leurs chefs; car la gendarmerie française, lancée à toute bride sur la chaussée, avait enfoncé les retranchements, pris l'ennemi en flanc et le taillait en pièces. Un retour d'offensive eût tout sauvé. Lautrec, le maréchal de Foix et les autres officiers courent à eux, les supplient... Ils ne répondent pas un mot, mais rentrent en leur quartier, reprennent leur bagage, et s'en vont droit à Monza reprendre la route de leur pays.

Lautrec s'épuisa en prières, en menaces.

— De l'argent, dirent-ils... ou nous partons.

Ils partirent. Lautrec ramena ses gens d'armes, frémissant de se voir enlever la victoire, et l'ennemi rusé se garda bien d'inquiéter la retraite de ces hommes à qui le desespoir eût peut-être donné la force de vaincre.

Ainsi les Français, réduits à leurs seules ressources, sans argent, sans alliés, furent contraints de quitter l'Italie. Ils ne conservèrent que les châteaux de Novarre et de Milan, bientôt perdus faute de vivres et de garnisons.

Lautrec, furieux et la mort dans le cœur, monte à cheval et arrive en France. Il croit à la justice du roi, il espère le châtiment des traîtres qui l'ont forcé à subir de pareils revers. Mais la nouvelle de ses malheurs l'avait précédé; François Ier refusa de le recevoir.

Lautrec, grâce au crédit de sa sœur, obtint à grand'peine une audience du roi à l'insu de Louise de Savoie, qui certainement s'y fût opposée. Il croyait avoir à se plaindre, et espérait d'être consolé. Le roi lui tourna le dos et le congédia dès les premiers saluts. Mais ce fut un coup trop cruel. Lautrec arrêta François Ier avec la fermeté d'un homme d'honneur au désespoir.

— Puis-je, lui dit le roi, sourire à un général qui m'a perdu mon meilleur duché?

— Sire, répliqua Lautrec, c'est votre majesté qui a perdu elle-même ce duché. Votre gendarmerie a servi dix-huit mois entiers sans recevoir un sou de votre épargne. Les Suisses, dont vous connaissez les habitudes, n'ont pas été payés; ils ont voulu se battre ou me quitter. Que devais-je faire? J'ai refusé, ils m'ont poussé à bout. Comment eussiez-vous fait à ma place?

— Les Suisses n'ont pas été payés? dit le roi... Qu'avez-vous donc fait des trois cent mille écus que je vous ai fait expédier?

— Votre majesté m'a fait expédier un avis de M. de Semblançay, mais voilà tout. L'argent n'est pas venu.

François Ier ne pouvait plus douter. Il fait mander le surintendant des finances, qui se hâte d'accourir avec des paroles de consolation pour le général.

— Et l'argent, mon père, dit le roi, ne l'avez-vous pas expédié?

— Moi-même? non pas, sire, répond le vieillard; mais j'en répondrais comme si je l'eusse envoyé moi-même.

Le roi fronça le sourcil.

— Expliquez-vous, dit-il.

— Sire, madame la duchesse d'Angoulême, votre mère, voulait, m'a-t-elle dit, se réconcilier avec M. de Lautrec en lui envoyant cette somme, et elle a pris le soin de l'expédition.

— Ma mère! s'écria François pâlissant de colère tandis que Lautrec souriait avec dédain, comprenant bien la perfidie infâme de son ennemie.

— Ah! dit-il, si les dames se mêlent des affaires de la guerre... les capitaines doivent se reposer...

— Mon père, interrompit le roi, la chose n'est pas comme vous le racontez... Vous n'avez pas confié une somme de cette importance...

— Sans reçu? Oh! non pas, sire, et j'ai ce reçu dans mon coffre... Il m'absout de toute négligence, car il porte la date même du jour où votre majesté me commanda d'envoyer l'argent.

— Voyons cette quittance! dit le roi, qui accompagna le surintendant au fond de son cabinet.

Semblançay ouvre avec confiance le coffre où il avait déposé le papier. Il cherche, fouille... la quittance n'y est plus... il bouleverse papiers, cartons... armoires... il devient fou d'angoisses... La quittance ne se trouve pas. Lautrec lui-même, ayant pitié de ce vieillard dévoré par la douleur, l'aide, le console, l'encourage.

Mais tout à coup Semblançay se ranimant :

— Sire, dit-il, votre majesté peut douter, mais madame la duchesse va confirmer ma parole.

Louise de Savoie, instruite du retour de Lautrec et de son entrevue avec le roi, avait déjà pris ses mesures. Elle vit le roi et le surintendant se diriger vers son appartement

Aux premiers mots du vieillard :

— Une quittance? dit-elle. Et à quel propos?...

— A propos de trois cent mille écus que vous vouliez faire passer vous-même à M. de Lautrec.

— Moi! mais c'est un songe que vous nous racontez là, mon père. Pourquoi moi, qui ne me mêle en rien des affaires du royaume, irais-je me créer cette difficulté d'envoyer trois cent mille écus par delà les monts?

Semblançay releva la tête.

— Madame, dit-il, c'est mal à votre altesse de se jouer d'un vieillard dont la mémoire peut s'affaiblir. Mais M. le chancelier était près de vous, madame, quand vous reçûtes l'argent; il vous a prêté la plume avec laquelle vous signâtes la quittance.

— Le chancelier Duprat?

— Lui-même.

— Interrogez-le, mon père... Mais vraiment c'est de la complaisance de ma part; car je ne vous comprends point... Qu'on appelle M. le chancelier.

Duprat nia comme sa maîtresse. Semblançay attacha sur l'un et sur l'autre un regard empreint d'une sécurité écrasante; puis, tirant son épée, il la présenta au roi.

— Un homme qui, honoré de la confiance du prince, commet de pareils crimes, dit-il, mérite d'être puni sévèrement. Veuillez, sire, me faire arrêter sur-le-champ.

— Mon père! dit le roi honteux... c'est une erreur...

— On ne fait pas d'erreur de trois cent mille écus, sire; il y a un voleur dans votre maison. Je suis le chef des comptes de finances, je réponds, je paye...

— Sire, dit Lautrec, ce digne ministre est incapable d'une mauvaise pensée...

— Je le sais bien, dit François Ier rêveur.

— Donc vous ne voulez pas rechercher la cause de cette soustraction, ajouta Semblançay. Vous avez tort, sire.

— Non... J'attendrai.

— Ah! c'est ainsi! murmura Lautrec, tandis que la duchesse, violemment agitée, reconduisait le roi jusqu'à ses appartements. C'est une femme qui a perdu le Milanais! Ne vous découragez pas, mon père, je découvrirai la trame.

Ces paroles rendirent quelque calme au surintendant.

— Je suis déshonoré, dit-il; le roi n'aura plus confiance en moi. Quarante ans d'honneur, d'irréprochable gestion s'écroulent en une heure sous une accusation que je ne puis combattre...

— Fiez-vous à moi, dit Lautrec; je vous trouverai des ven-

geurs. Avec ma sœur et M. de Bourbon, nous balancerons bien le pouvoir de la duchesse...

En effet, peu de temps après, les trois conjurés avaient découvert toute la perfidie de Louise de Savoie, et fait confesser au secrétaire Gentil l'abus de confiance, le vol dont il s'était rendu coupable à l'instigation de sa protectrice. Gentil, à la nouvelle du retour de Lautrec, avait été dérober la quittance dans la caisse de Semblançay.

Louise de Savoie, pour reconnaître le dévouement de son serviteur, se hâta de le faire étrangler pour *des crimes assez peu avérés*, dit l'histoire. Mais François Ier n'avait jamais eu la preuve de l'innocence de Semblançay, et Louise de Savoie fit emprisonner le vieillard sous prévention d'avoir mal administré les finances du royaume.

Louise de Savoie ne prétendait pas frapper Semblançay, qu'elle ne haïssait point; mais le chancelier Duprat voyait bien que la ligue formée par madame Chateaubriant, Lautrec et le duc de Bourbon, aboutirait à faire connaître toute la vérité. Il poussa donc la duchesse d'Angoulême à se débarrasser, par un coup vigoureux, de tous ses ennemis à la fois.

Madame de Chateaubriant était défendue par l'amour du roi. Lautrec se défendait lui-même, étant loyal et chéri de l'armée, et le connétable de Bourbon n'était moins aimé des soldats; mais François Ier le détestait depuis l'enfance. Ce fut de ce côté que Louise de Savoie porta ses premières attaques.

Le connétable vivait splendidement à la cour, dit un historien (1), mais en homme mécontent. Sa maison était ouverte et pouvait passer pour le point de ralliement de ces sortes de gens qu'on a depuis appelés les *frondeurs*, censeurs assidus du

gouvernement et du chef. Bourbon et François, nous l'avons dit, se haïssaient dès l'enfance : on n'a jamais deviné pourquoi. Cependant le roi, à son avénement au trône, avait gratifié Bourbon de l'épée de connétable, faveur toujours diminuée par l'affectation que mettait le monarque à lui en retirer les plus beaux priviléges, comme on l'a vu par le commandement donné à Lautrec dans le Milanais, au préjudice du connétable.

Bourbon jouissait d'une grande fortune par le mariage qu'il avait contracté avec Suzanne de Bourbon, sa cousine germaine, fille de M. et de madame de Beaujeu. Ce mariage avait eu pour but de prévenir un procès ruineux, en réunissant les prétentions de deux familles aux domaines de la maison de Bourbon, dont l'on ne savait dire s'ils étaient fiefs féminins ou masculins.

Ce fut après la mort de Suzanne que la duchesse d'Angoulême, éprise du connétable, lui fit offrir sa main, qu'il refusa; furieuse de ce mépris, la régente résolut de perdre le connétable, et lui intenta ce fameux procès qui pouvait en faire, comme elle disait, le plus pauvre gentilhomme du royaume. Elle fit si bien, que le parlement, après onze mois de débats, appointa les parties au conseil, et, en attendant, mit sous séquestre les biens en litige. La ruine du connétable n'était pas moins certaine pour n'être pas entièrement consommée.

Il y avait en Europe, à cette époque, un des plus actifs, des plus profonds et des plus persévérants génies qui eussent encore paru dans le monde : Charles-Quint, rival de François Ier en tous genres de supériorité, guettait avidement l'occasion de porter au roi de France un de ces coups décisifs dont les

princes ne se relèvent pas. Il vit Bourbon, ulcéré de l'outrage qu'on venait de lui faire; Bourbon était un grand homme de guerre, l'un des plus puissants princes de la chrétienté : il cherchait une vengeance assurée; Charles-Quint la lui fit offrir.

Un jour, le connétable, qui s'était retiré à Moulins, assembla le conseil secret de ses amis intimes. C'étaient deux gentilshommes de Normandie, d'Argouges et Matignon, et Jean de Poitiers, comte de Saint-Vallier, capitaine de cent archers de la garde du roi.

—Je suis ruiné, leur dit-il; la duchesse d'Angoulême assouvit sa haine récente, François Ier sa vieille rancune; plus de biens, plus de crédit, un titre stérile, voilà ce qui me reste. Croyez-vous que doive se contenter de cela le premier gentilhomme du monde chrétien?

— C'est une calamité pour la France que cette juste colère de votre altesse, dit Matignon; mais le roi s'apercevra qu'il s'est trompé en se laissant entraîner par le ressentiment d'une femme.

— Le roi veut plus encore, dit le connétable, et ma liberté sera bientôt menacée... Or, voici ce qui m'arrive. Plus d'asile en France... c'est la guerre, mes amis, attendu que je ne serai pas un proscrit ordinaire. Chassé de mon pays, j'y veux rentrer en vainqueur. L'exemple de Robert d'Artois me ranime parfois au milieu de mes douleurs... Offensé comme moi... et plus coupable, il a su se venger et faire expier ses larmes par des flots de sang.

— Vous ne ferez pas cela, monseigneur, dit Saint-Vallier. Robert d'Artois fut maudit de ses concitoyens.

— Ce n'est pas à la France que je veux témoigner mon res-

sentiment; je veux frapper le roi dans son orgueil. Je lui enlèverai ses plus belles provinces; et quand j'aurai conquis un apanage, je lui demanderai s'il veut me rendre mon patrimoine.

— Monseigneur, dirent ses amis, vous n'avez ni ressources ni appui.

— Tenez, dit Bourbon, voici la promesse de l'empereur Charles-Quint. Il m'offre un asile dans son royaume sans conditions... et si je veux devenir son général, cent mille écus de rente en terre, la plus belle des charges du royaume, et la main de sa sœur Éléonore, veuve d'Emmanuel le Grand, roi de Portugal. Eh bien, n'est-ce pas un beau commencement de campagne?

Les trois gentilshommes gardèrent le silence. Ils savaient combien était injuste la persécution que l'on faisait subir au connétable; mais l'animer à la vengeance contre son roi! contre son pays!

— Vous m'approuvez? dit-il; mais je ne veux pas de vous une simple approbation. Cette fortune qui s'offre, je prétends que nous la partagions ensemble. Vous, d'Argouges et Matignon, vous aurez la Normandie, lorsque je l'aurai livrée au roi d'Angleterre qui entre dans la ligue; vous, Saint-Vallier, vous serez mon lieutenant, avec promesse d'un bâton de maréchal quand le roi signera la paix.

Les gentilshommes se regardèrent avec épouvante. S'ils eussent moins aimé le connétable, cette stupeur eût été de l'indignation.

— Monseigneur, dit Saint-Vallier, vous êtes encore échauffé par la colère; prenez le temps de réfléchir; ne souillez pas la gloire d'un nom que vous pouvez rendre si beau.

— Monseigneur, dirent les deux capitaines normands, vous parlez ainsi pour nous éprouver... Ce n'est pas sérieux... Des chevaliers introduire l'ennemi dans leur patrie! vendre leurs terres et leur honneur!

— C'est la raison des gens vulgaires, répliqua Bourbon, de ceux qui sont toujours contents, et n'ont ni ambition à satisfaire ni querelles à venger. Voyons, répondez en gens d'esprit, en gens dévoués...

— Nous répondrons en gens de cœur, dit Matignon. Si votre altesse persévère dans ces projets, nous la supplions de nous faire poignarder à l'heure même. Ce sera mieux et plus sûr.

— Comment? dit Bourbon étonné... pourquoi?

— Parce que, au sortir de cet entretien, nous irons prévenir le roi François Ier.

Le connétable se prit à rire.

— Oh! mes amis, dit-il, votre menace m'effraye peu. Vous n'exagérez pas la noblesse des sentiments au point de commettre une lâcheté envers un ami qui s'est fié à vous

— Eh bien, monseigneur, dirent-ils, ne répondez pas à l'empereur, et demeurez avec nous.

— Le connétable n'est pas un enfant, reprit Bourbon avec sévérité. Lorsqu'il aime, il aime bien; lorsqu'il hait, il frappe avec rudesse. Soyez avec moi ou contre moi.

Les deux gentilshommes saisirent la main de Bourbon, et le supplièrent de renoncer à son dessein. Il demeura inflexible Il les vit s'éloigner avec une sombre tristesse.

— Je vous connais, dit-il, et vous approuve en tout ce que vous ferez. Dussiez-vous me trahir, je dirai que vous faites bien.

— Nous le ferons donc, monseigneur; et de ce pas nous retournons à Chambord, où est le roi.

— Je pourrais vous en empêcher, dit le connétable; mais je ne crains personne. Allez, les portes de ma maison sont ouvertes.

Matignon et d'Argouges revinrent sur leurs pas pour essayer d'une dernière instance.

— Je vous croyais mes amis, dit le connétable; vous êtes ceux de François, par conséquent vous me haïssez. Allez!

Il ne les eut pas plus tôt perdus de vue, qu'il tomba dans une douleur profonde. Il n'avait pas aperçu Saint-Vallier, debout en un coin de la chambre, et enseveli dans les réflexions les plus douloureuses.

— Et toi, lui-dit, m'abandonnes-tu aussi?

— Monseigneur, vous pouvez douter de ma fidélité; mais je ne voudrais pas que vous doutassiez de mon honneur.

— C'en est fait! dit Bourbon... je mourrai seul!

Et se livrant sans réserve à son désespoir, il cacha son visage entre ses mains; et cet homme de fer, ce prince pour qui tous les hommes étaient des grains de sable roulant au hasard sous le souffle de son ambition, de ses caprices, ce futur conquérant tout préparé aux victoires, laissa échapper une larme, qui glissa entre ses doigs amaigris.

Saint-Vallier ne put tenir contre l'expression poignante de cette infortune.

— Mon ami! s'écria-t-il..... mon maître, je ne vous abandonnerai pas. Traître, je vous suivrai dans la trahison; mais n'oubliez jamais que c'est à l'amitié que j'ai cédé, non à l'avarice. Ordonnez, j'obéirai.

Bourbon se jeta dans les bras de cet ami fidèle, lui remit à

l'instant les chiffres secrets de sa correspondance avec Charles-Quint, et lui livra sans réserve la clef de ses opérations.

— Monseigneur, dit Saint-Vallier, pour vous je perds mon repos, ma conscience; je vais transmettre un nom déshonoré à mon enfant. Peut-être mourrai-je de regrets si je ne meurs dans l'exercice des devoirs que je contracte dès aujourd'hui. Mais jurez-moi, monseigneur, de ne pas abandonner ma fille chérie ; Diane est si jeune encore! elle m'aime tant! elle avait droit d'espérer un si bel avenir!

— Ton enfant est ma fille! s'écria le connétable; elle sera princesse!... une couronne payera le dévouement de son père...

— Oh! ne dites pas cela, monseigneur; ce n'est pas l'or ni la grandeur, c'est le repos dans la bonne renommée que je demande pour cette enfant.

— C'est vrai, répliqua lentement le connétable; une belle renommée! c'est un précieux trésor!

Et il soupira, songeant pour la dernière fois qu'il était encore maître de ce trésor dont il appréciait si haut la valeur. Le reste du jour se passa en projets qui bannirent les idées lugubres. Le lendemain, le connétable avait pris sa résolution, et était prêt à répondre à l'empereur.

Soudain un grand bruit se fait entendre autour de la maison. Des chevaux, des armes, le roulement des tambours; puis ce cri :

« Le roi! aux armes! »

C'était François Ier, en effet, qui venait rendre visite au connétable. Il entra le front pâle, mais serein, et tout d'abord

tendit la main au prince, dont la crainte et la honte éclataient sur un visage défait.

— Mon cousin; dit le roi, j'ai quitté Chambord à la hâte, parce que j'ai appris que vous vous plaigniez de moi. Nous ne devons pas vivre ennemis; expliquez-vous, je verrai s'il m'est possible de vous satisfaire.

— Sire; répondit Bourbon, un peu remis de sa première émotion, le mal qui m'est venu est irréparable, et les douleurs que j'ai souffertes sont cruelles.

— Causons librement, cousin, et franchement surtout..... Vous voulez quitter le royaume?

— Sire... dit Bourbon avec embarras.

— Ne niez pas... Un prince de votre nom, de votre mérite, est le point de mire de toutes les intrigues. Certains ennemis de la France aimeraient mieux Bourbon tout seul en leur camp que trente mille hommes d'armes. Ils ont raison, cousin, ils ont raison. Mais ces débaucheurs de princes font leurs affaires et s'honorent par ces calculs qu'on est convenu d'appeler science politique; ceux au contraire qui acceptent le marché se déshonorent, mon cousin. Voilà certainement ce que vous vous êtes dit, n'est-ce pas, connétable?

— Votre bonté, sire, m'encourage, répliqua Bourbon... elle me fait oublier mes malheurs...

— Croyez-vous par exemple, mon cousin, que l'alliance de Charles-Quint vaille pour un Français l'amitié de son roi et une richesse bien acquise?

— Sire, s'écria Bourbon, que le souvenir des rivalités de famille entraîna plus loin qu'il n'eût voulu aller, pour le connétable de Bourbon il n'y a plus ni amitié royale ni opulence. La

duchesse d'Angoulême m'a pris en haine, elle me poursuit dans tout ce qui m'est cher, dans tout ce qui m'appartient. Semblançay, pour m'avoir donné quelques avis relativement à mon procès, vient d'être mis à la Conciergerie, et l'on parle de lui faire son procès aussi, à lui... N'ayant plus d'amis, plus de fortune, je cède à l'adversité.

François réfléchissait à ces paroles amères.

— Semblançay, dit-il, n'a pas géré les finances comme il convenait. Le chancelier a contre lui plusieurs sujets d'accusation capitale.

— Sans doute, sire; il m'aimait, dit le connétable avec un sombre sourire.

— Allons! mon cousin, interrompit François, la paix. Nous somme presque deux frères. Je vous promets la liberté de vos amis, la garantie de tous vos biens en cas de perte de votre procès. Seulement jurez-moi que vous ne quitterez pas la France, que vous me laisserez le temps de vous réconcilier avec ma mère... et, pour mieux nous entendre, venez avec moi à Lyon... à moins que vous ne soyez trop engagé avec l'empereur.

— Sire, dit le connétable, je ne suis engagé en rien avec Charles-Quint; je ne cacherai pas à votre majesté les offres qu'il m'a faites; mais, si fort au désespoir que je me sois vu, je me suis imposé la réflexion.

— Ne réfléchissez plus, Bourbon; venez avec moi.

— Sire, vous me voyez malade; tant de chagrins ont altéré ma santé; épuisé mes forces. Mais j'irai rejoindre votre majesté aussitôt que les médecins me permettront le voyage.

François Ier, homme de plaisir, débauché, sans scrupules, était cependant esclave de sa parole, et jamais en lui le mo-

narque ne s'était démenti sur ce point. Il crut pouvoir compter sur la promesse du connétable.

Mais celui-ci se repentit de sa facilité, comme tous les hommes d'un orgueil excessif; il crut avoir perdu toute dignité en se rendant sans combat à la prière du roi, et, reprenant le rôle d'offensé qui convenait à son humeur atrabilaire, il s'écarta du grand chemin au moment où on l'attendait à Lyon, rassembla quelques amis avec lesquels il alla s'enfermer dans une de ses places fortes.

François Ier, furieux de ce manque de foi, envoie des troupes pour investir la forteresse, et Bourbon se sauve, déguisé en valet, avec un gentilhomme nommé Pomperan, que Saint-Vallier lui avait donné comme un partisan dévoué.

Ce fut une grande joie pour la duchesse d'Angoulême, qui fit main basse sur tous les amis que laissait le connétable. Saint-Vallier, plus coupable que les autres, fut le premier arrêté. On se hâta d'autant plus que Bourbon était parent ou allié des premières familles du royaume, et que le peuple, avec ce sens exquis dont il a toujours donné la preuve, devinait que le connétable était victime d'une haine de femme. Le roi n'avait plus rien à dire à sa mère, donc toutes les accusations contre le connétable se trouvaient justifiées par sa trahison.

Saint-Vallier fut conduit à la Conciergerie, et surveillé avec une rigueur extrême. Durant l'instruction de son procès, il ne communiqua pas même avec sa famille, et l'attitude du parlement dut lui prouver que le roi voulait être vengé. Tout le poids de la trahison du connétable retomba sur une seule tête, et, après avoir essayé vainement de se défendre contre les charges qui l'accablaient moins encore que la haine de la duchesse

d'Angoulême, Jean de Poitiers, comte de Saint-Vallier, fut condamné à mort.

Après la lecture de l'arrêt, le malheureux père demanda soit à voir le roi, soit à voir sa fille. Il ne lui fut pas fait de réponse. Seulement, comme on avait pitié dans la prison d'un gentilhomme plein d'honneur, dont le seul crime était une faiblesse envers un ami, on lui accorda la faveur de communiquer avec un prisonnier dont le cachot était voisin du sien, et qui, entendant ses gémissements par la porte entr'ouverte à l'heure des repas, avait désiré de son côté une heure d'entretien avec cet homme au désespoir.

Le geôlier ouvrit le guichet de fer et laissa entrer l'inconnu chez le condamné à mort. Saint-Vallier, dans sa préoccupation funèbre, ne fit pas au visiteur tout l'accueil qu'il devait attendre.

— Regardez-moi bien, comte, dit l'inconnu, et vous verrez un homme qui envie la position où vous êtes, un homme qui vous trouve heureux, bien heureux.

— Qui est donc celui qui me raille ainsi? dit Saint-Vallier en relevant la tête... M. de Semblançay! vous!

C'était en effet le noble vieillard. Il s'approcha de Saint-Vallier, dont il prit la main avec affection.

— La mort vous épouvante, dit-il; hélas! elle vient à qui la repousse, elle fuit qui l'appelle.

— Ah! monsieur, dit Saint-Vallier, vous n'avez pas une fille que votre supplice va rendre infâme et orpheline... Je ne parle pas de la misère! ma fille dans la misère!... Pensez-vous à cela?

— Comte, dit M. de Semblançay, vous laissez une fille, mais

elle trouvera des amis et des protecteurs parmi ceux pour qui vous mourez; l'infamie ne s'attache pas au nom d'un conspirateur mort pour la défense de son opinion. Mais moi, je vis infâme, moi, je suis accusé de vol, et quand je demande des juges, c'est-à-dire quand j'appelle la lumière sur mes actions, mon ennemie répond à ma plainte en me faisant descendre à quelques pieds plus bas dans ses cachots... Vous craignez la mort, je la désire, car elle m'affranchira du supplice de l'incertitude, et les calomniateurs qui n'épargnent pas ma vie, se tairont sur mon tombeau.

— Eh bien, monsieur, répondit Saint-Vallier, toujours ramené au souvenir de sa fille, avez-vous entendu parler d'une torture pareille à la mienne? Empêcha-t-on jamais un condamné d'embrasser son enfant?

Monsieur le comte, dit le vieillard, vous comptez les moments avec trop d'impatience; voyez la lampe qui nous éclaire en cette sombre galerie; à peine brûle-t-elle depuis deux heures. La nuit commence... Écoutez, les sentinelles crient la première garde... Vous avez jusqu'à demain, plus longtemps encore peut-être, et votre fille viendra.

— Diane! elle est si belle! dit le père au désepoir. Que sera-t-elle devenue? Promettez-moi, si vous sortez de la Conciergerie, de veiller sur elle, de lui dire combien, à cause d'elle, j'ai regretté la vie! Mais on ouvre la porte; on vient, ce me semble...

— Il espère! murmura Semblançay. Il a pour ennemis Louise de Savoie, Duprat, et il espère!

— J'espère en Dieu et en mon enfant, répliqua le malheureux Saint-Vallier.

C'était une ronde de nuit qui sépara les deux prisonniers. Saint-Vallier se trouva seul dans les ténèbres, plongé dans ces effrayantes pensées qui font jaillir tant de douleur d'une âme encore attachée à la terre.

Etre seul ainsi! ne pas entendre une parole amie, ne pas sentir un regard sur soi, au moment où l'on a besoin de toutes ses forces pour vivre, où l'on décuple son être, pour ainsi dire, par appréhension du néant! Quand le jour vint se glisser aux barreaux du comte, et attacher ses bleus reflets aux parois du cachot, Saint-Vallier n'avait pas encore fermé les yeux.

— Voilà le jour! s'écria-t-il, le jour où il faut mourir!

Le geôlier, qui entra dans son cachot, recula d'horreur. En cette nuit, les cheveux du comte, bruns la veille, avaient blanchi. L'homme encore jeune était plus cassé que Semblançay.

— Personne n'est venu? demanda le comte; vous n'avez pas vu ma fille?

— Monsieur, répondit le geôlier, une jeune fille est venue hier, on l'a éloignée. C'était au moment où M. le chancelier faisait sa visite dans le palais. Cette jeune dame pleurait et demandait à vous voir; mais l'ordre était si sévère... Cependant nous eussions cédé, tant elle nous attendrissait. Elle est si belle!

Saint-Vallier fondit en larmes.

— Et je ne la verrai plus? demanda-t-il.

— M. le chancelier a vu cette belle demoiselle, continua le geôlie.

— C'est lui! lui, mon ennemi, qui l'aura repoussée.

— Au contraire, monsieur. M. le chancelier la voyant si

triste et si belle, la considéra d'un air étrange, et s'approchant d'elle :

— Vous êtes la fille du comte de Saint-Vallier, dit-il... et vous voudriez sauver votre père?

— Oh! oui! répliqua la jeune dame.

— Usez donc du seul moyen qui vous reste, allez implorer le roi. Je vous introduirai près de lui.

— Bonne idée, ajouta philosophiquement le geôlier, car le roi est bon pour les beaux yeux qui pleurent...

Saint-Vallier frissonna... Le regard de cet homme, la présence du chancelier à la Conciergerie, son conseil si peu en harmonie avec son désir de vengeance, tout cela jetait le malheureux père dans un chaos d'inquiétudes et d'espérances...

— O mon Dieu! s'écria-t-il tout à coup, mais ce serait une vengeance pire qu'un assassinat.

Puis, tout à coup, songeant à la candeur de cette enfant élevée sous les yeux d'une tendre mère, se rappelant les exemples d'honneur, traditionnels dans sa famille :

— C'est impossible, pensa-t-il: le chancelier ne peut avoir conçu l'idée de cette spéculation infâme, et mon enfant ne l'accepterait pas.

— Qu'a-t-elle répondu? demanda-t-il, en tremblant, au geôlier.

— Ma foi, monsieur, elle a accepté bien vivement, et tous deux sont partis. A votre place, j'aurais espoir.

Saint-Vallier ne se rattachait plus à la vie avec autant d'intérêt. Naguère il désirait de revoir sa fille, et maintenant il tremblait de la voir paraître.

L'heure s'écoula. Les tambours retentirent lugubrement

sous la voûte. Les portes du cachot, s'ouvrant avec un bruit sinistre, donnèrent passage à cette nuée d'hommes noirs qui représentent d'avance l'échafaud, après avoir représenté la justice. Saint-Vallier trembla en voyant dérouler un parchemin. Il lui semblait qu'on allait lui accorder sa grâce; mais il n'en était rien; c'était une seconde lecture de l'arrêt qui formulait les moindres détails du supplice.

Il ne fut pas plus tôt rassuré sur ce point, qu'il ressentit toutes les faiblesses de l'humanité. Pourquoi Diane ne venait-elle pas? Pourquoi, si le roi l'avait refusée, n'obtenait-elle pas au moins la triste faveur d'aller dire adieu à son père? Saint-Vallier pensa que le chancelier avait dû tendre quelque piége à cette enfant, l'écarter de la présence du roi, pour que rien ne vînt soustraire à l'échafaud la tête que demandait Louise de Savoie.

Ainsi se passa la matinée. On était au milieu de février; la neige tombait depuis quelques heures, étouffant tous les bruits dans son vaste linceul. Saint-Vallier vit entrer dans sa prison le chanoine Incelin, désigné pour l'exhorter à la mort. Il eut honte de sa frayeur passée, et s'accusa de lâcheté, en voyant la surprise du prêtre à l'aspect des cheveux blanchis qui témoignaient d'une émotion si violente.

— La mort des champs de bataille ne vous a pas effrayé, dit le chanoine; mais une mort sans gloire vous a trouvé faible. Hélas! rappelez-vous Jésus mourant d'un supplice infâme. Sa dernière nuit l'avait rendu plus épris de Dieu; détachez-vous entièrement de la terre... car voici le moment venu de vous humilier devant le roi, devant le peuple.

— Oh! les hommes savent rendre la mort bien cruelle,

s'écria Saint-Vallier, que le bourreau venait de revêtir de ses insignes d'officier, après lui avoir chaussé l'éperon d'or.

On le conduisit dans la grande salle du Palais ; on le plaça sur la table de marbre, où le bourreau le dégrada de toutes ses dignités, en criant à chaque reprise : « Jean de Poitiers, traître à son roi ! » Puis, ramené à la porte du Palais, il trouva un cheval orné d'une housse noire, brodée d'argent, sur lequel on le fit monter tête nue, sans lui laisser les rênes, que le bourreau prit de sa main gauche.

C'était un triste spectacle que cet homme brisé par la honte, la douleur et l'inquiétude, promenant un regard voilé de larmes sur l'immense multitude accourue pour dévorer son agonie, cherchant parmi tous ces visages un sourire ami, une dernière parole de consolation, et n'entendant que la psalmodie monotone du prêtre qui cheminait lentement à son côté.

On aperçut bientôt l'échafaud, qui s'élevait sur la place de Grève.

— Voilà donc, murmura le condamné, l'héritage que je laisse à mon enfant ! Un nom déshonoré ! O monseigneur le connétable ! quelle dette vous allez contracter envers la fille du malheureux Saint-Vallier !...

— Monsieur, dit le bourreau, il vous faut monter. L'heure est venue, j'ai mon office à remplir ; veuillez me pardonner, monsieur, car c'est un grand chagrin pour moi de verser ainsi le sang... mais j'obéis au roi

— Bonnes gens ! s'écria douloureusement Saint-Vallier, priez Dieu pour un gentilhomme qui va mourir dans une angoisse amère, et pour un crime bien léger... Plaignez un père qui n'a pu embrasser son enfant...

A ces mots il s'agenouilla, et une grande compassion saisit tout le peuple, parmi lequel beaucoup de spectateurs récitaient des prières et fondaient en larmes. Déjà le bourreau avait arrangé les cheveux blancs du comte, et saisissait la terrible épée. Aussitôt un mouvement pareil à celui des épis que fait ondoyer le daim lorsqu'il passe, eut lieu dans la foule à l'extrémité du quai; un homme à cheval, élevant un parchemin au-dessus de sa tête, s'avançait rapidement par le sentier que lui ouvraient les spectateurs, en répétant ce cri : Grâce! grâce! que des milliers de voix apportèrent avant lui sur l'échafaud, comme un mugissement terrible.

Le bourreau entendit et s'arrêta. Saint-Vallier entendit et fut saisi de joie. A la vue du peuple qui battait des mains et criait Noël! cet homme crut ressentir la protection de Dieu lui-même. Il écouta sans l'entendre la félicitation du chanoine, et se laissa reconduire comme frappé de stupeur à la Conciergerie.

On lui lut à cet endroit les lettres du roi qui faisaient grâce, et comme il se préparait à remercier l'envoyé de sa majesté, il aperçut Diane, sa fille, qui descendait de litière devant le poste de la prison, et semblait honteuse d'aller embrasser le père qu'elle venait de racheter de la mort.

La jeune fille avait les yeux mouillés de larmes; elle quitta précipitamment les serviteurs qui s'empressaient autour d'elle, et refermaient les rideaux blasonnés de la litière aux armes de France. Lorsque le père et l'enfant eurent échangé leurs pensées, au lieu du bonheur tant désiré que cette présence devait faire voir rayonner sur les traits du comte; ce fut une sombre pâleur que les geôliers retrouvèrent au front de leur prisonnier.

Parmi les mots entrecoupés de Saint-Vallier, les gémissements de Diane, ils n'avaient pu saisir que ces paroles :

— Me condamner à vivre après ce que j'ai appris, c'est me punir plus sévèrement que par la mort... Adieu, ma fille! adieu pour jamais!

Et ils se séparèrent. Diane pleurait; Saint-Vallier vint reprendre ses chaînes : il avait préféré à la liberté une prison perpétuelle, et l'on dit que le roi François Ier dut lui accorder cette suprême faveur pour prévenir l'éclat de son désespoir.

Aussi quand le comte se retrouva en présence de Semblançay :

— Vous voyez bien, dit le vieillard, que j'avais raison d'envier votre sort...

— Monsieur, répliqua Saint-Vallier, c'est moi qui envie le vôtre! Mort ou vivant, votre honneur sera sauf, et il n'appartient qu'à vous seul, et vos ennemis ne frappent que vous! Mais ils m'ont enlevé à moi mon honneur et mon enfant.

Trois ans après, tandis que Saint-Vallier pleurait en prison la honteuse faveur du monarque, Semblançay succombait à son tour sous la furieuse rage de Louise de Savoie. Convaincu d'avoir été un administrateur infidèle, le noble vieillard fut condamné à mort comme un voleur, et pendu à Montfaucon. Son supplice fit suite à ces *actes de justice* royale dont nous avons parlé à propos des financiers et des traitants du treizième siècle. Le surintendant marcha comme un martyr à cette mort honteuse, dont l'infamie retomba tout entière sur ses assassins; l'opinion publique n'attendit pas pour se prononcer ce délai souvent assez court qui inaugure la postérité pour les

victimes de l'iniquité; les poëtes même chantèrent la mort courageuse et imméritée de l'irréprochable ministre (5).

Quant à Bourbon, poursuivi sans relâche par Louise de Savoie, il avait déjà reçu la peine de sa trahison envers la France, par les défiances de son nouveau souverain, l'empereur, et par les protestations énergiques des Espagnols, qui refusaient à Charles-Quint de s'allier avec le traître ou de lui faire accueil. On sait qu'un grand d'Espagne, pressé par Charles V de prêter sa maison au connétable, répondit :

— Je le ferai, sire, puisque votre majesté l'ordonne; mais à peine le connétable en sera-t-il sorti, que je brûlerai ma maison, dans laquelle aura respiré le traître.

Bourbon devait recevoir un autre affront, plus sensible encore, car il venait du plus loyal chevalier, du cœur le plus français qui eût jamais battu sous la cuirasse. Bayard devait compléter la vengeance de Louise de Savoie.

C'était à Romagnano, le jour où le chevalier sans peur et sans reproche, blessé d'un coup de mousquet qui lui rompit les reins, s'était fait adosser à un arbre par son écuyer et son page, afin de mourir en regardant l'ennemi. L'ennemi, c'était le connétable de Bourbon, acharné à poursuivre les fuyards français; c'était Bourbon, qui brandissait une épée teinte du sang de ses compatriotes. Dans sa course rapide, il passa devant Bayard, le reconnut, et vint lui témoigner sa douleur de le voir en si triste état.

— Monsieur, répondit Bayard, qui tenait la croix de son épée en ses mains défaillantes, ce n'est pas moi qu'il faut plaindre, car je meurs en bon Français, et en homme de bien ayant fait mon devoir... C'est vous qui m'inspirez grande pi-

tié; vous, prince du sang français, qui, contre votre honneur et vos serments, portez aujourd'hui les livrées d'Espagne sur vos épaules, et à la main une lame souillée de sang français.

Bourbon poussa un sourd gémissement, baissa la visière de son casque pour cacher sa rougeur, et disparut, emportant le trait mortel dont Bayard venait de le blesser. Trois ans après, sous les murs de Rome, il tombait lui-même de la brèche, et mourait sans honneur. C'était en 1527, l'année même de la mort de Semblançay.

On lit dans l'histoire de François Ier que, ce prince ayant accueilli avec une magnificence sans égale l'empereur Charles-Quint à son passage sur les terres de France, une des principales galanteries faites par le roi à l'empereur fut l'élargissement, au nom de ce dernier, de tous les prisonniers renfermés à la Conciergerie. C'était en janvier 1540. Il faut croire que le comte de Saint-Vallier était mort ou transféré dans une autre prison du royaume, car il n'y a pas de trace qu'il ait profité de cette faveur.

C'est sous le règne de François Ier que l'on remarqua les premières persécutions dirigées contre la religion réformée. Dès 1517 et 1521, la faculté française de théologie avait condamné Luther. En 1525, le premier président du parlement, Pierre Lizet, défendit toute traduction en français des livres de l'Écriture sainte. Mais les idées de réforme envahissaient malgré la persécution, et se répandaient dans le clergé, comme dans l'université. En 1525, un *protestant*, Jean Leclerc, accusé d'avoir, par excès de zèle, déchiré l'affiche d'une bulle relative à la vente des indulgences, fut fouetté trois jours à Paris, et marqué au front d'un fer chaud, après une incarcération à la

Conciergerie. De cette même prison sortirent, pour aller au supplice, Jacques de Pavanes, brûlé vif en place de Grève, et l'Ermite, brûlé au parvis Notre-Dame, pour avoir accueilli et propagé les doctrines nouvelles.

La persécution engendre les martyrs, a-t-on dit ; on devrait ajouter qu'elle les multiplie. Les huguenots se mirent à briser et à dérober toutes les images de la Vierge, aux-quelles le peuple attachait le plus d'efficacité. François Ier fut tellement indigné de la mutilation d'une de ces statues, située au coin de la rue des Rosiers, qu'il fit promettre mille écus de récompense au délateur du coupable, et fit fondre une statue d'argent pour remplacer celle de pierre. Après des processions et des purifications sans nombre, la cour, le roi en tête, se rendit à la rue des Rosiers par la rue Saint-Antoine, s'agenouilla devant la nouvelle niche qu'on avait construite et ornée magnifiquement, puis y déposa lui-même, à la place de l'ancienne image, la statue d'argent, qu'il baisa. Il ferma ensuite la grille, se remit à genoux et laissa son cierge, qui fut placé devant la statue.

Les mille écus avaient affriandé les dénonciateurs. Mais s'il fallait une victime, il était nécessaire aussi qu'elle fût considérable par sa qualité ou son mérite. Justement il y avait à la Conciergerie un gentilhomme artésien, nommé Berquin, conseiller du roi, savant théologien, une des colonnes du parti huguenot. Berquin avait déjà été emprisonné deux fois pour fait d'hérésie, et n'avait dû son salut en ces deux occasions qu'à son éloquence, à sa science profonde. François Ier favorisait, comme on le sait, les gens de lettres.

Mais le zèle religieux l'emporta sur le zèle littéraire : Berquin

fut arrêté sur les accusations de la faculté de théologie, et condamné à avoir la langue percée, après amende honorable et abjuration, puis au pilori, enfin à une prison perpétuelle. C'était encore de la douceur, eu égard à une vengeance de prêtres.

Berquin refusa d'abjurer ses erreurs, refusa les faveurs de la faculté de théologie et du parlement, aimant mieux la liberté de conscience avec le martyre. Le parlement le lui accorda sous les espèces du bûcher.

Nul doute cependant que François Ier ne lui eût encore sauvé la vie sans l'aventure de la vierge des Rosiers. Mais alors le parti huguenot paraissait redoutable, et l'exemple fut fait. Berquin fut brûlé le 17 avril 1529 en place de Grève.

Quatre ans après, c'était le tour d'un jacobin apostat, nommé Laurent Canu, qui, pour avoir trop souvent prêché les nouvelles doctrines et quelque peu pratiqué la bigamie, fut brûlé vif au parvis Notre-Dame. On lui permit de haranguer le peuple, ce qu'il accomplit avec une ferveur tellement dangereuse pour les doctrines orthodoxes, que le prévôt fit un signe au bourreau, lequel interrompit la conférence en étranglant le prédicateur et en mettant soudain le feu au bûcher.

Ce n'était rien que prêcher....... La réforme lança bientôt ses libelles, qui inondèrent jusqu'au palais du roi. Les huguenots allèrent afficher des pamphlets sous les fenêtres du Louvre. Aussi le roi se montra-t-il impitoyable contre les distributeurs de ces libelles, et six d'entre eux furent brûlés. C'étaient, à la Croix du Trahoir, Jean Dubourg, drapier de Paris, Milon et Valton; aux halles, Étienne de la Forge, riche marchand de Paris; Antoine Poële, maçon, et une femme La

Catelle, maîtresse d'école. Ce fut pour ces malheureux qu'on inventa la machine à torture dite l'estrapade, qui consistait en une sorte de potence très-élevée, du haut de laquelle, par le moyen d'une corde, on lançait le patient dans les flammes, ensuite de quoi on le retirait pour le replonger encore, jusqu'à ce que les chairs brûlées se détachassent, et que les membres tombassent dans le feu.

Tels furent les préludes assez sanglants, on le voit, des persécutions qui devaient continuer plus tard avec un développement proportionné au génie des rois et des papes, durant deux cents années consécutives d'un fanatisme farouche de part et d'autre. En 1546, le savant Étienne Dolet expiait aussi dans les flammes son dévouement aux doctrines nouvelles. Toutes ces exécutions furent, dès l'origine, provoquées par l'intolérance du chancelier Duprat.

La Conciergerie vit passer aussi sous ses guichets le chancelier Poyet, précipité du faîte des grandeurs par la haine de la duchesse d'Étampes. Il fut condamné avec la loi qu'il avait faite lui-même. Son histoire a été écrite dans *la Bastille*.

François Ier mourut en 1547, à Rambouillet. Les femmes avaient causé la plupart des malheurs de son règne. Mais, toute vindicative qu'eût été Louise de Savoie, si hautaine que fût la duchesse d'Étampes, une femme allait paraître sous le règne suivant et s'asseoir sur le trône, qui réunissait en elle toute la féroce insensibilité de l'une à l'astuce inépuisable de l'autre. Catherine de Médicis, destinée à traverser quatre règnes, allait déshonorer l'un, troubler le second, ensanglanter le troisième, et mourir désespérée de ne pouvoir, dans le quatrième, retrouver ces inspirations exécrables de sa jeunesse, qui en

avaient fait le monstre le plus odieux que le monde eût connu depuis Tullie et Messaline.

Les ambassadeurs d'Espagne étant venus à Paris au mois de mai 1559 pour épouser au nom de leur roi Élisabeth de France, furent traités en festins et banquets par les princes et les grands de la cour. *Parmi ces bonnes chères*, le cardinal de Lorraine vint dire au roi Henri II que pour faire paraître au roi d'Espagne sa fermeté dans la foi et pour donner curée à ces princes et seigneurs d'Espagne qui accompagnaient le duc d'Albe, pour solenniser et honorer le mariage de leur roi avec madame sa fille, il faudrait leur donner la mort d'une demi-douzaine de conseillers, pour le moins, et les brûler en place publique, comme hérétiques et luthériens qu'ils étaient.

Cette harangne dispose le roi Henri II, qui se rend avec ses Suisses et sa garde aux Augustins, monte en la grand'chambre, s'assied en son lit de justice, et commande à son procureur général Bourdin de proposer la mercuriale. Celle-ci attaque cinq ou six conseillers *mal sentants* de la foi, entre lesquels était un nommé Anne du Bourg, qui soutint si audacieusement devant le roi sa religion en déprimant la religion catholique, que le roi jura en grande colère qu'il le verrait brûler tout vif de ses propres yeux avant six jours, et commanda de le mener prisonnier en la Bastille.

« Puis, le 1er juin, il ouvrit le pas du tournoi, où il fut couru d'une merveilleuse adresse. Et pour donner haleine au roy et aux six tenants avec lui, les noces du roy d'Espagne avec madame Élisabeth se célébrèrent en l'Église Notre-Dame, en telle pompe, magnificence et solennité que l'on peut penser. La fête dura huit jours, et tous les princes, cardinaux et seigneurs

firent des festins à tour de rôle, à qui mieux mieux et à l'envi, pour avoir la vogue parmi les Espagnols.

» Ensuite s'arrangèrent aussi les noces du duc de Savoie avec madame Marguerite de France, lesquelles bien reconnues et accordées, le roy voulut recommencer les joustes. Et après le dîner du dernier jour depuis 1559, il demanda ses armes, et ayant fait dès le matin publier l'ouverture du tournoi, lesquelles apportées, il commanda à M. de Vieilleville de l'armer, encore que M. de Boissy, grand écuyer de France, fût présent, auquel appartenoit, à cause de son état, cet honneur. Mais M. de Vieilleville, obéissant à ce commandement, ne put se garder, lui mettant l'armet en tête, de dire à sa majesté avec un profond soupir qu'il ne fit de sa vie chose plus à contre-cœur que celle-là.

» Sa majesté n'eut pas le temps de lui en demander la raison, parce que M. de Savoie se présenta à l'instant tout armé, auquel le roy dit en riant « qu'il serrât bien les genoux, car il l'alloit bien ébranler, sans respect de son alliance et fraternité. » Là-dessus ils sortent de la salle pour venir monter à cheval, et entrent en lice, où le roy fit une très-belle course, et rompit fort bravement sa lance; M. de Savoie semblablement la sienne; mais il empoigna l'arçon, le tronçon jeté, et branla quelque peu, ce qui diminua la louange de sa course. Toutefois plusieurs attribuèrent cette faute à son cheval rebours.

» M. de Guise vint après, qui fit fort bien. Mais le comte de Montgommery, grand et roide jeune homme, lieutenant du sieur de Lorges, son père, l'un des capitaines des gardes, prit le rang de la troisième course, qui étoit la dernière que le roy devoit courir, car les tenants en courent trois, et les assaillants une. Tous deux se choquèrent à outrance, et rompirent fort

dextrement leur bois. M. de Vieilleville, auquel appartenoit de courir comme l'un des tenants après le roy, pour faire aussi ses trois courses, se présente et veut entrer en lice; mais le roy le pria de le laisser faire encore cette course contre le sieur de Lorges, car il vouloit avoir sa revanche, disant qu'il l'avoit fait remuer et quasi quitter les étriers.

» M. de Vieilleville lui répond qu'il en a fait assez, et avec très-grand honneur, et s'il se sent intéressé, qu'il en va tirer pour lui sa raison, et s'il ne se tient bien, il ne le traitera pas plus doucement qu'un Espagnol qu'il vient de désarçonner. Ce nonobstant, sa majesté voulut encore faire une course contre de Lorges, et le fit appeler, sur quoi M. de Vieilleville lui dit :

» — Je jure sur le Dieu vivant, sire, qu'il y a plus de trois nuits que je ne fais que songer qu'il vous doit arriver quelque malheur aujourd'hui, et que ce dernier juin vous est fatal; vous en ferez comme il vous plaira. »

Pour expliquer ce pressentiment, on ajoutera que le règne de Henri II avait commencé par le combat funeste de Jarnac et la Châtaigneraie, et que beaucoup d'astrologues ou devins, car ils abondaient à cette époque, avaient prédit la même fin à ce règne, c'est-à-dire un combat également désastreux.

Lorges se voulut excuser, disant qu'il avait fait sa course, et que les autres assaillants ne permettraient pas qu'il fît sur eux cette anticipation. Mais sa majesté l'en dispensa, lui commandant d'entrer en lice; à quoi, par très-grand malheur, il obéit et prit une lance.

La lice était ouverte dans la rue Saint-Antoine, vis-à-vis des Tournelles et de la Bastille. On pouvait de cette prison jouir du spectacle, et les conseillers renfermés, par ordre de Henri II,

quelques jours auparavant, regardaient le combat au travers des grilles de fer. Anne du Bourg, celui que le roi avait juré de voir brûler, ne se doutait guère du sort réservé à son juge, à son maître.

« Or, il faut noter, continue le chroniqueur, qu'à toutes courses, et tant qu'elles durent, toutes les trompettes et clairons sonnent et fanfarent sans cesse à tue-tête et étourdissement d'oreilles. Mais sitôt que les deux champions furent entrés en lice, et que leurs courses eurent commencé, elles se turent toutes sans aucunement sonner, ce qui nous fit avec horreur présager le malheureux désastre qui en advint. Car ayant tous deux fort valeureusement couru et rompu d'une grande dextérité et adresse leurs lances, ce malhabile de Lorges ne jeta pas, selon l'ordinaire coutume, le tronçon qui demeure en la main quand la lance est rompue, mais le porta toujours baissé, et en courant rencontra la tête du roy, duquel il donna droit dedans la visière que le coup haussa, et lui creva un œil; ce qui contraignit sa majesté d'embrasser le col de son cheval, qui, ayant la bride lâchée, paracheva sa carrière, au bout de laquelle le grand et le premier écuyer se trouvoient pour l'arrêter selon la coutume, et ils lui ôtèrent son habillement de tête, après l'avoir descendu de cheval pour le mener en sa chambre.

» Le roy leur disoit d'une voix foible qu'il étoit mort, et que M. de Vieilleville avoit bien prévu ce malheur quand il l'armoit, et qu'auparavant il l'avoit instamment détourné de recommencer le tournoi; mais qu'on ne pouvoit fuir son destin.

» Et sur ce propos il fut conduit par M. le Grand et M. de Vieilleville en sa chambre, dont la porte fut fermée à tout le monde excepté à ceux qui y pouvoient faire service, comme

médecins, chirurgiens, apothicaires, valets de chambre; même la reine n'y eut accès, crainte de lui accroître ses douleurs; et pas un prince ne se présenta. »

Cinq ou six chirurgiens des plus habiles de France firent toute diligence et devoir d'approfondir la plaie, et de sonder l'endroit du cerveau où les esquilles du tronçon de la lance pouvaient avoir porté.

Or, ces études avaient été *tellement approfondies*, que pendant quatre jours les médecins firent des expériences sur les têtes de quatre criminels décapités exprès dans la Conciergerie. On leur enfonçait dans la tête le tronçon de lance au pareil côté qu'il était entré dans la tête du roy. Mais ce fut en vain, les médecins eurent beau *anatomiser* les plaies et les cerveaux des criminels à qui l'on avait *coigné ce tronçon par grande force*, ils ne purent rien découvrir, sinon que la blessure du roi était mortelle.

Il fallut, disent quelques historiens, pour retirer ce tronçon de la blessure du roi, appuyer le pied sur la tête de sa majesté, et retirer le bois avec de fortes tenailles; les douleurs étaient insupportables. Henri II perdit connaissance, et ne reprit ses sens que le quatrième jour. Il fit alors appeler la reine, Catherine de Médicis, qui, se présentant toute éplorée, reçut l'ordre de presser le plus possible les noces de sa belle-sœur.

Henri demanda ensuite à M. de Vieilleville, qui n'avait pas abandonné son lit, où était l'état de maréchal de France. Il fit jurer à la reine d'exécuter la teneur dudit brevet. Puis il lui recommanda l'administration du royaume, avec leur fils aîné encore bien jeune qui lui succédait, et qu'elle eût soin de leurs autres enfants, et qu'elle fît prier Dieu pour son âme.

Quant à son corps, il sentait bien, par l'horrible mal qu'il souffrait, que c'était fait de sa vie. Il la pria là-dessus de se retirer. Ce propos fini, elle le laissa; mais si M. de Vieilleville ne l'eût soutenue, elle tombait à terre; il fallut la porter en sa chambre, où, arrivée et revenue à soi, commença en diligence de donner ordre pour les susdites noces, qui furent célébrées cinq jours après le commandement.

Le lendemain de ces noces (10 juillet 1559), Dieu fit du roi sa volonté, et lui rendit l'esprit (6).

Catherine perdait par cette mort imprévue le trône, et un époux qu'elle gouvernait à sa guise, faisant à l'ombre de cette volonté tout ce qu'elle n'eût pas osé faire avec le pouvoir suprême. Elle jura de se venger du malheureux Montgommery, dont la mauvaise étoile avait causé cette catastrophe. Elle le poursuivit quinze ans de sa rancune cachée, jusqu'à ce qu'enfin Montgommery, qui s'était réfugié en Normandie, et avait pris part à la guerre des huguenots, tombât en ses mains par trahison. C'est encore un chroniqueur contemporain qui nous racontera la vengeance de Catherine.

« Au même mois de juin 1574, commission fut décernée aux seigneurs V. Alard, président de Rouen, et Poisle, le conseiller de la grand'chambre au parlement de Paris, pour aller faire le procès au comte de Montgommery, chef des huguenots soulevés au pays de Normandie, lequel, après s'être emparé des villes de Saint-Lo, Carentan, et autres places de la Basse-Normandie, s'étant retiré à Domfront en Pissaie, le jeudi 27 mai, avoit été pris par les seigneurs de Matignon, Fervaques et autres capitaines catholiques, audit château de Domfront, et depuis mené au château de Caen, et détenu là sous bonne et sûre garde. »

Montgommery s'était plutôt rendu qu'il n'avait été pris. La parole de Matignon l'avait rassuré; il croyait avoir une rançon pure et simple à payer. Il ne soupçonnait pas Catherine derrière Matignon, et l'échafaud derrière sa captivité. Mais Catherine sut faire capituler la conscience de Matignon, qui livra son prisonnier, non toutefois sans un vif regret lorsqu'il sut ce qu'on en voulait faire.

On assiégea ensuite Saint-Lo, et pour forcer un capitaine, nommé Colombières, qui y commandait, à faire bonne composition, on lui mena Montgommery tout prisonnier qu'il était, en l'exhortant à imiter son chef. Montgommery, par l'induction de ceux qui le tenaient, essaya aussi de persuader Colombières; mais celui-ci, Normand et résolu :

—Non, non, dit-il, mon capitaine, je ne suis pas si niais et si poltron que de me rendre pour être amené à Paris servir de spectacle et de passe-temps à ce sot peuple en une place de Grève, comme je m'assure qu'on vous verra bientôt. Voilà le lieu, et il montra la brèche, où je suis résolu à mourir et où je mourrai peut-être demain, et mon fils à côté de moi. — Ce qui advint.

Le mercredi, 16 juin, Gabriel, comte de Montgommery, fut mis en la *tour carrée* de la Conciergerie à Paris, après avoir été vu et ouï en certains points par la reine régente, par le chancelier et par certains présidents de la cour. Il avait été amené de Caen à Rouen et de Rouen à Paris, par quatre compagnies d'hommes d'armes et deux compagnies de gens de pied sous la conduite du sieur de Vassé.

Son procès ne fut pas long. Catherine avait tout prévu, tout aplani.

Le samedi, 26 juin, le comte de Montgommery, par arrêt de

la cour du parlement à Paris, fut tiré de la tour qui a depuis porté son nom, et sortit de la Conciergerie dans un tombereau, les mains liées derrière le dos, avec un prêtre et un bourreau, et de là mené en la place de Grève pour être décapité et son corps mis en quartiers. Ledit arrêt le condamnait, comme atteint et convaincu du crime de lèse-majesté, auxdites peines et à la question extraordinaire, de plus à être dégradé de noblesse, ses onze enfants, neuf fils et deux filles, déclarés vilains, intestables, incapables d'office, ses biens acquis et confisqués au roi.

« Quand son arrêt lui fut prononcé, et en le menant au supplice, il disoit à haute voix qu'il mouroit pour sa religion, qu'il n'avoit jamais fait trahison ni autre chose contre le prince. »

» Et cependant, dit le chroniqueur, ayant sa vie assurée en Angleterre, près de la reine qui le tenoit en affection, il étoit revenu en France pour porter le trouble dans le royaume. » Mais, disait-il, c'était à la sollicitation d'un grand, qu'il ne voulut jamais nommer dans les supplices et les tortures; d'un grand, qu'il déclarait la seconde personne de France, et qui l'était en effet, puisqu'on reconnaissait le duc d'Alençon, ce lâche instigateur de tant de crimes, qui toujours abandonna ses complices, comme devait le faire plus tard Gaston, frère de Louis XIII, pourvoyeur des échafauds du cardinal de Richelieu.

Montgommery dit aussi qu'il n'avait fait de tort ni d'offense à personne, qu'il était prisonnier de guerre, et qu'on ne lui gardait pas la promesse qu'on lui avait faite à Domfront quand il s'y rendit prisonnier entre les mains du seigneur de Vassé, à charge expresse qu'il aurait *vie et bagues sauves*.

Il ne voulut pas se confesser au docteur Simon Vigor, docteur de Sorbonne, catholique, archevêque de Narbonne, qui s'alla

présenter à lui à la chapelle pour l'admonester. Il ne voulut pas non plus prendre ni baiser la croix, qu'on a coutume d'offrir à tous ceux qu'on mène au dernier supplice. Il n'écouta pas même le prêtre qu'on avait mis en son tombereau, et comme un cordelier voulait le convertir et lui dire qu'il avait été abusé :

— Comment ! lui dit le comte le regardant avec fermeté, comment, abusé? Si je l'ai été jamais, c'est par ceux de votre ordre, car le premier qui me donna une Bible, et me la fit lire, ce fut un cordelier comme vous, et, la lisant, j'ai appris la religion que je tiens pour la seule vraie, et en laquelle depuis ayant vécu, je veux par la grâce de Dieu y mourir aujourd'hui.

Étant venu sur l'échafaud, il conjura le peuple de prier pour lui, récita tout haut le symbole en la confession duquel il protesta mourir; puis, ayant fait sa prière à Dieu, à la mode de ceux de la religion, il eut la tête tranchée, laquelle, le jeudi 28 juin suivant, fut mise sur un poteau en la place de Grève, et la nuit en fut ôtée par l'ordre de la reine-mère, qui *assista à l'exécution*, et fut enfin vengée, comme dès longtemps elle désirait, de la mort du feu roi Henri II, son mari, encore qu'il n'en pût mais, par le moyen du seigneur de Vassé, qui, usant de la foi du temps, lui remit entre les mains ce pauve gentilhomme, auquel la justice n'eût su faire plaisir quand elle l'eût voulu (7).

Catherine se déclara tout entière dans le supplice de Montgommery. C'est non-seulement la patiente Italienne qui couve un projet quinze ans, mais la sanguinaire femme qui se procure un spectacle pour les yeux en même temps qu'un plaisir pour l'esprit. Tant de cruauté déployée contre le comte pourrait sans doute s'expliquer par quelqu'un de ces mystères de cour dont

les plus sagaces historiens et les plus curieux chroniqueurs ne percent jamais le voile; mais la vengeance poussée à bout et enveloppant toute une race, ces enfants innocents du comte privés d'honneurs, de fortune, de secours, et condamnés à la mort civile par une savante agonie, c'est là ce qui fait le plus d'honneur au génie infernal de Catherine, ce génie qu'on retrouvera lorsqu'il s'agira de la reine de Navarre, de Coligny, de Mouy, de Henri IV, et de tous ceux qui firent ombrage à la Florentine.

Après avoir emprunté au naïf chroniqueur du règne de Henri III l'histoire de la *fille fort belle*, qui, déguisée en homme, servait les cordeliers et fut arrêtée, puis jetée à la Conciergerie, nous entamerons la série désastreuse des événements de cette époque, près de laquelle la Saint-Barthélemy et les massacres de religionnaires ne sont que des accidents jetés dans un règne où l'ordre éclate. A côté de Henri III, Charles IX est un Sésostris.

Au commencement de mars 1581, Coignet de Pontchartrain, gentilhomme de Montfort l'Amaury, célébra ses noces avec une jeune fille qu'il aimait. La cérémonie fut gaie, bruyante, somptueuse, comme le voulaient les usages du temps, comme le permettait la fortune de l'époux. Coignet de Pontchartrain feignit de ne pas remarquer les fureurs de quelques amis du seigneur de Saint-Léger, qui rôdaient autour des nouveaux époux et promenaient d'énormes rapières au milieu des gens inoffensifs de la noce.

Cependant Coignet ne se fût pas laissé prendre au dépourvu. Pour dix amis de Saint-Léger qui guettaient une occasion, il y avait vingt épées toutes prêtes à sortir du fourreau en faveur de Coignet. Seulement le calme était du côté des plus forts, et

rien ne troubla la paix du festin et des réjouissances. A part quelques œillades menaçantes, Coignet évita la tempête. La soirée se passa ainsi. Coignet emmena sa femme en sa maison, l'une des plus belles de la ville, et les portes étant bien closes, les valets bien endormis, tous les gens d'épée remontèrent sur leurs bidets ou sur leurs mules et regagnèrent leurs castels, tout égayés encore par le bon vin épicé qu'on leur avait versé pour coup de l'étrier.

Coignet n'avait pas tort de craindre quelque algarade. Le seigneur de Saint-Léger était vindicatif et venait de recevoir un affront : Coignet, pendant longtemps, avait désiré d'épouser mademoiselle de Saint-Léger, l'avait demandée à son père; puis, s'apercevant de quelque intrigue de la jeune fille, il avait, en homme prudent, tourné ses vues d'un autre côté ; mais au lieu d'une explication franche avec le père, il avait préféré une brouille silencieuse. Les gens timides évitent rarement les mauvaises affaires; en sorte qu'un jour M. de Saint-Léger avait ouï dire que Coignet s'était fiancé à une jeune veuve des environs, l'allait épouser et invitait tout le voisinage aux noces. C'en est assez pour expliquer les rapières menaçantes et le guet des amis de Saint-Léger pendant le soir des épousailles.

Les deux époux étaient bien tranquillement enfermés, savourant le bonheur du tête-à-tête conjugal, lorsqu'un bruit extraordinaire les vint troubler vers les trois heures du matin. Des hommes, armés d'épées et de bâtons, avaient enfoncé la porte de la rue, rossé les valets, escaladé les degrés, forcé la serrure de la chambre nuptiale, et saisissaient aux bras de son épouse éplorée le malheureux Coignet de Pontchartrain, dont les hurlements effrayaient tout le quartier.

Montfort l'Amaury se réveilla pour voir passer le risible cortége de dix hommes, armés de fouets, qui faisaient par menace marcher Coignet, en chemise et nu-pieds, jusqu'à la place du marché; là ils le lièrent au poteau et le fustigèrent cruellement, malgré ses fréquents appels à la pitié publique et à la force du roi, dont les suppôts dormaient seuls peut-être en toute la ville.

— Cela t'apprendra, lui dirent les bourreaux, à faire insulte à de nobles demoiselles, et tu connaîtras mieux les devoirs de la famille, à présent que tu en as une.

Coignet demeura battu, honni et gelé au poteau; mais il fut plaint de quelques commères, qui vinrent le détacher; puis conseillé par quelques clercs de Montfort l'Amaury, qui l'engagèrent à dresser plainte sans perdre de temps, ce que fit Coignet, homme timide, comme nous l'avons dit, et peu disposé à rendre avec l'épée les coups dont il avait tant souffert.

Sa plainte fut portée au parlement de Paris, qui en connut en première instance, déclarant que de tels excès, entrepris contre la majesté du roi, constituaient crime de lèse-majesté, eu égard à la forme et à la qualité du délit. Le seigneur de Saint-Léger fut arrêté en son château et mené prisonnier à la Conciergerie du Palais le 9 mars 1581. Coignet se promena triomphalement par la ville.

Mais Saint-Léger était gentilhomme de la maison du duc d'Alençon, et en ce temps-là tout prince regardait comme un outrage fait à sa dignité la moindre poursuite exercée par la justice contre un coupable attaché à sa personne. Le duc d'Alençon commença de se plaindre, comme si l'innocence eût été opprimée; il jeta les hauts cris, comme si c'en était fait, après

un tel abus, de tous les priviléges de la noblesse de France.

De son côté, Coignet poussait le parlement, les gentilshommes restés fidèles à sa cause, et il instrumentait avec vigueur. Alors le duc d'Alençon fit conseiller à Saint-Léger de terminer le différend par une conciliation, et voici ce qu'il imagina :

Coignet avait plusieurs témoins à produire ; leur déposition devait amener la condamnation de Saint-Léger. Il s'agissait seulement d'acheter ces témoins, non pas eux-mêmes, car ils se fussent vendus trop cher isolément, mais en bloc et du consentement de Coignet. On jugea que le battu, auquel, malgré les facilités de l'époque, le duel ou l'assassinat n'avait pas convenu pour vengeance, s'accommoderait volontiers d'une somme d'argent, si la somme était honnête. En effet, Coignet de Pontchartrain se laissa persuader, reçut l'indemnité, congédia ses témoins, et, content des quatre mois de prison subis par sa partie, voulut bien oublier les malheureux coups de fouet dont le poteau de Montfort gardait encore les traces. Le roi Henri, en frisant les cheveux de sa femme, s'amusa beaucoup du respect du bon Coignet pour la justice et les édits.

En 1584, le Vendredi-Saint, l'abbé de Sainte-Geneviève, fut informé qu'un de ses locataires, le ministre huguenot Dumoulin, avait donné rendez-vous à un pédagogue, à plusieurs de ses écoliers et de ses amis, dans la maison qu'il tenait de l'abbé, devant le collége de Montaigu, au mont de Paris. C'était un bon jour que le Vendredi-Saint pour faire montre de piété, aussi l'abbé se dépêcha-t-il d'offrir au roi une occasion de sanctifier la solennité.

— Ils vont manger quelque agneau, dit-il au prévôt de la ville, ou même quelque enfant nouveau-né ; veuillez prévenir

sa majesté le roi, pour qu'il empêche un crime si affreux, un scandale si abominable.

En effet, le roi envoya trente arquebusiers commandés par un bon catholique, qui saisirent Dumoulin, le pédagogue, les écoliers, les assistants, et conduisirent le tout à la Conciergerie. Il y avait vingt-cinq coupables. Henri III leur fit faire leur procès par le parlement, qui, le 14 avril suivant, les condamna ; Dumoulin et le pédagogue au fouet et au bannissement perpétuel de la prévôté et vicomté de Paris; deux Allemands et plusieurs étrangers ou écoliers au bannissement temporaire, « le roi commandant qu'ils *fussent traités ainsi doucement,* » dit le chroniqueur.

Mais on n'usa pas de la même douceur envers un autre prisonnier qui était entré en 1581 à la Conciergerie.

Il se nommait de Pontault, était gentilhomme, et ravageait la Beauce au nom de la religion réformée; c'était pourtant le plus conciliant homme du monde avec les religions, attendu qu'il n'en professait aucune; mais il avait fait choix de celle qu'on persécutait alors le plus vivement, afin d'être excusé plus aisément dans son zèle.

Pontault montait à cheval avec un valet, grand sacripant qu'il avait dressé à cette manœuvre, et parcourait le pays pour apprendre, disait-il, l'Écriture sainte aux indifférents ou aux hommes de mauvaise volonté. Il portait, en effet, avec lui une Bible, dans laquelle il lisait gravement quelques passages aux malheureux qu'il rencontrait par les chemins. Puis, la page lue, il en faisait la glose, et ensuite se faisait payer sa leçon de théologie. Quiconque payait mal ou se révoltait, subissait une insulte ou de mauvais traitements de ce scélérat,

dont l'imagination n'était jamais à court de railleries ou de tortures...

Quand les voyageurs manquaient, Pontault entrait dans les maisons, tandis que son valet gardait la porte, et il s'installait au milieu de la famille avec deux énormes pistolets qu'il déposait sur la table. Puis il commençait une façon de prêche touchant le luxe et les recherches mondaines.

— Mes frères, disait-il, à quoi bon ces vases d'argent, ces fourchettes du même métal et ces assiettes qui brillent sur votre dressoir? Vous l'avez entendu par la leçon que je viens de faire : plus de ces superfluités; cherchez le Seigneur dans l'ombre, dans la modestie, et non dans les vaines pompes de l'ostentation... de la lumière...

La famille écoutait ce prédicateur étrange dans un pieux recueillement, qui bientôt faisait place à de l'indignation si les gens étaient catholiques. Mais alors la scène changeait.

— Nous sommes catholiques, et vous blasphémez! disait quelqu'un, révolté par les hérésies de Pontault.

— Ici, Jonathas! criait Pontault.

A l'instant même entrait le valet, muni de deux pistolets aussi longs que ceux du maître. De plus, il avait une besace dans laquelle, en un tour de main, s'engloutissaient l'orfévrerie des hôtes catholiques ou protestants, qui poussaient des cris de fureur, cette religion mixte leur convenant aussi peu aux uns qu'aux autres

D'ordinaire il y avait bataille, et souvent Pontault ensanglantait la scène où venait de se jouer la scandaleuse comédie.

Mais un jour qu'il expliquait un texte fort sévère dans une maison où le dressoir renfermait plusieurs pièces de vermeil,

et qu'il buvait avec une sainte indignation le vin versé dans le gobelet d'or de l'aïeul, Pontault, qui jugeait le moment favorable pour dévaliser la maison, appela Jonathas, en saisissant lui-même le gobelet d'or et un plat d'argent dans lequel fumait une brochette de perdreaux.

Jonathas n'arriva pas. Pontault n'avait pas remarqué qu'à son apparition dans la salle à manger, un des serviteurs du vieillard avait pâli, puis ouvert la bouche pour témoigner sa frayeur naïve, et que soudain il avait quitté la salle. C'était un nouveau domestique auquel les manœuvres religieuses de Pontault étaient connues, parce qu'il l'avait vu opérer dans une métairie voisine où il servait en qualité de palefrenier.

— Jonathas! cria Pontault, impatienté des cris du vieillard et de ses filles.

— Le voici! cria soudain une voix tellement railleuse que Pontault se retourna, inquiet. Et la chose en valait la peine; car il aperçut Jonathas, pâle, désarmé, tenu aux oreilles par deux énormes lévriers, qui le *coiffaient* comme les dogues coiffent le cerf à la chasse.

Pontault voulut user de ses pistolets, mais une arquebuse le menaçait à droite, tandis que deux gros chiens le prenaient à la gorge et aux jambes. Il fallut bien se rendre, et reconnaître la supériorité de la religion catholique sur le huguenotisme de grands chemins que pratiquait ce brigand infâme.

Les archers, dont il était la terreur et le désespoir, arrivèrent quelques heures après, et l'enchaînèrent comme un véritable loup tiré du traquenard. Pontault fut conduit à la Conciergerie, et son procès ne dura pas longtemps. Le 22 août 1584, il sortit de la prison pour aller en place de Grève, où le bourreau de-

vait lui trancher la tête. Pontault ne s'était réconcilié avec aucune religion. Employant les écus qu'on lui avait laissés à mener bonne vie dans sa prison et à s'enivrer avec son valet Jonathas, il n'avait cessé, dans le fatal trajet, de répéter à celui-ci, dont la terreur allait croissant :

— Rassure-toi, brave Jonathas, ce n'est rien.

— Mais, monsieur, l'on me va pendre, et c'est triste ; d'ailleurs, il y a l'enfer.

— Ah ! que n'ai-je ma Bible, Jonathas ! je te prouverais par dix versets que l'enfer n'existe pas... Pourquoi l'enfer ?... Et puis voudrais-tu donc aller en paradis, quand moi je serais dehors ?...

— Non, monsieur ; mais l'éternité... c'est si long,

— Folies ! Nous reviendrons au monde... nous recommencerons nos expéditions... seulement nous serons plus malins, et nous nous ferons accompagner de chiens pour combattre ceux des autres.

— Nous reviendrons au monde, monsieur ? dit Jonathas émerveillé, quoique un peu incrédule.

— Je t'en réponds, ami Jonathas ; je viens de me fixer sur une religion..... c'est la métempsycose, religion un peu indienne, mais agréable et renouvelée de Pythagoras.

— Oh ! monsieur, voilà l'échafaud... le lugubre aspect !... et là-bas, en face de vous, la potence ! Oh ! la laide menace que me fait ce bras de bois en me tendant une corde !

— Jonathas, je vais mourir en gentilhomme, ne me compromets pas par ta pusillanimité. Ces messieurs du parlement t'ont fait l'honneur de t'appeler brigand de grand chemin, c'est

comme qui dirait lansquenet ou reître affamé. Ne déshonore pas la profession. Adieu, Jonathas.

Jonathas monta lentement les degrés de l'échelle, tandis que Pontault gravissait majestueusement les marches de l'échafaud. Le maître bourreau fit voler sur les planches la tête du gentilhomme, tandis que le valet serrait le col du serviteur.

« Au grand soulagement du peuple, dit en finissant la chronique, et au contentement parfait de tous les gens de bien. »

Pontault fut remplacé dans son cachot par une fille blanche de l'Hôtel-Dieu de Paris, sœur Tiennette Petit, qui avait, pendant la nuit, voulu tuer à coups de couteau une autre sœur, sa compagne, et une vieille religieuse nommée Jeanne la Noire, à qui, du même couteau, elle avait coupé la gorge.

On ne sut pas apprécier la monomanie homicide de cette fille, qu'une offense légère, envenimée par le régime de la réclusion, avait seule portée à commettre un crime dont son passé exempt de reproche n'offrait aucune raison. La malheureuse, se voyant couverte de sang après l'assassinat, ouvrit la fenêtre, et se précipita d'une hauteur considérable dans la rivière. Mais elle ne put réussir à s'ôter la vie, fut prise et conduite d'abord dans les prisons du chapitre.

Le bailli lui fit son procès rapidement, et la condamna à être pendue. Elle fut alors conduite à la Conciergerie par simple formalité, puis ramenée à l'Hôtel-Dieu, devant la porte duquel la potence était dressée. Cette malheureuse avait obtenu que le chapitre même interjetât appel de la sentence; mais la cour de parlement rejeta l'appel, et l'exécution se fit plus tard à Montfaucon, devant une multitude qu'une première déception n'avait pas découragée.

Tiennette Petit fut pendue, ayant à la main droite le couteau homicide Et ce qui porta la cour à rejeter l'appel, fut, dit l'historien, la crainte d'un scandale plus grand. Il fallait que les couvents offrissent des exemples bien effrayants d'immoralité, de *démoralisation* criminelle, pour que le roi-très-chrétien se décidât à offrir à la multitude une réparation du crime commis par une religieuse, alors que les *in pace* des couvents et les *oubliettes* des prisons étouffaient si bien le scandale et maintenaient la dignité de la religion

Après la mort du duc de Guise et de la reine-mère Catherine de Médicis, le 16 janvier 1589, maître Jean le Clerc, plus connu sous le nom de Bussy le Clerc, ligueur enragé, alla chercher dans la grand'chambre le président de Thou, le président Potier, qu'il conduisit à la Bastille, avec leur cortége de conseillers, qui ne les abandonnèrent pas. Il en retourna chercher plusieurs dans leurs maisons, soit qu'ils fissent partie de la cour des comptes, soit qu'ils fussent conseillers aux aides, et les fit écrouer à la Conciergerie.

Au mois de juillet suivant, les ligueurs, qui savaient l'alliance faite entre le roi Henri III et Henri de Navarre, apprirent que le premier de ces deux princes, logé en la maison de Gondi, à Saint-Cloud, se mettait parfois aux fenêtres, regardant vers Paris et disant :

— Ce serait grand dommage de ruiner et de perdre une si bonne et belle ville. Toutefois, il faut que j'aie ma raison des mutins et des rebelles qui sont là dedans, et qui m'ont chassé ignominieusement de ma ville, aidés et soutenus des Guisards, dont je suis en partie vengé.

Cette nouvelle et les préparatifs très-redoutables d'un assaut

engagèrent les ligueurs à emprisonner environ trois cents bourgeois de Paris des plus apparents des notables. Et, dit l'Estoile, ils prirent pour cela ceux qu'ils voulurent, les baptisant à plaisir du nom de huguenots ou de *politiques*. La Conciergerie reçut vingt-cinq de ces prisonniers, qui furent délivrés à la fin du siége, interrompu par la mort de Henri III, frappé le 1er août 1589, à Saint-Cloud, par Jacques Clément, et mort seulement le jour d'ensuite ; mais le siége fut continué par Henri IV. La plupart de ces prisonniers périrent dans la grande famine qui désola quatre mois la capitale.

Enfin régna celui qu'on appelait par mépris le Béarnais, et, faut-il le dire, ce prince, duquel on n'attendait rien, fut un des meilleurs rois que la France puisse citer. Lorsque la ville lui eut été non pas rendue, mais vendue, comme il le disait lui-même, il s'occupa de chasser les Espagnols appelés par les ligueurs, et, selon la coutume des rois ses prédécesseurs pendant la quinzaine de Pâques, il fit la cérémonie du lavement des pieds à douze pauvres, alla visiter les malades à l'Hôtel-Dieu, et leur donna l'aumône de sa main ; puis, le lendemain, il se rendit à la Conciergerie, où il se fit conduire dans les cachots avec un flambeau, pour en tirer un criminel condamné à mort, auquel il fit grâce pleine et entière. Il donna en même temps la liberté aux prisonniers pour dettes et pour tailles.

Le mardi 27 décembre 1594, comme Henri IV, revenant de Picardie, fut entré chez Gabrielle d'Estrées pour recevoir MM. de Ragny et de Montigny, un garçon drapier âgé de dix-neuf à vingt ans, Jean Châtel, qui s'était glissé sans être aperçu au milieu de la foule des courtisans, porta au roi un coup de couteau qui, destiné à percer la gorge, n'atteignit que la lèvre, à

cause de la position inclinée du roi. La lèvre fut coupée et une dent arrachée. Henri IV, regardant autour de lui, vit Mathurine sa folle qui faisait un grand mouvement, et s'écria :

— Au diable la folle! elle m'a blessé!

Mais cette femme courut droit à la porte, qu'elle ferma juste au moment où l'assassin cherchait à s'échapper, en sorte qu'il fut pris, et jeta par terre son couteau encore sanglant. D'abord Henri IV ordonna qu'on le laissât aller; mais comme on venait d'interroger Châtel et qu'on le disait élève des jésuites :

— Les jésuites! s'écria Henri IV; il faut donc qu'ils soient convaincus par ma bouche.

Et aussitôt quelques magistrats se transportèrent au collége de Clermont, où ils arrêtèrent tous les professeurs jésuites, qui furent conduits chez le conseiller Brissac, au milieu des insultes et des malédictions du peuple; car on savait la haine de ces religieux pour le nouveau roi, et leur alliance secrète avec l'Espagnol et le pape. On arrêta aussi le père et la famille de Jean Châtel, le curé de sa paroisse, et le père Jean Gueret, son professeur de philosophie.

Le premier interrogatoire ne compromit personne. On sait quelle est l'adresse d'un jésuite auquel n'ont pas manqué des leçons de logique et de subtilités théologiques. A plus forte raison devait-on échouer contre les réponses des professeurs. Toutefois la présomption était si forte, que les magistrats ne se découragèrent pas, et un conseiller du parlement, Louis Mazure, adjoint à l'avocat général Servin, résolut de pousser l'attaque avec une telle vigueur, que la défense dut être impossible, grâce aux preuves. Tous deux retournèrent donc au collége de Clermont, et firent une minutieuse perquisition dans les papiers de

la communauté. Or, ils trouvèrent dans la cellule du père jésuite Guignard, bibliothécaire, et dans celle d'un autre, Léonard Perrin, des écrits empreints d'un fanatisme tellement exalté, que Jean Châtel avait dû y puiser l'idée et l'excuse de son crime. On sait qu'à cette époque, après les sermons de Lincestre et de Boucher, qui vomissaient les injures en pleine chaire, un libelle devait être bien violent pour paraître excessif. Le résultat de la perquisition fut l'arrestation de Guignard, de Perrin, du recteur Ambroise Georges, et de quatre autres jésuites, qui furent conduits à la Conciergerie.

Châtel, interrogé, ne nomma personne. Mais il déclara que le meurtre d'un roi n'était pas un crime, et bien au contraire, ses professeurs lui ayant enseigné souvent, à propos de Henri IV, qu'un assassinat serait chose loisible, puisque ce prince n'était pas reconnu par le pape. Châtel fut donc condamné à être conduit du For-l'Évêque à Notre-Dame pour y faire amende honorable, puis à la Grève, pour y être tenaillé aux bras et aux cuisses, avoir le poing droit coupé, être écartelé, démembré, puis brûlé. Luxe de supplices que nous verrons surpassé, cent cinquante ans plus tard, à propos d'un roi que les jésuites avaient moins d'intérêt à tuer.

Le père Guignard fut condamné à mort, les autres jésuites à l'exil; et le dimanche 8 janvier 1595, neuf jours après le supplice de leur bibliothécaire, trente-sept de ces révérends pères sortirent à pied de Paris, par la porte Saint-Antoine, avec huit écus pour chacun et trois charrettes pour les vieillards. Le procureur était à cheval; les autres suivaient, l'oreille basse, un huissier du parlement; le peuple hua et insulta ces jésuites, et pilla leurs maisons.

Le père de Jean Châtel fut condamné aussi au bannissement perpétuel, châtiment qui parut inique, et que l'on peut excuser par l'obligation où doit être tout père de famille de surveiller les actes de son fils mineur et d'en répondre. Le fait est que ce père, innocent de fait, on n'en doute point, avait été mal inspiré de confier à des fanatiques l'éducation d'un jeune homme dont plusieurs fois il avait remarqué les dispositions exaltées. En outre du bannissement, Pierre Châtel dut payer une somme de deux mille écus applicable à l'entretien des prisonniers de la Conciergerie.

Huit ans plus tard, Henri IV, par la crainte des jésuites, qui lui faisaient de loin sentir la pointe de leurs poignards, rappela en France les religieux, qu'un pareil triomphe ne devait pas satisfaire, et qui ne devaient avoir de repos qu'après la mort de celui qui les avait offensés.

Henri touchait au moment d'humilier la maison d'Autriche, et de placer la France au premier rang des puissances européennes, lorsque le couteau de Ravaillac vint sauver les ennemis de la France et du roi. L'histoire de cet assassinat est trop connue pour que nous la rapportions ici. A quatre heures le roi avait été frappé; à six heures et demie, le duc d'Épernon, ayant intimidé le parlement, avait fait déclarer régente la reine Marie de Médicis.

On a beaucoup écrit sur ce sujet mystérieux, et la connivence de Marie de Médicis avec le duc d'Épernon n'a pu être sérieusement réfutée; ce fut au duc d'Épernon que la reine dut la régence, et l'on peut croire qu'ils savaient l'un et l'autre quelque chose des projets tramés contre le roi. Il y a sur ce fait deux éclaircissements bien positifs pour quiconque voudra

réfléchir. Le premier nous est fourni par le récit naïf d'un malheureux capitaine détenu en 1615 à la Conciergerie. Il s'appelait de la Garde.

Il raconte qu'étant à Naples, en 1608, il fut traité plusieurs fois par un secrétaire du feu maréchal de Biron, chez lequel à dîner se trouva Ravaillac, qui dit qu'il tuerait le roi ou mourrait à la peine, et qu'il avait apporté des lettres du duc d'Épernon au vice-roi de Naples, dont il attendait la réponse. Quelques jours après, la Garde fut conduit chez le père Alagon, jésuite, oncle du duc de Lerme. Ce jésuite, après avoir sondé les dispositions du capitaine, lui proposa de tuer le roi Henri IV d'un coup de pistolet à la chasse, et lui offrit cinquante mille écus et la grandesse d'Espagne en échange de ce service.

La Garde, stupéfait, mais aussi effrayé que stupéfait, car il connaissait la façon dont les jésuites s'assurent le secret de leurs complices, feignit de réfléchir à la grandeur de l'entreprise, sans refuser de s'en charger. Alagon lui permit la réflexion, et comme le capitaine, pour mieux dissimuler, continuait à le venir voir, la confiance s'établit peu à peu, et la Garde apprit du jésuite que son assassinat ne serait pas une expédition isolée, car les ennemis du roi méditaient une invasion en France, avec cent galères, douze galions, vingt mille hommes levés pour trois mois, des armes de toute espèce, des munitions et des poisons pour infecter l'eau potable.

Pour le coup, la Garde ne voulut pas garder plus longtemps un secret de cette importance, et, assurant plus que jamais le jésuite de son dévouement à la cause, il se hâta de sortir pour prévenir Zamet, qui envoya aussitôt des courriers au roi, et à son ambassadeur à Rome. Puis ayant trouvé une occasion favo-

rable pour s'échapper lui-même, il vint à Fontainebleau instruire Henri IV, dans une audience particulière, de tout ce qui se tramait contre l'état et contre lui.

— Gardez bien toutes les lettres, toutes les preuves que vous avez, lui répliqua Henri, et comme il ne ferait pas bon ici pour vous, allez rejoindre le grand maréchal de Pologne, et vous tenez à ma disposition.

La Garde obéit, et accompagna le maréchal en Angleterre, Hollande, Flandre, Frise, Allemagne et Pologne, puis renvoyé en France pour affaires importantes, apprit à Francfort la triste fin de Henri IV. Ravaillac avait fait pour les jésuites ce que la Garde n'avait pas voulu faire.

Le capitaine en tomba malade de tristesse et tint le lit pendant longtemps. De là il vint à Metz, avec l'intention de reprendre les armes dans la campagne qui se préparait; mais la paix fut signée, et la Garde voulut revenir en France; ce qu'ayant appris quelques-uns de ses ennemis, et *qu'il pouvait beaucoup nuire aux conspirateurs de la mort du feu roi*, ils l'attendirent au village de Tise, en grand nombre et armés, se jetèrent sur lui, prirent son équipage, et le frappèrent de tant de coups, qu'ils le jetèrent dans un fossé, le croyant mort. Il se traîna, tout couvert de sang, jusqu'à Mézières, où était le duc de Nevers, qui lui donna le moyen de revenir à Paris, où il présenta requête au roi et à son conseil afin d'obtenir récompense des services rendus par lui au feu roi et à l'état.

Mais la régente, après l'avoir apaisé, en lui donnant un office de contrôleur général des bières, le fit arrêter tout à coup en l'année 1615, et jeter à la Bastille, où il endura des rigueurs infinies pendant neuf mois sans être interrogé. De là il fut

transféré en la Conciergerie de tour en tour, souffrant mille maux, et admis fort tard à parler devant la cour du parlement.

La Garde réfléchit à cette marche de procédure. S'il eût parlé, il était perdu. Devant ses juges il ne dit rien, et la cour le renvoya absous, comme sans doute il en avait reçu la promesse. Mais il fut retenu en prison *par le roi*... sans autre motif que celui d'être appelé à fournir un jour des renseignements sur la mort de Henri IV.

Mais le malheureux termine ainsi sa narration, et nous laissons à deviner si ce pauvre cœur était gros de secrets et de terreurs!

« De ce que dessus, un chacun peut recueillir les causes de la prison du baron de la Garde, et s'il est juste ou injuste de le priver non-seulement de récompense, mais de sa liberté, toutefois, au lieu du bien, Dieu lui a donné la patience et le désir de *régler toujours ses volontés aux volontés de ses supérieurs*. Il supplie les gens de bien de prier Dieu pour sa liberté, afin qu'il puisse continuer le reste de ses jours au service du roi et de sa patrie.

» *Signé* : LE CAPITAINE DE LA GARDE. »

Si l'exemple de ce prisonnier ne suffisait pas à prouver que le crime de Ravaillac ne fut pas un crime isolé, nous en trouverions une autre preuve dans l'incendie du Palais, qui vint si fort à propos, en 1618, brûler toute la procédure de Ravaillac, que Sully avait fait déposer au greffe du Palais. Mais nous reviendrons sur cet événement.

Ravaillac, après son arrestation, fut enfermé à la Conciergerie, dans la tour de Montgommery. On voit encore aujourd'hui le cachot dans lequel il passa le temps fort court de l'instruc-

tion. C'est une sorte d'étouffoir, ou de cloche de pierre, à la voûte de laquelle pendait une corde par laquelle on descendait au prisonnier sa nourriture. François Ravaillac, *praticien*, natif d'Angoulême, et âgé de trente-deux ans, était un homme de haute taille, d'une corpulence assez forte, ayant les cheveux noirs, la barbe rouge, de grands yeux enfoncés, des narines dilatées extraordinairement; ce qu'on appelle une fâcheuse mine. Il n'avoua rien qui ne lui fût personnel, et appliqué à la question, ne parla pas davantage. On le ménageait d'ailleurs par la crainte de le tuer avant son supplice. Or, on se promettait quelque chose de tellement recherché, que les Parisiens inventaient des tortures et les proposaient au bourreau pour Ravaillac.

Un boucher avait offert de l'écorcher complétement, avec une telle dextérité, qu'il n'en mourrait pas, et supporterait parfaitement le supplice tout entier, c'est-à-dire les tenailles, les chevaux et le bûcher. L'assassin, condamné à être tenaillé, avoir le poing coupé, être écartelé, subit sa peine en place de Grève, le 23 mai.

Louis XIII, à peine âgé de neuf ans, succédait à son père. Marie de Médicis, voulant user largement de son droit de régence, s'entoura de favoris qui, peu à peu, donnèrent prétexte aux grands dignitaires de recommencer les guerres civiles. Cependant le jeune roi grandit, et, son naturel jaloux se développant, il fit aux amis de sa mère une guerre sourde, mais mortelle. Le maréchal d'Ancre fut assassiné par ses ordres, le 24 avril 1617, et le peuple, qui exécrait ce Florentin enrichi de ses dépouilles, déchira le cadavre avec une rage que rien ne justifie aux yeux de la morale et de l'humanité.

On sait que la maréchale d'Ancre, femme de ce malheureux, fut victime, quelque temps après, de cette fureur inassouvie. Le roi déclara qu'il n'était pas en sûreté tant que vivrait la maré chale, et le parlement eut la lâcheté de condamner au dernier supplice une femme que l'exil eût punie avec assez de rigueur. Éléonore de Galigaï fut tirée de la Bastille pour être conduite à la Conciergerie, et, sans recommencer l'histoire de ce procès célèbre qu'on a pu lire dans *la Bastille*, nous nous contenterons d'offrir au lecteur l'écrou fort curieux et inédit jusqu'à ce jour de la femme du maréchal.

Le voici en sa forme et teneur (8) :

LA BASTILLE
ORDONNANCE
Crime de Leze Majesté
La dte Galigay décapitée en Greve et faist son corps brvlé et redvist en cendres par arrest de la covr du Parlement du VIIIe juillet mil six cent dix sept prononcé par Me Daniel Covsin greffier criminel en la diste covr.

Eleonora de Galigay femme du feu mareschal dAncre amenée prisonnière du chasteau de la Bastille par le s.^{r} du Hallier cap.^{te} des gardes du Roy, de lordonnance de Monsieur le procureur general et par commandement du Roy (effacé) de sa Majesté.

C'est en arrivant à la Conciergerie que la maréchale se vit dépouiller de quelque misérables habits et de quelques écus qui lui restaient. On lui demanda, dans son interrogatoire, s'il était vrai qu'elle eût averti le roi Henri IV de se défier d'une entreprise dirigée contre lui, et d'où venait cet avis ; on insista beaucoup sur les obstacles qu'elle avait apportés à la recherche qu'on voulait faire des gens soupçonnés d'avoir trempé dans l'assassinat. Elle répondit de façon à ne compromettre ni elle-même, ni la reine sa maîtresse, que l'on cherchait à impliquer dans cette accusation. Les juges se virent réduits par sa présence d'esprit, à la condamner pour plaire au roi sur le fait de sorcelleries, magies et sortiléges.

Il ne fut pas fait mention, comme on le voit, d'un prisonnier si voisin alors de la maréchale, de ce Pierre Dujardin, capitaine de la Garde, qui, enfermé aussi à la Conciergerie à cette époque, pouvait donner sur le crime de Ravaillac des renseignements que Léonora de Galigaï ne pouvait ni ne voulait fournir.

Bien plus, cette persistance de quelques membres du parlement à poursuivre les jésuites ou les épernonistes produisit, on n'en doute pas, l'événement que nous allons décrire en quelques lignes.

Le 7 mars 1618, le feu prit dans la grand'salle et dévora d'abord la charpente, puis le lambris qui était sec et vernissé ; le comble croula bientôt sur les boutiques des marchands, qui ne purent sauver leurs marchandises. Des solives enflammées enfonçant la voûte de la Chapelle remplie alors de cierges et de torches, y allumèrent un nouveau foyer. On sauva seulement quelques registres de greffes situés hors de la grand'salle. Puis, le vent augmentant, l'incendie dévora en une demi-heure les requêtes de l'hôtel, le greffe du trésor, la première chambre des enquêtes et le parquet des huissiers. Bientôt après une tourelle près de la Conciergerie prit feu avec d'autres greffes dont les papiers furent brûlés aussi.

Alors, dit Félibien, il s'éleva de la prison des clameurs pitoyables de prisonniers que suffoquaient la fumée et la chaleur ; plusieurs, en ce péril qui doublait leur force et leur audace, réussirent à s'évader. Mais le procureur général fit conduire les autres au Châtelet et dans d'autres prisons. Pour avoir l'eau en abondance, le prévôt des marchands ordonna que l'on versât dans le ruisseau toute celle qui se tirait à bras de la Seine, en sorte qu'il se forma dans la cour du palais un véritable lac

que les travailleurs avaient sous la main. On jeta aussi quantité de fumier et de foin mouillé ; mais la fameuse table de marbre fut brisée, ainsi que toutes les statues des rois élevées contre les murs.

Le lendemain, le parlement rendit un arrêt pour obliger tous ceux qui avaient trouvé ou pris des sacs de procès ou autres pièces, titres, papiers ou registres, à les rapporter au greffier de la cour, avec défense aux merciers, épiciers, apothicaires et papetiers de les acheter, sous peine de punition exemplaire. Mais, parmi la quantité considérable de pièces qui furent rendues au greffier, on chercha en vain la fameuse procédure tenue secrète, qui avait été instruite sur l'affaire de Ravaillac. De plus, les plaideurs intéressés ne se firent pas faute de garder les dossiers dont ils avaient quelque chose à craindre.

Comme on rit toujours en France, ce ne fut ni la ruine d'une quantité de monuments précieux, ni la perte considérable de parchemins utiles, ni même la mort de plusieurs victimes de l'incendie, qui occupa les Parisiens après l'événement. Mais, dit Sauval, quand chacun eut jugé l'accident à sa fantaisie, un bon compagnon, c'était le poëte Théophile, qui n'était pas si grand politique, et qui aimait mieux rire et faire rire les autres, composa le quatrain suivant, qui résuma l'événement d'une façon satisfaisante pour tout le monde :

Certes ce fut un triste jeu
Quand à Paris dame Justice
Pour avoir trop mangé d'espices
Se mit le *palais* tout en feu.

Un calembour termina les commentaires. Si Mazarin eût gouverné alors, il eût engagé Marie de Médicis à faire une bonne

pension à ce *chanteur* qui venait distraire le peuple au moment de payer.

L'architecte Jacques Debrosse, chargé de la restauration ou de la réédification du Palais, termina cet ouvrage en 1622.

Un dernier écrou, à la date de 1619, va clore la liste trop longue des iniquités de l'absolutisme. Nous le transcrirons sans changer un mot à la rédaction. La simplicité en est horrible :

« Durant, l'un des gentils poëtes de son temps, inventif à dresser des ballets, et Siti, Florentin, secrétaire, du depuis archevesque de Tours, frère de la mareschalle d'Ancre, convaincus d'avoir ecrit un libelle diffamatoire à lautorité royale, ont été par sentence de messieurs du conseil condamnés a être rompus vifs et brulés — ce qui eut lieu — et le frère de Siti pour en avoir tiré des copies fut pendu. »

DEUXIÈME ÉPOQUE.

Gros-Guillaume, Gautier-Garguille et Turlupin. — Le chevalier de Roquelaure et le marquis de la Taulade. — Les amours en prison. — Évasion de la Conciergerie. — L'impie sauve un corps en perdant une âme. — L'écrou de la Brinvilliers. — François de Barbezieux.— Les bains de sang.—Damiens.— Son père, son frère, sa sœur, sa femme, sa fille et sa belle-sœur, à la Conciergerie. — Horribles détails de l'exécution du régicide. — Le cachot de Mandrin. — Le chevalier de la Barre. — Derues. — Poulailler. — L'incendie de 1776.

Un soir de décembre 1633, la foule sortait tumultueusement du petit théâtre de l'hôtel de Bourgogne, rue Mauconseil, et l'on entendait au loin par les rues les derniers éclats d'une hilarité qui témoignait en faveur des comédiens dont le rôle venait de finir.

Tandis que les chandelles s'éteignaient dans la salle et que les portes se fermaient, grâce à l'activité du portier, dont la hallebarde pressait le départ des derniers spectateurs, trois personnages, d'aspect bien différent, se tenaient sur la scène, derrière le rideau baissé, en une posture d'hésitation et d'inquiétude tellement comique, qu'assurément le public, dont la salle était pleine l'instant d'avant, n'eût pas regretté sa peine et son

argent si on l'eût rappelé pour voir la scène que nous allons décrire.

De ces trois hommes, l'un portait la toque ronde, le justaucorps serré, les manches claires et les braies bouffantes du Scapin de cette époque; l'autre, svelte et de belle taille, avait le feutre et le masque d'Arlequin, l'habit à larges raies perpendiculaires, les souliers à bouffettes de Turlupin; le troisième, énorme de face, effrayant de ventre, lié d'un cordon à l'estomac et aux aines, représentait cet homme-tonneau à la figure enfarinée, qu'on appelait Gros-Guillaume, et qui complétait la trinité bouffonne, en possession de faire rire alors tout Paris.

Le premier s'appelait de son nom Hugues Fléchelles, plus connu sous celui de Gautier-Garguille; le second, Henri Legrand, c'est-à-dire Belleville ou Turlupin; le troisième, Robert Guérin, célèbre sous le sobriquet de Lafleur et Gros-Guillaume. Tous trois, garçons boulangers, avaient quitté le faubourg Saint-Laurent et leur pétrin, pour monter d'abord sur le petit théâtre de l'Estrapade à la porte Saint-Jacques, puis sur celui de l'hôtel de Bourgogne, où le cardinal de Richelieu les avait fait engager, après une représentation à son domicile, dans laquelle ils avaient failli le faire mourir de rire.

Ce n'était pas chose ordinaire que de voir ces trois amis mélancoliques. Habituellement, après la représentation, ils allaient souper ensemble, et ne perdaient pas le temps à se regarder tristement sur le théâtre désert.

— Quel succès! disait Gautier-Garguille avec un soupir.

— Quel scandale! ajoutait Turlupin en se grattant le nez avec inquiétude.

— Mais je ne vois pas cela, moi, dit Gros-Guillaume; vous

me faites l'effet de trembler... Qu'avez-vous donc?... Vous finiriez par m'attrister moi-même.

— Mon compère, dit enfin Turlupin avec un soupir plus gros que celui de Gautier-Garguille, tu as été trop loin ce soir, et nous en porterons la peine. Tous ces éclats de rire prouvent que l'on t'a compris.

— Trop loin! moi?... dit Gros-Guillaume, qui commençait à s'inquiéter aussi. Eh! qu'ai-je donc fait?

— Tu as fait la grimace de monsieur le chancelier lorsqu'il dit : *Je ne saurais, je ne saurais*, et tu as tourné si drôlement ta bouche, que tout le monde a reconnu monseigneur.

L'effroi se peignit sur la figure enfarinée de Gros-Guillaume.

— Tu crois? dit-il... on aura reconnu...

— Parbleu!... mais les entends-tu?... ils rient encore. Ah! mon Dieu! de la rue Saint-Denis on les entend. Quelque sergent va les entendre aussi...

— Il n'est pas besoin de cela, répliqua Turlupin d'un ton profondément contristé; le neveu de M. le chancelier était dans la salle; il a ri comme les autres quand Gros-Guillaume a fait sa grimace; mais il est sorti aussitôt, et ce départ si précipité m'a semblé de fâcheux augure. Ah! grand Dieu!... ah! Gros-Guillaume!...

— Eh! que faire, que faire? murmura le gros acteur, qui dénouait le cordon de son estomac pour laisser un plus libre passage à ses soupirs. Nous sommes donc perdus?... M. le cardinal va donc le savoir... Hélas! il a tant ri quand je lui ai joué cette farce l'autre jour!

— Oui; mais il était seul. Mon Dieu! pourvu qu'on ne nous congédie pas!..

La désolation était au comble. Cependant les trois comédiens s'apprêtèrent à se déshabiller. Turlupin venait le dernier, rêveur et absorbé, Gautier-Garguille le précédait, Gros-Guillaume marchait le premier, s'excusant lui-même et se donnant tout haut les meilleures raisons du monde.

Tout à coup, au haut de l'escalier qui conduisait aux loges, il aperçut un exempt et des archers qui attendaient. Le gros homme demeura suffoqué. Il était bien reconnaissable ; l'exempt marcha vers lui dans le couloir étroit.

— Mon compère Gros-Guillaume, dit-il, au nom du roi je vous arrête.

— Oh ! s'écria Turlupin, caché par l'énorme ventre de son ami.

— Je vous arrête aussi, vous autres, dit l'exempt ; qu'on me suive !... Holà ! dit-il à ses archers, qu'on saisisse ces messieurs.

Mais comme Gros-Guillaume, à demi mort, occupait de sa masse inerte toute la largeur du couloir, les archers ne purent arriver jusqu'à ses compagnons, qui, dans le premier mouvement, se retournèrent et, enfilant l'escalier roide, se glissant parmi les décors et les coulisses, gagnèrent une porte de derrière. Gros-Guillaume demeura prisonnier.

— M. le cardinal veut qu'on leur fasse une peur salutaire, dit tout bas l'exempt à ses hommes, qui transportaient le gros homme ; nous allons l'écrouer à la Conciergerie, dans le cachot de Ravaillac.

Ce qui fut exécuté. Le malheureux comédien, accoutumé aux soins de ses bons amis, aux caresses du public, à cette vie joyeuse et libre semée de bons repas et de gais propos, ne put

supporter le changement subit de sa douce condition en une condition si misérable. La paille humide et pourrie, les pierres lugubres, le bruit des verrous, le pain noir, l'eau fade, l'eurent réduit bientôt à un état voisin de la mort.

Le pauvre Gros-Guillaume ne cessa de pleurer et de se plaindre, appelant ses amis, et disant aux geôliers des choses capables d'attendrir des tigres. Ceux-ci eussent bien mieux aimé la comédie des *Amoureux transis*, où Gros-Guillaume était si drôle; ils se fussent contentés même de la grimace de M. le chancelier. Mais la seule grimace que l'infortuné voulut faire fut suivie de sa mort. Gros-Guillaume était mort de douleur, lui qui avait tant fait rire.

Cet épisode de l'histoire de la Conciergerie nous émeut plus, nous le confessons, que beaucoup de catastrophes lamentables consignées dans les fastes de cette prison. Il était bien innocent, ce pauvre comédien, pour mourir d'une façon si déplorable au fond d'un cachot noir. C'était une horrible époque que celle où l'on condamnait au supplice des larmes, de la peur, et d'une mort pleine d'angoisses, un homme de mœurs inoffensives, dont toute la vie s'était passée à chercher des lazzis bien plaisants, et à augmenter la rotondité de son ventre.

Cette mort fit un effet terrible sur les amis de Gros-Guillaume, qui avaient réussi à se sauver. Jamais l'amitié ne se montra plus tendre ou la terreur plus profonde. Turlupin et Gautier-Garguille moururent dans la semaine qui suivit le trépas de leur compère. Tous trois furent enterrés dans l'église Saint-Sauveur.

Nous voici lancés dans une voie tragi-comique. La prison veut bien sourire, et nous montre le côté plaisant de son his-

toire. Profitons de cette veine pour lancer l'aventure du chevalier de Roquelaure.

C'était un chevalier de Malte, grand débauché, grand joueur, grand fou, que les femmes adoraient, et que les hommes craignaient fort, quand ils n'étaient pas ses bons amis. Il y avait alors beaucoup de chances pour être tué, quand on voulait être aimé. Un vrai galant prenait le premier des deux partis, afin de mieux plaire aux dames, qui depuis François Ier ne se piquaient plus de constance, et portaient gracieusement le deuil de leurs amants.

Richelieu venait de mourir, puis Louis XIII, le Chaste et le Juste; madame Anne d'Autriche continuait sa politique astucieuse à l'école de Jules Mazarin; les coups de hache faisaient place insensiblement aux coups d'état, l'échafaud à l'intrigue de ruelle.

Or, le chevalier de Malte, destiné à une vie édifiante, se montrait le plus enragé païen qui fût dans toute l'armée navale de M. le comte d'Harcourt. Il avait scandalisé toute l'île de Malte, hommes et femmes, à ce point que l'on avait été obligé de le descendre en un puits pour l'y enterrer vivant, et le forcer par là aux pensées religieuses. Mais il jura et blasphéma tellement, qu'on prit un parti plus court, c'était de lui pardonner et de l'emmener; M. le comte d'Harcourt ayant dit à quelques confidents :

— Je ne le noierai pas en un puits, parce qu'il fait trop de vacarme; mais lorsque nous serons en mer par une belle nuit, je lui ferai attacher un boulet de soixante livres à chaque jambe, et je l'enverrai au fond par cent cinquante brasses. Il ne criera plus, et s'il veut se repentir, se repentira.

Mais le chevalier n'étant plus qu'avec des hommes jeunes et fous comme lui pour la plupart, se fit assez d'amis sur la flotte pour qu'on le prévînt des dispositions du général. Il feignit de s'amender jusqu'au débarquement, afin d'éviter le boulet et les réflexions pieuses à cinq cents pieds sous l'eau.

Il avait un ami, le chevalier de la Taulade, aussi débauché que lui, mais moins furieux contre Dieu le père, et indulgent pour Dieu le fils, en raison, disait-il, des raisins qu'ils font mûrir, et des perdreaux qu'ils nourrissent dans les plaines. Ce la Taulade avait mangé tout son patrimoine, mangé est le mot, et il commençait à manger celui de Roquelaure, son ami particulier. L'un était maigre et cassant, c'était Roquelaure; l'autre ventru et conciliant, c'était la Taulade. Malgré cette dissimilitude, ils vivaient dans la meilleure intelligence, ne se battant guère qu'une ou deux fois la semaine, ce qui édifiait toutes leurs connaissances, et faisait dire qu'il fallait que la Taulade eût un bien excellent caractère.

Il arriva qu'au retour de l'expédition navale où Roquelaure avait failli laisser ses os dans la mer, nos gentilshommes allèrent en garnison à Toulouse, dont la jeunesse les accueillit très-favorablement. Roquelaure ne manquait pas d'imagination; mais ayant épuisé en fêtes, carrousels, violons et festins, tout son argent et son répertoire de distractions, il en vint à ne plus savoir comment égayer la ville de Toulouse. Cependant une idée lui vint. Il avait deux chiens assez beaux que l'on admirait partout; il publia que ces animaux se marieraient sous huit jours, et que lui-même, Roquelaure, dirait à cet effet la messe dans un jeu de paume fort à la mode. Ses invitations furent envoyées à toute la jeune noblesse des environs et de la ville. Il

fit préparer le jeu de paume, habilla ses chiens très-magnifiquement, et le jour de la cérémonie venue, dit en effet la messe, et maria les chiens, ce qui était non-seulement une impiété horrible, mais un scandale de fort mauvais goût. Quelques esprits, peu disposés à la plaisanterie, allèrent chercher la justice, qui arriva, et fut rossée en la personne d'un conseiller, dont Roquelaure déchira la robe et les reins à coups de canne.

— Vois-tu, Antoine, lui disait la Taulade, tu en fais trop, et il nous arrivera malheur. Que diable! ne sommes-nous pas heureux de vivre comme nous faisons? Tu as de l'argent; je sais le dépenser, c'est un destin digne d'envie. Ne le gâtons pas.

Il parlait encore, lorsqu'un renfort d'archers survenant, Roquelaure fut désarmé, enlevé et jeté en prison... Quant à la Taulade, il fit si bien par son éloquence, qu'on le laissa retourner seul chez lui, où le dîner attendait depuis une demi-heure.

La position était critique. Une ville de province a ses priviléges et ses susceptibilités, et jamais Parisien excentrique n'y réussit complétement; car il se trouve toujours quelque mauvais esprit qui maintient le droit des indigènes. Roquelaure comprit qu'il allait être écrasé par l'esprit de localité, lui, le vaurien cosmopolite. On instrumentait, on griffonnait des actes, on dressait des témoins, et le chevalier devinait par là, dans Toulouse, quelque coin fort propre à l'exstruction d'un bûcher. Mais il songea en ce moment à son argent, que la Taulade dépensait en véritable gentilhomme.

— Mon ami, dit-il au geôlier, ferais-tu bien pour moi une commission? Elle serait payée raisonnablement.

— Combien serait-elle payée? demanda le geôlier; et quelle commission?

— Il s'agirait d'aller chez mon ami M. de la Taulade, lui demander l'argent qu'il a à moi.

— C'est tout?

— Non pas. Tu rapporterais aussi de chez lui la clef de ma prison qui se trouve mêlée à cet argent.

— Vous croyez, monsieur? dit le geôlier... elle est bien grosse la clef de votre prison, et il faudrait bien des pistoles pour la cacher de façon à ce qu'on ne l'eût pas déjà trouvée...

— Mais, mon brave, dans cinq cents pistoles, par exemple... une clef de ville serait perdue.

— Une clef de ville, dit le geôlier dont les yeux brillaient de convoitise, est bien moins grosse qu'une clef de prison.

— Alors il doit y avoir six cents pistoles, répliqua Roquelaure tranquillement.

Le geôlier se frotta les mains, et saluant avec respect le chevalier qui humait son tabac :

— S'il y a six cents pistoles, monsieur, la clef doit s'y trouver assurément.

— Or donc, mon brave, prends ce billet, va-t'en chez M. de la Taulade, et rapporte le tout ensemble. Tu garderas l'argent, mais tu me donneras la clef.

— C'est dit, monsieur.

Et le geôlier courut d'un seul trait au logis de la Taulade, qui faisait bombance avec plusieurs gentilshommes, dans le but, disait-il, de ménager des amis à ce pauvre Roquelaure.

Cependant Roquelaure, demeuré seul, se disait :

— Voilà un drôle qui me fait payer ma peau plus cher que je ne l'estimais moi-même. Il me vole... Mais ce n'est pas le

moment de marchander... je me réserve quelque chose comme une réclamation.

La Taulade donna, quoique à regret, l'argent demandé. Le geôlier l'empocha, et revint trouver son prisonnier, en lui annonçant que le soir même il lui ouvrirait les portes.

— Vous tirerez vers le Midi, monsieur, lui dit-il, et moi vers le Nord; j'ai des parents à Lyon, et je m'y établirais volontiers.

— Tu es un sot, dit Roquelaure; sans moi tu serais arrêté tout de suite, sans toi je ne saurais me conduire. Il me faut ta compagnie et la parfaite connaissance des environs; il te faut mes protections et le secours de mes amis. Commence par me procurer une bonne épée et des pistolets. Une fois mes amis prévenus, nous serons tous deux en sûreté.

— Je crois que vous avez raison, répliqua le geôlier : on me pendrait, et mon argent ne serait plus à moi.

— J'espère bien, pensa Roquelaure, qu'il ne te servira pas davantage au cas où tu ne serais pas pendu.

Le soir venu, ils partirent. Roquelaure était leste, et l'amour de la liberté lui donnait des ailes : le geôlier était vigoureux, et la crainte de la potence doublait l'élasticité de ses jarrets. Lorsqu'ils se virent hors d'un bois épais qui couvrait la ville et pouvait servir de retraite à des fugitifs :

— Il me semble que tu ne cours plus si bien, dit Roquelaure; c'est ton argent qui te gêne... donne-le-moi.

Le geôlier répondit en riant que le double de pistoles ne lui pèserait pas davantage. Mais il ne put vaincre la complaisance de Roquelaure, lequel, voyant la nécessité de mettre un terme à ce combat de générosité, appuya le canon d'un pistolet sur la poitrine de son guide, en lui enjoignant de rendre la

bourse. Le geôlier pâlit; et se voyant joué par le vaurien, restitua l'argent non sans de sourdes menaces.

— Tu n'es pas content d'avoir obligé un gentilhomme? dit le chevalier; veux-tu donc que je te massacre? Décidément nous ne nous comprenons pas, mon brave; et, si tu m'en crois, pour éviter la mésintelligence funeste à des compagnons de route, tu retourneras sur tes pas... en un mot, nous nous séparerons.

Le geôlier comprit le sens de ces paroles, et plus clairement encore la persistance du canon de pistolet à menacer son front. Il prit sa course vers la ville, et disparut au fond des massifs d'arbres.

— Maintenant, se dit Roquelaure, achetons un cheval et tirons vers Paris, où demeure mon frère aîné.

Mais le geôlier était retourné à Toulouse. Il y entra, pleurant et criant vengeance. Le chevalier avait usé envers lui de violence et s'était fait ouvrir les portes le pistolet au poing. Que dire? que faire contre un homme aussi résolu? La fable du geôlier eut cours dans la ville. Bon nombre de cavaliers furent envoyés à la poursuite de Roquelaure, et le lendemain, sur les indications précises de son compagnon de route, le chevalier fut arrêté de nouveau et réintégré dans la prison. Toute la ville s'occupa d'organiser des rendez-vous pour aller voir brûler l'impie, ce qui ne pouvait tarder.

Roquelaure fut bien surpris et bien mystifié lorsqu'il se vit enfermé par le même geôlier auquel, vu sa perséoution, on avait rendu son poste en doublant les gardes.

— Ah! ah! mon gentilhomme, je vous crois bien embarrassé cette fois, lui dit le geôlier; il n'y a plus de pistoles et plus de

niais à duper; mais il y a un fort joli bûcher qu'on dresse d'avance au Capitole.

Roquelaure l'eût rossé de bon cœur; mais c'eût été du désespoir, et il ne désespérait jamais.

— Écoute, lui dit-il avec une impudence dont lui seul était capable : si mon ami la Taulade te donnait le double, et qu'après m'avoir ouvert la porte tu te sauvasses de ton côté... Hein?

— Et d'abord, monsieur, votre ami la Taulade avait vidé ses coffres et ses poches pour faire la somme que vous m'avez volée. En outre, il n'y a plus de la Taulade à Toulouse. Les créanciers de votre ami l'ont fait poursuivre de Paris même, et moyennant une évocation, ils le tiennent écroué dans quelque prison de la capitale. Voilà ce qu'on dit de lui; pour vous, votre affaire est bien claire, et je crois que vous périrez par le feu.

Roquelaure haussa les épaules et répondit :

— Je ne mourrai pas plus par le feu que je ne suis mort par l'eau, quand M. d'Harcourt voulait me noyer avec des boulets au pied.

Il avait raison, le drôle; sa famille veillait sur lui, et son frère aîné, voyant l'imminence du péril, obtint une évocation du parlement de Paris, c'est-à-dire un arrêt de non-lieu qui sauva ce blasphémateur, ce vaurien, selon l'usage. Bien lui prenait d'être gentilhomme; un bourgeois y eût perdu dix existences. Roquelaure, élargi des prisons de Toulouse, bien qu'en apparence il fût transféré aux prisons de Paris, secoua ses oreilles au bout d'une vingtaine de lieues, embrassa ses frères, qui escortaient le chariot dans lequel on l'amenait, et délivré des archers, qui avaient le mot, reçut trois cents pistoles, un

cheval et gagna au large. Neuf jours après, il entrait dans un des bons cabarets de la capitale, par un jour d'émeute frondeuse, à quoi il s'amusa comme un diable, frappant à droite et à gauche, attendu qu'il n'avait encore pris parti ni pour la Fronde ni pour Mazarin.

De la Taulade pas de nouvelles. Roquelaure se fit d'autres amis, et en peu de temps commit tant d'impiétés, de légèretés, d'infractions à la loi contre les duels, il fit tant de dettes dans les cabarets, tant de scandale dans les églises, que les meilleurs frondeurs songèrent à le faire enfermer. Mais Roquelaure gardait pour ce moment une détermination héroïque, une parade irrésistible : il se fit mazarin, et mazarin tellement enragé, que le bruit de ce zèle vint aux oreilles du ministre, lequel souriait chaque fois qu'on prononçait en sa présence le nom de Roquelaure. Une fois même il lui échappa de dire que *c'était oun zentil garçon que ce Roquelaure*.

Le chevalier, sûr d'un pareil protecteur, ne connut plus de frein ; il enleva des femmes et força des maisons en plein jour, comme si Paris eût été ville prise.

Aussi la reine, à qui l'on vint se plaindre d'un scandale déshonorant pour sa régence, et que l'on menaça du courroux céleste si elle ne réprimait les blasphèmes et les impiétés de Roquelaure, la reine, disons-nous, fit venir, sans en parler à Mazarin, le prévôt de l'Ile, et donna ordre qu'on enlevât le vaurien. Ce qui fut répété à Roquelaure, et ce dernier, croyant l'ordre émané de Mazarin, tourna casaque aussitôt et se fit frondeur. Néanmoins le prévôt de l'Ile assaillit son logis avec douze archers. Roquelaure ramassa quelques amis et son frère Biran, soutint le siége, tua plusieurs archers; mais, vaincu par

le nombre, se laissa prendre. On le conduisit à la Conciergerie pour lui faire son procès.

Il fallut entendre alors les gémissements des bonnes frondeuses, parmi lesquelles se distinguait madame de Longueville. Arrêter un si charmant garçon! pour des futilités, des enfantillages! N'était-ce pas le prétexte sous lequel on dissimulait la vengeance que le Mazarin tirait de son ancien partisan? Pareille chose ne serait pas arrivée si Roquelaure ne se fût aperçu qu'il avait embrassé la mauvaise cause. Un si agréable frondeur!... Bref, le tumulte fut grand; mais Anne d'Autriche insista, malgré les réclamations de Mazarin, dont la *conscience* avait été surprise en cette affaire.

Une fois à la Conciergerie, Roquelaure fit des réflexions. Son frère lui rapporta que Mazarin s'engageait à lui laisser la vie sauve, mais ne promettait pas la liberté, tant la reine montrait d'acharnement. Et puis, lui disait-on, il y a cette évasion de Toulouse qui aggrave la situation.

— Obtiens seulement que je voie du monde, répliqua Roquelaure, et je me ferai une petite existence supportable, tandis que tu solliciteras pour moi. A propos. donne-moi de l'argent.

On permit au chevalier de communiquer avec quelques prisonniers pour dettes qui se trouvaient à la Conciergerie. Roquelaure débuta, sans les avoir jamais vus, par inviter tout le quartier des *dettiers* à un repas splendide. Or, le premier ventre qui apparut dans la salle du festin poussa un cri de joie et vint se précipiter dans les bras du chevalier. C'était la Taulade, un peu engraissé par le chagrin d'avoir perdu son ami et par la nécessité de manger beaucoup pour se distraire. Il devançait l'heure de la réunion, en gentilhomme civil et reconnaissant.

— Corbleu ! s'écria Roquelaure, puisque je t'ai retrouvé, je vais filer des jours d'or et de soie.

— Et moi, donc ! Figure-toi, chevalier, que la nourriture de la Conciergerie est abominable.

— Mais non, mais non, répliqua Roquelaure ; je ne suis pas mécontent.

— Tu m'étonnes, mon cher !... lentilles, bœuf, bouilli, morue, harengs, et des pommes, voilà le menu invariable... Le vin n'est pas rouge, il est bleu. Tout cela est si peu substantiel qu'on est forcé de se procurer force suppléments.

— Tu m'étonnes toi-même, marquis ; depuis quatre jours que je suis ici l'on m'a donné une fois des perdreaux, avec une sole, des beignets, et des filets de bécasses... Une autre fois, du chevreuil, du saumon.... et puis de beaux fruits, des pâtisseries... Quant au vin, je choisis : Bourgogne vieux, Champagne, Espagne.

— Je suis stupéfait, murmura la Taulade ; il y a quelque génie familier qui veille sur toi... Tu dois dépenser des millions ici...

— Moi ! pas une pistole... et j'avoue que cela m'impatiente... Le geôlier en chef est venu me voir... je lui ai offert ma bourse, il n'a fait que hausser les épaules...

— Oh ! mon Dieu ! s'écria tout à coup la Taulade en s'arrêtant à la moitié d'un verre de vin muscat qu'il savourait, la tête renversée en arrière, car Roquelaure, pour donner une preuve de ce qu'il venait d'avancer, avait offert un échantillon de sa cave.

— Quoi donc ? marquis... y a-t-il des arêtes de hareng dans le vin ?...

— Oh! quelle idée, chevalier!... serais-tu?... Mais, diable, parlons bas... Serais-tu ce prisonnier dont on nous parlait hier, ce mortel favorisé, que notre divine geôlière a distingué parmi tant de soupirants?...

— Il y a une divine geôlière? s'écria Roquelaure en bondissant d'une telle façon que la Taulade dut le croire piqué de quelque mouche... Il y a une femme ici!

— La Dumont! oui, cher ami; la femme de notre geôlier en chef, adorable créature! si blonde, si rosée! avec des yeux bleus si tendres!... Ah! je suis percé jusqu'au cœur, tel que tu me vois...

— Mais, vite, vite, conte-moi cela... Que disait-on?... Que disais-tu?...

— On disait que l'adorable Dumont a pris en amitié certain prisonnier dont elle veut adoucir la captivité par tous les moyens possibles. On parlait des dîners succulents qu'elle lui envoie, des feux énormes qu'elle fait allumer dans sa chambre, des livres qu'elle lui envoie... d'une guitare...

Roquelaure se retourna tout ébahi pour jeter un coup d'œil dans sa chambre, et, du doigt, il montra sans rien dire à la Taulade, un feu splendide et ronflant dans l'âtre, des livres épars sur la table, une guitare pendue au mur, et le vin dont la Taulade tenait encore une bouteille à sa main.

— Ah! c'en est fait, murmura le gros homme, c'est toi qu'elle aime, corne de bœuf; chevalier, si nous étions libres ce serait à nous couper la gorge...

— Mais je ne la connais pas, moi, dit Roquelaure, je ne l'ai jamais vue.

— Hypocrite! tu veux me faire croire cela? Tu nieras peut-

être aussi avoir entendu les chansons qu'elle chante par sa fefenêtre?

— Quoi! ces jolies chansons que j'entends chaque soir..... C'est elle qui...

— Fais donc l'étonné... Prouve-moi donc aussi que tu ne la vois pas traverser deux cents fois par jour la cour située sous ta fenêtre, et chaque fois elle lève les yeux...

— Comment sais-tu cela? dit Roquelaure en courant précipitamment à cette fenêtre... Moi je n'ai jamais regardé par là..... pouvais-je me douter?...

— Je sais cela parce que plusieurs de nos compagnons l'ont vu et me l'ont dit... Ah! si j'avais su que tu étais le fortuné prisonnier caché derrière ces barreaux.....

— Pardonne-moi, marquis, pardonne-moi, ce n'est pas ma faute... Pauvre petite femme! Et elle est jolie, dis-tu, accorte... jeune, désirable?

— Hum! je te conseille d'en douter, répliqua la Taulade avec une mine boudeuse... Le fat! Ce n'est pas assez pour lui de faire des passions à la simple vue!

— La voici! la voici! s'écria Roquelaure suspendu aux barreaux... je la vois... oh! la jolie créature!... Peste! les beaux cheveux! les beaux yeux! les belles dents! Elle sourit, elle me voit... Bonjour, madame! merci, madame! votre serviteur jusqu'à la mort, madame...

— Calme-toi! calme-toi, disait la Taulade le tirant par son pourpoint... Comme tu prends feu!...

— Elle est partie! la charmante vision! Ah! mon cher, j'en tiens; c'est fini, je meurs d'amour...

— Bon! quand je disais qu'il est fou...

— Certainement, je suis fou !... Hélas! mon Dieu, elle est partie...

— Il a dit *mon Dieu!* il est fou, il est ivre-mort! Il a dit *mon Dieu!* répétait la Taulade en dansant par la chambre de façon à ébranler les planchers et à faire rebondir les meubles... Il ne te manque plus que de croire aux anges!

— Et quand cela serait? dit Roquelaure en enfonçant son chapeau sur ses yeux, comme s'il allait dégaîner.

— C'est cela; jouons un peu des couteaux, répliqua la Taulade; on te changera de prison et tu perdras madame Dumont... Mon pauvre chevalier, crois-moi, prends ta meilleure mine, car j'entends dans le corridor tes convives que Dumont nous amène.

Roquelaure courut à la guitare, qu'il cacha sous ses matelas, jeta d'un coup de poing les livres accusateurs sous le lit, et comme il voulait en faire autant de la bouteille, la Taulade la vida d'un trait, et reprenant haleine :

— Tu peux la laisser, maintenant, dit-il, elle ne te compromettra plus.

— Et surtout, fit Roquelaure, motus! ne trahis pas le secret de cette digne madame Dumont... c'est d'honneur cela!

— Fat! répliqua la Taulade... avant huit jours il le dira à tout le monde, et le sonnera dans une trompette.

Les convives arrivèrent. C'étaient tous gentilhommes ruinés par les folies de la paix ou les malheurs de la guerre. Ils convinrent unanimement qu'il n'y avait nulle part si bonne compagnie qu'à la Conciergerie. La Taulade les mit insensiblement sur le chapitre de la geôlière, de façon à ce que Roquelaure

pût apprendre toute l'histoire de cette belle, sans compromettre aucunement son secret.

Il sut qu'il était d'usage dans la prison que les nouveaux-venus donnassent les violons à la belle geôlière, et qu'on n'avait pas encore vu un seul prisonnier rester indifférent à tant de charmes. La dame était aimable, et assaisonnait sa beauté d'une coquetterie désespérante. On cita vingt hommes qu'elle avait rendus fous; on n'en put citer un qu'elle eût rendu heureux, et cependant on a bien mauvaise langue en prison.

On parla beaucoup du prisonnier mystérieux que la Dumont avait pris en grâce; les uns niaient, les autres affirmaient; nul ne devina la vérité. Roquelaure, interrogé sur l'effet que lui avait produit la geôlière, répondit qu'amoureux ailleurs, il ne trouvait pas autant d'attraits à la Dumont que ces messieurs le voulaient bien dire. En sorte que, pour jouer trop bien son jeu, il s'attira plusieurs querelles, dont les résultats, faute d'épées, furent ajournés à la sortie de prison. On se sépara de part et d'autre la moustache hérissée.

— Tu les chasseras tous avec ces façons disgracieuses, dit la Taulade.

— C'est pardieu bien mon intention, marquis; ces drôles-là me gêneraient fort dans mes manœuvres amoureuses.

— Alors, je te gênerais aussi, dit le gros marquis en se redressant. Je m'en vais!

— Toi! toi! le meilleur de mes amis! toi, qui me l'as fait connaître. Oh! je veux que nous ne nous quittions pas! Toutes mes joies, toutes mes aubaines, je les partagerai avec toi, marquis.

— A la bonne heure. Je te serai utile. D'ailleurs le mari est si jaloux!

— Un mari jaloux! mais c'est donc le paradis que cette Conciergerie, dont le cœur me paraissait si noir?

Dès ce moment Roquelaure ne quitta plus la fenêtre grillée. Il était sérieusement amoureux. Un regard de la jeune femme le plongeait dans une joie extravagante, et elle lui envoyait cent regards par jour. Il écrivit plus de mille billets, composa des sonnets, des rondeaux et des bouts rimés. Tandis qu'il cherchait les rimes, la Taulade vidait les bouteilles. La jeune femme, de son côté, semblait éprise d'une forte passion pour ce gentilhomme si beau, si hardi, dont les exploits en tout genre avaient défrayé durant un mois les conversations de la ville et de la cour.

Comme il était impossible, malgré la liberté dont jouissait Roquelaure, qu'une entrevue avec son amante eût lieu sans la permission du geôlier, on se contentait en soupirant des billets que jetait Roquelaure; quant à ceux de la geôlière, ils étaient rares et encore insignifiants; ses regards, ses baisers lancés sur le bout des doigts, valaient infiniment mieux.

— En vérité, répétait Roquelaure à son ami, on n'aime réellement qu'en prison. On a le temps, on n'est pas distrait... Corbleu! que les ermites doivent être amoureux!

— Je le crois, répondait la Taulade : je remarque aussi qu'on ne dîne bien qu'en prison. On a le temps, on a même trop de temps, et l'on n'est dérangé par aucune visite à recevoir ou à rendre...

— Restons toujours en prison, dit Roquelaure avec enthousiasme.

— Je le veux bien, ajouta la Taulade ivre-mort.

Cependant le procès du chevalier marchait en dépit des ob-

stacles... Roquelaure reçut la visite de son frère, qui se désespérait...

— Mon bon ami, disait-il au chevalier, tu as Dieu pour partie, et c'est une rude charge... Dieu te perdra...

— Bah ! répliqua Roquelaure, Dieu n'a pas tant d'amis que moi dans le parlement. D'ailleurs, de quoi s'agit-il ? de la prison ? Eh ! mais je ne me plains pas, moi... Qu'on me laisse en prison... N'est-il pas vrai, Taulade ?

— Ma foi, oui ! laissons-nous faire...

Roquelaure n'avait aucune envie d'être élargi. Il en voulait même à ses amis des démarches qu'ils faisaient pour le faire acquitter. Il se vanta de ce dévouement dans un billet à la geôlière, et celle-ci lui répondit :

« Monsieur, vous avez le plus grand tort du monde : un danger réel vous menace. Si vos amis vous veulent du bien, n'y mettez pas obstacle... La justice est une main qui tient bien ce qu'elle tient. »

« Chère âme, répondit Roquelaure en vers, j'aime mieux perdre la lumière que de ne vous voir plus. »

Ce fut alors que l'on parla très-sérieusement de condamner à mort le prisonnier blasphémateur. La geôlière en fut instruite des premières, et envoya le billet suivant à son amant :

« Monsieur, si vous tenez à me voir, vous devez tenir à ne pas mourir. Or, vous mourrez si vous ne vous sauvez... »

Roquelaure prit la plume aussitôt, et répondit par le sonnet suivant :

« Qu'à cela ne tienne, madame ; le guerrier meurt pour sa patrie et pour son roi, l'avare pour son trésor, moi j'ambitionne une gloire pareille, » etc., etc...

Bref, il refusait de se défendre ou de quitter la prison.

Alors madame Dumont eut recours à un stratagème pour décider cet opiniâtre à se sauver, en dépit de lui-même. Un jour, Roquelaure reçut par le messager ordinaire, c'est-à-dire par une ficelle qui montait ou descendait le long des murs, un petit billet dont le contenu le fit tressaillir d'aise. La Taulade était trop occupé d'une sarcelle en salmis pour remarquer l'émotion de son compagnon.

« Chevalier, disait le billet, puisque vous ne voulez pas quitter la prison, puisque pour moi vous risquez la mort, ce dévouement mérite une récompense. Je m'exagère peut-être le prix de celle que je vous réserve. Mais si elle ne convient pas, refusez-la. Mardi, à sept heures du soir, pendant la ronde extraordinaire, quittez vos amis si vous en avez dans votre chambre, et passez dans le cabinet qu'on vous a donné pour garde-robe et pour bibliothèque. Une fois arrivé, heurtez vigoureusement dans l'armoire. Vous trouverez là un moyen de me voir et de passer quelques moments avec moi. »

Roquelaure faillit devenir fou. Il alla visiter plus de cent fois cette armoire, dont le fond était fait de briques, puis il revenait à ses barreaux pour envoyer à madame Dumont les baisers les plus ardents. La Taulade se disait que son ami prenait le chemin qui mène droit à la folie furieuse, et lui promettait Charenton en échange de la Conciergerie.

Le mardi désigné pour le rendez-vous arriva enfin. La geôlière n'avait pas voulu donner à Roquelaure la moindre explication d'avance. Vers neuf heures la Taulade étant entré chez lui comme à l'ordinaire :

— Dînons, lui dit Roquelaure; je me sens un appétit du diable. Voyons, que mangerons-nous?

— Mais il n'est pas l'heure, dit la Taulade... Cependant dînons, si tu veux; puis nous souperons à midi, et à cinq heures nous ferons un petit déjeuner.

— Il faut que je le grise, pensa Roquelaure, sans quoi je ne saurais m'en débarrasser.

En effet, il essaya; mais l'exercice avait fait du marquis un si rude champion que Roquelaure, après les deux repas, faillit se griser lui-même. Il eut recours à un moyen de distraction plus efficace, et, prenant les cartes, offrit à son ami de faire une partie de piquet. De cette façon, il gagna doucement l'heure à laquelle madame Dumont l'attendait.

Sept heures sonnèrent à l'horloge du Palais. Justement une contestation s'était élevée entre les deux joueurs sur un coup douteux. La Taulade avait pour lui l'expérience, Roquelaure voulait recourir à la règle; il se leva donc pour aller chercher dans le fameux cabinet qui servait de bibliothèque un traité des jeux en général et du piquet en particulier. Mais, arrivé à l'armoire, il y vit avec un étonnement joyeux un trou oblong, pratiqué dans une épaisse muraille. Au fond de ce trou rayonnait entre deux bougies placées sur une table le visage charmant de madame Dumont, assise dans une pièce contiguë, et guettant avec inquiétude l'arrivée de son amant.

Roquelaure n'eut pas besoin de commentaires. Il se glissa dans le trou comme une couleuvre, et, s'aidant des pieds et des mains, vint tomber aux genoux de la belle geôlière, rouge de plaisir et d'effroi. On ne saurait compter les baisers affamés dont le chevalier dévora ces belles mains qui ne se retiraient pas,

— Maintenant, dit la jeune femme en se levant... écoutez-moi, chevalier. Regardez bien où vous êtes. Vous êtes dans la buvette des guichetiers, contiguë à ce gros mur de la Conciergerie que j'ai fait percer par un homme à moi. Les guichetiers, occupés en ce moment à la ronde générale, doivent revenir dans vingt minutes; vous avez tout juste le temps nécessaire pour baiser encore une fois ma main, prendre ce manteau, cette épée que je vous ai préparés, et vous enfuir par la rue, sans regarder en arrière.

— Fuir! s'écria Roquelaure; encore! vous me parlez encore de fuir! et cela au moment où nous sommes réunis!

— A ce qu'il me semble, vous voulez qu'on nous surprenne, qu'on me dénonce, et qu'on m'emprisonne, répliqua froidement la jeune femme. Eh bien! monsieur le chevalier, faites à votre fantaisie, ne vous gênez pas pour si peu.

— Oh! généreuse amie, que vous m'avez trompé cruellement!... Eh bien! puisqu'il en est ainsi, je retourne dans ma prison, et, malgré vous, je vous verrai encore.

— Vous êtes fou! le parlement va prononcer contre vous une sentence capitale. Je ne vous sauverai plus une fois que vous serez dans le cachot des condamnés à mort, près de l'oubliette, à trente pieds au-dessous de la Seine! — Me voir! mais une fois mort, vous ne me verrez plus tandis que libre... qui vous empêche de me venir visiter quelquefois?... A quoi servent les manteaux couleur de muraille, les signaux, les promenades où l'on peut se donner rendez-vous?...

— Ah! s'écria tristement Roquelaure, je vois que vous m'avez joué... Qui sait si vous ne subissez pas l'influence de quel-



Marckl del. Langlois sc.

ÉVASION DU CHEVALIER DE ROQUELAURE

de la Conciergerie

ques-uns de mes amis, de mon frère: si enfin vous n'avez pas feint de me distinguer?...

— On vous disait homme d'esprit, chevalier, vous prouvez le contraire... On vous croyait capable d'apprécier une délicatesse, et vous ne parlez que de choses matérielles... Eh bien! non! s'il faut vous le dire, vous ne courez aucun danger... La prison perpétuelle va seulement vous être infligée... C'était pour moi, qui vous aime, entendez-vous bien, le meilleur moyen de ne vous quitter jamais... Je me sacrifie à votre bonheur, et vous ne le comprenez pas! Tant pis pour vous, monsieur; les femmes aiment qu'on leur témoigne un peu de reconnaissance...

Roquelaure se jeta aux pieds de la jeune femme, en lui parlant avec autant de respect que d'amour :

— Pardonnez-moi, dit-il; je devine, j'admire, je me prosterne... Madame, vous êtes un modèle de noblesse et de grâce; j'accepte le bien que vous me faites et l'amour que vous me promettez... Par où faut-il que je parte?...

La geôlière, transportée de joie, ouvrit ses bras au jeune homme, en le remerciant avec le même transport que si elle eût été le prisonnier qu'on délivrait.

A ce moment une exclamation bruyante fit tressaillir les deux amants, qui, se retournant d'un commun accord, aperçurent au trou de la muraille la tête écarlate et les yeux dilatés de la Taulade...

— Ah! ah! disait le gros homme, on se donne donc des rendez-vous sans prévenir les amis... Moi qui t'attendais patiemment! traître! va!... Eh bien! j'assisterai à ton triomphe, scélérat!... Tu vois que j'ai aussi trouvé l'armoire, moi!

— Chut! murmura la geôlière, ce n'est pas un rendez-vous, monsieur, c'est une belle et bonne évasion... Retirez-vous, afin de ne pas nous faire surprendre...

— Me retirer! dit la Taulade, quand il s'agit d'une évasion! Corbleu! j'en suis; attends-moi, chevalier, nous partirons ensemble...

— C'est bien, marquis, fais vite... Vous permettez, chère âme?... Faites deux heureux!

— Je permets de tout mon cœur, dit la jeune femme en riant, mais il ne le pourra pas... Voyez donc... si ses épaules passent, son ventre ne passera jamais.

En effet, c'était un spectacle curieux que les efforts du marquis pour dégager son corps du fourreau de pierre dans lequel il s'était imprudemment aventuré. Ses mains prises le long de son corps, ses épaules comprimées par les parois rocailleuses, commençaient à lui occasionner de vives douleurs, le sang gonflait ses tempes, la sueur coulait de son front...

— Chevalier! chevalier! criait-il, tire-moi par la tête...

— Eh! je t'arracherais le cou...

— Repousse-moi alors, j'agrandirai l'ouverture.

— Le temps nous manque, dit la geôlière... Partez, chevalier, les guichetiers pourraient revenir, tout serait manqué.

— Par pitié! criait la Taulade, écartez une brique au moins...

— Chevalier, partez! insista la jeune femme, ou vous me perdez avec vous... Partez, je le délivrerai...

— Corbieu! sang Dieu! j'étouffe, hurlait la Taulade... Maudite gaîne! Diable d'idée!... pourquoi fuir quand j'étais si bien?

Cependant le chevalier, poussé vers la porte, fit ses adieux au marquis en étouffant de rire, et disparut bientôt, poursuivi jusque dans la rue par les cris de la Taulade, qui répétait :

— Au moins une brique! mon cou s'enfle! je mourrai d'apoplexie!

Madame Dumont, sans égard pour ses cris, l'enferma en disant au travers de la porte :

— Attendez au moins que j'appelle du monde, et sauvons les apparences... On vient! criez! criez! monsieur le marquis.

On venait en effet... La geôlière feignit l'étonnement comme les autres... La Taulade, retiré du moule étouffant dans lequel il gémissait, reprit avec la respiration sa générosité habituelle. Il confessa que son ami Roquelaure, ayant percé un trou pour fuir, avait mal calculé la circonférence d'un corps de deux cent vingt livres, et avait dû se sauver tout seul. Le récit parut assez vraisemblable aux guichetiers; mais quelques envieux élevèrent des doutes, et la malheureuse geôlière, soupçonnée de connivence, fut écrouée avec son mari dans une cellule du Châtelet.

Roquelaure ne fut pas plus tôt en liberté, qu'il apprit l'arrivée d'une douzaine de témoins toulousains qui devaient ruiner sa cause. Certainement la généreuse femme avait prévu cet incident, et hâté la fuite, c'est-à-dire le salut de son ami. Aussi le chevalier se montra-t-il reconnaissant, et par les révélations de la Taulade, par des influences sur les conseillers, obtint la mise en liberté de madame Dumont. Sa reconnaissance se borna-t-elle à la liberté des deux époux? nous n'oserions l'affirmer; mais l'histoire méritait d'être racontée, et le lecteur la terminera selon son caprice.

Tout ce que nous savons, c'est que la Taulade finit par payer ses dettes ou par lasser ses créanciers. Il sortit de la Conciergerie, et reprit le genre d'existence que nous l'avons vu mener à Toulouse et en prison. Un jour qu'il avait dîné trop souvent dans les douze heures, il tomba malade, et en peu d'instants fut réduit à l'extrémité. Roquelaure, mandé aussitôt, comme bien l'on pense :

— Eh! tu veux donc mourir? lui dit-il avec beaucoup d'émotion; corbleu! tu n'as donc plus ni faim ni soif?

— Ce n'est pas l'appétit qui me manquerait, cher ami, mais les forces, répliqua la Taulade d'une voix dolente... Ah! je vois double... la tête s'en va... je vais bien certainement te quitter... Aussi, pour faire les choses en règle, ai-je fait demander un prêtre...

— Un prêtre! s'écria Roquelaure; un prêtre, ici! Diable! la maladie est grave. Un cafard chez la Taulade! Cela ne sera pas, ou j'y perdrai mon nom.

A ce moment un cordelier entra, la face contristée, les mains en dehors.

— Que venez-vous faire ici? dit Roquelaure avec politesse; mon père, je suis l'ami de M. de la Taulade, répondez-moi. — Ne te fais pas de mal, marquis, j'arrange ton affaire.

Le cordelier, tout surpris, répliqua qu'il venait sauver ou du moins assister une âme... Pendant qu'il parlait, la Taulade écoutait non sans anxiété... il connaissait son ami.

— Une âme! s'écria Roquelaure; vous cherchez des âmes par ici, vous, mon père?

Et il se mit à rire de telle façon, que le cordelier scandalisé lui ordonna de se retirer pour ne pas troubler la cérémonie.

Aussitôt Roquelaure, redevenu sérieux, se gratta un moment l'oreille, et détachant un fusil du mur, coucha en joue le bon père, malgré les cris et les prières de la Taulade.

—Quoi! s'écria le cordelier, un meurtre! au secours!

—Mon père, répondit Roquelaure, mon ami, que voici, a vécu chien, il faut qu'il meure chien; retirez-vous, s'il vous plaît, ou je vous lâche un coup de fusil..... c'est notre mode d'absolution à nous autres.....

Le cordelier, épouvanté du blasphème, épouvanté de la gueule béante du fusil, consultait du regard la Taulade. Celui-ci fut alors saisi d'un si violent éclat de rire, que son estomac et son ventre se dégagèrent, et qu'il fut hors de danger en un moment. Quant au père, il s'était précipité par les montées avec force signes de croix, ne sachant, du moribond ou du vivant, lequel était le plus impie.

Ce trait, postérieur à l'évasion de Roquelaure, semble annoncer que sa conversion à la Conciergerie n'avait été que passagère.

Sous Louis XIV, dont le règne va nous occuper, la Bastille à servi de prison aux personnages les plus importants, aux criminels les plus odieux; elle semble avoir absorbé toutes les vengeances du grand roi.

Cependant nous trouvons, dans un manuscrit complétement inédit (9), la relation du procès et du supplice d'un gentilhomme du prince de Condé, nommé François de Barbezieux, qui, pour crime de trahison, fut enfermé à la Conciergerie, jugé par le parlement, et condamné à être décapité en place de Grève, au mois de mai 1657. *Ce qui se fit*, ajoute tranquillement le grave magistrat au journal quotidien duquel nous empruntons ce document.

Ce n'est pas que la Conciergerie n'ait aussi de volumineux registres d'écrou à cette époque ; mais, il faut le dire, les prisonniers de la Conciergerie n'offrent pas assez d'intérêt à l'historien pour qu'il consente à fouiller dans ce bourbier hideux de crimes et de supplices. L'époque seule des empoisonnements appelle notre attention, et nous inscrivons dès le début la marquise de Brinvilliers, dont l'histoire a été racontée en détail dans *les Crimes célèbres*, et en général dans *la Bastille* à propos des prêtres empoisonneurs. Contentons-nous d'enregistrer pour mémoire une date et un écrou. Cet écrou, écrit entièrement de la main de l'exempt Desgrez, sur le registre d'entrée des prisonniers, résumera tout le récit que nous n'avons pas dû faire.

DU 25 AVRIL 1676.

« La dame d'Aubray, femme du marquis de Brinvilliers, arrestée par nous, prisonnière dans la ville de Liège, de l'ordre du roy, et amenée ez-prisons de céans en conséquence de l'arrest de la Cour, en date du trente-un mars dernier, à la requeste de monsieur le procureur général.

» DESGREZ. »

DU 25 AVRIL 1676.

« La dame, marquise de Brinvilliers, arrestée et recommandée par moy, huissier du parlement, en vertu de l'arrest de la Cour, du dix-huit avril dernier, à la requeste de Marie-Thérèse Mangot de Villarseaux, vefue de defunt messire Antoine d'Aubray, comte d'Offermont, conseiller du roy en ses conseils, et maistre des requestes ordinaires de son hostel,

lieutenant civil de la ville, prevosté et vicomté de Paris, pour laquelle domicile est eslu en la maison de maistre Leleu, procureur de la Cour, size rue Salle-au-Compte, derrière Saint-Leu Saint-Giles, pour lui estre son procès fait, au desir dudist arrest.

» AUMONT. »

Il nous faut aller loin pour rencontrer un nom remarquable parmi la foule des voleurs et des bandits qui croupirent dans les cachots de la Conciergerie. Passons à la régence, sous le règne des billets de la banque de M. Law, et nous verrons un gentilhomme de grande maison, le comte de Horn, assassiner dans un cabaret, comme un bandit subalterne, un usurier auquel il voulait escroquer quelque argent. Ni les larmes de ses amis, ni l'influence de la noblesse, n'arrachèrent au régent la grâce du coupable, qui paya de sa tête ce *moment d'erreur*. Un pareil châtiment satisfit médiocrement le peuple, envers qui chaque jour se commettaient tant d'excès horribles, mais cachés, en sorte qu'il n'obtenait pas de réparations, parce qu'il n'y avait pas de scandale. N'est-il pas horrible de subordonner l'application et l'efficacité de la loi à une question de publicité?

Sous le règne de Louis XV le Bien-Aimé, au milieu du dix-huitième siècle, alors que brillaient l'esprit de Voltaire et la philosophie, flambeau de cette époque, se produisit l'un des plus cruels abus de la force et de la vengeance, l'un des plus abominables attentats du pouvoir despotique et de l'esprit courtisanesque, en un mot le supplice de Damiens.

Ce roi, que l'amour de ses sujets avait enivré d'orgueil et conduit à l'aveuglement, ce roi qui disait naïvement, un soir que la foule se pressait autour de lui pour baiser ses mains et

ses habits : « Qu'ai-je donc fait pour être aimé ainsi? » Louis XV avait fini par devenir odieux à ce même peuple à force de débauches et de crimes. La régence, de triste mémoire, paraissait une époque austère près de ce règne dégénéré en une perpétuelle orgie. En un mot, le peuple français, si crédule, si confiant, si dévoué lorsqu'il aime, en était venu à croire que les enlèvements sous prétexte de vagabondage ordonnés par le ministère de Louis XV, et la disparition de quelques enfants, étaient l'œuvre des agents du roi, auquel ses médecins ordonnaient des bains de sang humain pour réparer ses forces épuisées par des excès de tout genre. On répandit le brui que ces enfants égarés, ces femmes disparues, étaient égorgés dans un coin de Versailles.

Quand de pareilles rumeurs s'accréditent, c'est que l'état touche à une ruine terrible; quand un homme, un roi est accusé de semblables horreurs, sa vie ne tient plus qu'à un fil. La révolte éclata et fut bientôt comprimée par les soldats suisses et les gardes françaises. La Conciergerie reçut dans ses gouffres plusieurs mutins, qui n'en sortirent que pour être pendus ou pour disparaître, par les oubliettes, dans la Seine.

Ce ne fut pas tout : Louis XV, qui ne demandait à conserver la France que jusqu'à la fin de sa vie, trouva l'attitude des parlements trop fière, et leur retira la plus grande partie de leurs priviléges. Tout ce mal venait de la question janséniste, soulevée par la bulle *Unigenitus*. Louis XV, en frappant ce coup d'état qui rappelait Louis XIV, oubliait que la royauté s'était affaiblie depuis cent ans par les abus, tandis que l'autorité populaire avait grandi par la souffrance et les épreuves. Les magistrats donnèrent leur démission. Ce fut une telle conflagra-

tion à Paris, que l'on s'y attendait à une révolution; mais Louis XV s'occupait bien de Paris! il habitait à Versailles.

Cependant, le 5 janvier 1757, au moment où il montait en voiture dans la cour du château, un homme, s'approchant de lui, le piqua au côté avec un instrument qu'il garda paisiblement dans sa main, car il n'essaya pas de fuir. A l'instant même on s'empresse, on arrête l'*assassin*, on lui arrache son arme, qui n'était autre chose qu'un canif.

Cet homme, interrogé, déclara s'appeler Robert-François Damiens, laquais de profession, né aux environs d'Arras. Aux reproches furieux qu'on lui adresse, il répond qu'il n'a pas voulu tuer le roi, que la chose est certaine, attendu que s'il eût cherché la mort d'un homme, il n'eût pas choisi une lame de canif et n'eût pas frappé dans les côtes.

—Le roi est exécré, dit-il; les représentations du parlement, les plaintes du peuple, ne changent rien à ses mœurs, à ses excès. Tôt ou tard le châtiment pouvait l'atteindre, et il eût été terrible; j'ai voulu avertir le roi, le forcer à la réflexion. Mon canif est le précurseur du poignard... la piqûre peut lui épargner une mort cruelle et l'infamie.

Ces mots, prononcés sans emphase, produisirent une profonde impression sur les serviteurs de Louis XV; mais il eût été de mauvais goût d'admettre un avertissement donné sous cette forme. Louis XV préféra le rôle d'un homme assassiné; il déclara que, près de Damiens, Ravaillac n'était qu'un enfant espiègle. C'est pourquoi, au lieu de faire enfermer ce laquais à Bicêtre comme un fou, manœuvre si familière aux gouvernements de cette époque; au lieu de se donner le mérite de la

clémence, vertu bien facile à quiconque est victime d'une égratignure, le roi ordonna qu'on instruisît l'affaire avec la plus grande sévérité. De la clémence!... jamais un lâche, jamais un homme amoindri, usé par la débauche, ne comprend la générosité, vertu qui émane de la force.

Le peuple, qui méditait une révolte sérieuse, fut consterné de cet attentat. Tous les partis s'empressèrent de se l'attribuer réciproquement. Ce coup de canif sauva la monarchie absolue; car la nation, dont l'instinct est toujours noble et digne, quoi qu'on en dise, voulut repousser le soupçon de complicité dans l'assassinat, et ne donna pas suite à cette exaspération, qui, peu à peu, soulevait contre le trône ses vagues irritées. L'émeute recula devant le régicide, et Damiens comparut aux assises du parlement dans le silence d'une paix générale.

Il est certain qu'il ne fut poussé par aucune influence étrangère; il était l'un de ces enthousiastes comme chaque mouvement de crise en suscite, qui se croient prédestinés à faciliter le passage de cette crise, et à qui l'occasion met une arme dans la main. Damiens put être un fou, peut-être fut-il réellement le précurseur salutaire qu'il prétendait être; à coup sûr, ce n'était pas un meurtrier. Jean Châtel, Jacques Clément, Ravaillac, ne s'étaient point servis d'un canif pour mener à bien leur entreprise.

L'arrêt que rendit le parlement se ressentit du malaise de la fausse position où le crime venait de placer le parti populaire; la sévérité en fut exagérée à dessein. Mais si le parlement crut devoir appliquer au coupable le maximum d'une pénalité dont le simple énoncé fait frémir d'horreur, c'est qu'il espérait bien du bon sens et de la miséricorde de Louis XV. On va voir en

présence l'esprit public et la vengeance royale. Le bourreau prononcera.

Damiens avait hérité du cachot de Ravaillac, en attendant qu'il héritât de ses tortures, capitalisées par la peur et la férocité

Il avait un père, une femme, une fille, un frère et d'autres parents à Arras. L'arrêt du parlement bannit les trois premiers à perpétuité, ordonna aux autres de changer de nom, et ordonna que la maison où il était né serait rasée jusqu'aux fondations. Ces malheureux avaient préalablement été appliqués à la torture. Il furent transférés tous dans les prisons de la Conciergerie.

Quant au régicide, comme on craignait qu'il ne voulût se soustraire par la mort aux raffinements de barbarie qu'on méditait contre lui, on l'enchaîna dans sa prison sur une sorte d'estrade matelassée, de façon à ce qu'il ne pût faire aucun mouvement de nature à compromettre sa sûreté. C'est là que ses juges instructeurs vinrent l'interroger, ordonnant parfois une petite question pour solliciter l'aveu que Damiens se refusait à faire d'une prétendue complicité. Ce supplice dura deux mois environ avant l'arrêt du parlement, qui prononça la peine du tenaillement, de l'écartellement et du bûcher.

Lorsque Damiens parut sur la place de Grève, après l'amende honorable, il jeta d'abord un timide regard sur la multitude immense accourue à ce spectacle. Les femmes, dit un témoin oculaire, s'y étaient portées en foule, et elles furent les dernières à détourner leurs regards de l'horrible scène. Ensuite, Damiens, qu'on venait de déshabiller pendant la lecture de l'arrêt, examina tristement ses membres mis à nu, comme pour se demander s'ils pourraient avoir assez de vigueur jus-

qu'à l'épuisement des supplices. Ce sentiment muet fut compris de toute l'assistance.

Alors le coupable fut renversé sur l'échafaud, la face tournée vers le ciel; on lui attacha dans la main droite le canif avec lequel il avait frappé Louis XV, et comme on avait empli cette main de soufre, on la fit brûler lentement. Damiens poussa un rugissement qui fit frémir la foule, puis il se tut; la fin de cette torture ne lui arracha plus une plainte. Cependant, avec des tenailles tranchantes, on lui enleva des morceaux de chair aux bras, aux cuisses, au gras des jambes, aux mamelles, il se tut; ce n'est qu'au moment où sur ces plaies béantes coulèrent le plomb fondu, l'huile bouillante et la cire liquide, ce n'est qu'à ce moment d'effroyable souffrance qu'il éclata en cris déchirants. Alors les chevaux s'approchèrent pour l'écarteler. C'étaient des chevaux neufs et qui tirèrent mal. Ce supplice dura une heure; les membres ne se détachaient pas. On rapporte un mot d'une dame placée sur un des balcons de la place de Grève : « *Pauvres chevaux!* » dit-elle, voyant ces animaux qui s'épuisaient en efforts sans pouvoir avancer. Ce mot, c'est l'époque!

La nuit tomba; le peuple pouvait se lasser d'horreurs. Damiens vivait encore! Les inspecteurs du supplice ordonnèrent aux bourreaux de trancher les muscles et les nerfs des ligatures; ils obéirent. Les chevaux purent enlever deux cuisses et arracher un bras. Damiens vivait encore; il expira au démembrement du deuxième bras. Ces débris palpitants furent jetés pêle mêle dans le bûcher préparé à gauche de l'échafaud.

Cependant Louis XV était guéri au bout de trois jours du coup de canif de Damiens. Nous nous abstiendrons de qualifier

cette barbarie. Seuls de tous les hommes, les sauvages démembrent ainsi leurs ennemis ; mais ils ont une excuse : ils les mangent.

Quelques années avant Damiens, avait passé par les cachots de la Conciergerie le fameux contrebandier Mandrin, dont nous ne raconterons point ici la populaire histoire, et qui, d'ailleurs, appartient plus spécialement aux prisons de Valence, puisqu'il fut condamné à mort et exécuté en cette ville. Le cachot que, dit-on, habita Mandrin, était situé sous le promenoir des hommes, à quelque distance des cachots adjacents à la rivière.

Le chevalier de la Barre aussi vint à la Conciergerie pour faire réviser son procès. Jeune homme infortuné, que la plus impitoyable des justices, la justice ecclésiastique, poursuivit pour fait de sacrilége, et qui mourut pour une espiéglerie dont il n'est pas même prouvé qu'il fût coupable. C'était en 1767 ; cent ans avant, le chevalier de Roquelaure avait évité trois fois un châtiment mérité par cent crimes de même genre.

Puis, vint le fameux empoisonneur Derues, monstre vomi des enfers, tartufe assassin. Il fut rompu vif le 10 mai 1777.

Ce fut ensuite le tour du brigand Poulailler, que sa maîtresse livra dans un accès de jalousie. Elle l'avait invité à se cacher chez elle. Il y vint, et tandis qu'il prenait son repas, on entendit des pas dans l'escalier. Il demanda, inquiet, quel était ce bruit.

— C'est ma vengeance, répliqua-t-elle.

Maintenant une grande partie de notre tâche est accomplie. Le lecteur n'exigera pas que nous développions une à une, devant lui, ces iniquités punies par la prison et par l'échafaud, registres sanglants ou fangeux qui nous ont glissé des mains,

soit par dégoût, soit par terreur. Ne glorifions pas le crime. Un moment va venir où l'un des prisonniers de la Conciergerie dira audacieusement qu'il a tué pour se faire un nom.

Derues et ses confrères de la Conciergerie ancienne ne tuaient que pour de l'argent.

Dans la nuit du 10 au 11 janvier 1776, un nouvel incendie dévora le Palais et une partie des bâtiments de la Conciergerie, qui fut, dès lors, reconstruite sur un nouveau modèle, et les travaux furent achevés vers 1779.

TROISIÈME ÉPOQUE.

Réforme du régime des prisons. — Situation de la Conciergerie sous Louis XVI. — Olivia. — Procès du collier. — Madame de la Mothe, marquée et fustigée furtivement par le bourreau. — Abolition de la torture. — Louis Tonnellier. — De nouveaux tribunaux remplacent les parlements. — Opinion des coupables et des juges sur le nouveau mode de procédure. — L'encombrement des prisons. — La révolution et les prisons. — Les Suisses du 10 août. — La Conciergerie. — Jugement et exécution du major Bachman. — Causes générales des massacres. — La Commune de Paris et les massacreurs. — Robespierre, Danton, Fabre d'Églantine, Manuel, font élargir des prisonniers. — Mort de Montmorin. — Terreur de quelques Suisses. — Mort des gardes du corps la Réalle et la Collinière. — Suicides de plusieurs détenus. — Mort et supplice de la belle bouquetière. — Les juges du tribunal des massacres. — — Cazotte. — Jugement et exécution de l'assassin Pierre Bardol. — Treize émigrés à la Conciergerie. — État des prisons en décembre 92. — Arrêté de la nouvelle Commune. — Rapport au ministre de l'intérieur sur la Conciergerie. — Louis Guyot Dumollans. — Nicolas Luthier. — Blanchelande. — Miaczinski. — Conspiration de la Rouarie. — La Guyomarais. — Histoire mystérieuse de cette conspiration. — Treize condamnés à mort. — Les assassins de Léonard Bourdon. — Marat et Charlotte Corday. — Gorsas. — Histoire des Chemises. — Le pamphlétaire Tisset. — — Translation de Marie-Antoinette à la Conciergerie. — La Conciergerie en 93. — Le duc d'Orléans et la reine. — Égards des gens de la maison pour la prisonnière. — Diverses tentatives d'évasion. — L'œillet rouge du chevalier de Rougeville. — Occupations de la reine en prison. — La Terreur. — Exécution de la reine. — Philippe Égalité. — Duchâtel. — Riouffe. — Les Girondins. — Les généraux Custines, Brunet, Houchard. — Le duc de Lauzun. — Lamarlière. — Quétineau. — Le maréchal Luckner. — Barnave, Duport, Dutertre. — L'évêque Lamourette. — Gilbert-Desvoisins. — D'Éprémenil et Chapellier. — Bailly. — Manuel. — Kersaint, Rabaud Saint-Etienne. — Adam Lux. — Sa passion pour Charlotte Corday. — Girey Dupré. — Le colporteur Girouard et la femme Faucher. — Madame Roland. — Olympe de Gouges. — Jeanne Vaubernier, comtesse du Barry. — Lepitre. — Détails sur la Conciergerie. — Histoire du chansonnier Pitou. — Ses mésaventures. — Girey Dupré et Venance, ex-capucin. — Les méprises de la salle des morts. — Les Hébertistes et les Dantonistes. — Camille Desmoulins. — Robespierre. — Saint-Just. — Couthon. — Simon. — Les thermidoriens. — L'histoire de la révolution écrite sur les sommaires des écrous. — Fouquier-Tinville. — Romme, Bourbotte, Duroy, Soubrany, Duquesnoy. — Goujon. — Régime de la Conciergerie sous la république. — Les contributions forcées. — L'égalité en prison. — Les furies de guillotine. — le Directoire. — Le chevalier de Bastion. — Ceracchi, Aréna, Topineau-Lebrun. — Cadoudal. — Lesurques.

Nous avons dû passer rapidement sur le régime de la Conciergerie pendant les deux premières époques. L'histoire ne fournit pas de documents certains, et l'intérêt public semble ne s'être attaché jamais à une prison destinée plus spécialement que les autres au logement des criminels.

Mais maintenant, l'époque révolutionnaire, qui approche, et qui va remplir la Conciergerie de détenus politiques, ramène un intérêt puissant sur les détails de la vie intime du sombre édifice. Là où toute la France a passé en raccourci, il y a bien quelque chose à dire.

Après l'incendie de 1776, Louis XVI régnait, et suivait les conseils de Turgot. La sollicitude du roi et du ministre amena de notables améliorations dans le régime des prisons. C'est en 1780 que furent démolies les deux plus horribles prisons de Paris, le For-l'Évêque et le Petit-Châtelet. C'est par suite de leur suppression que l'hôtel de la Force fut acheté le 23 août 1780, pour loger les hôtes des deux maisons détruites. Voici ce que dit de la Conciergerie, à cette époque, l'Anglais John Howard, qui fit plusieurs voyages en France dans un but d'amélioration du régime général des prisons.

« La Conciergerie a une cour aérée, longue de 105 pieds, large de 114. Il y a une belle place; les cachots y sont obscurs et infects; on y a construit une nouvelle infirmerie, avec des lits qui ne reçoivent chacun qu'un malade. Il y avait une chambre de torture qu'on ne retrouve plus. Les prisonniers paraissent tranquilles et calmes. En 1776, il y avait dans cette prison 99 hommes et 22 femmes sur la paille, 13 hommes et 14 femmes dans l'infirmerie, 25 hommes dans les cachots, et 29 qui payaient leurs chambres; en tout 202 prisonniers. En mai 1783, il y avait 126 hommes sur la paille, 18 à l'infirmerie, 16 dans les cachots, 22 pensionnaires; en tout 182 prisonniers. Quelques-uns payent 45 livres par mois pour leurs chambres, d'autres 22 livres 10 sous, d'autres 7 livres 10 sous. »

Dans la fameuse affaire du collier de la reine, la fille Olivia,

accusée d'avoir joué le rôle de Marie-Antoinette dans les entrevues nocturnes accordées au cardinal de Rohan, fut détenue à la Conciergerie, où elle accoucha pendant le procès.

C'est à la Conciergerie que madame de la Mothe, principale accusée, fut surprise en sa chambre, dit-on, par le bourreau, qui, la trouvant au lit, la dépouilla, la marqua d'un fer chaud, et la fustigea, exécutant ainsi furtivement l'arrêt du parlement, que la cour n'osait faire exécuter en public, de peur de quelque révélation de la condamnée.

Louis XVI avait donc aboli la torture préparatoire, et l'on pouvait croire que sous un régime de liberté disparaîtrait aussi ce luxe de tortures qui accompagnaient la mort sous le régime de l'ancienne pénalité. Voici pourtant un fait curieux, postérieur à la prise de la Bastille :

Le 11 août 1789, un prisonnier nommé Tonnellier, détenu à la Conciergerie et appelant d'un jugement rendu le 22 novembre 1787, par le prévôt de Château-Laudon, qui le condamnait à être rompu vif, pour avoir assassiné d'un coup de fusil François Gauthier, voyait sa sentence confirmée par le parlement de Paris. Voici la sentence :

« La Cour... etc., etc., condamne ledit Louis Tonnellier à avoir les bras, jambes, cuisses et reins, rompus vifs par l'exécuteur de la haute justice, sur un échafaud, qui, pour cet effet, sera dressé dans la place publique de Château-Landon... Ce fait, mis sur une roue la face tournée vers le ciel, pour y demeurer tant et si longtemps qu'il plairait à Dieu de lui conserver la vie... etc., etc...

» Fait en parlement, le 11 août 1789.

» *Collationné* : HÉBERT. *Signé* : LEBRET. »

Mais dès le mois d'octobre suivant, par suite de réformes apportées dans la jurisprudence, le Châtelet de Paris faisait disparaître la chambre de torture, et en appliquait le local à l'instruction publique.

Une des conséquences de la révolution qui venait d'avoir lieu fut de mettre en mouvement toutes les passions, et les arrestations devinrent nombreuses, si nombreuses qu'en peu de temps les prisons furent encombrées. A mesure que l'Assemblée constituante démolissait l'édifice vermoulu de l'ancienne procédure, elle créait de nouveaux délits à ces criminels, qui, disaient-ils naïvement, ne s'y reconnaissaient plus dans ce déluge d'articles et de codes nouveaux. Mais voici la compensation :

Au 1er juin 1790, il y avait plus de 800 détenus au Châtelet. On attribuait cet encombrement aux formes nouvelles, qui donnaient plus de latitude à la défense des accusés. Aussi, le lieutenant-criminel Talon disait-il à l'Assemblée constituante, dans le sein de laquelle il avait été mandé avec les officiers du Châtelet : « Depuis qu'on a donné un conseil aux accusés, on ne peut plus obtenir d'eux aucun aveu, *et la justice est bien embarrassée.* »

Sur les instances de Bailly, l'Assemblée mit le château de Vincennes à la disposition de la Commune de Paris, pour y renfermer, en attendant mieux, le trop plein des prisonniers de Paris.

En janvier 1791, il y avait 350 prisonniers à la Conciergerie, 500 ou 600 au Châtelet, et 500 à l'hôtel de la Force. A ce moment les tribunaux manquaient de gradués et surtout de conseils, à ce point qu'ils s'empruntaient des juges pour en-

tendre les causes, et quelquefois l'accusateur public pour défendre les prévenus.

Parmi les causes de cet engorgement de prisons, on a cité la publicité des audiences, qui, dit un auteur contemporain, « sont suivies par une horde de gens oisifs et misérables, qui viennent prendre des leçons de crime de la bouche des accusés et de celle de leurs conseils. Le sanctuaire de la justice s'est transformé en école d'escroquerie. »

Une autre occasion de crimes se trouvait dans la facilité des contrefaçons du papier-monnaie et de son émission. Les faussaires étaient le plus souvent établis dans les prisons mêmes. Nous verrons plus tard quelques geôliers ou concierges favoriser cette industrie en faisant circuler au dehors les faux assignats fabriqués sous leurs verrous.

En octobre 1791, il entrait à la Conciergerie 90 prisonniers; il n'en sortait que 32. Le nombre des détenus pour crimes augmentait également; on en avait trouvé en 1790 :

Prévenus de crimes. . .	438
— de fraude. . .	52
Total. . .	490

Tandis qu'en 1791 il y était entré 1192 prévenus de crimes, 6 prévenus de fraude. Total : 1198; différence en plus sur l'année précédente, 708!

Voici un état de la Conciergerie au 1er janvier 1792 :

	hommes.		femmes.	enfants.
Au préau.	332	Au préau. . .	60	
Aux secrets ou cachots.	25	A l'infirmerie.	1	
A l'infirmerie.	22			4
	380		61	4

En tout 445.

Le concierge, à cette époque, se nommait Hubert. Il était allé pour ses affaires à Crespy, et le bruit courut qu'il avait émigré, qu'il était à Coblentz. Cette accusation fut aggravée par l'évasion de 8 prisonniers arrêtés pour assassinat sur le grand chemin. Ils s'étaient enfuis de la Conciergerie dans la nuit du 6 au 7 octobre 1791.

La Conciergerie renfermait, outre les détenus pour crimes qualifiés, des prisonniers pour dettes, et l'on cite un riche Anglais, lord Marcrun, qui s'obstinait à ne pas payer une forte somme en lettres de change qu'il disait lui avoir été escroquée au jeu. Il dépensait dans la prison plus de cent mille livres par an.

Le 30 août 1791, un rapport fut lu en séance publique de la société de médecine; on y trouve ces tristes détails : « Après avoir rencontré un préau vaste et aéré, des galeries spacieuses, des parloirs commodes; après avoir vu des chambres salubres pour les pensionnaires (celle de l'Anglais aux cent mille livres devait être une de celles-là), on est révolté du tableau que présentent les lieux qui servent d'asile au plus grand nombre de prisonniers.

» Les uns sont ensevelis pendant toute la nuit dans des caveaux noirs où règne une humidité pourrissante, et où l'air du dehors ne peut pas pénétrer; les autres sont resserrés perpétuellement dans des cachots à demi méphitiques, et n'y reçoivent d'autre lumière que celle d'un caveau sombre qui les précède. Ces cachots sont pratiqués dans le fond de plusieurs tours appelées *grands et petits Césars*, noms qui semblent attester l'antiquité de ces affreuses demeures, en retraçant la suite nombreuse des infortunés qui y ont langui. »

Avant Louis XVI, il n'y avait pas d'infirmerie, comme on le voit par le rapport de John Howard. « Les infirmeries, dit l'auteur du rapport de la société de médecine, sont assez grandes, mais froides et humides; les croisées n'y jettent qu'un jour funèbre, et on y guérit difficilement du scorbut. » Aussi demandait-il qu'on établît d'autres infirmeries, qu'on abandonnât ces caveaux obscurs, dits *chambres de paille*, et qu'on y substituât des dortoirs grands et aérés, qu'il serait facile de construire très-sainement à l'entrée de la galerie du même côté. Il proposait pour accélérer la ruine de ces horribles cachots de construire à l'extrémité du grand préau des cellules isolées. Ce plan a été mis en exécution de nos jours.

Ce rapport même nous apprend qu'une société charitable fournissait aux prisonniers du Châtelet et de la Conciergerie une chemise tous les quinze jours. Howard avait déjà signalé ce fait avec les détails suivants :

« Un homme actif et charitable, l'abbé Breton, se donna tous les mouvements nécessaires pour former un fonds dont les revenus fussent appliqués à ce genre de bienfaisance. On a réuni et l'on entretient à cet effet cinq mille chemises. Les plus anciens prisonniers sont chargés de veiller sur les chemises qui sont dans la prison: chaque samedi ils en rendent un nombre égal à celui des prisonniers. La société les en récompense. »

Si affreux que fût l'aspect de la Conciergerie à cette époque, il y avait une grande différence entre la prison de 1792 et celle des années qui précèdent la révolution, même après les réformes tentées par Turgot et Louis XVI. Voici le relevé comparatif des décès depuis 1786 jusqu'en 1791. N'oublions pas que les trois dernières années les prisons étaient encombrées.

	hommes.	femmes.	
1786. . .	38. . .	12. . .	50
1787. . .	29. . .	2. . .	31
1788. . .	39. . .	3. . .	42
1789. . .	94. . .	11. . .	105
1790. . .	57. . .	4. . .	61
1791. . .	22. . .	1. . .	23

Cette diminution dans le nombre des décès tient à des causes faciles à expliquer. Sous l'ancien parlement, la Conciergerie recevait des prisonniers extraits des siéges inférieurs de province, chargés de chaînes, exténués de fatigue, usés par la faim, le froid et la misère. La longueur des procédures et les renvois de tribunaux en tribunaux minaient la santé des plus forts, usaient le moral des plus intrépides; par suite la prison de la Cour appelée à juger en dernier ressort était le plus souvent un tombeau où se terminait la vie du prisonnier perdu, sans appui, sans consolation, sans argent, au milieu du bruit de la capitale!

On sait que les premières manifestations populaires qui agitèrent Paris quelques jours avant la révolution eurent pour objet et pour prétexte les prisons. L'emprisonnement des gardes françaises à l'Abbaye en juin 1789, leur mise en liberté par le peuple, l'ouverture des prisons de la Force et du Châtelet le 13 juillet, veille de la prise de la Bastille, le pillage de la maison de Saint-Lazare, tels sont les faits qui prouvent cette assertion. Seule, la Conciergerie ne fut pas prise et vidée par le peuple, car on savait que là étaient renfermés uniquement des criminels qui, dans tous les temps et sous tous les régimes, doivent compte à la loi et à la société des crimes qu'ils ont commis. Au

Châtelet même, lorsque les prisonniers, avertis des événements, voulurent s'échapper et menacèrent les geôliers, ceux-ci appelèrent à leur secours le peuple, qui vint prêter main-forte à la justice, et réintégra les prisonniers dans leurs cachots.

Jusqu'à l'époque du 10 août 1792, la Conciergerie ne renferma donc que des criminels ordinaires. La politique ne s'était pas encore faite sa pourvoyeuse. A cette époque on y écroua une partie des Suisses pris à l'attaque des Tuileries, et beaucoup de personnes arrêtées dans les visites domiciliaires qui eurent lieu vers la fin de ce mois.

La commune insurrectionnelle du 10 août prit, quelques jours après cette époque mémorable, l'arrêté suivant :

« L'assemblée décrète qu'il sera nommé dans son sein une commission de six membres chargés de surveiller les prisons, de donner tous leurs soins à ce que les individus soient sainement et sûrement réunis, de faire toutes les recherches nécessaires pour découvrir les fabrications et distributions de faux assignats, trop communs dans ces repaires du crime, et enfin d'examiner la conduite des geôliers, et de prendre tous les renseignements propres à assurer la punition du crime et la justification de l'innocence. »

Les commissaires nommés furent : Léonard Bourdon, depuis député à la convention ; Coulombeau, depuis secrétaire greffier de la commune ; Charles Truchon, dit l'homme à la longue barbe, qui figura dans les journées de septembre ; Godard, et Jacob.

Le 24 août, par ordre de Santerre, alors commandant en chef de la garde nationale parisienne, on écroua à la Conciergerie plusieurs officiers suisses, au nombre desquels figurent

d'Affry, Maillardor père, Bachmann, Salis, Wild, Zimmermann, Alemann, et Maillardor fils. Le 17 août avait vu établir un tribunal criminel extraordinaire pour juger les conspirateurs du 10 août. Bachmann fut le quatrième condamné par ce redoutable tribunal, et le premier que la Conciergerie ait fourni, depuis la révolution, à l'échafaud politique. Il était major général des Suisses, et avait en cette qualité combattu bravement aux Tuileries, au poste que le colonel d'Affry avait déserté pour cause d'indisposition. Bachmann fut jugé les 1er et 2 septembre; le second jour, vers la fin de son interrogatoire, la salle d'audience fut envahie par une foule furieuse qui, interrompant le président Mathieu, lui demanda de livrer l'accusé au peuple, dont la vengeance allait faire justice de ses ennemis.

A ces mots, suivis d'un tumulte horrible, les Suisses qu'on avait tirés de la Conciergerie pour déposer au procès, se couchèrent sous les bancs de l'audience afin d'échapper aux regards des hommes armés qui avaient fait irruption dans la salle. Les juges, consternés, demeuraient irrésolus.

Seul, Bachmann garda une attitude calme. Depuis trente-six heures que durait l'audience, il n'avait pas reposé un instant. Bien plus, il descendit du fauteuil où il était assis pour aller à la barre s'offrir aux coups des furieux.

— Citoyens, s'écria le président, respectez la loi; elle protége l'accusé tout en le tenant sous son glaive.

La foule, mobile et impressionnable, sortit sans murmure de la salle et revint aux prisons de la Conciergerie continuer son œuvre de mort, car elle avait déjà tué vingt-deux prisonniers avant de monter au tribunal. C'était en effet le 2 septembre, premier jour des massacres.

Nous avons exposé, dans l'*Histoire de Bicêtre*, les causes générales de cette effervescence du peuple parisien au mois de septembre 1792. La tâche devient plus rude à mesure qu'on pénètre plus profondément dans les détails de cette œuvre mystérieuse. La commune de Paris ne peut en repousser la responsabilité. Elle ordonna les massacres et les organisa. Ceux qui prirent la terrible initiative de ce coup d'état ne furent poussés au carnage ni par l'avidité, puisque les dépouilles des victimes furent consignées au greffe, ni par l'ambition, puisqu'il ne s'agissait plus de prendre la place de malheureux déjà tombés au dernier rang de la hiérarchie républicaine. Leur sanglante politique émanait du danger pressant, d'une guerre étrangère combinée avec une guerre civile déjà flagrante. Tous les documents que fournit l'histoire offrent les preuves d'une préméditation, disons plus, d'une combinaisons évidente. Les égorgeurs furent choisis et enrégimentés par la commune. C'étaient des citoyens établis à Paris, patentés et domiciliés dans le quartier même de la prison où se faisaient les massacres. Ces citoyens touchèrent, il est vrai, le montant des bons donnés par la commune, non pas à titre de salaire, mais à titre d'indemnité pour le temps qu'ils avaient perdu. Des tribunaux de circonstance guidèrent les armes du peuple pour les diriger plus sûrement contre telle ou telle tête. Et si la commune tua ces jours-là les ennemis qu'elle voulait tuer, elle épargna les prisonniers dont la mort ne lui paraissait pas utile à ses vues.

Robespierre, Danton, Manuel, Marat, sauvèrent une grande quantité de détenus en les faisant sortir à l'avance; moines, prêtres, nobles même, échappèrent au massacre par la protection de ces hommes, qui prouvèrent ainsi que leur tâche s'ac-

complissait avec discernement. Robespierre fit renfermer et garder par des sentinelles, au collége Louis-le-Grand, l'abbé Bérardier, principal, qui avait été son professeur (10). Aux Carmes, Manuel alla trouver le 1er septembre, veille des massacres, quatre religieux de ce couvent, âgés et infirmes, auxquels il recommanda, sous peine de la vie, de se tenir renfermés dans leurs cellules sans prendre garde à ce qui se passerait autour d'eux dans la journée du lendemain. Ce lendemain venu, des factionnaires furent placés à la porte de ces cellules, que le peuple respecta. Fabre d'Églantine fit sortir sa cuisinière accusée de l'avoir volé. Danton, Manuel, Tallien, et le même Fabre, s'étaient fait apporter les listes d'écrous, et, après les avoir discutées avec soin, avaient ordonné la mise en liberté de ceux dont ils voulaient sauver les jours (11). Quant à cette calomnie de quelques ennemis acharnés de la révolution, « que l'on avait eu soin d'épargner tous les brigands, » on la dément trop aisément par l'exemple de Bicêtre et de la Tournelle, qui ne contenaient que des bandits et des forçats.

Nous n'en dirons pas davantage sur la théorie de cette politique ; elle est jugée. Sacrifice épouvantable, voilà le nom qu'on doit lui donner. Ce ne fut pas un acte de représailles, du moins de la part des instigateurs. Quant aux instruments, il est certain qu'ils manœuvrèrent sous l'influence des plus furieuses passions. Nous appellerons ces passions rage, vengeance, attrait du sang, en soutenant que le patriotisme entrait pour beaucoup dans les idées obscures et sauvages des égorgeurs. Oui, le patriotisme imprégné de sang et de boue, égale les excès du fanatisme religieux, ceux mêmes de l'ivresse animale.

Les massacres sont donc ordonnés comme moyen d'épu-

ration et de salut public. Racontons l'histoire des massacres à la Conciergerie.

Ils commencèrent, comme on l'a dit pour *Bicêtre*, par le meurtre de quelques prêtres condamnés à la déportation. Ce fut l'Abbaye qui reçut la première bande des massacreurs, puis les Carmes; les autres prisons vinrent ensuite.

Tandis qu'on égorgeait les officiers suisses à la Conciergerie, leur major Bachmann marchait à l'échafaud. C'était le 3 septembre, à sept heures du matin. Il se prêta, dit le *Bulletin criminel*, de fort bonne grâce à cette cruelle opération. L'échafaud était dressé sur la place du Carrousel, appelée place de la *Réunion*, puis du *Palais de la Convention*, lorsqu'il fut décidé que cette assemblée abandonnerait la salle du Manége pour tenir séance aux Tuileries.

Les Suisses étaient renfermés, après leur jugement, dans le greffe. On les excitait à sortir pour aller, disait l'arrêt, *à l'Abbaye*. Ce mot était le signal pour le meurtre des détenus de la Conciergerie, comme ce mot : *à la Conciergerie*, l'était pour ceux de l'Abbaye. L'un de ces malheureux, dans son désespoir, se rongea les doigts de la main gauche ; un autre essaya d'arracher avec ses dents les barreaux de la fenêtre. Outre les prisonniers ordinaires, il se trouvait alors à la Conciergerie le gouverneur de Fontainebleau, M. de Montmorin, parent du ministre de ce nom tué à l'Abbaye. Celui de la Conciergerie avait été arrêté par suite d'une note trouvée dans son appartement des Tuileries. Traduit au tribunal du 17 août, il fut acquitté d'après la déclaration du jury ; mais la foule, qui le prenait pour l'ex-ministre Montmorin, révoltée de ce verdict, demanda sa tête avec de telles fureurs, que le président Osselin

dut le prendre sous sa sauvegarde et le reconduisit en prison, comme dans un asile inviolable à la multitude.

Le tribunal, pour faire sanctionner son arrêt, en référa au ministre de la justice Danton et au comité de législation, qui opina pour la mise en liberté, mais en conseillant au prisonnier de demeurer à la Conciergerie jusqu'à ce que la fureur populaire fût apaisée. Sur ces entrefaites, arriva le 3 septembre.

Le malheureux Montmorin, aux cris des victimes qu'on égorgeait, fut saisi d'un accès de folie furieuse, brisa ses meubles, et jusqu'à une épaisse table de chêne; puis, s'échappant de sa chambre, alla se blottir dans un galetas, où il fut trouvé par les égorgeurs, qui l'entraînèrent dans la cour. Sa défense fut désespérée : blessé à mort, il se releva plusieurs fois et alla tomber à l'extrémité de la cour, assez loin de l'endroit où il avait reçu le coup fatal. Il avait été témoin dans l'affaire des 5 et 6 octobre 1789.

Après lui furent égorgés, non sans une résistance vigoureuse, deux anciens gardes du corps, Geoffroy Pierre de Réalle de Perrière et Charette de la Colinière. D'Affry, colonel des Suisses, qui avait prouvé devant le tribunal du 17 août qu'il n'était pas à l'attaque du château des Tuileries, eut la vie sauve. Les autres prisonniers égorgés étaient des criminels ordinaires.

Un détenu, le chevalier de la Bourdine, effrayé de ce qu'il entendait, se pendit dans sa chambre; quatre autres furent trouvés pendus également.

Toutes les femmes détenues à la Conciergerie furent mises en liberté, à l'exception d'une seule : c'était Madeleine-Josephe Grederert, femme Baptiste, âgée de trente-deux ans et bouquetière au Palais-Royal. Elle avait été condamnée à être pendue pour

avoir, dans un accès de jalousie, mutilé son amant, grenadier aux gardes françaises, et son procès ayant été cassé pour vice de forme, elle attendait un second jugement.

Elle fut arrachée de la prison des femmes et conduite au guichet, où elle reçut la mort. On épuisa sur elle tous les genres de supplice : on lui coupa les mamelles avec un couteau, on attacha, dit une relation particulière, des chandelles allumées à certains endroits de son corps, pour faire un flambeau vivant (12). On rapporte aussi qu'elle fut pendue à l'arbre de la liberté érigé dans la cour même du Palais. Il paraît certain, du reste, que l'on tua dans cette cour, puisque Manuel raconte dans son procès « qu'en se rendant à la Conciergerie pour faire cesser les massacres, le premier objet qui s'offrit à lui fut un amas de cadavres encore chauds qui lui barraient le passage. « Je haranguai le peuple, dit-il; on me promit de cesser la boucherie. » Malheureusement cette promesse n'a pas été tenue : c'était le 2 septembre au soir que Manuel parut.

Les massacres terminés, les tueurs, craignant d'avoir épargné Montmorin, appelèrent à grands cris la femme du concierge et la forcèrent à chercher parmi les cadavres celui du malheureux gouverneur.

Quelques individus, mêlés aux massacreurs, voulurent s'emparer des effets des morts. Le concierge Richard tenta de s'y opposer. Alors, tournant leur fureur contre lui, ils l'accusèrent de favoriser les faussaires, fabricants d'assignats, et Richard fut sérieusement menacé lui-même.

Le conseil de la commune, prévenu à temps du danger qu'il courait par une députation de la section du pont Neuf, envoya des commissaires pour l'arracher des mains de la multitude. Il

fut sauvé, mais sa place fut donnée provisoirement à Antoine-Nicolas Rouillon. Plus tard, Richard revint à son poste, et nous aurons à faire mention de lui sous la terreur.

On n'accusait pas seulement Richard : un geôlier de la Conciergerie, nommé Louis, et deux guichetiers de la même prison, furent dénoncés par les prisonniers eux-mêmes. C'étaient Pierre Gilet et Étienne Leleu. La commune les fit arrêter, puis mettre en liberté.

On ne trouve pas sur les registres de la Conciergerie, comme sur ceux de l'Abbaye et de la Force, la teneur des jugements rendus par le tribunal des égorgeurs. Là aussi cependant les prisonniers furent jugés. Des hommes choisis prirent place au greffe et s'y constituèrent en tribunal pour régulariser les vengeances populaires. Il y a plus : le nom de l'un de ces juges est connu : c'est Gorsas, rédacteur du journal *le Courrier de Versailles et des départements*.

Il avait jusque-là fait une opposition violente au parti de la cour. Lié avec ceux qu'on appela plus tard les girondins, il imprima dans sa feuille, la veille des massacres, des nouvelles alarmantes, qui devaient pousser à son comble, dans les circonstances déjà si critiques, l'exaspération du peuple de Paris. Gorsas, nommé plus tard à la Convention, se sépara du parti montagnard, dont il poursuivit les principaux chefs avec des railleries acharnées. Ce fut alors que Marat publia dans *l'Ami du Peuple* une lettre signée *Legros*, qui accusait Gorsas d'avoir été l'un des juges des victimes à la Conciergerie. Mis hors la loi le 3 juillet 1793, avec les principaux girondins, il put l'échapper et courut avec Buzot soulever le département de l'Eure.

Après avoir parlé des juges, parlons des égorgeurs. L'un d'eux, que nomme l'histoire, et dont nous oserons répéter le nom, s'appelait Cortet. Il massacra à lui seul trente-trois prisonniers. Nous pourrions, d'après des documents certains, citer d'autres noms; mais ils n'ont jamais été publiés. Nous leur ferons la même grâce que le temps a bien voulu leur faire (13).

On évalue à quatre-vingt-cinq le nombre des prisonniers massacrés à la Conciergerie pendant les journées de septembre. Ce chiffre, énorme selon nous, est loin d'égaler cependant celui de *deux cent quatre-vingt-dix-neuf* que l'on a voulu poser comme le véritable. L'esprit de parti ne doit pas changer l'optique en microscope.

Nous aurons à parler des prisonniers qui, élargis par le peuple en septembre, furent replacés plus tard sous la main de la justice; quelques-uns même furent exécutés à mort : c'étaient des criminels connus et avoués. Un seul, appartenant à la classe des détenus politiques, fut, après son acquittement par le peuple, condamné à mort, quinze jours après, par le tribunal du 17 août; c'était le vieux Cazotte. Il fut guillotiné. Son histoire se trouvera dans celle de l'Abbaye, car il fut renfermé en cette prison.

Le fait que nous allons rapporter servira de réponse à certaines accusations portées contre la révolution, que ses ennemis accusent d'avoir oublié les criminels pour égorger les innocents.

Le 14 septembre, c'est-à-dire huit jours environ après les massacres, le cadavre d'un homme, percé de cinq coups d'un instrument piquant et tranchant, fut trouvé, à cinq heures du matin, dans la contre-allée du Cours-la-Reine, aux Champs.

Élysées. La capitale était encore émue des horribles scènes de la semaine précédente, et ce crime affreux ne produisit pas grande impression. Les commissaires de la section des Champs-Elysées dressèrent procès-verbal et constatèrent que la victime avait été liée par les pieds et volée.

Deux jours après un jeune homme, clerc d'avoué, se présenta au comité de la section et demanda connaissance du procès-verbal. Au signalement de la victime il reconnut son oncle, Antoine Baduel, abbé, docteur de Sorbonne, ci-devant supérieur de la maison et communauté de Sainte-Barbe. Voici les faits qu'il déclara :

Effrayé par les journées de septembre, l'abbé Baduel, qui depuis le 10 août se tenait caché dans le collége de Boncourt, avait quitté cette maison au commencement des massacres pour chercher un abri passager chez l'avoué patron de son neveu, rue de la Tixeranderie. En attendant qu'il pût quitter Paris, il accepta un asile chez son parent, Pierre Bardol, propriétaire, boulevard du Temple, à côté du café Godet. Bardol offrit à l'abbé de lui procurer un passe-port pour l'Angleterre, et n'ayant pas réussi, à ce qu'il dit, lui proposa de l'escorter jusqu'à Rouen. Bardol alla ensuite retenir deux places aux voitures de la rue du Faubourg Montmartre pour le départ du lendemain. Le neveu de l'abbé arriva le matin pour les adieux, et on apprit que Bardol n'avait pas reparu depuis la veille; on sut même qu'il n'avait pas retenu de places aux voitures. Enfin Bardol reparut, expliquant son absence et son mensonge par des occupations urgentes et un malentendu ; mais il ajouta que pour être plus sûrs de n'être pas inquiétés, n'ayant pas de passe-ports, ils partiraient le lendemain de Paris à trois heures

du matin, pour devancer la voiture publique sur la grand'route, et n'être pas arrêtés à la barrière.

Le bon abbé se paya de toutes ces raisons. Il se fit accommoder les cheveux en queue, de peur d'être reconnu pour prêtre, visita une dernière fois l'avoué, patron de son neveu, puis rentra vers le soir chez Bardol. Dès ce moment le neveu ne le revit plus. Telle fut la relation qu'il donna des circonstances antérieures à la mort de l'abbé, et il accusa Bardol de l'assassinat.

Bardol avait disparu de son domicile depuis le 13 au soir. Dans la nuit du 18 au 19 il fut saisi au moment où il y rentrait. On trouva chez lui les objets désignés par le jeune Baduel pour avoir appartenu à son oncle, et un porte-manteau que Bardol prétendait avoir porté la veille aux voitures. Bardol, prévenu de meurtre, fut conduit à la Conciergerie, et le 10 octobre comparut devant le tribunal criminel extraordinaire du 17 août. Tous les faits furent confirmés; on acquit la preuve que Bardol avait passé au Palais-Royal, chez des filles publiques, les nuits qui avaient précédé son arrestation, et leur avait montré divers bijoux reconnus pour avoir appartenu à la victime, notamment une montre d'or à répétition, inscrite sur le livre de vente de l'horloger Sauvage. Bardol, mis en présence des pièces de conviction, recule devant les vêtements ensanglantés de son parent, pâlit, balbutie et n'ose lever les yeux sur les jurés. Il fut condamné à mort, ne voulut faire aucun aveu, bien qu'on eût lieu de supposer qu'il avait eu des complices, et périt sur l'échafaud, place du Carrousel, le 13 octobre 1792.

Ce jour même, une circonstance préparée, dit-on, par les Girondins pour émouvoir quelques troubles, souleva le peuple de

Paris, et fit craindre de nouveaux massacres aux prisonniers renfermés dans la Conciergerie. Treize émigrés avaient été pris les armes à la main aux frontières; au lieu de faire exécuter la loi contre eux à l'endroit même où le délit avait été commis, on les amena à Paris. Conduits au conseil général de la commune, siégeant à l'hôtel de ville, les prisonniers y déclarèrent leurs noms, puis furent conduits par des officiers municipaux à la Conciergerie.

A la vue de ce cortége, le peuple s'assembla en foule, et l'on craignit un instant, ou l'on espéra, suivant les opinions dont l'exaltation était encore bouillante, que ces malheureux seraient massacrés en chemin. Si le projet eût été exécuté, les Girondins ne devaient pas manquer de signaler à toute la France l'humeur sanguinaire et la rage aveugle des Parisiens. Mais le peuple se contenta de crier : Vive la nation ! et réclama la prompte mise en jugement des prisonniers. Pendant la nuit, cependant, les groupes augmentèrent autour du palais de Justice, et l'on put craindre un moment que les accusés ne fussent arrachés de la Conciergerie. Peu à peu la foule s'apaisa, les agitateurs furent réduits au silence, et les détenus comparurent devant la commission militaire nommée pour les juger. Neuf furent condamnés à mort, quatre acquittés : ces derniers étaient des domestiques. L'exécution eut lieu le mardi matin, 23 octobre, sur la place de Grève. Ce qui avait surtout exaspéré le peuple avant le jugement, c'était le bruit qu'au nombre des prisonniers se trouvait le prince de Lambesc.

Le 15 novembre, Delaunay d'Angers vint lire à la Convention un rapport sur l'état des prisons, au nom du comité de sûreté générale : la Conciergerie renfermait deux cents prison-

niers, dont trente-trois déserteurs prussiens amenés à Paris en octobre. Marat demanda leur mise en liberté; Treilhard fit ajourner la proposition.

Le 5 décembre, le nouveau conseil général de la commune, qui succédait à la municipalité provisoire du 10 août, prit l'arrêté suivant :

« Le conseil, considérant qu'il est de son devoir d'arrêter toute espèce d'actes arbitraires ; qu'il importe à la tranquillité publique et au maintien de la liberté individuelle de donner la plus grande publicité aux arrestations et détentions, arrête :

» 1° Que dorénavant les geôliers, concierges des maisons d'arrêt et de justice, seront tenus d'envoyer tous les jours, sous leur responsabilité, les noms, âge, demeure et qualité des prisonniers commis à leur garde, ensemble la date du jour et les motifs de leur arrestation et les noms des fonctionnaires qui auront donné l'ordre d'arrestation;

» 2° Que ce détail sera rendu public et affiché chaque jour dans la salle des séances du conseil;

» 3° Qu'il sera tenu un registre exact des entrées et des sorties des prisons. »

L'un de ces tableaux, en date du 13 décembre 1792, nous montre à la Conciergerie deux cent quatre hommes et soixante et une femmes. Le nombre annoncé un mois avant par Delaunay avait augmenté sensiblement.

Mais l'arrêté de la commune ne fut pas toujours fidèlement exécuté, car nous voyons à la séance du conseil général, en date du 24 du premier mois de la république, s'élever des plaintes sur la légèreté avec laquelle se faisaient ces arrestations; et Chaumette, alors procureur général de la commune, requit et

fit décréter par le conseil que les motifs d'arrestation fussent toujours inscrits sur l'écrou des prisonniers.

Quelques jours après la mort de Louis XVI, de nouveaux bruits de massacres se répandirent, et le peuple envahit en foule la cour de la Conciergerie. Le 25 janvier 1793, vers six heures, on battit le rappel dans plusieurs quartiers. Mais il ne s'agissait que du supplice d'un fabricateur de faux assignats.

A la séance de la Convention du 9 mars, Danton proposa et fit adopter la mise en liberté des prisonniers pour dettes. C'est dans cette même nuit du 9 au 10 mars que fut institué le tribunal criminel extraordinaire, qui prit seulement quelques mois plus tard le nom significatif de *tribunal révolutionnaire.*

Marat fut le premier député qui y fut traduit. On l'acquitta : son retour à la Convention fut une sorte de triomphe, et les Girondins, qui étaient parvenus à le faire décréter d'accusation, avaient ainsi créé le précédent de la non-inviolabilité des représentants du peuple. Ce précédent, créé par eux, les tua peu de temps après.

Ce fut seulement au mois d'avril 1793 que commencèrent les exécutions ordonnées par le tribunal criminel extraordinaire.

Mais il est curieux de connaître l'état de la Conciergerie à cette époque. La nouvelle institution allait, pendant plus d'un an, remplir jour et nuit ses prisons et en faire le vestibule toujours encombré du redoutable tribunal.

D'après le rapport fait au ministre de l'intérieur le 17 mars 1793, sur l'état des prisons de la Conciergerie, on va voir combien était déplorable la position des détenus, et combien peu on s'était occupé de réaliser quelques-unes des mesures urgentes d'humanité proposées deux ans avant par le docteur Doublet.

dans le mémoire cité plus haut. Le tableau de la Conciergerie, que nous allons mettre sous les yeux du lecteur, précède de six mois l'époque de la terreur, et prouve que les souffrances des prisonniers ne furent pas exclusivement l'œuvre de ce gouvernement redoutable. Il importe de faire remonter plus loin les reproches qu'on n'a pas cessé de lui adresser à cet égard.

RAPPORT AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR SUR L'ÉTAT DES PRISONS DE LA CONCIERGERIE, LE 17 MARS 1793.

« Je viens de faire une nouvelle visite des prisons de la Conciergerie. L'impression horrible que j'ai éprouvée à la vue des malheureux amoncelés dans cette affreuse demeure est inexprimable, et je ne puis encore concevoir la barbarie des officiers de police chargés de la surveiller et l'insouciance des tribunaux à absoudre ou condamner les accusés.

» Toutes les prisons ont été vidées à l'époque, *à jamais exécrable*, des 2 et 3 septembre dernier. Cependant elles contiennent aujourd'hui neuf cent cinquante individus. Il y en a trois cent vingt à l'hôtel de la Force, quarante-quatre à Sainte-Pélagie, deux cent six à Bicêtre, et trois cent quatre-vingts à la Conciergerie. Cette dernière prison, qui par sa position près du tribunal criminel a toujours été destinée pour les criminels, et qui ne devrait être considérée, d'après la nouvelle organisation, que comme maison de justice, sert cependant tout à la fois de maison d'arrêt, de maison de justice et de force; il faut toute la surveillance et tout le dévouement d'un concierge incorruptible et de guiche-

tiers éprouvés, tels que ceux qui en ont la garde, pour qu'il n'y arrive pas chaque jour des événements sans nombre et des évasions multipliées, comme cela arrive journellement dans presque tous les départements. J'y ai vu une trentaine d'hommes ou de femmes condamnés à mort, qui tous se sont pourvus en cassation, dont les procès languissent, et qui emploient tout le temps qu'on leur laisse à faire toutes sortes de tentatives, soit pour attenter à leur vie, soit pour opérer un soulèvement au dehors, ou même au dedans; et leur rassemblement prodigieux, en leur montrant leur force, fait craindre à tout moment que leurs projets ne réussissent. Ce qui contribue le plus à leur désespoir et à leur faire tout entreprendre, c'est l'inhumanité avec laquelle on les entasse dans la même chambre, et les tourments incalculables qu'ils éprouvent pendant la nuit. Je les ai visités à l'ouverture, et je ne connais point d'expression assez forte pour peindre le sentiment d'horreur que j'ai éprouvé en voyant dans une seule pièce vingt-six hommes rassemblés, couchés sur vingt et une paillasses, respirant l'air le plus infect, et couverts de lambeaux à moitié pourris. Dans une autre, quarante-cinq hommes, entassés sur dix grabats. Dans une troisième, trente-huit moribonds pressés sur neuf couchettes. Dans une quatrième, très-petite, quatorze hommes ne pouvant trouver de place dans quatre cases. Enfin, dans une cinquième, sixième et septième pièces, quatre-vingt-cinq malheureux se froissant les uns les autres pour pouvoir s'étendre sur seize paillassons, remplis de vermine, et ne pouvant trouver tous le moyen de poser leur tête. Un pareil spectacle m'a fait reculer d'épouvante, et je frissonne encore en voulant en donner une idée. Les femmes sont traitées de la même manière : cinquante-

quatre d'entre elles sont forcées de se coucher sur dix-neuf paillassons, ou de se relayer alternativement pour rester debout et ne pas étouffer, en se mettant les unes sur les autres. Il y a, dans cette maison, quarante-sept hommes et douze femmes qui ont le privilége d'être à la pension et de coucher dans des lits séparés. Cette distinction m'a paru barbare, injuste, et injurieuse à l'humanité : la loi qui distribue le pain également entre chaque détenu, ne peut avoir eu l'intention de donner à l'homme aisé un asile commode et de mettre l'indigent dans un tombeau. Toute inégalité doit disparaître devant elle, de quelque état ou condition qu'ils soient ; elle voit les accusés du même œil, et leur promet à tous le même traitement jusqu'à l'instant de leur jugement.

» Cependant, au mépris de cette loi bienfaisante, une foule d'individus de la classe indigente, prévenus pour la plupart de délits très-légers, souffre dans les prisons toutes les horreurs de la misère et de la faim, tandis que des citoyens opulents, prévenus des plus grands crimes, y jouissent, à la liberté près, de toutes les autres douceurs de la vie. S'il est impossible, sous le règne de l'égalité, de faire cesser cette distinction révoltante, n'est-il pas un moyen d'adoucir le sort de l'infortuné détenu, et de lui procurer au moins le repos de la nuit accordé par la nature à tous les êtres et dont l'homme est ici indûment privé par l'homme même? Cependant les prisons s'engorgent chaque jour : presque aucun prisonnier n'en sort ; un grand nombre y arrive sans cesse. Au milieu de cette effroyable quantité, le juré d'accusation se tait, ou ne se livre que négligemment à des fonctions dont le terme trop éloigné l'effarouche. Il choisit les individus dont il veut s'occuper de préférence, et des malheu-

reux arrêtés depuis plusieurs mois ont la douleur de n'avoir pas encore été interrogés. Il y en a dans ce cas trente-quatre, comme l'indiquent les noms et la date de l'arrestation dans un tableau joint au présent rapport.

» Je dois encore appeler l'attention du ministre sur le sort d'un assez grand nombre de malheureux échappés au carnage du mois de septembre, et réintégrés depuis dans les prisons en vertu d'ordres, la plupart arbitraires et sans cause. La crise perpétuelle où se trouve la république, les mouvements intérieurs et fréquents qui en sont la suite, les bruits qu'on ne cesse de répandre d'un nouveau massacre, l'image toujours présente de celui qui s'est effectué sous leurs yeux, jettent la terreur dans l'âme de ces infortunés; ils souffrent mille morts chaque jour, et maudissent le moment qui ne leur a sauvé la vie que pour les livrer de nouveau au supplice journalier d'une incertitude cent fois plus cruelle que tous les genres de mort possibles. Regardera-t-on comme une absolution de leurs fautes l'épreuve à laquelle ils ont été soumis aux journées de septembre, et la liberté qui leur a été accordée? C'est une question que le ministre Roland a soumise le 16 novembre au ministère de la justice, et sur laquelle il serait important de prononcer. Il n'y a pas de délit qui ne doive être effacé pour des gens qui ont été plusieurs jours sous le couteau, et la situation pénible où ils se retrouvent en ce moment, et dans laquelle ils sont depuis plusieurs mois, les met sans doute dans le cas de l'indulgence. »

Le premier condamné par le tribunal criminel extraordinaire fut Louis Guyot Dumollans, gentilhomme, âgé de quarante-deux ans : il avait émigré. Il fut exécuté le 7 avril 1793.

Puis vinrent : Nicolas Luthier, canonnier de la 6me division; Roussel Blanche Lande, ancien maréchal de camp, lieutenant général au gouvernement des îles françaises, conspirateur. A la suite, on trouve mêlés à des noms obscurs les noms du ci-devant noble Joseph Miaczinski, né à Varsovie, maréchal de camp au service de la république, condamné à mort comme complice de Dumouriez, lequel avait passé à l'ennemi. Il ouvre la liste des généraux qui eurent à expier sur l'échafaud leurs fautes ou leurs trahisons. Miaczinski, condamné à mort, obtint un sursis pour faire des révélations qui, ne s'étant pas trouvées aussi importantes qu'on avait droit de l'espérer, ne purent le sauver du supplice. Il fut guillotiné le 9 mai. Jusqu'au dernier moment il but avec excès pour s'étourdir sur sa terrible position, et il arriva complétement ivre à l'échafaud. Pendant le trajet, il n'avait cessé d'injurier les spectateurs du haut de la fatale charrette.

A la Conciergerie venaient d'arriver vingt-huit personnes prévenues d'une conspiration qui eût pu être mortelle au nouveau gouvernement. Les conspirateurs étaient amenés de Bretagne; parmi eux se trouvaient un gentilhomme breton, François de la Mothe la Guyomarais, et sa femme, avec quelques-uns de leurs gens; des gentilshommes officiers de l'ancienne armée, quelques femmes et des hommes du peuple, voués à des professions libérales. Ils comparurent devant le tribunal redoutable, enveloppés d'un certain mystère romanesque, stimulant actif pour la curiosité qui commentait à loisir l'histoire suivante :

Un soir, trois hommes se présentèrent au vieux manoir féodal de la Guyomarais. On les y reçut. L'un d'eux, qui se disait négociant à Bordeaux, était appelé Gosselin par les autres, sur

lesquels il exerçait une sorte d'autorité. Son domestique, Saint-Pierre, tomba malade peu de jours après, et fut soigné par Gosselin tout seul. Le domestique rétabli, ce fut le maître qui tomba malade à son tour, et si gravement, qu'un médecin appelé près de lui l'abandonna bientôt, et fut remplacé par le docteur Lemasson, arrivé assez à temps pour être témoin de son agonie et de sa mort. Le cadavre fut dépouillé de ses habits, et porté dans un petit bois voisin du château, où on l'ensevelit.

Ce mystère des gens du château avait éveillé les soupçons de la commune, qui découvrit bientôt le nom du mort. Ce prétendu Gosselin n'était autre que le fameux Tuffin de la Rouarie, gentilhomme breton, qui, après une jeunesse orageuse et de beaux faits d'armes en Amérique dans la guerre de l'indépendance, était revenu en France pour soulever la Bretagne contre le nouveau gouvernement. Sa mort subite avait brisé tous les fils de la conspiration, qui, conduite par un homme de cette trempe et de ce talent, eût fait courir à la république les plus grands dangers.

Mais c'était peu d'avoir découvert le nom du mort; dans le jardin d'une maison de campagne, aux environs de Saint-Malo, on trouva sous terre, à cinq pieds de profondeur, un bocal contenant des papiers, au nombre de vingt-trois pièces, relatifs à la conspiration. En conséquence de ces faits, les vingt-huit détenus amenés à la Conciergerie furent traduits le 4 juin devant le tribunal révolutionnaire.

Les accusés nièrent toutes les charges qui pesaient sur eux; le vieux la Guyomarais répondit *non* à chaque question qui lui fut adressée; le procès dura quinze jours, et les jurés délibérèrent douze heures. Ces circonstances ne seront pas indiffé-

rentes à quiconque se souvient des reproches faits à la *justice expéditive* de ce tribunal.

Des vingt-huit accusés, treize furent condamnés à mort, deux à la déportation en Guyane, les autres acquittés. Pour la première fois les guichets de la Conciergerie donnèrent passage à une telle quantité de condamnés. Douze prêtres, mandés pour les assister, furent introduits près d'eux pendant les tristes apprêts de *la toilette*. Mais les condamnés repoussèrent ces ecclésiastiques, qu'ils appelaient des *intrus*, épithète dont les dévots de l'époque flétrissaient les prêtres assermentés. Enfin, les charrettes chargées se mirent en marche, et la dame de la Guyomarais, en proie à une surexcitation violente, ne cessa de crier *Vive le roi* qu'au moment où la hache lui ôta la parole avec la vie. L'exécution dura treize minutes.

Cela fait, l'exécuteur se reposa un mois.

Ces conspirateurs furent remplacés à la Conciergerie, en juillet suivant, par quatorze prisonniers amenés d'Orléans, sous la prévention d'avoir assassiné Léonard Bourdon, député à la Convention. Assassins ou complices furent jugés le 12 juillet. Les débats durèrent quinze jours, les jurés demeurèrent cinq heures aux opinions. Le lendemain du jugement, les femmes et les enfants des condamnés parurent à la barre de la Convention, et demandèrent avec larmes la vie de leurs proches, alléguant que Léonard Bourdon n'était pas mort de ses blesurres, et que les médecins répondaient de sa vie. Qu'on nous accorde au moins un sursis à l'exécution de nos époux, de nos pères, disaient ces infortunés. La Convention, dans les circonstances dangereuses ou se trouvait la république, crut devoir donner un grand exemple, et passa à l'ordre du jour. A

la séance du soir, les sœurs de Léonard Bourdon vinrent elles-mêmes à l'assemblée demander au nom des familles des condamnés le sursis à l'exécution. Un Orléanais s'offrit à prendre sur l'échafaud la place de son cousin, père de dix-neuf enfants, dont quatre servaient aux armées. Mais Gaston demanda que les sœurs de Léonard Bourdon ne fussent pas entendues; et la Convention, considérant qu'il fallait entourer d'une sauvegarde imposante la vie des commissaires qu'elle envoyait dans les départements, et qu'en outre le Code pénal ne lui déléguait pas le droit de faire grâce, passa une deuxième fois à l'ordre du jour.

Le même jour, à la même heure où l'assemblée croyait devoir donner cet exemple pour la sûreté de ses membres, Marat expirait dans son bain sous le couteau de Charlotte Corday. C'est à l'Abbaye que fut conduite cette jeune fille. Nous réserverons pour cette prison l'histoire de son crime et de ses derniers moments. Elle ne fut amenée à la Conciergerie que le 16 juillet, veille de son jugement. C'est de là qu'elle acheva sa lettre à Barbaroux, et qu'elle écrivit à son père « pour lui demander pardon d'avoir disposé de son existence sans sa permission. » Singulier scrupule de cette jeune fille, qui se pose en héroïne après un meurtre qu'elle a commis à l'aide de l'hypocrisie et du mensonge ! Charlotte Corday, coupable d'un meurtre, ne saurait être une héroïne pour nous, qui n'admettons pas de vraie gloire dans le fanatisme. Nous apprécierons ailleurs son action. Ici, contentons-nous de relever un fait relatif à la Conciergerie, dont nous écrivons l'histoire.

Charlotte Corday dit en terminant sa lettre à Barbaroux :

« Les prisonniers de la Conciergerie, loin de m'injurier

comme *ceux des rues*, avaient l'air de me plaindre; le malheur rend toujours compatissant. C'est ma dernière réflexion. »

Elle fut exécutée le 17 juillet.

Comme le bruit courait dans Paris, au 8 août, que les prisons renfermaient 8,000 détenus, le conseil général de la commune répondit à ces rumeurs en publiant le bulletin de l'état des prisons; au 7 août elles renfermaient 1555 prisonniers.

Les mêmes bruits affirmaient que la reine, qu'on avait transférée quelques jours auparavant du Temple à la Conciergerie, venait d'être réintégrée dans la première prison. Il fallut encore démentir cette nouvelle. Puis c'étaient de faux avis sur les trahisons de nos généraux, de faux bulletins de défaites essuyées par nos armées des frontières, d'autres bulletins des progrès des révoltes fédéralistes au nord et au midi; voilà ce que colportaient activement les *alarmistes* et les *apitoyeurs*. On comprendra moins difficilement, d'après ces embarras perpétuels, les mesures sévères qui enveloppèrent la France comme un vaste réseau, et emplirent les prisons de suspects et de contre-révolutionnaires. Déjà, en juillet, plusieurs députés girondins avaient été mis hors la loi; en août, plusieurs autres parurent devant le tribunal révolutionnaire, mais leur procès ne commença que vers la fin d'octobre.

Le 6 octobre, à deux heures de l'après-midi, on saisissait près du passage Radziwil, chez une certaine dame Brigide, libraire, l'un des Girondins mis hors la loi. C'était Gorsas, un des juges lors du massacre de la Conciergerie, en septembre. Au 31 mai, au 2 juin, époque des premières disgrâces du parti girondin, le peuple avait brisé les presses de Gorsas, dont le journal avait cessé de paraître, et qui s'était réfugié avec

» Art. VIII. Élisabeth Capet ne pourra être déportée qu'après le jugement de Marie-Antoinette.

» Art. IX. Les membres de la famille Capet qui sont sous le glaive de la loi seront déportés après le jugement, s'ils sont absous.

» Art. X. La dépense des deux enfants de Louis Capet sera réduite à ce qu'il est nécessaire pour l'entretien et la nourriture de deux individus. »

A ce moment l'existence de la république était mise en question. A l'ouest, au midi, au nord, la guerre civile. Toutes nos places fortes capitulaient; le mois de juillet avait amené revers sur revers, désastres sur désastres. A cette occasion, Mercier demandait avec emphase dans la Convention à la Montagne qui gémissait :

— Est-ce que par hasard vos représentants ont fait pacte avec la victoire?

— Nous en avons fait un avec la mort! répondit tout d'une voix l'audacieuse Montagne, par la voix de Bazire.

Donc Marie-Antoinette venait de quitter le Temple, dans une voiture qui l'attendait à la porte. Elle sentit en partant quelque chose qui l'arrêtait par sa robe; c'était un chien, compagnon depuis un an de sa captivité, et qui semblait lui demander de la suivre. Les officiers municipaux éloignèrent l'animal, et la voiture roula sans que la prisonnière pût savoir où on la conduisait. Arrivée dans la cour du Palais, elle reconnut la Conciergerie, descendit, et fut écrouée en vertu d'un ordre du comité de salut public.

« La première entrée, dit un prisonnier de l'époque qui a vu a Conciergerie avec la partialité qu'inspirent la terreur et la

captivité, la première entrée est fermée de deux guichets. On appelle guichet une petite porte haute d'environ trois pieds et demi, pratiquée dans une porte plus grande. Lorsqu'on entre, il faut hausser le pied et baisser considérablement la tête, de manière que si on ne se casse pas le nez sur son genou, on court risque de se fendre le crâne contre les pièces de traverses de la grande porte; ce qui est arrivé plus d'une fois. On appelle aussi guichet la première pièce d'entrée. Ces deux guichets sont à peu près à trois pieds l'un de l'autre. Ils sont tenus chacun par un porte-clef. Tous les porte-clefs ne sont pas admis indistinctement à l'honneur de ces premiers guichets : on choisit les plus vigoureux, et ceux qui ont le coup d'œil le plus subtil. Dans la première pièce, appelée guichet comme je l'ai dit, au bout d'une grande table, sur un fauteuil, est le gouverneur de la maison, ou bien la respectable moitié de lui-même, ou bien le plus ancien des porte-clefs, qui les représente en ce cas.

« Les parents, amis ou amies des prisonniers font ordinairement une cour très-assidue au concierge Richard, pour se faire entr'ouvrir un guichet.

» C'est de son fauteuil qu'émanent les ordres pour la police de la maison. C'est à ce fauteuil que sont évoquées les querelles des guichetiers entre eux, et des guichetiers avec les prisonniers; c'est à ce fauteuil que les prisonniers portent leurs humbles réclamations, quand ils obtiennent la faveur d'y être admis.

» Du reste, la femme *Richard* tient sa maison d'une manière étonnante : on n'a ni plus de mémoire, ni plus de présence d'esprit, ni une connaissance plus exacte des détails les plus minutieux. »

La citoyenne Richard, dont les prisonniers se louaient généralement, fut assassinée par un détenu au désespoir d'un jugement qui le condamnait à vingt ans de fers : au moment où cette femme bienfaisante lui présentait un bouillon, il lui enfonça un couteau dans le cœur; elle expira en quelques minutes, en messidor 1796 an IV.

« Outre le concierge ou son représentant, il y a dans le guichet un ancien porte-clefs qui divague. C'est, sans qu'il y paraisse, l'inspecteur des personnes qui entrent ou qui sortent. Quand il y a des distractions, on entend sortir du fauteuil ces vigilantes paroles : *Allumez le miston* (*allume,* mot d'argot qui veut dire : regarde sous le nez, *miston*, de l'individu).

» Le guichetier les répète à ses camarades qui sont de service aux portes. Lorsqu'il entre un nouveau prisonnier, on recommande aux guichetiers d'*allumer le miston*, afin qu'il soit généralement connu, et ne puisse se donner pour étranger.

» A main gauche, en entrant dans le guichet, est le greffe. Cette pièce est partagée en deux par des barreaux. Une moitié est destinée aux commis, l'autre moitié est le lieu où l'on dépose les condamnés; c'est là qu'ils ont quelquefois attendu trente-six heures l'arrivée fatale de l'exécuteur des jugements (que les guichetiers appellent dans leur langage *tôle*).

» Du greffe, on entre de plain-pied, en ouvrant toutefois d'énormes portes, dans des cachots appelés *la Souricière*. Il faudrait plutôt les nommer *la Ratière*. Un citoyen, nommé *Beauregard*, homme aussi honnête qu'aimable, acquitté par le tribunal révolutionnaire, grâces soient rendues à son heureuse étoile, fut mis à son arrivée dans ce cachot; les rats lui man-



Vaccaro del. Audibran sc.

BEAUREGARD DANS LE CACHOT DE LA SOURICIÈRE.

gèrent, à différents endroits, sa culotte, sans respect pour son derrière; nombre de prisonniers ont vu les trous; et il fut obligé de se couvrir toute la nuit la figure de ses mains, pour sauver son nez et ses oreilles.

» Le jour pénètre à peine dans ces cachots; la paille dont se compose la litière des prisonniers, bientôt corrompue par le défaut d'air et par la puanteur des seaux, en termes de prisons *griaches*, où les prisonniers font leurs besoins, exhale une infection telle que dans le greffe même on est empoisonné lorsqu'on ouvre les portes. Il en est ainsi des autres cachots.

» En face la porte d'entrée est le guichet qui conduit à la cour des femmes, à l'infirmerie, et en général à ce qu'on appelle, je ne sais pourquoi, *le côté des douze*.

» A droite, sur deux angles, sont des fenêtres qui éclairent fort imparfaitement deux cabinets où couchent les guichetiers de garde pendant la nuit; c'est aussi dans ces cabinets qu'on dépose les femmes qui ont été condamnées à la mort; entre ces deux angles est un troisième qui conduit au *préau;* il faut pour y arriver franchir quatre guichets. On laisse à gauche la chapelle et la chambre du conseil, deux pièces également remplies de lits dans ces derniers temps; *la seconde était occupée par la veuve de Louis XVI*. A droite, en entrant dans la cour, à l'extrémité d'une espèce de galerie, est une double porte, dont l'une entièrement de fer; ces portes ferment le cachot surnommé *de la Bûche nationale* depuis les massacres du mois de septembre 1792 (vieux style), et l'on traverse ce cachot pour y arriver dans les salles du Palais, au moyen d'un obscur escalier dérobé et verrouillé dans deux ou trois endroits diffé-

rents. Les prisonniers sont ou à la pistole, ou à la paille, ou dans les cachots.

» Pour les chambres à la pistole, c'est-à-dire celles où l'on paye le loyer, il y a autant de lits dans une chambre qu'elle en peut contenir. On payait d'abord pour un lit, 27 livres 12 sous le premier mois, et 22 livres 10 sous les mois suivants. On a réduit ce loyer à 15 livres par mois. Le même lit a souvent rapporté plusieurs loyers en un mois.

Dans les derniers temps de la tyrannie de Robespierre, lorsque le tribunal envoyait les victimes à la mort par charretées, quarante ou cinquante lits étaient occupés tous les jours par de nouveaux hôtes, qui payaient 15 livres pour une nuit, ce qui donnait par mois un produit de 18 à 22 mille livres (14).

» Aussi la Conciergerie est-elle le premier hôtel garni de Paris, quant au produit.

» Ces prisonniers ont un régime différent. Les cachots ne s'ouvrent que pour donner la nourriture, faire les visites, et vider les *griaches*.

» Les chambres de la paille ne diffèrent des cachots qu'en ce que leurs malheureux habitants sont tenus d'en sortir entre huit et neuf heures du matin. On les fait rentrer environ une heure avant le soleil couché. Pendant la journée, les portes de leurs cachots sont fermées, et ils sont obligés de se morfondre dans la cour, ou de s'entasser, s'il pleut, dans les galeries qui l'entourent, où ils sont infectés de l'odeur des urines, etc. Du reste, mêmes incommodités dans leurs hideuses demeures; point d'air, des pailles pourries. Entassés jusqu'à cinquante dans un même trou, le nez sur leurs ordures, ils se communiquent les maladies, les malpropretés dont ils sont accablés.

Allez visiter les cachots qui sont pratiqués dans les grosses tours que vous voyez du quai de l'Horloge, ceux qu'on appelle *le Grand-César, Bombec, Saint-Vincent, Bel-Air*, etc., et dites si la mort n'est pas préférable à un pareil séjour. »

Il était trois heures du matin quand la reine arriva.

Rien n'était préparé à la Conciergerie pour la recevoir. Elle dut passer le reste de la nuit dans la chambre du concierge Richard, celui dont nous avons dit quelques mots à propos des massacres.

Le lendemain, on la conduisit à la chambre qu'elle devait occuper. Ce n'était pas ce cachot infect et malsain *choisi à plaisir pour ajouter aux souffrances de la prisonnière*; loin de là, le concierge donna à la reine la chambre la plus convenable qu'il put trouver.

On l'appelait la *salle du conseil*, parce que, sous l'ancienne monarchie, les magistrats des cours souveraines venaient chaque année, à des époques déterminées, y tenir séance pour recevoir les réclamations des prisonniers. Un contemporain qui connaissait les lieux pour les avoir *vus et visités*, ainsi que dit la formule, décrit ainsi cette chambre et sa position :

« Lorsque vous êtes sous le premier guichet de la Conciergerie, vous trouvez à votre droite un second guichet; vous tournez sur votre gauche après l'avoir franchi, vous parcourez un corridor sombre où jamais ne paraît un rayon de lumière et le long duquel ouvrent à gauche des portes de cachot. Vous arrivez jusqu'à une grille où les prisonniers viennent se coller pour parler aux personnes qui les visitent. Quand vous avez passé cette grille, vous avez à droite la grande cour de la prison fermée par une autre grille; à gauche est la chapelle; mais avant

d'arriver à la chapelle se présente une chambre fermée comme tous les cachots par une porte épaisse et basse, garnie de deux énormes verrous. »

C'est là que la reine fut déposée pour attendre le jugement du tribunal révolutionnaire. Cette chambre était divisée en deux parties égales par une cloison en planches; au milieu, une ouverture qui servait de porte fut fermée par un paravent. Vis-à-vis la porte, une fenêtre grillée donnant sur la cour des femmes. Porte et fenêtre étaient comprises dans la partie gauche occupée nuit et jour par François Dufresne et Jean Gilbert, gendarmes, chargés de veiller sur Marie-Antoinette; la nuit, ils y dressaient un lit de camp.

Dans la partie droite, spécialement réservée à la prisonnière, le lit se trouvait à une extrémité de la chambre, vis-à-vis une seconde croisée grillée donnant aussi sur la cour des femmes. C'est près de cette fenêtre que la reine se tenait assise pendant le jour. Le plancher était de briques posées de champ. Un cadre en bois régnait dans toute la longueur et la largeur du mur; de ce cadre pendaient des morceaux de toile dont on avait arraché le papier peint de fleur de lis.

Comme on a beaucoup cherché la cause de la translation si brusque de Marie-Antoinette à la Conciergerie, nous citerons, sans le garantir, le fait suivant auquel plusieurs personnes ont rapporté la détermination de la Convention.

On a prétendu que, pendant la captivité de Louis XVI, le duc d'Orléans avait pénétré souvent dans la tour du Temple pour voir, par ses yeux, la misérable situation de son cousin et de sa famille. Depuis la mort du roi, il y était revenu sous le déguisement d'un des hommes de service chargé d'allumer du feu.

Il avait pu arriver ainsi jusqu'à Madame Élisabeth, qu'il avait trouvée à genoux, en prières. N'osant lui parler, ne se sentant pas la force de faire une tentative près de la reine, il s'était retiré précipitamment, et, s'adressant à un garde national de service qui était dévoué aux prisonniers, il lui avait demandé un verre d'eau, en s'écriant hors de lui : « Cette femme m'a désarmé! » Ce même garde national, de qui l'auteur qui raconte le fait prétend le tenir, ajoutait que certainement une entrevue devait avoir lieu en juillet suivant entre le duc d'Orléans et la reine.

Cette circonstance connue des membres du gouvernement les aurait décidés à presser le jugement de Marie-Antoinette, et bientôt celui du duc lui-même, qui, dans l'intervalle, fut envoyé à Marseille avec son jeune fils, parce que, dit l'auteur de ce récit, il méditait de s'emparer de la reine, dont il aurait seul disposé.

On comprend que nous n'accepterions pas la responsabilité d'un bruit pareil. Il est passé à l'état de vérité dans l'esprit de beaucoup des contemporains de la reine.

D'après les relations mêmes de quelques royalistes, moins obstinés que les autres à calomnier la révolution contre l'évidence, la reine, dans sa prison, n'aurait eu qu'à se louer des soins du concierge et de sa femme. Sa nourriture était aussi recherchée qu'il était possible dans cette position difficile. Richard courait les marchés et les boutiques de fruitières pour se procurer ce qu'il croyait devoir flatter le plus les goûts de sa prisonnière.

Un jour, au pont Saint-Michel, il demande à une fruitière le meilleur de ses melons, coûte que coûte. On était à la fin d'août.

—C'est donc pour un personnage bien considérable? dit la marchande, avec un regard assez dédaigneux pour le digne concierge, dont l'habit n'annonçait pas beaucoup d'opulence.

— Mais, oui, dit-il; c'est une personne qui a été considérable si elle ne l'est plus... c'est la reine.

—La reine! s'écrie la marchande en bouleversant tous ses melons, la reine!... ah! pauvre femme!... Tenez, faites-lui manger celui-ci, et surtout ne me le payez pas...

Un des gendarmes de service près de la reine avait fumé pendant la nuit. Le lendemain il apprit, par un mot de la reine, qu'il vit pâle et malade, combien elle avait souffert de cette odeur. Il brise aussitôt sa pipe, en jurant de ne plus fumer jamais. Ce même homme disait à ceux qui pouvaient pénétrer près de la reine : « Surtout, ne lui parlez pas de ses enfants! »

Comme on peut le voir dans l'ouvrage de Hue (*Dernières années du règne de Louis XVI*), malgré les dangers et la terreur, les royalistes ne cessèrent jamais d'entretenir des intelligences avec la reine et de correspondre avec elle jusque dans la Conciergerie. Diverses tentatives d'évasion furent projetées. C'est la duchesse d'Angoulême qui le déclare elle-même dans les mémoires qu'on lui attribue.

« L'occasion de se sauver, dit-elle, manqua une fois à ma mère, parce qu'on lui avait recommandé de parler à la seconde garde, et que, par erreur, elle parla à la première. Une autre fois, elle était déjà hors de sa chambre et avait passé le corridor, quand un gendarme s'opposa à son départ, quoiqu'il fût gagné, et l'obligea à rentrer chez elle. »

Il y eut donc divers projets d'évasion; mais aucun n'eut un

commencement bien réel d'exécution. Pour l'un d'eux, on devait commencer par égorger les deux gendarmes de service. On la prévint de cette condition ; elle refusa. — Proposition d'autant plus absurde, dit un auteur royaliste, qu'il y avait une véritable démence à attendre, pour agir, qu'une femme commandât un double assassinat.

Les royalistes n'avaient pas toujours la même délicatesse à l'endroit de l'assassinat, en matière d'évasion et de salut des têtes royales. Un certain comte de Barruel-Beauvert, dans un ouvrage publié en 1815, osait écrire que, lors de l'arrestation de la famille royale à Varennes, en juin 1791, on eût dû brûler la cervelle à Drouet, Sauce et Guillaume, et mettre le feu aux quatre coins de Varennes, *pour contraindre les habitants à s'occuper de leurs propres affaires* (15).

Dans les *Souvenirs de la marquise de Créquy* on rapporte que la marquise de Janson, moyennant un million, partagé entre le concierge, le député Chabot, Michonis et Jobert, administrateurs de police, devait entrer à la Conciergerie et prendre la place de la reine, à qui elle ressemblait parfaitement. Cette ressemblance même écartait toute suspicion des fauteurs de l'entreprise, et la marquise demeurait pour caution à ses risques et périls. La reine, dit-on, refusa et répondit sur un papier ces mots, tracés avec des piqûres d'aiguille : « Je ne dois ni ne veux accepter le sacrifice de votre vie. Adieu ! adieu ! M. A. »

Le même ouvrage ajoute que Chabot, qui avait déjà reçu cent mille francs, craignit d'être compromis et dénonça la marquise de Janson, ainsi que Jobert et Michonis. Ces derniers, continue intrépidement l'auteur des *Souvenirs* que nous citons, furent condamnés à mort au mois de novembre 1793. Jobert

et Michonis parurent en effet, à cette époque, devant le tribunal révolutionnaire, mais ils furent acquittés. Quant à Chabot, le fait des cent mille francs qui causa sa perte n'a aucun rapport avec l'affaire de la reine : c'est dans une intrigue ourdie avec Fabre d'Églantine et Delaunay d'Angers, à propos de la suppression de la Compagnie des Indes, que l'ex-capucin fut complice d'abord, puis dénonciateur. Les détails s'en trouvent au procès de Danton.

Un autre projet avait plus de chances de réussite; le voici :

La chambre que Richard destinait d'abord à la reine était située sous la grande salle du Palais. En détachant une des dalles de cette salle et en creusant profondément, on pouvait arriver jusqu'à la reine. L'auteur à qui nous empruntons ce fait, et qui, officier municipal, fut traduit lui-même au tribunal révolutionnaire avec Michonis et Jobert, cite, à l'appui de cette assertion, un mémoire adressé à la Convention par l'architecte du département, Giraud, qui se plaignait d'être destitué.

« J'en appelle, dit ce mémoire, au témoignage des représentants qui vinrent visiter avec moi la Conciergerie avant le jugement de la veuve Capet. Ils se souviendront des observations heureuses que je fis sur la chambre préparée pour cette femme, et que mes observations prévalurent. Si on n'y eût pas déféré, *elle eût échappé dans la nuit de la translation.* »

Enfin eut lieu la tentative du chevalier de Rougeville, qui fit passer un billet à la reine dans un œillet rouge. Un gendarme saisit le billet et la fleur. Michonis fut arrêté; le gendarme reçut les félicitations d'Hébert. Le lendemain l'administrateur Froidure, qui s'était compromis déjà dans l'affaire de la marquise

de Chary et d'Osselin, vint lire au conseil de la commune un arrêté sévère pour la garde de Marie-Antoinette. Richard fut destitué avec sa femme et son fils; ils comparurent au tribunal et furent acquittés. Mais l'administration n'avait pas la main heureuse pour choisir des concierges patriotes. A la place de Richard on nomma Bault, concierge de la Force, dont la femme s'annonça plus tard comme une des plus ferventes royalistes. Nous ajouterons à ces récits le détail suivant des occupations de la reine dans sa prison. Elle acheva de lire à la Conciergerie les *Révolutions d'Angleterre*, qu'elle avait commencées au Temple, et y lut le *Voyage d'Anacharsis*; elle fit quelques points de tapisserie et tricota, dit-on, une jarretière avec des bouts de laine grossière.

Le 17 septembre parut la loi des suspects, et de nombreuses arrestations furent faites. Le tribunal révolutionnaire fut accusé de lenteur, et son président, Montané, prévenu de falsification dans les minutes des jugements de Charlotte Corday et des assassins de Léonard Bourdon, fut décrété d'arrestation. Le 28 septembre on décrétait la loi du maximun; le tribunal révolutionnaire se subdivisait en quatre sections. En un mot, commençait le règne de la terreur.

Le 3 octobre la Convention, qui venait de frapper de mise en jugement quarante-cinq députés du côté droit et d'arrestation soixante-treize autres signataires de protestations contre les 31 mars et 2 juin, faisait voir qu'elle ne reculerait plus devant aucune mesure pour assurer le triomphe de ses doctrines.

A cette séance Billaud-Varennes demandait la traduction immédiate du duc d'Orléans au tribunal révolutionnaire; puis, prenant de nouveau la parole, il ajoutait :

— Une femme, la honte de son sexe et de l'humanité, la veuve Capet, doit enfin expier tous ses forfaits sur l'échafaud. Déjà on publie parmi le peuple qu'elle a été transférée au Temple, qu'elle a été jugée secrètement et que le tribunal révolutionnaire l'a blanchie, comme si une femme qui a fait couler le sang de plusieurs milliers de Français pouvait être absoute par un jury français. Je demande que le tribunal révolutionnaire prononce demain sur son sort.

Cette proposition fut décrétée, et Marie-Antoinette parut devant le tribunal révolutionnaire le 23 du premier mois de l'an II de la république (14 octobre 1793). Hermand présidait, Fouquier-Tinville occupait le siége de l'accusateur public. Les principaux témoins furent Lecointre, de Versailles, député à la Convention, dont la déposition porta sur l'orgie des gardes du corps, cause première des journées fameuses des 5 et 6 octobre 1789; Bailly, l'amiral d'Estaing, Valazé, l'un des girondins, et Manuel. Ces quatre derniers, déjà mis en état d'arrestation, voyaient d'avance leur place marquée sur le banc où figurait la reine. Puis vinrent quelques gens obscurs, répétant des ouï-dire, et après eux ce misérable pamphlétaire Tisset, auquel sa littérature ignoble avait donné un triste renom. A la suite de ces témoins parurent plusieurs officiers municipaux, compromis par leurs relations avec la famille royale au Temple. Puis Hébert, dit le Père Duchesne, du nom de la feuille grossière qu'il rédigeait; c'est lui qui, par une accusation infâme, arracha à l'accusée une réponse devenue célèbre. Il lui reprochait, d'après le témoignage de son fils, cet enfant que la peur et la captivité avaient rendu idiot, d'avoir corrompu sa jeunesse par une débauche prématurée. La reine ne répondit rien à cette mons-

trueuse accusation. Un juré en fit l'observation au président, qui interpella l'accusée.

— Si je n'ai pas répondu, dit-elle, vivement émue, c'est que la nature se refuse à comprendre une pareille inculpation. J'en appelle à toutes les mères qui peuvent se trouver ici.

Cette stupide accusation d'Hébert fut blâmée par les plus chauds partisans de la révolution. Villate, juré au tribunal révolutionnaire, raconte que, dînant chez Venua, le lendemain du jugement de la reine, avec Barrère, Robespierre et Saint-Just, on lui demanda quelques détails des débats du procès de l'Autrichienne. Je n'oubliai pas, dit-il, celui de la nature outragée et la réponse de Marie-Antoinette. Robespierre, frappé de cette réponse comme d'un coup d'électricité, casse son assiette et sa fourchette.

— Cet imbécile d'Hébert! s'écrie-t-il; ce n'est pas assez qu'elle soit réellement une Messaline, il faut qu'il en fasse encore une Agrippine, et qu'il lui fournisse à son dernier moment ce triomphe d'intérêt public!

Cette réponse a été dénaturée par quelques compilateurs décorés du nom d'historiens. A les entendre, Robespierre aurait dit : *Je lui ai recommandé d'en faire une Messaline, et il en fait une Agrippine.* Si ces historiens eussent lu le procès de la reine, ils sauraient que rien dans la déposition d'Hébert, qui se borne aux faits relatifs à la prison du Temple, n'a trait aux mœurs antérieures de la reine.

Marie-Antoinette montra pendant le cours des débats une fermeté qui prenait sa source dans l'orgueil et la colère, plutôt que dans un courage naturel. Elle-même comprit le tort que sa contenance dédaigneuse pouvait faire à sa cause. A la fin d'une

séance, elle demanda au sieur Chauveau la Garde, l'un de ses défenseurs, si elle n'avait pas mis trop de dignité dans ses réponses.

— Vous serez toujours bien quand vous serez vous-même, répliqua l'avocat. Mais pourquoi cette question?

— C'est que j'ai entendu, dit la reine, une femme du peuple dire à sa voisine : *Vois-tu comme elle est fière?*

En sortant de l'audience, épuisée de fatigue, elle fut obligée de prendre le bras d'un officier de gendarmerie, nommé Debusne. Elle venait d'être condamnée à mort. Il était quatre heures du matin. Rentrée dans sa chambre, elle se jeta toute habillée sur son lit. Un prêtre, nommé Girard, curé de Saint-Landry, dans la cité, fut introduit près d'elle vers six heures. Elle lui dit qu'elle n'avait pas besoin de secours spirituels, s'en étant procuré par un autre moyen.

Ici se placent deux traditions relatives à cette réponse et au fait auquel la reine faisait allusion. L'une est que le curé de Saint-Germain, l'abbé Maignen, avait trouvé le moyen de s'introduire dans la Conciergerie et de donner à la reine l'absolution et la communion. Le fait a été démenti par un certain abbé Lafond d'Aussonne, qui publia brochures sur brochures à ce sujet. La moralité de ce témoignage est, il est vrai, bien compromise par la comparution de cet abbé au tribunal de police correctionnelle en 1827, et par les nombreuses allégations qui vinrent attester la dépravation de ses mœurs.

L'autre tradition, nous allons la rapporter.

Vers sept heures, l'exécuteur des jugements criminels, Sanson, parut dans la chambre de la condamnée.

— Vous venez de bonne heure, monsieur, lui dit-elle ; ne pourriez-vous pas retarder un peu?

— Non, madame, répondit-il ; j'ai ordre de venir.

La reine portait depuis la mort du roi une robe à raies noires ; elle l'échangea contre une robe blanche ; elle avait coupé ses cheveux elle-même et voulait aller à la mort tête nue.

En sortant de la Conciergerie, à onze heures, elle aperçut la charrette, et son assurance faillit se démentir. Elle avait espéré aller à l'échafaud dans une voiture fermée, comme Louis XVI. Cette nouvelle humiliation la frappa au cœur. A peine put-elle apercevoir, dans cette foule aux regards courroucés ou avides, le seul être qui lui fût attaché ; faut-il le dire? son chien, qui l'avait suivie du Temple à la Conciergerie, et passait la nuit et le jour aux portes de la prison, d'où il ne s'écartait que pour chercher çà et là quelque nourriture. Plusieurs mois après la mort de la reine il disparut.

Les mains liées derrière le dos, écrasée sous le poids des souvenirs et du présent, Marie-Antoinette commença le dernier voyage. Devant la charrette marchait à cheval, le sabre nu, un des adjudants de l'armée révolutionnaire, Grammont, ancien acteur de la Comédie-Française. Marie-Antoinette ne semblait prêter aucune attention à ce que lui disait le prêtre. Ses yeux, rougis par les veilles et les larmes, erraient vaguement sur la foule. En face du palais Égalité, son regard s'éclaira d'un dernier rayon de haine. Le peuple était silencieux ; çà et là quelques battements de mains retentirent ; mais là se bornèrent les manifestations.

Arrivée au bout de la rue Royale, qui confine à la place de la Révolution, la reine releva la tête ; une rougeur de fièvre

empourpra ses joues; elle chercha quelque chose du côté de l'hôtel de Coislin, situé à l'angle de la place et de la rue, puis, les détournant vivement, regarda du côté opposé et parut vivement émue. A cet endroit, sur quelques pierres amoncelées devant le Garde-Meuble, se tenait un homme simplement vêtu, les yeux rivés, pour ainsi dire, à la charrette. Son regard et celui de la reine se rencontrèrent; alors, écartant un côté de sa large redingote, il montra furtivement à la reine un objet que sa main gauche cacha aussitôt, et de la main droite, élevée solennellement au-dessus de la foule, il envoya à la reine l'absolution dernière. Cet homme était l'abbé du Puget, le même qui, dit-on, la nuit du 21 au 22 janvier 1793 était venu bénir, au cimetière de la Madeleine, le mélange de terre et de chaux vive qui renfermait le corps de Louis XVI : la reine avait été prévenue de sa présence en ce lieu. Il venait l'absoudre *in articulo mortis*, avec indulgence appliquée sur une relique de la vraie Croix. Telle est la seconde tradition.

Midi sonnait à l'horloge des Tuileries quand le cortége arriva en face de l'échafaud. C'était la même horloge qui avait sonné pour la reine tant de douces heures autrefois, lorsqu'elle vivait en ce château, dans sa famille, avec ses amis, trônant dans sa cour. Elle tressaillit au tintement lugubre que lui apportaient les bouffées du vent et se hâta d'atteindre la plate-forme de l'échafaud. Là une humiliation suprême l'attendait; le bourreau dénoua le mouchoir de mousseline grossière qui couvrait son cou et ses épaules; elle parut vouloir protester contre cette mesure, mais à ce moment son pied s'appuya par mégarde sur celui du vieux Sanson...

— Excusez-moi, monsieur, dit-elle, je ne l'ai pas fait exprès.

A midi un quart sa tête tomba. Aussitôt un grand mouvement se fit dans la foule; la haie des soldats fut rompue et le peuple se précipita vers l'échafaud pour voir de plus près. On saisit sous l'échafaud même un jeune homme qui tenait dans ses mains un mouchoir teint de sang. On l'arrêta; dans sa lutte avec les gendarmes, sa chemise déchirée laissa voir quelques signes bizarres dessinés sur sa poitrine. Il fut interrogé par une commission, et prévenu d'avoir cherché par fanatisme à garder un souvenir de la reine; mais tout s'éclaircit bientôt : l'accusé se nommait Pierre Mingaut, garçon fripier, ancien gendarme; poussé par la foule vers l'échafaud, il cherchait à effacer au contraire avec son mouchoir quelques gouttes de ce sang impur, disait-il, qui avait jailli jusqu'à lui. Les signes de sa poitrine étaient des figures tatouées, selon l'usage des soldats. Le fait reconnu, Mingaut fut libéré par un arrêt de la chambre du conseil du tribunal révolutionnaire. Cet épisode insignifiant a donné lieu à toutes les traditions royalistes qui nous montrent ces *zélés serviteurs bravant les dangers* pour recueillir quelques gouttes du sang royal. — Mais le zèle fut tiède, ce jour-là du moins; c'est l'histoire qui parle.

Les vêtements de la reine furent envoyés à la Salpêtrière, en vertu de l'arrêté du comité de salut public, qui attribuait aux pauvres des hôpitaux et prisons les dépouilles des condamnés. Ils furent, dit-on, religieusement conservés par la personne qui en devint dépositaire. Nous n'hésitons pas à le croire; le fait est vraisemblable; la négative nous surprendrait même de la part d'un républicain ardent. Quant aux restes mortels de la reine ils furent, comme ceux des suppliciés de la place de la Révolution, portés au cimetière de la Madeleine. C'était le

cent quatrième cadavre que la guillotine y envoyait depuis le 26 août 1792.

La mort de la reine fit peu de sensation dans Paris. Marie-Antoinette-Josephe-Jeanne de Lorraine, archiduchesse d'Autriche, reine de France, avait trente-sept ans, onze mois et quatorze jours.

La chambre qu'elle avait occupée à la Conciergerie n'est pas parvenue jusqu'à nous dans l'état où elle l'avait laissée. La révolution n'y avait rien changé, non plus que l'empire; mais la restauration a passé par là, et sous prétexte de faire un monument expiatoire, l'a dégradée absolument de toute valeur historique. Il n'en reste que la porte basse avec les énormes verroux. Mais Louis XVIII a changé le soupirail grillé en une fenêtre à vitraux de couleur; planchers et carreaux *vinrent assainir* le sol; les murailles furent badigeonnées; cierges, lampes sépulcrales, autel, tableaux s'y entassèrent de par le roi, qui, trouvant une occasion de *latiniser* à l'aise, fit graver une inscription de sa façon sur un marbre appliqué au mur. Singulière interprétation du culte des souvenirs! Comme elle parlait éloquemment, cette chambre oblongue, au jour bas et décomposé, glissant par la lucarne sur la chaise de paille grossière où avait passé tant d'heures sombres cette reine morte sur l'échafaud! Jamais l'or des flambeaux, l'expression des peintures, la science du style lapidaire et les emblèmes religieux accolés aux emblèmes de la mort, ne sauraient dire ce qu'un seul mot du gardien révèle aux visiteurs : « Ici pleura et se repentit Marie-Antoinette. » Aujourd'hui cette chambre est à moitié démeublée, à moitié ornée. Mais pourquoi cette demi-réparation faite à la vérité historique? Est-il donc un terme moyen dans l'absurde?

Le jour même de l'exécution de la reine arrivaient à Paris trois prisonniers de Bordeaux. L'un était le député à la Convention, Duchatel, qui, malade pendant le procès de Louis XVI, s'était arraché de son lit, la nuit, pour venir voter contre la mort. Le second était un espagnol arrêté en France comme suspect. Le troisième, coupable d'un enthousiasme exagéré pour les brillants orateurs de la Gironde, payait de sa liberté cette admiration ; il se nommait Riouffe. Les trois prisonniers présentés successivement à la Force, au Luxembourg, à l'Abbaye, et repoussés partout, furent accueillis à la Conciergerie, qui ne refusait personne, tant son voisinage fraternel avec le tribunal révolutionnaire lui assurait de places vides chaque jour. Riouffe, qui, par exception, habita onze mois cette prison, nous a laissé sur la Conciergerie des mémoires curieux, bien que romanesques. Délivré par le 9 thermidor, il mourut baron et préfet de l'empire, guéri, comme on le voit, de la fièvre républicaine.

Dans les derniers jours de ce même mois d'octobre, les députés girondins décrétés d'accusation étaient amenés à la Conciergerie pour le jugement et ne se trouvaient réunis que devant le tribunal révolutionnaire. Ils furent condamnés à mort, au nombre de vingt et un. Valazé, l'un d'eux, se poignarda. Vergniaud avait du poison dont il dédaigna de faire usage, voulant mourir avec ses amis et de la même mort.

Les mois de novembre et décembre virent se succéder dans les cellules et les chambres de la Conciergerie une foule de détenus qui, venus des différentes provinces de la France ou des autres prisons de Paris, habitèrent ces tristes lieux seulement quelques jours : et comme des voyageurs pressés de partir, ils

s'en allaient au tribunal révolutionnaire, puis au guichet, puis à la place de la Révolution, dernière étape de leur voyage en ce monde.

Ainsi parurent successivement à la Conciergerie : Custines, exécuté le 27 août, les généraux Brunet et Houchard, le brillant duc de Lauzun, devenu le général Biron; Custines le fils, Lamarlière, Quetineau, et le vieux maréchal Luckner, tant de fois compromis l'année précédente par la Fayette; les anciens constituants Barnave et Duport Dutertre, l'évêque Lamourette; des parlementaires, tels que Gilbert des Voisins; des adversaires politiques réunis sur le même banc au tribunal, sur la même charrette, pour aller à l'échafaud, tels que d'Esprémenil et Chapellier, qui se demandaient pendant le funeste trajet à qui des deux s'adressaient les huées de la multitude; des amis modérés ou fougueux de cette révolution, qui, dans sa course terrible, brisait amis et ennemis sous les roues de son char, semblable à l'idole de Jagernau. C'étaient Manuel, procureur syndic de la Commune, à qui l'on reprochait les massacres de septembre, devenus, chose étrange! à une époque où tant de choses étaient étranges, l'une des causes de sa condamnation; Bailly, le président de l'assemblée du jeu de paume, le premier maire de Paris; des membres de la Convention, alors souveraine absolue, tels que Kersaint, le gentilhomme breton, et Rabaud Saint-Étienne; le ministre protestant Adam Lux, envoyé extraordinaire de Mayence, qui s'était épris d'une folle passion pour Charlotte Corday, en la voyant couverte du sang de Marat, et qui en mourant semblait trouver une jouissance indicible à poser sa tête sur la planche qui avait soutenu celle de Charlotte, à sentir le fer qui avait tranché le *beau cou de cette adorable furie*.

C'étaient des journalistes, tels que Girey Dupré, des imprimeurs, et jusqu'à des colporteurs de journaux, tels que Girouard et la femme Faucher; des femmes, enfin, célèbres à divers titres, par l'audace de l'esprit, par le scandale; des femmes qui personnifiaient le passé, le présent, l'avenir de la France; madame Roland, que Marat avait appelée la Circé du parti girondin; Olympe de Gouges, *terrible virago*, comme disait Chaumette, femme auteur qui voulait forcer les comédiens par autorité de justice à jouer ses pièces, s'offrait imperturbablement à défendre Louis XVI, et disait de la gloire : *qu'elle obtiendrait ses faveurs, dût-elle pour cela la violer*; enfin, après elle, Jeanne Vaubernier, comtesse du Barri, la seule peut-être qui mourut sans noblesse, et que l'acte d'accusation qualifiait de *ci devant maîtresse du tyran Louis XV*.

Les Girondins avaient entraîné bien des amis et des partisans sur leur échafaud. La reine et sa famille donnèrent aussi à la redoutable Commune bien des prétextes d'arrestations. Ce furent d'abord les municipaux qui, de service au Temple ou à la Conciergerie, avaient été compromis dans les diverses tentatives d'évasion que nous avons rapportées. Ils furent tous acquittés. Parmi eux se trouvait Lepitre, maître de pension et membre de la Commune, qui, s'il faut l'en croire, n'avait accepté ces fonctions que pour rendre quelques services à la famille royale. On trouve son nom dans l'histoire du Temple, à propos d'un projet d'évasion qui devait sauver les princesses et le dauphin. Lepitre a raconté ces différents détails de sa vie politique. Plusieurs pages de ses mémoires donneront une idée du régime des prisonniers à la Conciergerie :

« En entrant à la Conciergerie (il venait de Sainte-Pélagie),

» j'occupai la place de l'infortuné Gilbert des Voisins : il dispo-
» sait sa petite table pour faire un modeste repas, quand on le
» demanda au tribunal; une heure après il n'était plus.

» On ne saurait avoir une idée du calme qui régnait parmi
» les prisonniers... On causait, on faisait le soir une partie de
» loto, pour passer le temps... Je couchais à côté d'un M. de
» Perceval; le motif de son arrestation était d'avoir donné sa
» croix à un soldat, qui, pour montrer son zèle à servir la fa-
» mille royale, avait escaladé le château le jour du repas des
» gardes du corps (en octobre 1789).

» Vous voyez, me dit-il, combien ici tout le monde est tran-
» quille; et cependant il n'est point encore sorti de cette cha-
» pelle (c'est là qu'ils étaient logés) un seul prisonnier qui n'ait
» été conduit à la mort.

» Cette fatalité a cessé à mon arrivée; car de tous ceux avec
» qui je me trouvai, MM. Barnave et Duport Dutertre furent les
» seuls qui périrent. Parmi les vingt-huit personnes logées dans
» cette chapelle, on comptait dix-sept Tonnerrois, accusés de
» je ne sais quel délit, et pour qui plaida M. Chauveau La-
» garde, le courageux défenseur de la reine : ils furent tous
» acquittés. »

Lepitre ne resta que cinq jours à la Conciergerie. Son procès dura deux jours et occupa quatre séances. Il nous apprend que la permission était accordée aux prisonniers de voir leur famille la veille du jugement. Ce jugement était souvent expéditif, et, immédiatement après la condamnation, les accusés passaient au guichet pour la *toilette*. Les charrettes attendaient à la porte, et partaient environ vers quatre heures de la Concierge-

rie. Ainsi, pour certains condamnés, il n'y avait pas plus d'une heure entre l'arrêt et l'exécution.

D'autres individus conduits à la Conciergerie pour tentatives d'évasion faites en faveur de la reine furent condamnés et exécutés en janvier 1794 (27 nivôse an II), le même jour que Ducourneau, le prisonnier chansonnier dont nous parlerons tout à l'heure.

Le mot chansons nous rappelle un des plus étranges et des plus malheureux habitants de la Conciergerie.

Le 31 décembre on amena dans cette prison, venant de la prison du Théâtre-Français, ci-devant Marat, où il avait passé trois mois, un pauvre diable qui avait fait plusieurs métiers, sans être devenu plus riche; on le nommait Louis-Ange Pitou. Destiné à l'état ecclésiastique, élevé par une vieille tante qui n'avait pas été une mère, tant s'en faut, pour le pauvre orphelin, il se résolut un beau jour à quitter son pays pour venir à Paris, la ville des prodiges.

Il avait dix-neuf ans et huit louis dans sa bourse; il entra dans Paris le 20 octobre 1789, par la barrière des Champs-Élysées, où le premier prodige qui frappa ses regards fut la tête du boulanger François, égorgé par une multitude furieuse qui l'accusait d'accaparement.

— Voilà, se dit-il, un vilain début. Pourquoi n'ai-je pas choisi un autre jour pour voir Paris, ou une autre barrière pour y entrer? Mais il n'importe : Paris, pour être parfois troublé, n'en est pas moins la seule ville où un garçon d'esprit puisse faire fortune et jouir de la vie. Je suis riche, amusons-nous.

Il disait vrai : à Paris on fait fortune; on y tue le matin, et

on s'y amuse le soir. Pitou comprenait admirablement la capitale. Il se hâta de dîner, puis alla prendre un billet aux bureaux du Théâtre-Français, pour applaudir Molé et mademoiselle Contat dans *le Glorieux* et dans *le Legs*.

Là des voleurs qu'il n'aperçut pas se firent *léguer* par Pitou trois louis pour son début; les trois louis disparurent de sa poche, qu'ils coupèrent subtilement. Pitou commença une longue série de réflexions tristes. Quelques jours après, sa mine de provincial effaré lui portait encore malheur, et, victime d'une friponnerie nouvelle, il contemplait le reste de ses finances réduites à dix-huit livres, sur lesquelles il en devait trente-six à l'hôtel où il était descendu. L'hôte devina la vérité aux regards dolents de Pitou, et voulut être payé sur-le-champ. Pitou vendit ses hardes, paya ses dettes, et se trouva riche de quatre francs; mais il avait espoir en sa tante!

Or, ce soir même il reçut de sa tante une malédiction en bonne forme. Cette malédiction, venue par la poste, coûtait quinze sous; ce fut le plus amer résultat des fureurs de la brave dame. Pitou s'habitua dès lors à la sobriété qui fait de certains Parisiens des Fabricius. Pendant plusieurs années, il vécut à la façon des Spartiates, dînant peu et rarement, écrivant beaucoup dans les incroyables journaux de l'époque, et lorsque l'article ne donnait plus, il faisait des chansons qu'il allait chanter lui-même sur le Pont-Neuf, avec un succès qui de temps à autre lui procurait des souliers neufs et un repas complet au cabaret de la rue Dauphine. Mais, il faut le dire, Pitou était désillusionné sur Paris, et avait conçu au sujet de la capitale des idées analogues à celles de Boileau Despréaux. Ce sentiment d'aigreur antipatriotique se trahissait quelquefois dans

les paroles de Pitou, lorsqu'une bouteille de vin doré, le sourire de quelques amis, et la douce chaleur d'un habit moins rapé, allumaient sa verve de chansonnier critique et satirique.

Un jour donc, maître Pitou ayant dans un de ces dîners rabelaisiens, accompagné d'épithètes *profanes* (c'est l'expression dont il les qualifie) les noms de plusieurs meneurs puissants, il fut dénoncé avec deux amis qui l'avaient soutenu de leur faconde, et le 1er octobre 1793, on les mit tous trois à la prison du Théâtre-Français, puis le 31 décembre à la Conciergerie.

— Au moins, s'était dit Pitou, je mangerai tous les jours. Mais la prison lui offrit aussi des désenchantements. Ce n'était plus cette Conciergerie dont parlaient les bons Parisiens, prison à l'eau de rose, cénacle, club, société d'aristocrates, d'artistes, de gens d'esprit, qui, millionnaires anacréontiques, fraternisant en prison, faisaient de ces festins orgiaques comme en rêvent les chansonniers du Pont-Neuf. A la Conciergerie, lorsqu'on voulait une chambre, il fallait la payer. Pitou ne pouvait pas payer. On le conduisit avec ses deux amis dans une vaste salle où trois cents détenus étaient couchés, quatre par quatre, sur des paillasses encadrées de planches en forme de bières.

Le 1er janvier 1794, il faisait un froid cuisant; on les fit descendre dans la cour cintrée d'une haie de fer. La fenêtre du greffe du tribunal donnait dessus. Il passait là des ombres sinistres. On entendait se moucher des femmes, signe précurseur des larmes et des sanglots. Le tribunal venait d'entrer en séance.

— Voilà un triste coup d'œil, dit Pitou à ses amis. On s'amuse peu dans cette prison.

Vers onze heures ils virent passer deux détenus qui venaient d'être condamnés à mort; un nommé Faverolles, ex-noble, ex-prêtre, ex-lieutenant d'infanterie, et aide de camp de Dumouriez, et Agathe Jolivet, femme divorcée de Zacharie Barrau, maîtresse de Faverolles. Ce dernier passa la main rapidement autour de son cou, qu'il serra d'une façon significative.

— C'est fait, dit-il; nous y allons.

Derrière lui venait sa maîtresse, pâle, échevelée, l'œil hagard, les joues ardentes de fièvre.

— Nous allons mourir, disait-elle aux autres prisonniers; nous sommes condamnés; — ces juges sont des scélérats... Vous mourrez tous comme nous... Vous y passerez tous.

Cette lugubre fantasmagorie défila devant Pitou, qui sentit son cœur défaillir...

— Ah! bon Dieu! dit-il, que voilà des choses affreuses!... Quoi! je passerais comme cela, demain après-demain, dans ce guichet, et les autres me verraient faire cette mine-là!... Hou! je ne veux plus regarder cela... Rentrons, mes amis, rentrons sous les galeries.

Les amis, aussi peu rassurés que Pitou, l'accompagnèrent sous les arcades qui entouraient le préau. Il régnait là une sorte d'obscurité consolante... On paraissait moins en vue dans ce coin qu'autre part. Mais tout à coup Pitou frissonna; il saisit un de ses compagnons par le bras, et d'un doigt roidi par la terreur :

— Regardez donc là... dit-il, sur ce mur...

C'était en effet le moins rassurant de tous les spectacles. Des prisonniers désœuvrés avaient peint sur ce mur avec une liqueur brune plusieurs scènes du drame perpétuel que cette

enceinte voyait se dérouler chaque jour. Là un homme trébuchait, étendait les bras, et répandait des flots de sang par de larges blessures; c'était Montmorin. Plus loin une femme nue, criblée de coups, mutilée, expirait avec des yeux effrayants; c'était la bouquetière du Palais-Royal. Au-dessous de ces horribles peintures, d'un dessin grossièrement vrai, Pitou lut en tremblant ces mots écrits par une main exercée :

« Ces figures sont dessinées avec le sang des victimes égorgées ici le 2 septembre. »

Pitou s'enfuyait devant cette révélation formidable, quand de grands cris appelèrent son attention. Il vit un prisonnier qu'on ramenait de l'interrogatoire, se débattre sous l'étreinte vigoureuse d'un autre détenu, qui lui reprochait sa conduite et les mesures cruelles proposées par lui contre les prisonniers politiques. L'homme étranglé était le fameux Marat-Mauger, qui périt quelques jours après à l'infirmerie, dans un accès effrayant de folie furieuse.

Pitou perdit la tête au milieu de toutes ces horreurs, et tomba malade. On le transporta à l'infirmerie, au milieu des fiévreux. En trois jours ces fiévreux étaient devenus des lépreux. La nouvelle de l'épidémie fit du bruit, et Fouquier-Tinville ordonna qu'un hospice fût consacré à ces malades dans les bâtiments de l'évéché; mais le mal faisait de tels progrès que, les travaux n'étant pas achevés, on dirigea les malades sur Bicêtre, le 8 janvier, à sept heures du soir.

Dix-sept fiacres les transportèrent, et Pitou faisait partie des émigrants.

« Quand nous montâmes en voiture, dit-il, un peuple nombreux remplissait la grande cour du Palais. Malgré le froid,

l'odeur que nous exhalions était si infecte, qu'en ne pouvait nous approcher à plus de trente pas. En route, la neige voltigeait sur nos lèvres noires. »

Pitou n'était pas au bout de ses malheurs. A Bicêtre, les voleurs au milieu desquels on le mit, faute de place, lui volèrent jusqu'à sa chemise. « Celui qui me la prit, dit-il, m'assura qu'il en avait grand besoin pour aller à la chaîne, à quoi il était condamné pour dix ans, et me dit de me taire, si je ne voulais pas être étranglé dans la nuit. Je me tus, ajoute l'honnête Pitou, mais je pleurai à mon aise. »

Cependant l'administration s'empressa de lui fournir une autre chemise..... Pitou, bien heureux, manie et admire cette chemise précieuse. O surprise! elle est élimée et trouée au côté gauche de l'estomac.

— On a bien peu d'ordre à Bicêtre, pense-t-il, et les pensionnaires détériorent le linge de la nation... Qu'est-ce ceci? demande-t-il à l'infirmier..... Pourquoi ces trous, ces accrocs?

— Bah! répond cet homme; celles de la semaine sont toutes comme cela. Elles ont appartenu aux anciens prisonniers d'ici, vous savez, ceux qui ont été tués par la justice du peuple en septembre; et les trous que vous voyez ont été faits par les sabres et les piques... Mais voyons donc la vôtre... Eh oui! voilà, ma foi, un coup de hache... oui, c'est bien un coup de hache à l'endroit du cœur...

Pitou poussa un profond gémissement, se retourna sur son grabat, et se remit à pleurer.

Ce fut seulement le 23 mars qu'il fut ramené à la Conciergerie pour être jugé à son tour. Décrire ses transes, ses dou-

leurs serait chose impossible. Il retrouva sur les bancs du tribunal ses trois amis, aussi peu rassurés que lui. L'affaire prit des proportions gigantesques dans le réquisitoire de l'accusateur public. Il ne s'agissait de rien moins que d'une conspiration subversive de toute société.

— Nous sommes perdus, pensa Pitou, qui se rappela Faverolles et sa maîtresse traversant le greffe et criant : Nous allons mourir !

L'arrêt fut rendu immédiatement : Pitou entendit prononcer la mort contre ses trois amis ; quand ce vint à son nom, il n'entendait plus...

— Allons à la mort ! murmurait-il... Voyons : si je faisais aussi ma chanson funéraire ?...

Mais il fut bien ébahi quand la porte se referma sur lui : ses amis lui tendaient les bras et demeuraient dans le greffe ; lui, en plein air, en pleine cour, en plein quai, humait le soleil de la vie, de la liberté...

Il avait été acquitté. C'était le premier bonheur qui lui arrivait. Mais pour la première fois le hasard faisait bien les choses. On croirait peut-être que ces enseignements terribles rendirent Pitou plus sage ? Non, Pitou l'incorrigible était devenu un fanatique d'opposition quand même. Après le 9 thermidor il chansonna le gouvernement, et se fit condamner à la déportation par jugement du tribunal criminel du département de la Seine, du 9 brumaire an VI :

« Pour avoir tenu des discours tendant au rétablissement de la royauté. »

Oh ! républicain Pitou ! vous aviez donc la rage des discours.

Il fut derechef envoyé à Bicêtre, et de là embarqué pour Cayenne, où il demeura trois ans. Bonaparte, alors premier consul, signa en sa faveur des lettres de grâce, le 21 fructidor an XI (8 septembre 1803). Pitou revint en France, écrivit sous la restauration, et obtint une pension de ce dernier gouvernement. Il y a quelques années seulement on le voyait fréquemment à la Bibliothèque royale. Peut-être vit-il encore, mais à coup sûr il ne conspire plus (16).

Le 1er frimaire an IV, à quatre heures du matin, une charrette, venue de loin, entrait dans la cour de la Conciergerie. Un homme jeune encore en descendit, soutenu par le conducteur, et entra au greffe, non sans avoir jeté un regard curieux derrière lui.

— Quel malheur, dit-il, qu'il ne fasse pas plus clair et que je ne puisse pas mieux voir Paris!

— Eh! citoyen, dit le conducteur, tu n'es pas venu ici pour voir Paris. Dépêchons-nous!

Le prisonnier se hâta d'obéir avec regret, traversa le premier guichet, comme un homme étourdi, passa devant le redoutable fauteuil du concierge, et fut introduit dans le greffe, situé à main gauche du guichet. C'était une pièce divisée en deux compartiments. Dans l'un siégeaient les employés chargés d'enregistrer les noms des arrivants. Dans l'autre, meublée de quelques bancs de bois, on déposait à la fois ceux qui venaient d'être arrêtés et ceux qui descendaient du tribunal révolutionnaire, après avoir été condamnés. Cette pièce, sombre naturellement, le paraissait bien plus encore quand on songeait aux scènes dont elle était le théâtre jour et nuit. C'était là, en effet, que les condamnés attendaient le bourreau; là que s'accomplissait

la fatale toilette : c'était l'antichambre de la mort, qu'on appelait *salle des morts*.

Dans un coin gisaient quelques bières remplies de paille, tombeau provisoire des vivants; une armoire qui, lorsqu'elle s'ouvrait, montrait aux malheureux entraînés par une funeste curiosité, les dépouilles sanglantes des condamnés de la veille, dont les leurs devaient grossir l'amas le lendemain. C'était là en effet que le bourreau plaçait les cheveux des femmes exécutées; reliques chéries que les familles n'obtenaient pas toujours la faveur de racheter à prix d'argent. Mais les habits des condamnés allaient, comme nous l'avons dit, aux hospices, et les pauvres de ces hospices vendaient les hardes, lorsqu'ils ne pouvaient s'en servir. Ainsi furent vendues celles de Danton et de Lacroix, dont la corpulence énorme empêchait l'emploi facile.

Grâce à l'obscurité de cette salle lugubre, des méprises cruelles s'y étaient commises. Un bossu acquitté par le tribunal fut un jour jeté dans la charrette par les valets du bourreau. Il réclama, pria et cria en vain. Il s'était aventuré par curiosité dans la salle des morts.

Ce fut là que notre prisonnier si curieux de voir Paris entra, ou, pour mieux dire, fut poussé, tandis que son conducteur, nommé Bourgeois, donnait aux employés les renseignements nécessaires pour écrire son écrou. A peine était-il dans la salle, qu'un jeune homme vint au devant de lui. L'obscurité avait empêché le provincial d'apercevoir ce jeune homme.

—Ah ! monsieur, dit ce dernier, vous venez de loin, si j'en juge par la poussière qui couvre vos habits et la fatigue de vos traits?

— J'arrive de Carcassonne, monsieur... Hélas! j'avais toujour eu bien envie de voir Paris, mais je n'ai rien vu... Mais, monsieur, pardonnez... je vous connais... N'êtes-vous pas le citoyen Girey-Dupré?... Est-ce que vous allez sortir de prison?

— Oui, répliqua le jeune homme avec un sourire; oui, je sors... et vous, n'êtes-vous pas le frère Venance, monsieur?

— Capucin indigne, changé en poëte... Eh! bonjour, monsieur... Mais vous voilà singulièrement vêtu pour sortir de prison.

Girey-Dupré avait les cheveux coupés, ainsi que le col de son habit, pas de cravate ni de col de chemise.

— Oui, j'ai fait ma toilette moi-même...

Le provincial allait répondre, quand plusieurs hommes entrèrent dans la salle... Girey-Dupré allant à eux :

— Vous venez trop tard, dit-il gaiement, j'ai fait votre ouvrage. Voyez, est-ce bien?

Le bourreau, car c'était lui qui venait d'entrer, s'inclina sans répondre; mais l'un de ses valets, poudré avec élégance, s'approcha de Venance et lui dit :

— Mais vous, citoyen, il faut faire aussi votre toilette.

— Ma toilette! s'écrie le capucin; comment l'entendez-vous?

— Vous vous trompez, dit Girey; monsieur arrive de Carcassonne.

— Pourquoi est-il ici, alors? dit le valet, qui sortit avec son maître pour prendre des informations.

Alors Venance demanda à Girey-Dupré ce que signifiait cette toilette...

— Rien de plus simple : c'est le père Sanson qui veut vous couper les cheveux avant de vous couper la tête.

Venance réclama à temps et fut sauvé pour cette fois. Mais il fut forcé de faire tout de bon cette toilette dans la même salle des morts, où on le ramena le 24 nivôse an II (13 janvier 1794), deux mois après l'exécution de Girey-Dupré, qui lui avait prédit ce mauvais succès de son voyage à Paris. Venance ne vit de la capitale que le chemin qui conduit de la Conciergerie à la place de la Révolution.

Outre les prisonniers de passage qui n'étaient écroués à la Conciergerie que pendant le temps de leur jugement, d'autres détenus demeuraient pendant plusieurs mois dans cette prison. Riouffe habita la Conciergerie un an : un certain abbé Émery fit un séjour plus long encore. Ce fut lui qui, par la ferveur et l'ónction de ses paroles, toujours douces et consolantes, rendait le calme et le courage aux condamnés. Au moment où le culte de la déesse Raison, érigé sur les débris de la religion catholique, suffisait comme manifestation pieuse à la majeure partie des âmes de la révolution; à l'époque où les citoyennes Maillard, Momoro et Candeille jouaient à Notre-Dame et dans les principales églises de Paris le rôle de la déesse Raison, seule divinité encensée depuis la déchéance de la vierge Marie, ce n'était pas un mince courage de la part de l'abbé Émery que sa persistance à célébrer le culte du Dieu révéré par le monde chrétien depuis dix-huit cents ans.

Eh bien, le croira-t-on? ce fut cette ferveur même qui sauva l'abbé Émery. Ce prêtre, dont les exhortations touchantes aidaient les condamnés à mourir, était utile sans le savoir au gouvernement redoutable de la terreur. Aussi a-t-on prétendu que Robespierre répondait à ceux qui lui rappelaient les pratiques antirévolutionnaires de l'abbé :

— Laissez-le faire; il ne faut pas qu'on le juge sitôt, c'est un homme utile; il fait qu'on va à la mort sans se plaindre.

Un autre historien prête le même sentiment à Fouquier-Tinville, mais sous une forme toute différente; selon lui, l'accusateur public disait : *Ne m'enlevez pas mon calotin.* L'abbé Émery fut sauvé par le 9 thermidor.

Parmi ceux qui demeurèrent longtemps à la Conciergerie, on cite Ducourneau de Bordeaux, dont la chanson, composée le jour même de sa mort, fut longtemps chantée par ceux qui lui succédèrent dans sa chambre et sur l'échafaud. Lecoulteux, riche banquier de cette époque, qui se défiait de son éloquence ou de sa cause pour affronter le tribunal révolutionnaire, avait dit-on, obtenu à prix d'argent qu'un commis du greffe remît toujours en dessous son dossier lorsqu'il arrivait en dessus. Cette manœuvre était un sursis véritable, et le sursis fut une raison de salut; car le 9 thermidor arriva et Lecoulteux sortit de prison. Le moyen avait paru bon, plusieurs détenus l'employèrent, notamment des acteurs du Théâtre-Français, qui furent sauvés également.

Riouffe raconte dans son mémoire les jeux des prisonniers dans leurs chambres, et la vie intérieure de cette prison lugubre, dont le moral, si l'on veut nous passer cette expression, s'améliorait chaque jour en présence de la mort. Ce n'était pas en s'étourdissant sur leur danger, en détournant leurs regards du sort qui les menaçait, mais en se le rappelant sans cesse, que les prisonniers étaient parvenus à élever leurs âmes à la hauteur de leur malheur. Tous les jeux, toutes les railleries, toutes les conversations se rapportaient à la guillotine; à force d'en rire, on s'était familiarisé avec elle. Les femmes, aussi résolues que

les hommes, les jeunes filles, calmes et curieuses de détails, s'exerçaient à monter gracieusement sur une table qui figurait la plate-forme de l'échafaud. On faisait cercle autour d'elles. Un pli indiscret de la robe qui trahissait le bas de la jambe, un mouvement trop prompt de la tête, qui découvrait la poitrine ou les épaules, donnait lieu à des critiques et à des leçons de bonne tenue. On s'occupait aussi du maintien qu'on prendrait dans la charrette et du port de la tête, et du regard, qui ne devait être ni trop vague, pour ne paraître pas égaré, ni trop ferme, pour ne pas sembler provocateur. Mademoiselle de Maupeou, petite-fille du comte de Tresmes, demandait dans la prison à sa mère comment il fallait se tenir sur l'échafaud pour souffrir le moins longtemps possible. Un enfant de dix-sept ans, le jeune Maillé ou Mellet, condamné pour avoir jeté au nez des guichetiers un hareng pourri qu'on lui servait à dîner, — c'était l'époque de la famine et les prisonniers se plaignaient parfois trop amèrement, — cet enfant, disions-nous, demandait sur l'échafaud à maître Sanson : Monsieur, cela me fera-t-il bien mal?

Mais la plus commune occupation des prisonniers était la poésie. Les petits madrigaux à la Dorat, les *Chartreuses* à la Gresset, les bouts rimés, les stances à la Bernis, inondaient cellules et réfectoires. Les dames étaient toutes des Chloris, des Églé, chantées par leurs compagnons d'infortune sur tous les rhythmes et sur tous les airs. En fait de chansons funéraires, on avait adopté généralement l'air : *Que ne suis-je la fougère.* L'air : *Où vont tous ces peuples épars?* avait aussi la vogue.

La chanson la plus populaire dans la Conciergerie d'abord, puis dans Paris, qui l'adopta après le 9 thermidor, fut celle de

Montjourdain, composée sur l'air : *C'est aujourd'hui mon jour de barbe*. Montjourdain, sous-chef à la régie nationale (administration des domaines), et commandant de la section Poissonnière, était suspect depuis longtemps à cause de son royalisme ardent. Au 20 juin, lors de l'invasion du peuple aux Tuileries, pour le décret contre les prêtres et la formation du camp de vingt mille hommes sous Paris, Montjourdain, qui était de garde au château, malmena de paroles Pétion et Sergent : il saisit même ce dernier au collet, après l'avoir accablé d'injures. Cette insulte, faite à un administrateur de la commune, était une provocation bien maladroite en un pareil moment; elle compromit la cause royale, et souleva dans Paris une indignation si violente, que beaucoup de gardes nationaux crurent devoir faire près de l'officier municipal offensé une démarche officielle pour désavouer l'offense au nom de la garde nationale parisienne. Chose étrange !... l'orateur, chargé de porter la parole, était Montjourdain lui-même. Plus tard, on le retrouve au 10 août, dans les Tuileries, combattant avec les Suisses et les émigrés revenus au château pour cette affaire. Lors de la loi des suspects, Montjourdain fut donc arrêté. Le tribunal révolutionnaire lui reprochait surtout sa conduite envers Sergent; mais madame Montjourdain, étant allée trouver ce dernier, obtint de lui qu'il déposerait favorablement à l'accusé. En effet, il déclara ne pas reconnaître, dans Montjourdain, l'officier qui l'avait pris au collet et frappé au château le 21 juin, mais bien celui qui, le soir même, avait porté la parole pour la réparation. Cependant le tribunal, ayant d'autres griefs contre l'accusé, le condamna le 16 pluviôse an II (4 février 1794).

Sa femme courut chez Fouquier-Tinville, pour le prier de

ne pas appeler la cause de son mari. Fouquier la reçut avec égard, mais lui répondit qu'*il n'était pas le maître, et qu'un pouvoir inexorable le poussait lui-même en avant.*

Montjourdain, après avoir reçu son acte d'accusation, composa cinq couplets auxquels il en ajouta trois autres après sa condamnation. Cette romance est peut-être la seule de toutes ces poésies *très-fugitives* qui puisse se lire encore aujourd'hui. Elle commence ainsi : *L'heure approche où je vais mourir!* Les cercles bourgeois et aristocratiques de Paris l'adoptèrent. Après le 9 thermidor, elle faisait, avec *le Réveil du peuple*, les délices de cette jeunesse dorée qui, pour faire oublier sa lâcheté sous la terreur, crut devoir entasser excès sur excès pendant la sanglante réaction thermidorienne.

Dès lors l'histoire de la Conciergerie devient celle de la révolution elle-même. Après la chute des girondins, le parti montagnard commença à se fractionner. Les hébertistes et les dantonistes, pour les appeler du nom de ceux qui paraissaient être les chefs de chaque parti, voulant exploiter chacun d'après leurs idées, ou plutôt d'après leurs intérêts, la victoire obtenue sur les girondins de l'intérieur et les ennemis du dehors, s'attaquèrent violemment. Camille Desmoulins, effrayé d'un régime sévère qui croyait devoir maintenir la terreur et la vertu à l'ordre du jour, commença *le Vieux Cordelier*, et fit, dès ce jour-là, un second pas vers l'échafaud, sur lequel, quelques mois plus tard, il devait monter. Déjà, au moment de la crise la plus dangereuse pour la république, alors qu'une partie des départements était soulevée, que la Vendée levait audacieusement la tête, et que nos armées étaient repoussées aux frontières, il avait fait vers la mort un premier pas en publiant la *Lettre à*

Arthur Dillon. Cette lettre attaquait vivement plusieurs membres influents de la Convention, et notamment Saint-Just, qui devait si cruellement s'en venger. Déjà l'arrestation de Fabre-d'Églantine, ami de Danton, de Chabot, de Bazire, et de Delaunay d'Angers, avait prouvé que le gouvernement n'hésiterait pas à frapper, même au sein de la Convention, ceux de ses membres qui n'accomplissaient pas leur mission.

Les prisons continuaient à s'emplir : ce n'étaient plus seulement les prisons de Paris qui versaient à la Conciergerie le trop plein de leur triste population ; des départements, on voyait arriver les individus accusés de conspiration dans leur localité.

Ainsi huit habitants de Coulommiers étaient exécutés le 31 janvier.

Troyes envoyait aussi des suspects. Pamiers, sur la dénonciation de Vadier, membre du comité de sûreté générale, avait aussi les siens, et payait son tribut au redoutable tribunal révolutionnaire. Outre les nobles et les prêtres émigrés qui encombraient les cachots de la Conciergerie, des gens de tout état, des cultivateurs même que l'obscurité de leur vie semblait devoir garantir, venaient à leur tour rendre compte de leurs opinions ou de leurs actes. Brichard, notaire à Paris, Métivier, son maître-clerc, étaient exécutés pour avoir reçu un acte contenant un emprunt fait en France au profit de Georges de Galles, Frédéric d'York, et Guillaume Henri de Clarence, fils de Georges, roi d'Angleterre. Chaudot, également notaire, appelé à déposer comme témoin dans cette affaire, passait à l'audience même des bancs des témoins sur les gradins des accusés, et périssait avec son confrère, pour avoir signé l'acte en se-

cond. Un de ses confrères l'avait rencontré le matin sur la place du Palais-Royal; il l'avait laissé joyeux et pressé de rentrer chez lui, en revenant de la campagne. Le soir il le revit sur la charrette des condamnés : c'était le 14 février (26 pluviôse).

On comprend que cette rigoureuse et expéditive justice, dont les scènes se représentèrent plusieurs fois à cette époque, devait produire, sur la population décimée, une horrible impression de terreur dont la tradition, loin d'être perdue de nos jours, grandit encore par l'éloignement.

Le 4 germinal, après une foule de noms obscurs, apparaissent ceux tristement fameux d'Hébert, surnommé le père Duchesne; de Ronsin, général de l'armée révolutionnaire; Momoro, imprimeur, dont la femme avait représenté la déesse Raison; Vincent Kock, banquier; Proly; Desfieux; Anacharsis Clootz, baron prussien, et Pereyra, intrigants, étrangers pour la plupart, que l'espoir de la fortune ou de la célébrité avaient amenés en France, et qui s'étaient jetés dans les rangs les plus avancés.

Quelques jours plus tard, le tribunal condamnait le commandant de Longwy, pour n'avoir pas su défendre cette ville lors de l'invasion, et pour l'avoir livrée aux ennemis. Au moment où le tribunal prononçait sa condamnation, des cris de vive le roi! se faisaient entendre aux portes même de la salle. Le coupable, saisi sur-le-champ, était une femme, la femme de l'accusé, qui n'avait trouvé que ce moyen de rejoindre son époux et de partager son sort. Elle fut exécutée avec lui le 11 germinal.

La veille avait eu lieu l'exécution de la marquise de Charry, la maîtresse d'Osselin.

Cinq jours plus tard, c'étaient Danton, Camille-Desmoulins, Delaunay d'Angers, François Chabot, Bazire, Lacroix, Philippeaux, Hérault de Sechelles, d'Espagnac, abbé, intrigant immoral, déjà connu comme tel avant la révolution; Gusman, l'ami de Marat, à qui ce dernier écrivait lorsqu'il fut frappé à mort; les deux Frey, beaux-frères de Chabot, et Westermann, qui s'était distingué au 10 août et en Vendée, bon soldat, mais pillard, et d'une moralité plus que douteuse.

Leur exécution eut lieu le 16 germinal.

Le 12 germinal, Euloge Schneider, ci-devant accusateur public près le département du Bas-Rhin, et que Saint-Just et Lebas avaient fait arrêter dans leur mission en Alsace pour ses crimes, fut condamné et exécuté.

Le 24 germinal, Chaumette, Gobel, ci-devant évêque de Paris, Arthur Dillon, la veuve de Camille-Desmoulins, celle de Hébert, et les restes mêlés ensemble des partis dantoniste et hébertiste, périssaient à leur tour sur l'échafaud.

Le motif de leur condamnation fut la conspiration des prisons : ce fut le premier essai qu'on fit de cette accusation, si prodiguée depuis, et qui devint la cause de la mort d'un grand nombre de prisonniers. Chaque prison, jusqu'au 9 thermidor, vint, sous le titre banal de conspirateurs de prisons, fournir son contingent à la Conciergerie, et par suite au tribunal révolutionnaire. Ainsi Bicêtre, Saint-Lazare, les Carmes, et d'autres encore, envoyèrent successivement leurs hôtes à l'échafaud comme ayant conspiré du fond de leurs cachots : observons toutefois en passant que les seules prisons qui ne fournirent pas de victimes à cette accusation terrible et facile, furent la Conciergerie, la maison de l'Égalité (ancien collége du Plessis

et Louis-le-Grand), et le ci-devant Évêché, c'est-à-dire des prisons placées spécialement sous la main de Fouquier-Tinville, l'accusateur public.

A peine le gouvernement, ou plutôt le comité de salut public, fut-il débarrassé des dantonistes et des hébertistes, c'est-à-dire des modérés ou indulgents et des exaltés ou enragés, que les restes de ces deux partis, qui, dans la Convention et dans le sein même des deux comités, avaient échappé au sort de leurs partisans par leur influence ou par leur nullité, commencèrent à trembler pour eux-mêmes et s'agitèrent sourdement pour entraver la marche du nouveau gouvernement, qui ne devait pas leur faire à eux-mêmes une grâce qu'il avait refusée à leurs chefs les plus illustres.

La reconnaissance solennelle de l'Être-Suprême manifestation que Robespierre voulait opposer à la face de l'Europe comme une protestation vivante contre les accusations d'impiété que les ennemis de la France lui adressaient, devint le terrain neutre sur lequel tous ces hommes se rencontrèrent pour attaquer un gouvernement qui, en plaçant la vertu et la morale à l'ordre du jour, semblait leur faire une menace indirecte.

Le lendemain de la fête à l'Être-Suprême, parut la loi du 22 prairial; elle supprimait le peu de garanties qui existaient encore en faveur des accusés traduits au tribunal révolutionnaire, et donnait à ce dernier pouvoir une latitude effroyable pour la condamnation. Les défenseurs étaient supprimés. C'était une arme dont Robespierre prétendait se servir pour anéantir rapidement ceux qui, dans la Convention, luttaient sourdement pour les principes d'Hébert, de Chaumette et de Danton.

La loi passa, non sans une vive discussion, et Robespierre, blessé de cet échec, se retira du comité de salut public, laissant aux mains de ses ennemis cette arme dont ils firent un si sanglant usage et dont ils rejetèrent plus tard sur sa tête et sur sa mémoire l'odieuse responsabilité.

Alors commencèrent les grandes fournées : alors chaque jour la Conciergerie ouvrit ses portes à des charrettes qui venaient y chercher jusqu'à quarante-trois condamnés, comme le 28 prairial ; soixante-sept, comme le 19 messidor, et soixante le 20 messidor.

Robespierre y vint aussi, à son tour, sanglant, défiguré. Les thermidoriens avaient renversé par l'audace ce gouvernement soutenu par la seule audace. Robespierre, avec ses amis Couthon, Henriot, Saint-Just, avec son frère, Robespierre jeune, passa à son tour par la rue Saint-Honoré, devant sa propre maison, celle du menuisier Duplaix, dans laquelle il habitait le premier étage. Avec lui expirait la révolution de principes. Robespierre fut, dit-on, suivi dans la fatale charrette par une femme qui ne cessa de le charger d'imprécations jusqu'au lieu du supplice ; mais il n'entendait plus. Qu'était-ce qu'une imprécation de femme pour celui dont une mort vulgaire venait interrompre l'œuvre laborieuse ! Robespierre occupa, dit-on, à la Conciergerie, pendant son court séjour, le cachot d'où était sorti Danton pour aller à la mort.

Il n'entre pas dans le plan de ce livre de raconter tous les détails de la politique terrible qui conduisit tour à l'échafaud, au sortir de la Conciergerie, les oppresseurs, les opprimés. Tous les partis changèrent plusieurs fois de rôle pendant cette période de continuelles tempêtes ; et certes Robespierre, à la

l·
y
2
l

th
sc
th
pa
m
le
Ro
fer
du
pr
int
la
sor
]
dét
au
les
rio



Marckl del. Pardinel sc.

ROBESPIERRE ET SES PARTISANS ALLANT AU SUPPLICE.

mort duquel applaudissait la bourgeoisie parisienne, Robespierre emporta dans la tombe le secret d'un gouvernement qui sauvait la France. Ceux qui renversèrent la Montagne étaient les restes corrompus du parti le plus antinational qui eût encore menacé la révolution. Ils eurent beau jeu à se procurer de la popularité par le châtiment de tous les partisans violents de la démocratie. Ils coupèrent donc aussi des têtes, toujours au nom de la nation, avec cette différence cependant que les royalistes et les contre-révolutionnaires leur tendirent la main, car déjà il ne s'agissait plus de la liberté. Dans l'avenir se dessinait une ombre encore vague de pouvoir quelconque, ambitionnée ardemment par ces thermidoriens qui, voués la veille à l'échafaud, complotèrent bientôt de s'en faire un trône.

Robespierre les avait bien devinés et leur châtiment s'apprêtait; il devait éclater sur eux à la première manifestation de leurs trahisons qui couvaient dans l'ombre. Aussi le gagnèrent-ils de vitesse. Le succès les a absous. Ils ont fait cesser de grands maux; mais ils en ont recommencé d'autres. Tel d'entre les thermidoriens qui conspua la mémoire de Robespierre et lui prêta des idées de dictateur ou même de royauté absolue, a dû trembler souvent en songeant qu'un parti ruiné, démasqué, proscrit, avait triomphé en une heure, non-seulement d'un pouvoir énergique et tout-puissant, mais d'un principe pour lequel avaient versé leur sang et leurs trésors ces mêmes Français qui vinrent en aide à la réaction thermidorienne. La chute de Robespierre, accusé d'aspirer à la tyrannie, fut causée par ceux-là même qu'il voulait détruire comme aspirant au retour de la tyrannie. Seulement les thermidoriens ont justifié les soupçons de Robespierre, et nul ne peut, la main sur la con-

science, appuyer l'accusation portée par les thermidoriens contre les montagnards.

Maîtres de Paris, mais harcelés par la résistance infatigable du parti démocratique, qu'ils nommaient la *queue* de Robespierre, les réactionnaires virent bientôt la famine démentir les espérances qu'ils avaient fait concevoir d'un gouvernement meilleur que le précédent. Le peuple, ayant faim, se rappela que le tyran Robespierre n'avait pas souffert qu'en France on manquât de pain, et qu'il faisait guillotiner les accapareurs. Les réactionnaires aussi firent guillotiner, mais seulement les affamés qui demandaient de la farine. Lorsque Fouquier-Tinville, instrument de toutes les exécutions capitales, vint poser sa tête sur la planche où tant d'autres avaient péri de par ses réquisitoires : *Tu n'as pas la parole*, criait le peuple railleur. — *Et toi, tu n'as pas de pain*, répliqua Fouquier. Plusieurs terribles émeutes, suscitées par les jacobins, amenèrent des excès que la Convention n'avait pas vus jusque-là. Le député Féraud fut assassiné dans le corridor du palais national, et comme le peuple des faubourgs avait voulu délivrer l'assassin conduit à l'échafaud, la Convention fit assiéger le faubourg Saint-Antoine par Menou, qui désarma ce faubourg et reprit l'assassin. Dès lors la Convention, victorieuse, se lança dans la contre-révolution sans scrupule. Non-seulement elle frappa la queue de Robespierre, mais elle immola les républicains les plus purs, les plus intelligents, les plus honorables. Robert Lindet fut proscrit; six membres de la Convention, Bourbotte, Goujon, Romme, Duroy, Soubrany et Duquesnoy, furent envoyés à la Conciergerie et condamnés à mort.

Mais le temps était passé des trépas automatiques. On ne vou-

lait plus mourir sur l'échafaud teint du sang mélangé des patriotes et des ennemis de la nation. L'échafaud semblait être redevenu honteux depuis cette réaction qui triomphait avec insolence. Romme, Duquesnoy et Goujon, en descendant l'escalier de la Conciergerie pour marcher au supplice, se poignardèrent avec de mauvais ciseaux et un couteau qu'ils tenaient cachés. Ils expirèrent aussitôt, en murmurant *vive la république!* Mot profané par ceux mêmes qui le comprenaient le moins. Danton aussi avait dit du peuple : « Il sera assez sot pour crier *vive la république!* quand j'irai à la guillotine. » Soubrany, Duroy et Bourbotte s'enfoncèrent à leur tour le fer dans la poitrine; mais ils survécurent à leurs blessures et furent jetés dans la charrette pour être décapités. Bourbotte devait épuiser jusqu'à la lie le calice horrible. Quand le bourreau, le liant sur la planche à bascule, voulut faire glisser cette planche, la tête de Bourbotte alla heurter le couteau de la guillotine, qui n'était pas encore relevé. Le malheureux vit ainsi prolonger son agonie et profita de ce répit pour haranguer le peuple jusqu'à la chute du couperet.

Quelques éclairs de l'ancienne liberté brillèrent encore çà et là parmi des conspirations de tout genre. Mais peu après la bourgeoisie prit le dessus et inclina pour un pouvoir fort qui la débarrassât du soin de gérer ses propres affaires. C'était un rude travail, en effet, que la surveillance de la frontière et la guerre civile, que les patrouilles urbaines et la dénonciation, que le commerce et la guerre, la justice et la théorie politique. Le moment était venu, pour tous ces esprits frappés, de se reposer et de jouir à la hâte d'une vie qu'ils avaient réussi à conserver après tant de traverses.

En attendant l'époque du consulat, expliquons en peu de mots le régime de la Conciergerie sous la terreur. Il fut ce qu'on doit le croire, mauvais et insouciant de tout système pénitentiaire. En effet, la prison n'était pas une punition, mais une garantie. Si la révolution eût infligé la captivité comme répression, nous ne doutons pas un moment qu'elle n'eût apporté à ce régime l'esprit d'études et d'améliorations que cette administration zélée, dans l'amour comme dans la haine, a déployé pour toutes ses institutions. Mais que faisait-on en prison? on y attendait soit la liberté, soit la mort. Dans l'un ou dans l'autre cas, la patience était naturelle de la part des détenus. La nourriture, insuffisante parfois, dépendait soit de l'avidité ou de la négligence des guichetiers, soit de la rapacité des fournisseurs soumissionnaires; et, soit dit en passant, quelques-uns de ces derniers payèrent chèrement des abus signalés par quelques prisonniers. Il est à remarquer que les historiens les moins favorables à la révolution se louent constamment de l'affabilité des commissaires auxquels des plaintes furent adressées, de la promptitude avec laquelle cessaient les vexations dont un de ces commissaires avait été informé. Sauf les espions, et l'on en trouve sous tous les régimes, la liberté de communications, de correspondances, d'entrevues même, régnait dans les prisons révolutionnaires. On y voit les détenus réunis en coteries, en clubs hiérarchiques, la haute aristocratie faisant cercle, la bourgeoisie jouant et tenant séance, le tout avec autorisation des gardiens, qui accordaient parfois une heure de plus le soir à ces réunions, souvent joyeuses.

Une grave accusation a été portée contre le gouvernement révolutionnaire, c'est le *vol* des prisons. Tous les prisonniers se

virent dépouillés, par des visites domiciliaires rigoureuses, de leur argent, de leurs diamants et de leurs bijoux. Nous ne voulons pas entreprendre de justifier cette action. L'administration, qui avait permis le massacre des prisonniers pour détruire tout germe de conspiration, devait bien songer qu'avec de l'argent les prisonniers peuvent corrompre des geôliers ou entretenir au dehors des intelligences funestes au pouvoir.

Mais les comités de salut public et de sûreté générale ont répondu à ces accusations par l'extrait d'une délibération naïve dans sa forme et dans son principe. Les membres de ces comités avouent que le gouvernement était trop pauvre pour nourrir tant de gens en prison, et qu'il doit forcer à se nourrir eux-mêmes ceux qui en ont la faculté. Il profite de la collecte abondante qui résultera de cette mesure pour établir l'égalité en prison. C'est la suite du principe. Mais ne jugeons pas, racontons.

REGISTRE ÉCONOMIQUE DES PRISONS DE LA TERREUR.

« Le présent registre, contenant 194 feuillets, y compris le présent, a été remis en notre bureau de comptabilité, pour servir à enregistrer les dépenses des différentes maisons d'arrêt.

» Ce 30 floréal, l'an II de la république une et indivisible (19 mai 1794).

» Les administrateurs au département de police,

» FARO, CUYOT. »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DES COMITÉS DE SALUT PUBLIC ET DE SURETÉ GÉNÉRALE.

« Le peu de surveillance qui avait précédemment été exercé de la part de l'administration de police sur les maisons d'arrêt avait laissé aux détenus la facilité d'y faire introduire des sommes considérables en assignats et numéraire métallique. Il en était résulté le luxe le plus effréné dans les tables, et tout à la fois des moyens de corruption et de contre-révolution, dont ces *hospices* étaient devenus les foyers.

» Pour en finir, le comité de sûreté générale a cru devoir charger les administrateurs de police d'enlever le numéraire et les bijoux (cette mesure s'est étendue aux munitions, armes et instruments meurtriers). Le résultat de cette opération, faite dans les vingt premières maisons de détention, présente une somme de 733,487 livres, qui, selon toutes les vraisemblances, s'élèvera définitivement à plus de 1,200,000 livres, indépendamment des bijoux.

» Mais il restait à pourvoir à la table ou nourriture des détenus, et l'administration de police a cru que la dépense pourrait en être restreinte à 3 francs par jour, pour chacun d'eux indistinctement. En conséquence, cette administration propose aux comités de salut public et de sûreté générale d'approuver :

» 1° Que les sommes recueillies dans les différentes maisons d'arrêt seront versées à la trésorerie nationale;

» 2° La nourriture sera égale pour toutes les maisons d'arrêt, et commune entre tous les détenus dans chacune de ces maisons;

» 3° Elle sera payée sur une caisse désignée à cet effet, à

raison de 3 livres par jour pour chaque détenu, et fournie par un seul et même chef de cuisine dans chaque maison d'arrêt, sous la surveillance de l'administration de police;

» 4° Aussitôt qu'un détenu sera mis en liberté, la somme qui lui avait été ôtée lui sera remise, ainsi que tous ses effets, déduction faite de la cote-part pour laquelle il aura été employé dans la dépense générale, depuis l'époque du mandat d'arrêt jusqu'à celle de sa mise en liberté.

» Vu au comité de salut public.

» *Signé* : COUTHON, CARNOT.

» Vu au comité de sûreté générale, le 27 floréal an II.

» *Signé* : ÉLIE LACOTTE, SAGOT, LOUIS (du Bas-Rhin).

» *Nota*. Les comités de sûreté générale et de salut public n'ayant pas entendu donner aux dispositions de cet article d'effet rétroactif, le terme courra, pour ceux qui sont détenus en ce moment, de l'époque du 1er prairial (20 mai 1794), et pour les autres de celle du mandat d'arrêt. »

» Les 3 livres attribuées par jour à chaque détenu, dit M. Barthélemy Maurice dans un remarquable travail sur les prisons, sont 3 livres en assignats, qui représentent au 27 floréal (16 mai 1794), jour de l'arrêté, 1 franc 05 centimes; dans le mois de thermidor, 99 centimes; et enfin au 7 frimaire (27 décembre), dernier jour des registres dont nous nous occupons, 90 centimes. Or, aujourd'hui la journée d'un détenu pour dettes est de 1 franc, et tout autre prisonnier coûte à la ville de Paris 81 centimes. Mais il y a cette différence qu'un sixième des 3 livres prélevé pour frais de garde et autres, il restait au prisonnier pour sa nourriture 87, 83 et 77 centi-

mes, tandis qu'aujourd'hui, sur les 81 centimes qu'il coûte, 31 seulement sont affectés en moyenne à son alimentation, et que les 50 autres sont absorbés par les autres frais. C'est que la Terreur ne connaissait pas les états-majors nombreux et splendidement rétribués; c'est que son administration n'était pas paperassière; c'est que l'inspection et le contrôle des prisons étaient faits gratuitement par les administrateurs de police, lequels ne recevaient pour toutes leurs autres fonctions que 2,400 livres en assignats, c'est-à-dire de 7 à 800 livres.

» Le système des cuisines communes admis, voici le menu du premier dîner servi à Saint-Lazare, le 24 messidor an II (12 juillet 1774), par le chef Périnal. Chaque détenu, apportant au réfectoire sa serviette, son couvert, son assiette, le pain et le vin, qui lui avaient été distribués à l'avance, y reçut : un potage à la julienne, du bœuf bouilli, du foie de veau, des œufs à l'oseille, des haricots blancs, et deux abricots. C'est un détenu qui nous a conservé cette carte, qui lui fait jeter les hauts cris! Je crois que nos prisonniers seraient fort heureux d'être ainsi traités aujourd'hui, s'il n'était dans la nature des choses qu'un prisonnier se doit plaindre toujours. Il s'en faut de beaucoup que nos sous-officiers, qui apportent à la *pension* le pain, le sel, le bois et la chandelle, qui se passent de vin, en reçoivent autant pour leurs 55 ou 65 centimes par jour. Et cependant la pension des sous-officiers passe à bon droit pour un chef-d'œuvre d'économie culinaire. Voilà donc le régime des prisons de la Terreur, au plus fort de la disette! Remarquez que le pain y a toujours été servi à raison d'une livre et demie par tête et par jour, alors qu'on ne pouvait souvent en assurer plus de quatre onces aux individus libres! »

La mesure frappa juste, et souleva des clameurs universelles dans les prisons. C'est que réellement les détenus riches portaient sur eux des valeurs considérables, dont l'emploi pouvait être dangereux, laissé au libre arbitre de chacun. Les commissaires chargés d'enlever l'argent et le papier-monnaie furent généralement mal à l'aise, et eurent à supporter la mauvaise humeur, très-facile à comprendre, de ceux qu'ils dépouillaient.

Le prisonnier Riouffe, qui nous a laissé sur la Conciergerie un mémoire assez intéressant, sauf l'exagération du modérantisme, naturelle à tout détenu placé entre la vie et la mort, passe sous silence ces visites domiciliaires et cette contribution forcée frappée par l'arrêté des comités de salut public ou de sûreté générale. La Conciergerie aura peut-être été exceptée de la mesure, elle qui était plutôt une maison de passage, un vestibule entre le tribunal et l'échafaud, qu'une maison de détention proprement dite. Nous croyons expliquer le sens de cette mesure par le chiffre des détenus. Il y avait à cette époque trente-quatre prisons, sans comprendre les prisons particulières de chaque section. Ces trente-quatre prisons contenaient :

Le 13 fructidor an II. . .	5106	prisonniers.
Le 24 prairial.	7406	»
Le 28 prairial.	7465	»

La Conciergerie seule en renfermait, au 13 fructidor, 606.

Que pourrions-nous ajouter à ces faits, à ces chiffres? L'esprit recule devant un examen approfondi, et cependant cette histoire si sanglante, si merveilleuse, se déroule avec une simplicité bien éloquente aux yeux du chroniqueur qui ouvre sans passion le livre des écrous.

Chaque nom placé sur ce registre semble enfermé par la

Providence entre un passé qui l'entraîne, entre un avenir qu'il appelle. A quelques écrous de distance, Charlotte Corday suit Marat, puis vient la reine, puis Égalité, puis les Girondins, puis Danton... puis Robespierre, le seul qui ait résumé toute l'époque par un mot, comme il la résumait par le fait... *Danton m'entraîne,* avait-il dit en condamnant Danton.

Oui, jamais histoire n'a offert autant d'enseignements palpables perdus dans les commentaires d'un écrivain, que ces simples signets placés au sommet du livre d'écrous, et qui tout en facilitant la recherche du bibliothécaire, lui racontent la révolution tout entière, au moment où il secoue la poussière de ces mémoires terribles et illustres qui resplendissent au milieu des écrous de criminels et de bandits.

Ce registre est comme entouré d'une rouge auréole.

C'était vers quatre heures que partaient de la Conciergerie les charrettes chargées des condamnés *faits* par le tribunal révolutionnaire. Ces charrettes étaient ordinairement suivies de femmes hurlantes et monotones en leurs imprécations ; on les appela *les furies de la guillotine.* Ces femmes assistaient après les exécutions aux séances des jacobins, où elles retrempaient leur fanatisme hébété dans la soif nouvelle d'une exécution prochaine. Les fouets et les cannes des muscadins les dissipèrent après le 9 thermidor, et peu à peu elles disparurent avant même que les exécutions eussent cessé.

Le Directoire eut aussi ses condamnations. Il envoya beaucoup de prisonniers à la Conciergerie. L'un des plus connus est le chevalier de Bastion, émigré, l'un des traîtres les plus dangereux et les plus heureux qui aient échappé aux vigilantes représailles de la république.

Le chevalier de Bastion, émigré, fut le premier blessé en 1792, sous les murs de Thionville, et pillé par les Prussiens pendant la retraite ; retiré en Hollande, il fut vendu et livré à la compagnie des Indes. Embarqué pour Batavia, grâce aux maladies contagieuses qu'il avait contractées à bord, on le débarqua.

En 1794, il sauva par ses renseignements les armées anglaise et autrichienne, prêtes d'être enveloppées par la jonction de celles de Pichegru et Jourdan.

A Bruxelles, condamné à mort par une commission militaire que commandait le général A..., il échappa à la fusillade, resta caché, puis vint à Paris en messidor an III; dénoncé le 3 thermidor, comme chef de rassemblement de trois cents jeunes gens à l'Opéra, qui devaient se porter à la Convention pour en poignarder les membres; conduit aux Quatre-Nations, puis sur le rapport de Delaunay d'Angers, du 5 ou 6 thermidor, envoyé à la Conciergerie, pour être traduit devant le tribunal criminel de la Seine, le décret qui le condamnait ayant été rapporté, il fut écroué comme émigré rentré, et agent de Cobourg.

En effet, on avait trouvé sur lui un passe-avant, signé Louis-Cobourg, en allemand. — Quatre témoins furent mandés d'Amiens pour constater son identité, par suite de la loi du 25 brumaire sur l'émigration.

Les témoins parurent le 12 fructidor, une heure avant l'ordre donné pour l'exécution. Ses cheveux étaient déjà coupés; heureusement Lefort, accusateur public, qui s'était retiré la veille exprès à la campagne, avait conseillé à sa mère et à son épouse de demander à la Convention un sursis : obtenu à quatre heures du matin, il ne fut signifié qu'à neuf heures et demie, c'est-à-dire une heure et demie avant l'exécution.

Reconduit en prison, et soupant avec ses compagnons, le danger qu'il avait couru lui revint en passant la main sur ses cheveux qu'il trouva coupés, au lieu de sa queue; il pâlit, la fièvre le saisit, il tomba sans connaissance, et fut transporté à l'infirmerie de la Conciergerie. Pendant quatre mois et demi, il habita la chambre de Marie-Antoinette.

Plus tard, transféré au Plessis, puis à la Force, puis à Sainte-Pélagie, puis remis à la Force, puis condamné à la déportation au 18 fructidor. Deux fois embarqué pour Cayenne, il resta même une fois six semaine en rade à Rochefort.—Par les soins de sa femme, il obtint d'être envoyé à Constance, en Suisse. Deux ans après il revenait en France, et fut arrêté comme prêtre.

Au Temple, il habita les appartements de Louis XVI.

Enfin, sous le consulat, Ceracchi, Aréna, Topineau-Lebrun et Cadoudal, accusés de conspiration contre la vie de Bonaparte, passèrent le guichet fatal de la Conciergerie, pour aller mourir en place de Grève. L'infortuné Lesurques, accusé d'assassinat, et reconnu innocent quelques années après son exécution, avait aussi habité un cachot de cette prison.

Nous n'avons pas besoin de protester encore une fois de l'embarras que nous éprouvons en choisissant ainsi dans ces milliers de noms. Mais le temps est passé où les innocents habitent la prison. De grands criminels vont reprendre la place vide de ces hommes éminents auxquels nous avons dû jeter un souvenir ou un regret. En attendant les cours prévôtales de la restauration et son cortége de lugubres vengeances, nous n'aurions à offrir au lecteur que des causes criminelles plus ou moins dignes d'intérêt.

SUITE DE LA TROISIÈME ÉPOQUE.

Mallet. — Labédoyère. — Le maréchal Ney. — Le comte de la Valette sauvé par sa femme. — Louvel. — Détails de sa vie à la Conciergerie. — Histoire des *carbonari*. — Les sergents de la Rochelle. — Plan d'enlèvement. — L'exécution. — Ouvrard. — La Conciergerie actuelle. — Régime. — Détails topographiques et statistiques. — Le détenu accusé. — Le détenu condamné à mort. — Le jour de l'exécution.

La fin de l'empire vit s'accomplir et réussir à moitié l'une des tentatives les plus hardies de l'imagination humaine. Un seul homme, détenu dans une maison de santé, une sorte de fou à qui nul ne songeait, faillit renverser en quelques heures l'empire puissant que dix rois coalisés n'avaient pu ébranler depuis dix ans.

L'empereur était parti pour la Russie. Le général Mallet sort de sa maison de santé le 23 octobre 1812, à huit heures du soir, vient à Paris, et, revêtu d'un uniforme d'officier général, va dans plusieurs casernes annoncer que Napoléon vient d'être tué dans une bataille. On croit facilement à un malheur lorsqu'il met en question le sort de tout un pays. Mallet profite de la rumeur et va délivrer à la Force les généraux Guidal et La-

horie, qui, eux-mêmes, soit crédulité soit complicité, vont donner l'alarme et étendre la créance de ce bruit public. Mallet se trouvait déjà à la tête de plusieurs détachements qui devaient grossir, et l'abbé Lafond, agent secret du parti royaliste, avait fait prendre les armes à beaucoup de soldats, pour soutenir l'entreprise. Déjà la Préfecture était prise, plusieurs fonctionnaires arrêtés; personne n'avait fait résistance, tant la stupeur avait été terrible.

Mallet se rend à l'état-major pour arrêter le général Hullin, qui commandait la place. Cette opération devait assurer le succès de la conspiration. Mallet raconte au général la fâcheuse nouvelle. Hullin y ajoute foi comme les autres. Alors Mallet lui déclare qu'il a ordre de l'arrêter, lui demande son épée. Le brave Hullin, stupéfait de plus en plus, va se laisser arrêter sans résistance; mais tout à coup il résiste et demande à voir l'ordre. Mallet n'hésite pas : il tire un coup de pistolet qui atteint le général à la mâchoire; cette violence le perd, au lieu de le sauver. On accourt; Mallet est arrêté. On a eu le temps de réfléchir, de se concerter; on pense pour la première fois aux autorités constituées. La conspiration échoue.

Personne ne s'était souvenu que l'empereur avait un fils, un successeur. Ce fut ce qui l'irrita le plus, lorsqu'à son retour il apprit cette échauffourée dont son trône avait failli être renversé.

Mallet fut écroué à la Conciergerie avec ses complices, volontaires ou non. Lahorie, Guidal, une quantité d'officiers, comparurent devant un conseil de guerre, qui les condamna à être fusillés. L'exécution eut lieu le 29 octobre suivant, à la plaine de Grenelle.

Dès ce moment les cachots de la Conciergerie reçurent de nobles victimes. La restauration avait ramené les proscriptions et relevé l'échafaud politique. Louis XVIII imagina d'appeler le retour de l'île d'Elbe un *attentat commis par Bonaparte contre la famille royale*, et à l'aide de cette ingénieuse combinaison il put envelopper dans un même filet tous ceux qui avaient témoigné leur dévouement à l'*usurpateur* revenu au 20 mars.

Le général Labédoyère, attiré à Paris par une trahison infâme, fut arrêté en août 1815. Il était coupable d'avoir reconnu son empereur, d'avoir salué l'aigle dont les ailes l'avaient mené tant de fois à la victoire. Beaucoup de ses amis l'avaient prévenu de la déloyauté de Louis XVIII, de sa haine profonde pour les partisans de l'empire; on l'avait mis en garde contre ce tyran, dont la longue fureur devait être irritée par la honte d'un double exil. Ouvrard, l'ancien munitionnaire, lui conseillait de partir pour les États-Unis, et pour le décider à s'y établir, il lui offrait quinze cents louis en or et une lettre de change de 50,000 francs. Mais rien n'arrête le cours de la destinée. Labédoyère devait mourir. On l'écroua dans une petite chambre de la Conciergerie, meublée d'une couchette grise, au dos de laquelle un de nos écrivains, emprisonné vers cette époque, M. Philarète Chasles, assure avoir retrouvé ces mots, tracés au crayon : M. de Labédoyère a couché ici le...

Condamné d'avance, le général Labédoyère fut fusillé à Grenelle le 4 août 1815. Sa mort parut un assassinat; elle coïncidait avec les massacres que commettaient dans le Midi ces ardents royalistes, toujours prêts à reprocher aux républicains de 93 leurs exécutions sanglantes. Seulement nous trouvons une différence entre les deux époques : en 93 les massacreurs

fendraient, attendit quelque temps. La trahison profita de ce retard, et l'avis du comte la Valette fut perdu. Mais quoi qu'il en fût, il fallait se venger d'un aussi bon Français. Louis XVIII fit accuser le comte de complicité dans l'*attentat commis par Bonaparte contre la famille royale*, et au mépris de la foi jurée, malgré le bénéfice de la convention de Paris, dont la capitulation accordait amnistie, le comte fut arrêté, comme Ney et Labédoyère l'avaient été. Il se sentit perdu, et condamné, il répondit à son avocat, qui se lamentait :

— Que voulez-vous, mon cher? c'est un coup de canon qui m'arrive en pleine poitrine.

Louis XVIII était pressé. L'exécution fut fixée au 21 octobre. Le condamné, seul, dans son cachot de la Conciergerie, se préparait à la mort, quand il apprit que sa femme avait sollicité la faveur de le venir embrasser une dernière fois. Madame de la Valette était de la maison de Beauharnais et nièce de l'impératrice Joséphine. Un sang généreux s'enflamme en présence des grands dangers. Madame de la Valette arriva le 20 octobre au matin dans la prison; elle était accompagnée de sa fille, âgée de douze ans, et d'une gouvernante. La comtesse, enveloppée d'un witchoura ample et épais, suffoquée par la douleur, émut les gardiens, qui l'introduisirent près de son époux. Il était neuf heures environ; on avait accordé un quart d'heure d'entrevue.

A peine furent-ils seuls, que la comtesse ordonne à la gouvernante de faire le guet. Elle explique en deux mots à son mari la résolution hardie et bizarre qu'elle a prise. Le comte, affublé du witchoura, enseveli sous la coiffe et le voile de sa femme, un mouchoir sur la bouche et affectant un violent

désespoir, sort à l'heure prescrite, soutenu par sa fille et la gouvernante, également désolées. Les guichetiers respectent cette affliction, et les suivent d'un regard empreint de pitié. Sur le quai des Orfévres une chaise de poste attendait : la fille du comte y monte avec sa gouvernante, à la vue de quelques personnes. Quant à M. de la Valette, un cabriolet, conduit par le colonel Chatenay, son ami, l'avait entraîné rapidement au détour de la rue.

Les guichetiers rentrent bientôt dans le cachot, pour voir l'effet qu'a produit sur le prisonnier cette dernière visite. Ils aperçoivent quelqu'un blotti dans l'angle le plus obscur. C'est peut-être qu'il pleure... mais non... Est-il évanoui? Ils s'approchent et reconnaissent une femme, dont le calme, en ce moment tant redouté, ajoute à leur cruel désappointement. Bientôt l'alarme est donnée; on court dans toutes les directions; la chaise de poste est rattrapée, on s'y précipite; mais le comte n'y est pas, on ne le retrouve point.

N'étant pas sorti de Paris, il devait tôt ou tard être repris, sans le généreux dévouement de trois Anglais qui s'offrirent à lui faire quitter la France. MM. Hutchinson, Bruce et Wilson lui firent une escorte jusqu'à Mons, où il arriva sain et sauf. Madame de la Valette, traduite en jugement avec sa gouvernante, se défendit avec noblesse et fut acquittée. Le concierge fut destitué avec une partie des employés de la Conciergerie, qu'on accusa, sinon de s'être laissé corrompre, du moins d'avoir manqué de vigilance.

Les vengeances successives exercées par Louis XVIII, qui rentrait *pacifiquement* en France, firent naître en beaucoup d'esprits des idées de représailles. La police veillait activement sur



Marckl del.

Mme DE LAVALETTE À LA CONCIERGERIE

après l'évasion de son mari.

les conspirateurs, assez nombreux, mais inexpérimentés, de cette époque. Elle déjoua ou prévint successivement plusieurs complots tramés par les sociétés libérales; mais elle ne put préserver l'héritier du trône d'un poignard isolé, qu'aiguisait dans l'ombre un de ces hommes résolus comme en font éclore presque toujours les grandes secousses révolutionnaires ou les grandes iniquités des rois.

Le duc de Berry s'était fait haïr de l'armée par ses manières hautaines, son ignorance absolue et la brutalité dont il avait donné plusieurs preuves envers des officiers qui lui déplaisaient. On était en 1820. Ce qu'on appelait l'armée alors était le reste des soldats de l'empire. Ce reste composait une formidable armée, peu maniable aux mains d'un jeune homme dissolu et inexpérimenté, car elle se rappelait encore la main impériale dont un geste avait tant de valeur et tant d'autorité. Le duc de Berry semblait enclin à ressusciter les mœurs faciles de l'Œil-de-bœuf, peu goûtées par les hommes sévères et laborieux de la république et de l'empire. Or, la haine s'adressait plus particulièrement à lui qu'aux autres princes, car il était l'héritier de la couronne, et du plus jeune on avait droit d'attendre de plus grandes choses.

Voici donc ce qu'un soir le concierge de la Conciergerie écrivait sur son registre d'écrou, à la lueur d'une chandelle que lui présentait un gendarme :

« Est entré céans...

« Louvel (Pierre-Louis), garçon sellier, âgé de trente-sept ans, né à Versailles, demeurant, lors de son arrestation, à Paris, aux Écuries du roi, prévenu d'avoir le 13 février 1820, à

onze heures du soir, porté un coup de poignard à son altesse royale monseigneur le duc de Berry, qui en est mort. »

On jouait à l'Opéra, place Richelieu, *le Carnaval de Venise* et *les Noces de Gamache*. Le duc et la duchesse de Berry assistaient à la représentation. A onze heures moins deux minutes, le prince sortit pour reconduire la duchesse à sa voiture, rue Rameau, auprès de la rue Sainte-Anne; et au moment où il voulait rentrer, pris à bras le corps par Louvel, il en reçut un coup de couteau si violent et si prompt, qu'il crut n'avoir reçu qu'un coup de poing. Après plusieurs interrogatoires, tant dans le théâtre même qu'au ministère de l'intérieur, Louvel fut transféré à la Conciergerie, le 14, à cinq heures du soir. Il avait été arrêté par un garçon de café, Paulmier, et un garde royal, Debiesse, qui refusa les invitations, la croix d'honneur, et demanda son congé.

Huit officiers de paix se relayaient de trois heures en trois heures auprès de sa personne, et envoyaient après chaque faction au chef du bureau 1er la note exacte de tout ce qu'avait pu dire et faire le prisonnier. Un brigadier de gendarmerie faisait la même chose à l'intérieur, et rendait compte par écrit à ses supérieurs; en sorte que les deux rapports se contrôlaient l'un par l'autre, en même temps que leurs auteurs se surveillaient réciproquement. Douze cents personnes furent interrogées au sujet de ce crime, et par crainte d'une conspiration dont Louvel aurait été l'instrument.

Au milieu du déluge de compliments, de condoléances et d'adresses qui pleuvaient de toutes parts, la lettre suivante ne pouvait manquer de fixer l'attention; elle fut adressée au chef de la première division de la Préfecture de police, par le nommé

Lucet, détenu au dépôt de la Préfecture. M. Decazes en donna lecture à la Chambre des députés. La voici :

« Monsieur,

» J'ai appris avec un bien vif plaisir l'assassinat de M. le duc de Berry, et j'ai pensé à ce sujet qu'il serait à souhaiter que le reste de la famille ait eu le même sort. Ce ne serait qu'une juste punition de tous les maux qu'ils ont attirés sur la France, par leur obstination à vouloir régner sur un peuple qui les avait rejetés et oubliés depuis longtemps. Quelle gloire a acquise celui qui a porté le coup, et combien j'envie son action! Puissé-je un jour être à même d'égaler son courage ! »

M. Decazes ne lut que cela. Il oublia la phrase suivante :

« Il est une remarque assez plaisante à faire, c'est que M. le duc pourra remplacer celui que l'on enterre chaque année à pareil jour (le bœuf gras).

» J'ai l'honneur d'être avec ces sentiments que beaucoup comme moi partagent, etc. »

Au reçu de cette lettre, on chercha quel châtiment on pourrait infliger à l'auteur. Mais une lettre missive ne constitue ni crime ni délit à la charge de celui qui l'a écrite, lorsqu'elle ne reçoit de publicité que par celui à qui elle est adressée. Il fallut se tourner d'un autre côté. Lucet était en état de vagabondage; le tribunal le condamna à six mois de prison, et le jugement ajouta qu'il serait à l'expiration de sa peine mis à la disposition du gouvernement.

Louvel avait été soldat. Il suivit l'empereur à l'île d'Elbe, et travailla pour sa sellerie. Modeste et désintéressé dans son

dévouement, il assista à la bataille de Waterloo, et n'ayant pu suivre Napoléon dans son nouvel exil, il avait dès lors conçu le dessein de son crime, et acheté à la Rochelle l'instrument à l'aide duquel il le commit.

Louvel était d'une économie qui touchait à l'avarice. On trouva dans sa chambre 165 francs, du linge, des habits bons et beaux. Il ne gagnait cependant qu'environ 2 francs 50 centimes par jour et 4 francs au plus.

Les arrestations furent tellement rigoureuses et iniques, qu'on prit dans la rue des gens qui chantaient, d'autres qui riaient. Un commissaire-priseur faillit perdre sa charge pour avoir donné un concert le 14 février. On instruisit : il n'avait seulement fait qu'accorder le piano de sa fille.

Le cachot que Louvel occupa à la Conciergerie n'existe plus; c'était une pièce dallée, presque de plain pied avec le sol, éclairée d'une fenêtre sur le préau, mais si haute que le prisonnier n'y pouvait regarder, et si insuffisante, qu'une lampe brûlait nuit et jour dans son cachot. Cette pièce était séparée du corridor par une autre chambre dans laquelle était le baquet. Il y avait sentinelle dans le corridor, sentinelle dans le préau, sous la fenêtre, et dans la chambre un officier de paix et un brigadier de gendarmerie.

On conduisit Louvel au Louvre, pour le mettre en présence du cadavre. Il ne manifesta pas la moindre émotion, et déclara qu'il n'avait pas de complices. A son retour il s'occupait beaucoup de sa redingote verte, qu'il brossait et ployait avec soin.

Il se plaignait un jour du froid à la tête. Le gendarme lui répondit que lorsqu'on faisait des coups semblables, on devrait toujours avoir son bonnet de nuit dans sa poche. Louvel ré-

pondit qu'il l'aurait promené trop longtemps depuis le jour où il avait arrêté son plan.

Il parlait souvent de Charlotte Corday, disant qu'elle avait semblé une héroïne, tandis que lui semblait un monstre, et que cependant ce monstre et cette héroïne avaient fait la même chose, tuer un tyran. Il tenait beaucoup à une bonne nourriture, afin de ne pas perdre de forces en présence des juges. Comme on lui promettait la vie sauve s'il nommait ses complices : Ce serait une lâcheté, dit-il, si j'avais des complices; or, étant lâche, je n'aurais pas fait ce que j'ai fait. Il se plaignait, par la même raison, de la camisole qu'on lui avait mise pour l'empêcher de se tuer. Je n'en ai pas la moindre envie, disait-il; je veux être jugé avec éclat.

On changea souvent le régime de Louvel; tantôt le pain et l'eau rougie ou l'eau pure, tantôt quelques mets de son goût. Le concierge le traitait, du reste, avec égards, et Louvel s'en montrait fort reconnaissant. Il voulait lire; on lui donna *les Sermons de Massillon*, qu'il rendit, parce que, disait-il, ils l'ennuyaient. D'ailleurs, la camisole le gênait trop pour tourner les pages.

Louvel était gai; mais cependant il s'ennuyait souvent. Il prenait à ses gardiens l'intérêt le plus vif. Sa conversation avec eux roulait toujours sur la politique ou sur des sujets joyeux. Il avait pris en affection les deux petits chiens du concierge, leur parlait, jouait avec eux des heures entières, et s'occupait surtout de sa toilette, qu'il voulait rendre décente pour le jugement.

Louvel quitta la Conciergerie pour le Luxembourg le 5 juin, et y rentra le 6, pour en sortir le 7 et se rendre à l'échafaud.

A la cour des Pairs il prononça un discours, dont la commission défendit la publication dans les journaux.

Il s'amusa pendant la délibération des juges à contrefaire la voix des avocats et des juges. Puis on le fit passer au greffe, où son arrêt lui fut lu. Il l'écouta sans sourciller. Comme on lui proposait un prêtre et qu'il refusait, le greffier lui fit un sermon fort touchant sur la nécessité de la religion en une situation pareille.

— J'irai en paradis, répliqua-t-il, aussi bien que ceux qui ont porté les armes contre la France et tué des Français.

Il reprit ensuite son dîner, que cette scène avait interrompu, en disant :

— Ils auraient bien dû venir avant ou après mon dîner.

Il dut subir encore plusieurs interrogatoires, qui le fatiguèrent beaucoup, et dîna à deux heures. Il but, contre sa coutume, son vin pur, puis demanda des détails sur la toilette des condamnés. On lui annonça que son col de chemise serait coupé. — C'est dommage, dit-il, elle est bien bonne; puis regardant sa redingote verte : — Quel malheur, dit-il, de la perdre! elle était encore si propre! c'est moi qui l'ai faite, ainsi que mon pantalon, mon gilet et mes souliers. — Ils m'auraient duré longtemps mes souliers.

Vers cinq heures le temps lui parut long. A ce moment à peu près il était devenu pâle. On vint l'avertir à six heures moins un quart qu'il fallait partir. Il pâlit encore plus.

— Nous y voilà, dit-il.

On le conduisit dans l'avant-greffe, où l'exécuteur lui lia les mains derrière le dos, la toilette faite; puis on le fit monter sur

la charrette. Il était impassible. Arrivé à l'échafaud, il répondit à l'abbé Montès, qui lui disait :

— Mon fils, il est temps de désarmer le Seigneur par un repentir sincère.

—Mon père, j'en suis fâché; hâtons-nous : on m'attend là-haut.

Louvel monta les degrés en chancelant. Les aides de l'exécuteur durent le soutenir; mais pendant qu'on le liait sur la planche, il regarda froidement autour de la place l'énorme quantité de spectateurs. A six heures précises sa tête tomba.

Il ne reste de Louvel ni portraits ressemblants ni lettres, car les dernières qu'il écrivit sont seulement de son écriture, non de sa composition (17).

La Restauration, si violente, si haineuse, égalait les excès des plus fougueux gouvernements réactionnaires. Il s'organisa contre elle une vaste association connue sous le nom de charbonnerie ou carbonarisme. Cette secte, émule de la franc-maçonnerie, empruntait ses allusions et ses symboles au métier des charbonniers. Les carbonari s'occupaient mystérieusement de la régénération de l'Italie opprimée par l'Autriche; et de l'Italie, ses principes avaient dérivé en France, à une époque d'ivresse pour le gouvernement. Les charbonniers de Paris étaient divisés en petites réunions appelées *cercles* ou *ventes*. Il y avait des *ventes particulières*, des *ventes centrales*, des *hautes ventes*, et enfin une *vente suprême*, noyau du gouvernement destiné à sortir de ce mystère régénérateur. On débutait dans l'association par la vente particulière, à laquelle on n'était admis que sur la présentation de plusieurs *charbonniers*, qui cautionnaient le néophyte. Il était de rigueur que le candidat fît profession d'une haine prouvée contre le gouvernement des-

potique. Quelques sociétés préparatoires servaient à l'éducation politique des candidats encore inexpérimentés, et sur lesquels on n'eût pu compter en cas de besoin.

Chaque vente particulière se composait d'un nombre de vingt *carbonari*, qui prenaient entre eux le nom de bons cousins. Sitôt qu'une vente s'était complétée, l'excédant commençait à recruter pour la formation d'une autre vente, en sorte que les réunions étaient permises, et qu'un seul corps s'offrait aux coups de la police.

Vingt ventes particulières, qui nommaient chacune un député, — c'était ordinairement leur président, — formaient une vente centrale. On comprend le commencement de la hiérarchie : chaque vente centrale nommait aussi un député près de la haute vente, qui, à son tour, avait un député correspondant avec la vente suprême. La correspondance était donc parfaitement réglée, et avec tout le secret désirable; car ces ventes ne se tenaient entre elles que par un lien presque insaisissable, un seul homme facile à éloigner ou à supprimer en cas de découverte. Il en résultait que chaque membre de l'association ne connaissait que les membres de sa vente, et que chaque député ne connaissait que deux ventes.

Des statuts rigoureux, l'assujettissement d'un serment terrible, garantissaient la sûreté de l'association. L'un des articles de ces statuts prononçait la peine de mort contre tout parjure qui aurait révélé le secret de la charbonnerie.

Une simple indiscrétion amenait la réprimande de la haute vente, une récidive encourait la peine de mort.

Quelques signes particuliers de reconnaissance facilitaient les rapports des carbonari entre eux. Ils avaient des mots d'or-

dre, des mots de passe, des formules consacrées. Ils se saluaient en relevant et inclinant l'avant-bras, le coude sur la hanche; parfois ils se touchaient le cœur avec l'index, tantôt se touchaient dans la main, en formant avec le pouce et l'index un C ou un double N. Dans les foules ils pouvaient se reconnaître en prononçant les mots *speranza*, auxquels les intelligents répondaient *fede*, c'est-à-dire foi et espérance; ou bien le mot *carita*, charité, dont les uns articulaient la première syllabe, les autres répondaient la seconde, les autres la troisième.

Enfin, les charbonniers devaient être munis chacun d'un fusil de munition avec la baïonnette, et de vingt-cinq cartouches de calibre. Ils étaient tenus de s'instruire dans le maniement de cette arme et les manœuvres militaires des fusiliers. En entrant dans la société, ils versaient cinq francs à la caisse générale, plus un franc par mois; sommes qui devenaient immenses, par la fructification déléguée aux membres de la vente suprême.

En 1821, le patriotisme échauffé par l'oppression, offensé par la longue présence des armées étrangères chez un peuple habitué à porter ses drapeaux au dehors, le patriotisme honnête et candide, si l'on veut bien nous passer cette expression, se contentait de l'amusement d'une association semblable, et de ces réunions où chaque homme pouvait soulager son cœur, en rêvant tout haut, devant des amis sûrs, la liberté, la gloire de la France. Les charbonniers devinrent si nombreux, que, sans cette honnêteté dont nous parlons, sans cette religion de l'humanité, qui leur rendait sacrée la vie de leurs adversaires les plus ardents, ils eussent pu certainement renverser Louis XVIII, et recommencer une nouvelle révolution, dont

les dernières bases pour eux s'arrêtaient à la belle constitution de 91. On trouve dans leur défaite, si facilement obtenue par la Restauration, la preuve même de cette hésitation qui constitue la *charité* dont ils faisaient profession. Mais ils eussent dû réfléchir qu'en matière de conspiration les jeux d'enfants aboutissent à l'échafaud véritable, et que s'ils se servaient, eux, de poignards de bois et d'armes courtoises, leurs adversaires combattaient avec des fusils bien chargés, et un couperet bien aiguisé, sur les champs de bataille de Grenelle et de la Grève. C'est à quoi doivent s'attendre tous ceux qui conspirent hors du collége.

Plusieurs complots, auxquels la Restauration s'efforçait de prêter des proportions gigantesques, venaient d'éclater, grâce à quelques agents provocateurs, tant à Belfort qu'à Marseille et Toulon. Le ministère s'empressa de profiter de l'occasion pour écraser la charbonnerie, dont il tenait depuis longtemps les registres à compte ouvert. Nantes, Saumur, et le général Berton, sont des noms célèbres dans les fastes de la police de cette époque. Elle ne s'occupait guère que de cela.

Le 18 avril 1821, le 45e régiment de ligne vint à Paris. C'était un régiment tout royaliste. Plusieurs sous-officiers furent néanmoins affiliés à la secte des charbonniers. Ils s'appelaient Bories, Pommier, Goubin et Raoulx. A leur exemple, d'autres sous-officiers et des soldats entrèrent dans la composition d'une *vente*, et reçurent les poignards de rigueur. Innocents poignards, symboles dont la puérilité même eût dû prouver aux juges que les conspirateurs se contentaient d'emblèmes et d'ombres. La conspiration dangereuse est celle qui se passe de fantasmagorie. Mais la poétique restauration évoqua, grâce

à ces poignards, tout l'attirail des terreurs mystérieuses pour faire dresser les cheveux sur la tête des jurés; ces poignards suscitèrent des fantômes, des ombres sanglantes; un avocat général, pittoresque jusqu'au fanatisme, développa une théorie du contact de ces poignards avec la main du conspirateur, et prouva qu'un homme doit devenir assassin à la simple vue, au simple toucher du poignard. Ce que c'est que la peur! Cependant, n'était-il pas bien risible ce petit poignard au pouvoir d'un soldat, armé déjà d'un fusil avec baïonnette, et d'un sabre bien affilé!

Si nous nous étendons sur la découverte de ces poignards, c'est qu'évidemment ils furent le plus solide pivot sur lequel tournait la sanglante accusation portée contre les sergents de la Rochelle.

Ces quatre sergents, devenus charbonniers et armés de poignards, s'en vont avec le régiment à la Rochelle. Ne vous semble-t-il pas que depuis qu'ils ont en leur possession ce poignard, la France est perdue? Ils ont beau les cacher dans leur paillasse, les enfouir dans leur sac, ces poignards damnés les gênent horriblement. Bories était un jeune homme exalté, dangereux même pour le gouvernement de la Restauration; mais enfin il conspirait en écolier de rhétorique. Avec un bon signe de ralliement, un toast bruyant, l'échange d'une vigoureuse poignée de main, il était satisfait, et trouvait les affaires de la charbonnerie en fort bon train.

Une réunion de la vente de Bories avait eu lieu à Paris, selon le dire d'un témoin, dans le cabaret de ce même témoin, au *Roi Clovis*, montagne Sainte-Geneviève. Il y eut discours patriotique, commémoration des hauts faits révolutionnaires,

enthousiasme soutenu par quelques bouteilles de vin vidées à la gloire des armées françaises. Déjà la vente de Bories était signalée à la police, et pendant le trajet de Paris à la Rochelle, toutes les démarches du jeune sergent-major furent si bien éclairées, le colonel de son régiment fut si bien averti, qu'en arrivant à la Rochelle Bories fut envoyé à la prison militaire. Dès ce moment tout parut complot au surveillant des quatre sergents du 45e. Leurs efforts pour voir Bories annonçaient le besoin de communiquer pour les affaires du complot; leur entrevue avec un individu que l'on n'a pu reconnaître était un conseil tenu pour l'exécution du complot; la sortie illicite de Pommier, par un beau soir, était une désertion méditée pour porter quelque dépêche utile au succès du complot. Enfin, de ce moment, les quatre malheureux étaient perdus aux yeux de l'autorité, sans savoir eux-mêmes qu'ils courussent d'autre danger que celui d'une condamnation à la salle de police.

Mais un des initiés, Goupillon, *bourrelé de remords,* va tout avouer au colonel. *Tout!* on n'a jamais pu dire ce qu'était ce tout, à moins qu'on n'ait voulu parler des statuts et des symboles de la charbonnerie. Goupillon révèle un projet d'arborer la cocarde tricolore, il avoue posséder aussi un poignard, il avoue avoir fait un serment d'être discret, et cependant il avoue. C'en était trop pour des gens déjà si bien instruits. Le colonel, après le contre-appel du soir, fait habiller et armer en silence la première compagnie de grenadiers. On arrête les conjurés, on fouille leurs lits et leurs sacs, où l'on trouve les fameux poignards; on y trouve aussi des cartes de reconnaissance usitées entre *carbonari*. Voilà le complot produit à la lumière. A pro-

pos de ces poignards on va invoquer l'exemple du poinçon de Louvel.

Chaque preuve qui surgit présente les mêmes détails. C'est toujours un carbonaro que l'on a reçu dans la vente, en lui faisant prêter serment sur un sabre ou sur un poignard. Personne parmi les plus zélés dénonciateurs ne sait ce que l'on voulait faire; les uns croient servir la république, les autres Napoléon II, d'autres ne croient rien. Quelle conspiration! Tous répètent des *on dit*, et l'accusation est réduite à chercher un chef à ces conjurés. Elle désigne Bories, qui a fourni les poignards, reçu les néophytes, et donné l'impulsion à la charbonnerie militaire.

Pour trouver une ombre de vraisemblance, un commencement d'exécution à ce complot, pour qu'il ne soit pas dit que l'on défère à un jury des hommes prévenus d'avoir chanté des chansons patriotiques, bu à la liberté, paradé les uns vis-à-vis des autres avec des poignards de comédie, on joint l'affaire de la Rochelle à la révolte méditée par Berton à Saumur, et l'on forge de l'un des délits une arme capable de faire tomber des têtes à Paris et à Saumur, à Nantes et à Marseille; partout enfin. Tuer tout, mais régner, c'est l'esprit de la Restauration, fort peu différente en cela des plus radicales théories révolutionnaires.

L'avocat-général, dans la narration, osa représenter Bories comme l'âme de la conspiration, comme un homme *né pour conspirer*. Il osa reprocher à l'accusé d'avoir *une opinion peu assurée!* La loi des *suspects*, contre laquelle on a tant réclamé, ne disait pas si audacieusement les choses.

La sévérité la plus impitoyable fut réclamée du jury, dans

un plaidoyer d'un volume où l'on retrouve tous les arguments employés dans tous les temps par l'esprit de parti et de vengeance. La réplique des accusés à ce réquisitoire fournit à Bories, accusé d'avoir de l'exaltation et d'être le chef du complot, un de ces mouvements oratoires qui peignent en traits de feu la noblesse de l'âme et le courage d'une généreuse indignation.

— On veut que je sois le chef du complot, s'écria-t-il en se levant; on veut que j'en sois l'instigateur; on veut que je sois le complot incarné; eh bien! j'accepte les accusations, j'accepte toute la responsabilité. Oui! je suis tout ce qu'on a dit; mais par conséquent mes co-accusés ne sont pas coupables, et le sacrifice de ma vie suffira pour sauver la leur.

Cet élan ne produisit aucun effet sur des âmes qu'on avait habilement glacées par la terreur. Bories, Pommier, Goubin et Raoulx furent condamnés par le jury à la peine de mort.

Cette catastrophe porta l'épouvante et l'horreur dans les rangs de la société dont ils faisaient partie. Les ventes s'assemblèrent. Beaucoup proposèrent un soulèvement, qui, organisé avec courage, eût peut-être obtenu du succès. Quelques membres, mieux inspirés, se contentèrent de méditer un enlèvement qui sauvât les prisonniers. Un de ces plans nous a été transmis indirectement par l'un des membres d'une vente parisienne. Le voici en substance, tel qu'il nous a été expliqué.

« Les députés de plusieurs ventes devaient se réunir au nombre de cinquante, faire porter isolément hors de Paris leurs fusils, avec baïonnettes, et, munis de cartouches, sortir de la ville par différentes barrières, pour se trouver au matin sur la route de Bicêtre, car les sergents avaient été écroués dans cette prison, d'où ils devaient, selon l'usage, être trans-

férés à la Conciergerie le matin de l'exécution. Les conjurés, réunis sur un point de la route, et cachés dans les carrières voisines, auraient tout à coup fait feu sur l'escorte. Tirailleurs habiles, ils en eussent facilement abattu la moitié, eût-elle été nombreuse comme on s'y attendait. Ensuite un combat à l'arme blanche entre des gens aussi résolus et des hommes troublés par une attaque imprévue ne pouvait offrir de désavantage vraisemblable pour les premiers. Les prisonniers délivrés étaient dirigés aussitôt vers des retraites sûres, et, en cas de recherches trop actives, le mouvement général des carbonari parisiens se fût exécuté. »

Peut-être les martyrs de cette société avaient-ils droit d'attendre une tentative de la part de leurs frères; mais la vente suprême refusa son assentiment, et l'enlèvement ne s'exécuta point. Un autre projet, subordonné à celui-là, manqua aussi par la tiédeur ou la circonspection des chefs suprêmes de la charbonnerie. Cependant beaucoup de membres affiliés se portèrent à deux heures vers la place de Grève, pour obéir au premier signal. Le régiment qui montait la garde autour de la place et de l'échafaud était composé en partie de *bons cousins.* Rien n'était encore perdu.

Le 20 septembre 1822, les condamnés sortirent de la Conciergerie à cinq heures moins un quart. Ils étaient calmes, souriants; leur contenance n'annonçait ni l'orgueil ni la bravade. Ils jetèrent un regard profond sur cette foule toute frémissante parmi laquelle un souffle eût suffi à allumer l'incendie. Mais le souffle généreux n'arriva pas. Les quatre amis parvenus au pied de l'échafaud s'embrassèrent avec une touchante solennité, et crièrent : Vive la liberté ! Ce cri sublime,

le plus glorieux soupir d'un mourant, ne trouva pas d'écho. La terreur et la honte étreignaient toutes les poitrines. Bories, le dernier, courba la tête sous le couteau sanglant, et murmura encore : Vive la liberté ! en regardant au fond du panier fatal la tête de ses compagnons d'infortune.

La foule s'écoula dans un lugubre silence ; la nuit commençait à tomber sur Paris, et déjà s'allumaient les fenêtres dorées du Louvre ; tandis que les lourdes charrettes voituraient à Clamart les cadavres mutilés de ces jeunes victimes, Louis XVIII se faisait habiller pour une fête qu'il donnait aux Tuileries. Cette fête fut d'une magnificence scandaleuse, et la circonstance en fit une hideuse insulte aux sympathies qu'avaient excitées les condamnés. Le soir même on affichait sur les grilles du Louvre ces vers devenus célèbres :

.... Pour Louis quel beau jour !
On égorge à la Grève et l'on danse à la cour !

Il nous reste à compléter l'histoire de la Conciergerie à cette époque par l'écrou du munitionnaire Ouvrard, doublement célèbre par sa fortune prodigieuse et sa captivité. On voit encore aujourd'hui dans cette prison le jardin qu'il avait obtenu de se faire planter sous ses fenêtres, et qu'il faisait cultiver à ses frais par des détenus.

Gabriel-Julien Ouvrard, né en 1770, près de Clisson, en Bretagne, avait eu des commencements peu prospères. Prévoyant en 1788 le règne de la liberté, et douze mois après la prise de la Bastille montra qu'il avait deviné juste, le jeune homme avait acheté en Poitou et en Saintonge toute la fabrication pour deux ans des papiers destinés à l'imprimerie. Ou-

vrard avait compté sur la liberté de la presse. Lorsqu'elle arriva, il réalisa pour sa part une somme de trois cent mille livres; ses associés avaient fait fortune. Dès lors Ouvrard fit la banque, et mania des millions. Le premier million, disait-il, est le plus difficile à faire arriver; quant aux autres, il suffit de ne pas les empêcher de venir.

Ouvrard ne prévit pas aussi juste la fortune de Bonaparte, et lui refusa un prêt de douze millions sous le Consulat. De là naquirent entre le roi de la finance et le roi du génie des dissentiments dont Ouvrard eut plus d'une fois à souffrir. Cepen dant il traversa l'empire assez paisiblement; mais sous la Restauration, chargé des fournitures de l'armée expéditionnaire que Louis XVIII envoyait en Espagne, il éprouva dans le service des retards et des pertes qui indisposèrent l'armée contre lui. On lui reprocha des infidélités, et il fut traduit devant les tribunaux, pour acquitter une somme de cinq millions, solde de tout son compte avec l'État. Ouvrard refusa de payer, et fut emprisonné pour cinq ans.

M. de Villèle lui ayant fait des propositions de nouvelles fournitures, et lui ayant représenté qu'il était honteux pour lui de demeurer solvable et emprisonné, Ouvrard répondit, assure-t-on, au ministre :

— Je suis ici pour cinq ans, et pour cinq millions... donc c'est un million par an que je gagne. Fournissez-moi, monsieur, une spéculation qui me rapporte l'équivalent de cette somme, et j'aviserai à sortir de prison; sinon laissez-moi gagner en paix mes cinq millions.

Ouvrard avait tout, sauf la liberté. Sainte-Pélagie retentit encore de ses dîners somptueux, de ses dépenses scandaleuses.

On se rappelle qu'il acheta dix-sept mille francs la liberté d'un tailleur, son voisin, dont il convoitait la cellule pour s'agrandir, et dont il voulait s'épargner la musique perpétuelle. Cet homme jouait de la flûte, et désespérait Ouvrard, habitué à de plus suaves concerts.

A la Conciergerie, Ouvrard fait pendant au fameux Anglais qui dépensait cent mille livres par an dans sa prison. Paris s'occupa longtemps de ce détenu volontaire, de ses dépenses, de ses manies. Le pouvoir de l'argent est tel qu'il avait réussi à faire fléchir en sa faveur la terrible discipline de la vieille prison. Il dissimulait ses barreaux de fer sous les fleurs et les feuillages, et quant aux fantaisies, il les faisait venir à lui au lieu d'aller à elles. Il n'y eut de réellement à plaindre en cette affaire que ses créanciers.

On ne s'attend pas sans doute à une complète énumération des criminels plus ou moins célèbres qui se sont pressés dans les cachots de la Conciergerie depuis 1815. Répétons-le encore une fois, ce n'est pas une nécessité de faire vivre dans le souvenir des hommes la mémoire des crimes dont beaucoup de coupables se sont fait des trophées. Le nombre même de ces scélérats nous impose la réserve, et quant aux condamnés à mort, leur retranchant cette hideuse part de gloire que plusieurs ont cherché à élargir, déclarons-les égaux devant le bourreau qui les a frappés de mort.

Ce que nos lecteurs ont le droit de nous demander, c'est le relief de cette Conciergerie moderne dont le profil s'est peu éclairci, malgré la fuite des ombres que cinq cents ans avaient accumulées sur ses tours. Comme la Conciergerie signifie à l'oreille d'un Parisien le cachot du condamné, l'arrêt fatal qui

se prononce à quelques pieds au-dessus de sa tête, le bruit sourd de la charrette qui vient le prendre sous les guichets, comme il y a dans la Conciergerie un funèbre caveau tout humide des larmes et des sueurs mortelles de mille condamnés qui s'y sont succédé, comme elle conserve l'empreinte des pas du bourreau, voilà le tableau qui nous reste à esquisser, tableau dont les couleurs seront dramatiques, parce qu'elles seront vraies, et non parce qu'elles seront romanesques.

Pour nous placer au point de vue historique, remontons à quelques années; car aujourd'hui les condamnés à mort ne sortent plus de la Conciergerie pour aller au supplice. Lorsque l'instrument de mort se dressait au milieu de Paris, et que le condamné était offert en spectacle avec une sorte de solennité, la Conciergerie semblait devoir offrir au patient cette avant-dernière étape entre la terre et l'éternité. Elle aussi, l'antique prison, ouvrait avec solennité ses guichets sur des quais encombrés de monde; elle aussi vibrait jusqu'en ses racines profondes, au centre de Paris ému par cette cérémonie.

Mais maintenant l'échafaud est allé se blottir honteux et taciturne en un coin éloigné de la ville. Le condamné ne doit plus avoir la pompe du cortége et l'espèce d'ivresse que communiquent les grandes rumeurs de la foule. Il sort à petit bruit de la Roquette, et par la porte entrebaillée fait un bond rapide du cachot à la mort.

Voici le texte d'un état de la Conciergerie, publié par l'administration même, en 1829. Datons de cette époque tous les documents que nous allons produire.

Cette maison renferme les individus qui, après l'entière instruction de leur procédure, doivent bientôt comparaître devant

le tribunal pour être jugés. Après leur condamnation, ils sont envoyés dans la prison, où ils doivent subir leur peine, aussitôt qu'ils se sont pourvus en appel ou que le délai pour le pourvoi est expiré. Lorsque le jugement est confirmé, ils sont ramenés pour subir leur exposition, après laquelle ils retournent à leur prison. Les condamnés à mort dont le pourvoi en cassation est rejeté y sont ramenés le matin du jour de leur exécution.

Il y a un côté pour les hommes et un pour les femmes, avec un préau pour chacun, sans communication entre eux. Chaque côté à son infirmerie particulière.

Les chambres des détenus sont des cellules garnies chacune d'un lit, avec paillasse, matelas, traversins et couvertures.

Il y a aussi quelques chambres à plusieurs lits. Les détenus peuvent y prendre aussi des chambres de pistoles.

La nourriture de chaque détenu est d'une ration de pain bis blanc de vingt-quatre onces ; soupe maigre et légumes fricassés cinq jours de la semaine; soupe grasse et quatre onces de viande désossée les dimanches et jeudis.

Point d'ateliers, mais le directeur procure de la couture aux femmes qui en veulent.

Population en août 1829 : 89 prisonniers, 1 directeur, 1 aumônier, 1 médecin, 1 médecin-adjoint, 1 pharmacien, 1 greffier, 1 commis-greffier, 1 brigadier, 1 sous-brigadier, 7 surveillants, 3 garçons de service, 1 barbier, 1 fouilleuse, 1 commissionnaire.

Ce roulement de la prison étant admis, on voit que le personnel doit se renouveler chaque mois à peu près, grâce aux

importations périodiques de la Force et aux exportations également périodiques sur Sainte-Pélagie et Bicêtre.

Un grand silence règne dans cette sombre maison, qui n'est éclairée à l'intérieur que par des réverbères. L'infirmerie en est sombre comme le reste de l'édifice, et l'air y pénètre rare et déjà décomposé. Aussi les malades préfèrent-ils, sitôt qu'ils ont repris assez de force, le séjour des dortoirs ordinaires, ou même du préau et des chauffoirs.

La chapelle est nue, sévère, et meublée de bancs de chêne sur lesquels viennent s'asseoir les prisonniers chaque dimanche. Autour du préau sont les chambres des prisonniers du dépôt. Une cellule sert à deux, et le lit se dédouble en des jours d'encombrement. Ces cellules du rez-de-chaussée sont généralement humides, bien qu'on ait la précaution de les laisser ouvertes une partie de la journée.

Les hôtes habituels de la Conciergerie, criminels dangereux pour la plupart, en ont rendu nécessairement le régime rigoureux. Les visiteurs de l'un et de l'autre sexe admis aux parloirs sont fouillés avec exactitude; toutes les lettres qui entrent et qui sortent sont soumises au visa du greffe. Le parloir est une vaste salle coupée dans sa longueur par deux grilles de bois parallèles et garnies d'un treillis de fil d'archal, qui rend difficiles les communications; de plus, ces deux grilles sont séparées l'une de l'autre par un espace de trois pieds, dans lequel, au besoin, se promène un guichetier de garde.

Les prisonniers de la Conciergerie ne peuvent disposer d'au cun instrument susceptible de devenir une arme ou un outil les couteaux, ciseaux, rasoirs, fourchettes. Le métal en généra y est prohibé

En été, vers sept heures du matin, s'ouvrent les chambres, d'où le prisonnier doit sortir pour n'y rentrer qu'à sept heures du soir. Quelques détenus à la pistole obtiennent de demeurer chez eux à loisir. La distribution du pain se fait à huit heures; le parloir est ouvert jusqu'à quatre heures. Chaque soir a lieu la prière en commun à la chapelle, et n'en sont dispensés que les sectateurs d'une religion étrangère au catholicisme.

On voit travailler quelques détenus dans une sorte d'atelier placé à gauche après les greffes. Là demeurent des prisonniers à qui l'on a permis de faire leur temps à la Conciergerie plutôt que dans les autres prisons où ils redouteraient les vengeances de leurs confrères, auxquels ils ont pu rendre de mauvais offices par une révélation quelconque. La mesure de coërcition usitée à la Conciergerie est le cachot sombre et humide. C'est le concierge qui inflige cette punition; il est tenu d'en adresser communication à la Préfecture de police.

Comme cette prison n'est pas une maison de correction, mais de prévention, les détenus ne sont obligés à aucun travail, et passent leur temps dans une lente et dangereuse oisiveté. C'est un spectacle à la fois sinistre et rebutant que celui du chauffoir en hiver. Sous cette cloche de pierre, qui fut le cachot de Ravaillac, s'entassent des centaines d'hommes vêtus de haillons, qui rient, bourdonnent ou soupirent, comme une immense nichée d'oiseaux malfaisants, sous l'inspection d'un seul brigadier, dont la voix suffit à réprimer tout bruit exagéré, tout désordre né des querelles ou des jeux de ces hôtes au front pâle. La tour de Bombec ou de Ravaillac sert de chauffoir aux prisonniers hommes. Cette tour est contiguë au quai même.

Chaque matin, après la distribution du pain, les corridors

retentissent de la voix lugubre des geôliers, qui appellent par leurs noms ceux des détenus que va juger la cour d'assises. On les voit alors passer en silence derrière le gardien, et franchir la porte de fer qui communique de la prison au Palais. Le soir, après l'audience, les mêmes échos répètent les gémissements et les malédictions des condamnés dont le juge a prononcé l'infâmie et fixé le châtiment. Ces plaintes s'éteignent peu à peu sous les voûtes, et la nuit vient jeter son lourd manteau sur de nouvelles douleurs.

Parfois on voit passer un homme pâle, chancelant; les gardiens semblent le regarder avec compassion, et le soutiennent sans oser lui parler. Quelle différence de ces égards avec la rudesse qu'ils témoignaient le matin au même prisonnier! L'homme s'avance lentement, toutes les têtes des détenus se collent avidement aux vitres, aux barreaux, un silence effrayant retient sur les bouches le cri de la curiosité prêt à l'échapper... Mais ils ont deviné.., le prisonnier vient d'être condamné à mort.

Tout à l'heure encore on l'avait vu causer, rire... il parlait de son défenseur plein d'espoir, il demandait si le soleil est doux encore à Brest sous la casaque du forçat, son plus sombre avenir était le bagne... Le voilà retranché du nombre des vivants; un gardien qui le précède l'entraîne par un chemin nouveau et le conduit dans la chambre des condamnés à mort. C'est un cachot de pierre dont la voûte est haute. Une lucarne grillée l'éclaire à gauche. Cette chambre est matelassée jusqu'à une certaine hauteur, et d'ailleurs le condamné va être revêtu de la camisole qui entrave ses mouvements. Un gendarme et un gardien ne le perdront plus de vue: s'il se pourvoit en cas-

sation, on le transfère à Bicêtre pendant les quarante jours de la révision du procès; s'il néglige d'accomplir cette formalité, il ne sort plus du cachot que pour aller à la mort.

Mais rarement un condamné se prive du bénéfice d'un délai. Vivre est si doux, et tant de choses peuvent arriver en quarante jours! Il n'y a peut-être pas un seul condamné qui n'ait rêvé dans cet avenir de six semaines ouvert devant lui une révolution, un tremblement de terre, une inondation, un incendie. L'homme ne veut jamais croire que l'anéantissement de son être puisse s'accomplir sans de grands déchirements de la nature.

Cependant les jours s'écoulent, le prisonnier les a comptés. Un matin la porte de sa chambre s'ouvre. Un guichetier, suivi du directeur de la prison, vient annoncer au détenu que le greffier de la cour d'assises demande à lui parler. Voyez le condamné pâlit. De ce moment qui va suivre dépend sa vie. Il épie sur les visages le moindre symptôme qui puisse lui révéler son sort; mais les visages sont impassibles.

Le greffier entre. Il lit une longue formule, de laquelle un seul mot enveloppé dans vingt phrases frappe comme un coup de foudre le condamné qui l'attendait au passage,—le pourvoi est rejeté. — Après ce mot terrible, le couteau ne devrait plus paraître cruel. Mais déjà il n'est plus temps de réfléchir. Les gardiens s'emparent du malheureux effaré, le poussent dans une voiture qui prend au grand trot le chemin de Paris, et vers dix heures entre dans la cour de la Conciergerie.

Le condamné revoit son cachot, les murs lui semblent plus sombres; chaque mouvement des gens empressés autour de lui lui retentit au cœur et dans la tête.

— Avez-vous envie de déjeuner? lui dit-on, et la table est servie. Quelquefois il mange. Bientôt sa mémoire lui revient; il s'attend à voir entrer le prêtre, à voir venir quelqu'un de sa famille ou de ses amis, dont il a voulu serrer la main une dernière fois. En effet, le prêtre vient, puis la famille du condamné, puis des étrangers ; on chuchotte, on regarde ; le malheureux objet de cette curiosité se promène avec une sombre activité ; il a mille choses à dire : d'un côté la religion le sollicite; de l'autre, les dernières espérances. La grâce peut toujours arriver... elle est venue parfois sauver des patients inclinés sur l'échafaud.

Cependant les heures passent ; on les entend sonner à l'horloge du Palais ; quelquefois même d'atroces indiscrets regardent à leur montre.

Le prêtre accomplit avec une onction monotone son terrible devoir. Le condamné, distrait, l'écoute avec ses oreilles, mais son âme est autre part; elle écoute aussi : un pas redouté, un pas qui ébranle toute une prison, se fait-il déjà entendre? ce pas du bourreau qui arrive avec sa mine polie et affectueuse, suivi de ses acolytes, plus polis encore, mais dont les mains travaillent pendant que leurs yeux s'attendrissent... mains toujours occupées à pousser la victime de degrés en degrés vers la mort qui l'attend.

Le directeur de la Conciergerie, le chef des gardiens s'approchent... Il est trois heures, disent-ils; voulez-vous dîner? que désirez-vous qu'on vous serve?

Le misérable n'a pas achevé d'exprimer son désir, que déjà il est exaucé. Terrible allusion à la valeur du temps qui lui reste à vivre : on n'en saurait perdre une minute. Le condamné a

soif, il boit pour détacher sa langue de son gosier aride; il boit encore, parce qu'il a toujours soif, et qu'il se souvient que cette liqueur amère dont il s'abreuve, et que l'on appelle du vin, peut parfois faire oublier; mais une autre ivresse domine en lui, c'est celle du désespoir et de la terreur. Une rougeur fugitive monte à ses joues, la force redescend dans sa poitrine. Soudain le pas lugubre retentit au dehors et la porte s'ouvre encore... Le condamné repousse son verre, il laisse tomber le gâteau de sa main, ses cheveux se hérissent à la vue de cet homme qui entre en saluant, chapeau bas.

— Le bourreau! murmure-t-il.

Nouveau salut de la part de l'homme poli.

— Si vous voulez accomplir à la chapelle quelque acte de piété, monsieur, dit la voix caressante de cet homme, nous aurons l'honneur de vous attendre.

Ces mots signifient : Dépêchez-vous de faire une prière; nous sommes pressés.

Oh! la religion!... une prière, oui, une prière encore, car c'est un délai, c'est quelque moyen de laisser au salut le temps d'arriver... Malheureux! il ne sait pas que Dieu ne peut plus rien lui accorder que le pardon dans le ciel..... Cependant sa défiance est éveillée et il préfère rester dans son cachot.

A peine a-t-il répondu, qu'on l'avertit qu'il est demandé au greffe. Il y trouve d'autres visages, des gendarmes, des fonctionnaires, des journalistes, la plupart des employés de la prison; on lui ôte en même temps la camisole de force qu'il porte depuis sa condamnation; puis on le mène au greffe par des corridors remplis de gardes et de guichetiers, on le fait asseoir au milieu de cette haie silencieuse, et les ciseaux de l'exécuteur

coupent la partie de chemise qui couvre le cou; ses cheveux tombent aussi sous les ciseaux. Il veut faire un mouvement et s'aperçoit alors que ses mains sont liées derrière son dos par une corde fine et forte qui va rejoindre ses pieds, liés de la même façon, avec assez de jeu cependant pour qu'il puisse marcher. Tout est fini. L'œil égaré, la bouche convulsive, il se recommande aux chefs, il articule à l'aventure quelques mots empreints de son délire; mots qui circuleront le lendemain, répétés dans les journaux. Un aide de l'exécuteur jette sur ses épaules la *veste des condamnés*, dont les manches pendent, et qui s'attache avec le dernier bouton seulement sous le menton du patient

Un silence général suit ce moment si court. Tout à coup un roulement sinistre ébranle les voûtes du greffe : c'est la charrette qui vient prendre position dans la cour; les pieds des chevaux de la gendarmerie résonnent plus clairement sur le pavé; le commandement militaire retentit à son tour avec un cliquetis de fourreaux de sabres.

— Avez-vous *encore* besoin de quelque chose? dit le directeur de la prison au condamné. Voulez-vous boire? voulez-vous parler à quelqu'un?...

— Avez-vous quelque révélation à faire? dit un greffier ou le commissaire de l'exécution.

— Pensez à Dieu... murmure le prêtre.

— Monsieur, nous allons partir, s'il vous plaît, dit le bourreau; car l'heure est arrivée.

C'est le seul bruit que perçoive distinctement le condamné. Il se lève; de chaque côté un homme s'offre à le soutenir; le plus souvent il s'appuie sur le bras du prêtre, dont la voix l'encourage. La porte s'ouvre, l'air frappe le malheureux au visage;

il monte, étourdi, dans la charrette, par un marchepied qui disparaît aussitôt. La charrette s'ébranle, le sabre des gendarmes brille, les chevaux piaffent, la foule murmure comme un océan. Déjà la Conciergerie a fui loin des regards du patient, qui la regarde encore. Ainsi fuit sa vie.

On traverse le quai aux Fleurs, le pont Notre-Dame. Partout la foule noire, épaisse, immobile, les écriteaux des boutiques, les enseignes, passent en s'envolant devant le condamné. Tout à coup les maisons manquent, une immense rumeur envahit l'espace ; la charrette oscille et s'arrête.

Le condamné est descendu ; le prêtre l'embrasse en pleurant. Il se trouve au pied d'un escalier de bois peint en rouge ; au-dessus de sa tête s'élève, sur des tréteaux, un plancher peint en rouge également. Tandis qu'il regarde, il est monté ; les aides du bourreau l'ont soulevé en route. Il voit alors deux longues poutres perpendiculaires, au bout desquelles il cherche machinalement le couteau. Pendant cette seconde, ce siècle! il n'a pas remarqué une planche rouge dressée à la hauteur de sa poitrine. Les aides du bourreau l'ont bouclé sur cette planche par des courroies qui y sont adaptées. Soudain la planche s'incline par un rapide mouvement de bascule ; avant qu'il ait pu crier : Mon Dieu, ayez pitié de mon âme, une demi-lunette est retombée sur sa tête, qu'elle comprime, et du même temps le couteau, obéissant au ressort que presse l'exécuteur, glisse avec la rapidité de l'éclair entre les rainures de cuivre.

Le malheureux a vécu.

Cependant par-dessus les ponts, par-dessus les quais, par-dessus la foule, la sombre tour de Montgommery regarde avec

sa noire fenêtre, œil luguble, les dernières convulsions du patient que la Conciergerie a nourri pour l'échafaud.

Telle est, sauf d'insignifiantes variantes, l'histoire de tous les suppliciés, dont nous avons voulu et dû taire les noms.

Telle était, naguère encore, la Conciergerie, leur dernière hôtellerie. Aujourd'hui, tombée au rôle de pourvoyeuse des autres prisons, la vieille prison de saint Louis a perdu le plus saillant caractère de sa physionomie; mais il lui reste son nom, ses tours noires et la magie saisissante des souvenirs, qui font que, la nuit, sur la rive opposée, le passant regarde avec un effroi involontaire ses pignons aigus dont la lune vient argenter la cime, alors que les ténèbres baignent ses hautes murailles et qu'un réverbère rougeâtre, se balançant sous sa voûte principale, indique le fatal chemin qui mena tant de malheureux à l'éternité au travers de l'infamie et des supplices.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

NOTES.

LA CONCIERGERIE.

I

(1) Philarète Chasle, *la Conciergerie.*

(2) Les Romains, dans le temps de leur domination, eurent à Lutèce deux prisons, celle de la cité, qui est la Conciergerie dans son antiquité la plus reculée, et le Châtelet, véritable château fort.

II

(3) Félibien, *Histoire de la ville de Paris*, t. II.

III

(4) Anquetil, *Histoire de France.*

(5) On connait les beaux vers de Clément Marot sur la mort de Semblançay. Or, Marot n'a pas prodigué les panégyriques.

(6) Mémoires de M. de Vieilleville.

(7) Pierre de l'Estoile, *Journal du règne de Henri III.*

(8) Ce document curieux nous a été communiqué dans les archives de la préfecture de police, grâce à l'infatigable obligeance de M. Labat. Jamais bibliothécaire n'a mieux connu ni plus habilement classé de plus précieux trésors. Nous regrettons de n'avoir pu fournir un fac-simile de cet écrou. On y remarque la rature de ces mots : commandement *du roy*, remplacés par ceux-ci : *de Sa Majesté;* ce qu'on lit à la marge est écrit postérieurement. C'est *le reçu* donné au greffe de cette prisonnière après son supplice.

DEUXIÈME ÉPOQUE.

(9) Encore un manuscrit inédit, inconnu peut-être. Il a pour titre : *Journal du Châtelet de Paris, depuis 1649 jusqu'en 1669.*

TROISIÈME ÉPOQUE.

(10) Ce fait est rapporté par M. Georges Duval dans les *Souvenirs de la terreur*, ouvrage qu'on ne soupçonnera pas de partialité pour la révolution. Robespierre avait été élève boursier du collége Louis-le-Grand ; il avait été *gratifié de six cents livres pour ses talents éminents.* Ce fait résulte d'un paragraphe inséré dans l'ouvrage intitulé : *Délibérations du collége de Louis-le-Grand.*

(11) Georges Duval, *Souvenirs de la terreur.*

(12) Ces détails scandaleux et horribles, que nous avons cru devoir reproduire, ne sont confirmés par aucune relation sérieuse. Ils ont passé à l'état de tradition comme le verre de sang de mademoiselle de Sombreuil. On s'en est servi pour avancer que les gardes françaises avaient pris part aux massacres.

(13) Ajoutons ceci, malgré notre désir de garder le silence : Le premier nom qui figure sur la liste est *le Doux*. Quel nom pour un massacreur !

(14) En assignats, c'est-à-dire cinq à six mille livres au plus.

(15) *Lettres sur quelques particularités de l'histoire pendant l'interrègne des Bourbons, à M. le comte Armand de B****, par M. le comte Barruel de Beauvert.

(16) Ce digne conspirateur a écrit l'histoire de son voyage forcé à Cayenne. Ouvrage assez curieux et qui fournit plusieurs renseignements utiles sur la détention de quelques conventionnels célèbres.

(17) Louvel recopia seulement des lettres d'adieu qu'on avait, dit-on, composées pour lui.

FIN DES NOTES.

TABLE.

LA CONCIERGERIE.

I

II

III

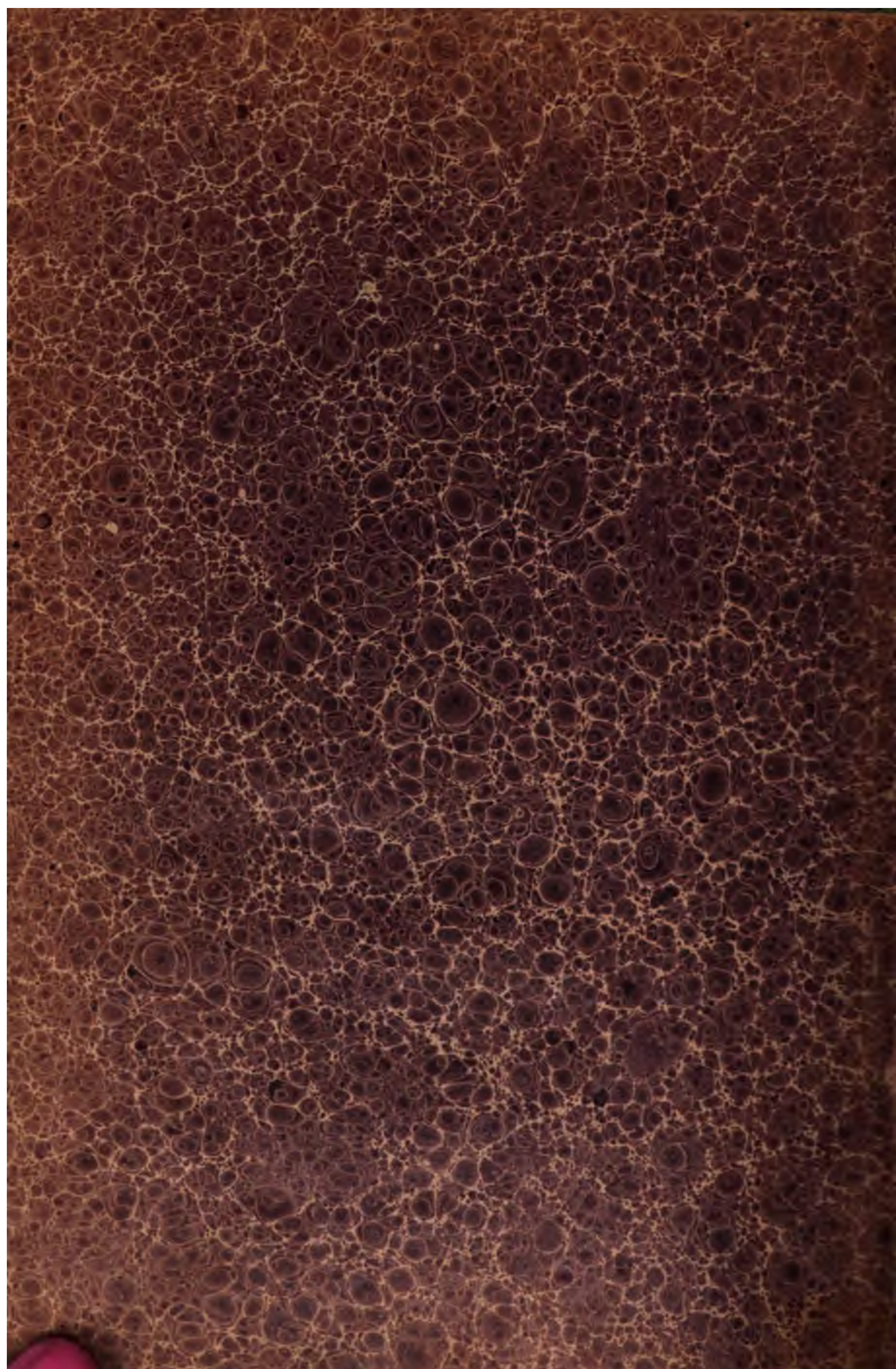
DEUXIÈME ÉPOQUE.

TROISIÈME ÉPOQUE.

SUITE DE LA TROISIÈME ÉPOQUE

FIN DE LA TABLE.

Imprimerie DONDEY-DUPRÉ, rue Saint-Louis, 46, au Marais.




Stanford University Libraries
3 6105 015 249 548

